



Assemblée générale

Distr. générale
26 mai 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session
Point 139 de la liste préliminaire*
Projet de budget-programme pour 2024

Projet de budget-programme pour 2024

Titre II
Affaires politiques

Chapitre 3
Affaires politiques

Missions politiques spéciales

Groupe thématique III : bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions

Résumé

On trouvera dans le présent rapport les prévisions de dépenses pour 2024 relatives à 11 missions politiques spéciales classées dans le groupe thématique III (bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions).

Le montant des ressources à prévoir pour 2024 au titre des missions politiques spéciales classées dans ce groupe thématique s'élève à 427 911 900 dollars (déduction faite des contributions du personnel).

* A/78/50.



Table des matières

| | <i>Page</i> |
|---|-------------|
| I. Aperçu des ressources | 4 |
| II. Informations transversales | 7 |
| III. Missions politiques spéciales | 9 |
| 1. Bureau des Nations Unies pour l’Afrique de l’Ouest et le Sahel | 9 |
| A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022** | 10 |
| B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024*** | 17 |
| 2. Mission d’assistance des Nations Unies en Somalie | 21 |
| A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022** | 22 |
| B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024*** | 34 |
| 3. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale | 37 |
| A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022** | 38 |
| B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024*** | 44 |
| 4. Équipe des Nations Unies chargée d’appuyer la Commission mixte Cameroun-Nigéria | 47 |
| A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022** | 48 |
| B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024*** | 52 |
| 5. Bureau de la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban | 55 |
| A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022** | 56 |
| B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024*** | 64 |
| 6. Bureau régional des Nations Unies pour l’Afrique centrale | 67 |
| A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022** | 68 |
| B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024*** | 75 |
| 7. Mission d’appui des Nations Unies en Libye | 79 |
| A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022** | 80 |
| B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024*** | 94 |
| 8. Mission de vérification des Nations Unies en Colombie | 97 |
| A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022** | 98 |
| B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024*** | 108 |
| 9. Mission des Nations Unies en appui à l’Accord sur Hodeïda | 115 |
| A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022** | 116 |
| B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024*** | 124 |

** La partie consacrée au projet de plan-programme pour 2024 est soumise à l’Assemblée générale pour examen, conformément aux procédures et pratiques budgétaires établies et dans le respect des dispositions du paragraphe 7 de la résolution 77/267 de l’Assemblée.

*** Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution 77/267, la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes (partie III) est soumise à l’Assemblée générale par l’intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

| | |
|--|-----|
| 10. Bureau intégré des Nations Unies en Haïti | 129 |
| A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2022** | 130 |
| B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024*** | 138 |
| 11. Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan | 143 |
| A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022** | 144 |
| B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024*** | 156 |

Annexes

| | |
|---|-----|
| I. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale | 161 |
| II. Organigrammes | 168 |

I. Aperçu des ressources

1. Le montant des ressources à prévoir pour 2024 au titre des 11 missions politiques spéciales classées dans le groupe thématique III s'élève à 427 911 900 dollars (déduction faite des contributions du personnel). On trouvera dans les tableaux 1 et 2 une comparaison des ressources financières et humaines demandées pour 2024 et des crédits approuvés pour 2023 par l'Assemblée générale dans sa résolution 77/263 A.

Tableau 1
Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Mission | 2022 | | 2023 | 2024 | Variation |
|--|------------------|---------------------|------------------|------------------|---|
| | Crédits ouverts | Dépenses effectives | Crédits ouverts | Montant prévu | Augmentation/ (diminution) entre 2023 et 2024 |
| | (1) | (2) | (3) | (4) | (5) = (4) – (3) |
| UNOWAS | 14 658,6 | 14 526,5 | 14 835,2 | 15 347,8 | 512,6 |
| MANUSOM | 98 507,2 | 100 000,8 | 96 571,3 | 101 275,6 | 4 704,3 |
| Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale | 2 894,2 | 3 011,1 | 3 292,7 | 3 233,2 | (59,5) |
| Équipe des Nations Unies chargée d'appuyer la Commission mixte Cameroun-Nigéria | 3 525,0 | 3 686,8 | 3 781,3 | 3 821,7 | 40,4 |
| Bureau de la Coordinatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban | 9 558,4 | 10 275,7 | 10 183,1 | 11 308,9 | 1 125,8 |
| BRENUAC | 8 530,1 | 8 044,2 | 9 074,1 | 8 410,5 | (663,6) |
| MANUL | 69 262,0 | 82 340,9 | 88 046,5 | 87 903,7 | (142,8) |
| Mission de vérification des Nations Unies en Colombie | 66 800,6 | 61 117,6 | 67 244,3 | 66 971,7 | (272,6) |
| Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda | 42 292,0 | 29 531,0 | 36 071,6 | 34 766,2 | (1 305,4) |
| BINUH | 21 841,3 | 23 017,3 | 27 902,1 | 29 975,1 | 2 073,0 |
| MINUATS | 56 319,6 | 56 649,0 | 66 128,0 | 64 897,5 | (1 230,5) |
| Total | 394 189,0 | 392 200,9 | 423 130,2 | 427 911,9 | 4 781,7 |

Abréviations : BINUH = Bureau intégré des Nations Unies en Haïti ; BRENUAC = Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale ; MANUL = Mission d'appui des Nations Unies en Libye ; MANUSOM = Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie ; MINUATS = Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan ; UNOWAS = Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel.

Tableau 2
Ressources humaines

| | Observateurs/ conseillers militaires | Contingents | Police des Nations Unies | Personnel fourni par des gouvernements | Personnel recruté sur le plan international | Personnel recruté sur le plan national ^b | Volontaires des Nations Unies ^c | Total |
|---|--|-------------|-----------------------------|--|--|---|---|--------------|
| UNOWAS | | | | | | | | |
| Effectif approuvé pour 2023 | 2 | – | – | – | 44 | 31 | – | 77 |
| Effectif proposé pour 2024 | 2 | – | – | – | 44 | 31 | – | 77 |
| MANUSOM | | | | | | | | |
| Effectif approuvé pour 2023 | – | 625 | 14 | 23 | 187 | 132 | 19 | 1 000 |
| Effectif proposé pour 2024 | – | 625 | 14 | 23 | 187 | 132 | 19 | 1 000 |
| Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale | | | | | | | | |
| Effectif approuvé pour 2023 | – | – | – | – | 8 | 22 | – | 30 |
| Effectif proposé pour 2024 | – | – | – | – | 8 | 22 | – | 30 |
| Équipe des Nations Unies chargée d'appuyer la Commission mixte Cameroun-Nigéria | | | | | | | | |
| Effectif approuvé pour 2023 | 1 | – | – | – | 9 | 2 | – | 12 |
| Effectif proposé pour 2024 | 1 | – | – | – | 9 | 2 | – | 12 |
| Bureau de la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban | | | | | | | | |
| Effectif approuvé pour 2023 | – | – | – | – | 18 | 65 | – | 83 |
| Effectif proposé pour 2024 | – | – | – | – | 18 | 65 | – | 83 |
| BRENUAC | | | | | | | | |
| Effectif approuvé pour 2023 | – | – | – | – | 33 | 16 | 1 | 50 |
| Effectif proposé pour 2024 | – | – | – | – | 33 | 16 | 1 | 50 |
| MANUL | | | | | | | | |
| Effectif approuvé pour 2023 | – | 234 | – | 7 | 274 | 135 | 6 | 656 |
| Effectif proposé pour 2024 | – | 234 | – | 7 | 274 | 137 | 6 | 658 |
| Mission de vérification des Nations Unies en Colombie | | | | | | | | |
| Effectif approuvé pour 2023 | 120 | – | – | – | 171 | 182 | 141 | 614 |
| Effectif proposé pour 2024 | 120 | – | – | – | 180 | 189 | 145 | 634 |
| Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda | | | | | | | | |
| Effectif approuvé pour 2023 | 75 | – | – | 5 | 71 | 91 | – | 242 |
| Effectif proposé pour 2024 | 75 | – | – | 5 | 73 | 92 | – | 245 |
| BINUH | | | | | | | | |
| Effectif approuvé pour 2023 | – | – | 21 | 2 | 90 | 58 | – | 171 |
| Effectif proposé pour 2024 | – | – | 21 | 2 | 93 | 58 | 4 | 178 |
| MINUATS | | | | | | | | |
| Effectif approuvé pour 2023 | 28 | – | 42 | – | 178 | 166 | 12 | 426 |
| Effectif proposé pour 2024 | 28 | – | 42 | – | 179 | 166 | 12 | 427 |
| Total | | | | | | | | |
| Effectif approuvé pour 2023 | 226 | 859 | 77 | 37 | 1083 | 900 | 179 | 3 361 |
| Effectif proposé pour 2024 | 226 | 859 | 77 | 37 | 1098 | 910 | 187 | 3 394 |
| Variation nette | – | – | – | – | 15 | 10 | 8 | 33 |

Abréviations : BINUH = Bureau intégré des Nations Unies en Haïti ; BRENUAC = Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale ; MANUL = Mission d'appui des Nations Unies en Libye ; MANUSOM = Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie ; MINUATS = Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan ; UNOWAS = Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel.

(Voir notes page suivante)

(Suite des notes du tableau 2)

^a Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, agents du Service mobile et agents des services généraux.

^b Administrateurs recrutés sur le plan national et agents locaux.

^c Volontaires recrutés sur le plan international et Volontaires recrutés sur le plan national.

2. Les taux de vacance ayant servi à l'établissement du budget sont fondés sur les taux enregistrés à ce jour. Ils ont été calculés en tenant compte du taux de vacance moyen sur 12 mois enregistré en 2022 et du taux de vacance effectif au 31 mars 2023, le plus bas des deux ayant servi à l'établissement du budget. Cette méthode est conforme aux orientations générales établies par la Division des finances des missions (Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité) afin d'améliorer l'exactitude et la cohérence des taux de vacance retenus aux fins de l'établissement des projets de budget pour 2024 et de garantir que les taux proposés sont fondés, dans toute la mesure possible, sur les taux effectifs. Un taux de vacance de postes de 50 % a été retenu aux fins du calcul des coûts relatifs aux postes et emplois qu'il est proposé de créer, de réaffecter ou de transformer.
3. Par souci de concision, le présent document ne comprendra une section sur les ressources extrabudgétaires que pour les missions qui ont prévu de telles ressources en 2023 ou 2024.

II. Informations transversales

Prise en compte des questions de genre

4. Les missions politiques spéciales s'appuient sur les résolutions [1325 \(2000\)](#), [1820 \(2008\)](#), [1888 \(2009\)](#), [1889 \(2009\)](#), [2122 \(2013\)](#), [2242 \(2015\)](#), [1960 \(2010\)](#), [2106 \(2013\)](#), [2467 \(2019\)](#) et [2493 \(2019\)](#), du Conseil de sécurité qui, prises ensemble, constituent le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et dans lesquelles le Conseil demande que les questions de genre soient prises en compte dans les activités politiques de l'ONU, y compris celles menées par les missions politiques spéciales. Elles sont également guidées par la résolution [75/100](#) de l'Assemblée générale relative à l'étude d'ensemble des missions politiques spéciales, dans laquelle l'Assemblée a réaffirmé le rôle important que jouaient les femmes dans la prévention et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix, et considéré qu'il importait d'obtenir leur participation effective sur un pied d'égalité et de les associer pleinement au règlement pacifique des différends ainsi qu'à la prévention et au règlement des conflits sous tous leurs aspects, à tous les niveaux et à tous les stades.
5. On trouvera dans le présent rapport des exemples précis de la manière dont les questions de genre ont été prises en compte dans les activités opérationnelles, les produits et les résultats de chacune des missions politiques spéciales.

Prise en compte du handicap

6. Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, les missions politiques spéciales s'emploient à faire progresser l'inclusion des personnes handicapées, grâce à des messages d'ouverture, à des actions de sensibilisation et à la promotion de la stratégie dans le cadre de leurs activités, notamment dans les processus politiques et de paix. Les missions soutiennent également la mise en place de mesures d'atténuation visant à résoudre les problèmes d'accessibilité, ainsi que les efforts déployés par les entités compétentes des Nations Unies pour assurer l'accessibilité des installations, des plateformes, des infrastructures de sécurité et d'autres équipements, le but étant de permettre aux personnes handicapées d'y accéder plus facilement et de les utiliser.

Activités d'évaluation

7. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix apportera son concours à l'évaluation biennale du Bureau des services de contrôle interne sur le renforcement du rôle de l'évaluation et la meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale. Les activités d'évaluation menées par telle ou telle mission sont décrites, le cas échéant, dans les parties du présent rapport consacrées à chaque mission.

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

8. La poursuite de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) en 2022 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats des missions politiques spéciales. On trouvera des exemples précis de ces conséquences dans les parties du présent rapport consacrées à chaque mission.
9. Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre aux besoins et aux demandes des États Membres, on a continué de tenir compte, dans les projets de plan-programme des missions politiques spéciales pour 2024, des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés aux programmes en raison de la pandémie. Il est cependant supposé que les conditions opérationnelles se sont améliorées et que les activités prescrites pourront être menées à bien selon les modalités en vigueur par le passé. Toute modification apportée aux produits prévus sera conforme aux objectifs, aux stratégies et aux mandats et il en sera rendu compte dans la partie consacrée à l'exécution du programme.

III. Missions politiques spéciales

1. Bureau des Nations Unies pour l’Afrique de l’Ouest et le Sahel

(15 347 800 dollars)

Avant-propos

En 2022, la tenue d’élections inclusives et pacifiques a ravivé l’espoir de voir progresser la consolidation de la paix et la gouvernance démocratique dans certaines parties de la région. Toutefois, les changements de gouvernement anticonstitutionnels survenus dans trois pays, la tentative de prise de pouvoir commise par l’armée dans un autre et le rétrécissement de l’espace politique et des libertés civiles dans certains États ont révélé au grand jour des fragilités sous-jacentes en matière de gouvernance. Il est néanmoins encourageant de constater que, grâce à une action diplomatique efficace au niveau régional, des accords sur les calendriers de transition ont été trouvés au Burkina Faso et en Guinée. Sur le plan de la sécurité, les violentes attaques contre des cibles militaires et civiles se sont poursuivies, une situation qui a de plus en plus touché les pays côtiers. Dans le Sahel central, de nombreuses écoles et centres de santé ont fermé en raison du climat d’insécurité persistant, lequel a également été à l’origine de forts taux de déplacement. Il est fortement espéré que les initiatives régionales de sécurité, telles que l’Initiative d’Accra, sauront appuyer les efforts qui sont faits pour endiguer la montée de l’insécurité dans la région.

En 2024, le Bureau des Nations Unies pour l’Afrique de l’Ouest et le Sahel poursuivra ses activités de prévention et continuera d’œuvrer à la consolidation de la paix. Par nos bons offices et nos activités de sensibilisation politique, nous nous emploierons en priorité à bâtir des consensus autour des processus politiques et électoraux et à renforcer la gouvernance démocratique en vue de faire advenir des sociétés justes, pacifiques et inclusives. Nous mettrons l’accent sur le renforcement des capacités et l’adoption de stratégies coordonnées et cohérentes aux fins de la lutte contre les facteurs de conflit. Pour atteindre ces objectifs, nous renforcerons nos partenariats dans l’ensemble de la région ainsi que dans le système des Nations Unies, dans l’espoir de restaurer la légitimité des traditions démocratiques et de la gouvernance responsable dans la région.

Le Représentant spécial du Secrétaire général pour l’Afrique de l’Ouest et le Sahel,
Chef du Bureau des Nations Unies pour l’Afrique de l’Ouest et le Sahel
(*Signé*) Leonardo **Santos Simão**

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

10. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) est chargé de prévenir les conflits et d'œuvrer à l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Son mandat découle des échanges de lettres entre le Secrétaire général et la présidence du Conseil de sécurité (S/2016/88 et S/2016/89, S/2016/1128 et S/2016/1129, S/2019/1009 et S/2020/85, et S/2023/70 et S/2023/71, le Conseil ayant par la dernière de ces deux lettres prorogé le mandat de la mission jusqu'au 31 janvier 2026) et de la résolution 2349 (2017) du Conseil de sécurité.
11. Le Bureau continuera à suivre l'évolution de la situation politique, à rechercher les nouvelles menaces pesant sur la paix et la sécurité et à mener des activités de bons offices en vue de prévenir les conflits, de pérenniser la paix et de renforcer les efforts de consolidation de la paix et la stabilité politique dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel ; à renforcer les partenariats régionaux et sous-régionaux pour faire face aux menaces transfrontières et transversales qui pèsent sur la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel ; à soutenir, en menant des activités de sensibilisation et de mobilisation politiques, la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel ; à promouvoir la bonne gouvernance, le respect de l'état de droit, les droits humains et la prise en compte systématique des questions de genre dans la prévention, la gestion et la résolution des conflits. Pour ce faire, il collaborera étroitement avec des entités régionales et sous-régionales et renforcera sa collaboration avec tous les organismes des Nations Unies.

Programme de travail

Objectif

12. L'objectif auquel le Bureau contribue est de parvenir à la paix et à la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

13. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau :
 - a) renforcera l'action qu'il mène en matière d'alerte rapide et ses activités de prévention, de résolution et de gestion des conflits grâce à la diplomatie préventive, à des missions de bons offices et à la mobilisation politique, en étroite collaboration avec les partenaires nationaux, sous-régionaux et régionaux, en accordant une attention particulière aux pays qui traversent des périodes de transition politique ou qui organiseront des élections en 2024, à savoir le Burkina Faso, Cabo Verde, le Ghana, la Guinée-Bissau, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal, notamment en prenant des mesures pour anticiper les menaces qui pèsent sur la cohésion sociale et y faire face, désamorcer les crises survenant dans le cadre des processus politiques et constitutionnels et des réformes, et relever les défis liés à la gouvernance ;
 - b) renforcera encore ses partenariats avec les institutions régionales, afin de remédier aux problèmes de paix et de sécurité dans la région, avec les organisations de la société civile, y compris les chefs traditionnels et religieux, les jeunes et les femmes, et avec les entités des Nations Unies, en vue de s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité et de l'insécurité dans la région et de renforcer le lien entre la paix, la sécurité et le développement ;

- c) accélérera la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, notamment en s'employant à promouvoir les questions de genre et la participation réelle des femmes et des jeunes aux processus politiques et décisionnels et aux initiatives de médiation ; favorisera les progrès dans les domaines de la bonne gouvernance et du respect des droits humains et de l'état de droit.
14. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) la prévention et l'atténuation des conflits, la mise en place de processus politiques consensuels et la consolidation de la démocratie et de la stabilité politique ; la mise en place de processus électoraux pacifiques et inclusifs, ainsi que de mécanismes destinés à prévenir les conflits et les risques de violences liées aux élections ;
 - b) un renforcement des réponses sous-régionales et transfrontières visant à régler les problèmes que posent les changements climatiques, la criminalité transnationale organisée, le trafic, les rapports entre les agriculteurs et les éleveurs, le terrorisme et l'extrémisme violent conduisant au terrorisme ;
 - c) l'adoption d'approches cohérentes, globales et intégrées pour ce qui est de remédier aux causes profondes de l'instabilité, des violences intercommunautaires et du conflit au Sahel ;
 - d) une prise en compte systématique des questions de genre dans les activités menées en Afrique de l'Ouest et au Sahel à des fins de prévention, de gestion et de résolution des conflits ;
 - e) l'amélioration de la gouvernance et des structures et mécanismes de sécurité et un plus grand respect des droits humains et de l'état de droit dans la région.
15. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, l'UNOWAS travaille avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union du fleuve Mano, la Commission du bassin du lac Tchad, l'Autorité de développement intégré des États du Liptako-Gourma, la Commission du golfe de Guinée, le Groupe de cinq pays du Sahel, l'Initiative d'Accra et l'Union africaine, de manière à renforcer et à harmoniser les capacités régionales de prévention et de règlement des conflits ainsi que de consolidation et de pérennisation de la paix ; à favoriser les progrès dans les domaines de la bonne gouvernance et du respect des droits humains et de l'état de droit, ainsi que de l'égalité des genres et de la participation active des femmes et des jeunes aux processus politiques et décisionnels ; à soutenir les mesures régionales qui sont prises pour lutter contre les menaces transfrontières qui pèsent sur la paix et la sécurité, dont la criminalité transnationale organisée, le trafic, les rapports entre les agriculteurs et les éleveurs, le terrorisme et l'extrémisme violent conduisant au terrorisme, ainsi que la piraterie et d'autres formes de criminalité maritime dans le Golfe de Guinée. Il collaborera avec les partenaires régionaux et sous-régionaux dans le cadre de missions conjointes de haut niveau, de missions d'évaluation technique et de missions d'enquête fondées sur les principes de subsidiarité et de complémentarité. En outre, le Bureau continuera d'héberger le secrétariat du Groupe de travail sur les femmes, les jeunes et la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel et de coordonner les activités du Groupe.
16. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, l'UNOWAS favorisera les synergies avec la plateforme de collaboration régionale, le Bureau de la coordination des activités de développement, les coordonnateurs résidents, les coordonnateurs des opérations humanitaires, les équipes de pays des Nations Unies et d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies afin de faire face aux problèmes multiformes de la région. La coordination avec les entités des Nations Unies, notamment le Bureau du Coordonnateur spécial pour le développement au Sahel, se poursuivra dans le cadre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et conformément aux rôles de mobilisation et de sensibilisation de l'UNOWAS. La participation de l'UNOWAS continuera de coïncider avec les priorités de la stratégie intégrée, et une attention particulière sera accordée aux menaces transfrontières qui pèsent sur la paix et la sécurité et à la lutte contre la radicalisation. Le Bureau coopérera étroitement avec les coordonnateurs résidents dans la zone dans laquelle il opère pour soutenir les priorités concernant la paix et d'autres priorités. Dans ce contexte, il continuera de se coordonner avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix au sujet de toute intervention commune. Il resserrera ses liens avec le BRENUAC sur les questions transrégionales intéressant l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, dont les menaces que représentent les factions de Boko Haram, les conflits liés aux rapports entre les agriculteurs et les éleveurs, et la piraterie et la sécurité maritime dans le golfe de Guinée.

17. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
 - a) la demande concernant les missions de bons offices menées par l'UNOWAS reste élevée en raison de la nécessité de faciliter le dialogue politique, d'apaiser les tensions politiques et d'aider les pays qui sont en phase de transition politique ou organisent des élections ;
 - b) les chefs d'État et de gouvernement des pays d'Afrique de l'Ouest, la CEDEAO, la Commission du bassin du lac Tchad, l'Union du fleuve Mano, l'Union africaine, le Groupe de cinq pays du Sahel, la Commission du golfe de Guinée et l'Initiative d'Accra sont résolus à mobiliser des ressources pour lutter contre les menaces qui pèsent sur la paix et la stabilité et ont la volonté politique de veiller au bon fonctionnement des mécanismes régionaux de paix et de sécurité. Le nécessaire est fait pour que le dispositif d'alerte rapide de la CEDEAO et d'autres instruments régionaux de prévention des conflits, notamment le protocole de bonne gouvernance, deviennent complètement opérationnels aux niveaux régional, national et local, en étroite collaboration avec la société civile ;
 - c) la communauté internationale reste déterminée à aider les pays de la région et les organisations régionales et sous-régionales à faire face aux difficultés se posant en matière de gouvernance et de sécurité. La consolidation de la paix et les efforts faits dans ce sens par les organisations régionales et sous-régionales et d'autres partenaires, y compris après des élections, se poursuivent ;
 - d) les États Membres, les organisations régionales et les organisations de la société civile manifestent fermement leur volonté politique de collaborer avec l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel ; les relations de coopération politique et technique nouées avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), au sujet des questions liées à la paix et à la sécurité régionales, et avec le BRENUAC, à l'appui de la Commission du golfe de Guinée et du Centre interrégional de coordination pour la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée, se poursuivent.
18. Le Bureau prend en compte les questions de genre et les questions relatives aux jeunes dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Dans le cadre de ses missions de bons offices, le Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel organisera notamment des consultations avec des groupes de femmes et de jeunes. Le Bureau continuera de faire campagne pour l'application des résolutions [1325 \(2000\)](#) et [2250 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité ainsi que des résolutions ultérieures du Conseil sur les femmes, les jeunes et la paix et la sécurité, à la faveur de l'établissement de plans d'action nationaux et régionaux.

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

19. La poursuite de la pandémie en 2022 a eu des conséquences minimales sur l'exécution des mandats, car la plupart des restrictions qui avaient été mises en place en riposte à la COVID-19 ont été levées. En conséquence, les déploiements dans la région et au-delà ainsi que les activités en présentiel du Bureau ont pu reprendre et atteindre des niveaux proches de ceux d'avant la crise sanitaire.
20. Le Bureau continue de tirer parti de manière systématique des enseignements et des meilleurs pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie, notamment en menant des activités selon des modalités hybrides, en encourageant la participation à distance à des manifestations organisées par des partenaires extérieurs, et en autorisant un

aménagement des modalités de travail dans les situations où cela ne nuit pas à l'exécution des mandats.

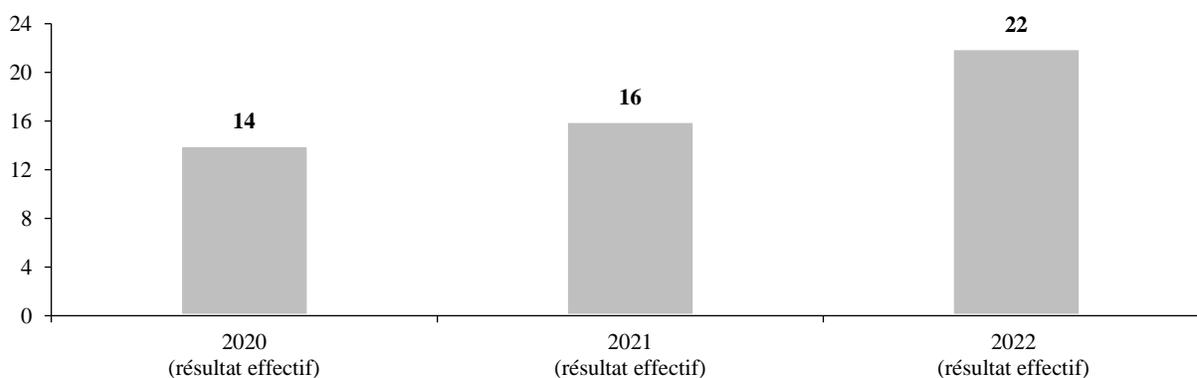
Exécution du programme en 2022

Réduction des tensions liées aux élections dans toute l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

21. En 2022, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et sa représentante spéciale adjointe ont mené 22 missions de bons offices et de médiation dans toute la région, dont les missions effectuées conjointement avec la CEDEAO, en vue de faciliter le prompt rétablissement de l'ordre constitutionnel au Burkina Faso et en Guinée, de concourir à la tenue d'élections pacifiques en Gambie, au Bénin et au Nigéria, et de favoriser la mise en place de processus inclusifs en matière de réforme et de dialogue politiques dans toute la région. Le Représentant spécial a intensifié son action de diplomatie préventive en lien avec le Burkina Faso afin d'obtenir de la part des autorités de transition qu'elles s'engagent à respecter les calendriers de transition convenus et à établir un mécanisme chargé du suivi et de l'évaluation de la période de transition. À l'appui des efforts de médiation menés sous la houlette de la CEDEAO, le Représentant spécial s'est entretenu avec des acteurs politiques guinéens et des partenaires extérieurs afin de faciliter la poursuite d'un dialogue constructif et de veiller au caractère inclusif de la transition politique. Pour ce qui est des contextes électoraux, le Bureau a mené des missions de bons offices et des missions d'évaluation technique en vue d'appuyer la tenue d'élections pacifiques et inclusives en Gambie en 2022 et de favoriser la mise en place de processus électoraux transparents à l'approche des élections au Bénin, prévues pour 2023. De plus, dans la perspective des élections générales prévues en février et en mars 2023 au Nigéria, le Représentant spécial et son adjointe ont mené des missions préélectorales de bons offices afin d'aller à la rencontre des candidats à l'élection présidentielle, des partenaires nationaux et internationaux, du Coordonnateur résident et de représentantes et représentants des entités des Nations Unies présentes dans le pays.
22. Le travail susmentionné a contribué à un recul global de la violence et à une amélioration de la stabilité politique dans les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel qui étaient en période électorale.
23. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure I).

Figure I

Mesure des résultats : nombre de missions de bons offices et de médiation de haut niveau menées pour désamorcer les tensions liées aux élections et consolider la stabilité politique



Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : réduction des tensions liées aux opérations électorales et aux réformes politiques dans l'ensemble de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

24. Le travail effectué par le Bureau a contribué à réduire la violence et à accroître la stabilité politique dans les pays organisant des opérations électorales, les pays entreprenant des réformes politiques et les pays aux prises avec des changements inconstitutionnels de gouvernement. Cela a permis d'atteindre la cible fixée, à savoir la multiplication des missions de bons offices et des activités de médiation visant à faire face aux tensions et aux désaccords liés aux élections en Afrique de l'Ouest et au Sahel.
25. En 2022, grâce aux activités politiques de haut niveau et aux missions de bons offices menées par le Représentant spécial dans le contexte de la transition au Burkina Faso, les autorités de transition se sont engagées à respecter les calendriers de transition préalablement convenus et à créer un mécanisme de suivi de la transition.
26. Toujours en 2022, en collaboration avec les entités des Nations Unies partenaires, l'UNOWAS a aidé les autorités de différents États du Nigéria à préparer et à organiser des forums nationaux destinés aux parties prenantes, pour manifester leur détermination collective à promouvoir la paix, la sécurité et le développement durables au Nigéria à l'approche des élections générales de 2023. Les participantes et participants à ces forums – chefs traditionnels et religieux, membres du Comité national pour la paix, membres des forces de sécurité et groupes de femmes et de jeunes – ont estimé que ceux-ci avaient contribué à l'instauration d'un climat propice à la tenue d'élections pacifiques et crédibles.
27. En 2024, une série d'élections présidentielles et législatives doivent se tenir au Burkina Faso, au Ghana, en Guinée-Bissau, au Mali, en Mauritanie et au Sénégal, dans le respect du calendrier prévu par les constitutions et les lois des pays concernés ainsi que des calendriers de transition convenus. Le Bureau mènera des missions de bons offices et de médiation de haut niveau afin de contribuer à la tenue d'élections pacifiques et crédibles dans ces pays. Il déploiera également des missions d'évaluation technique qui seront chargées de travailler en étroite collaboration avec les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, afin de déceler et de désamorcer les nouvelles menaces contre la paix et la sécurité ou les tensions préélectorales.
28. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3).

Tableau 3
Mesure des résultats

| 2020 (résultat effectif) | 2021 (résultat effectif) | 2022 (résultat effectif) | 2023 (résultat escompté) | 2024 (résultat escompté) |
|---|---|---|---|---|
| Conduite d'élections généralement pacifiques, ouvertes à tous et crédibles dans cinq pays de l'Afrique de l'Ouest | Multiplication des missions de bons offices et des activités de médiation visant à faire face aux tensions et aux désaccords liés aux élections en Afrique de l'Ouest et au Sahel | Renforcement des missions de bons offices et des activités de médiation visant à faire face aux tensions et aux désaccords liés aux élections en Afrique de l'Ouest et au Sahel | Multiplication des missions de bons offices et des activités de médiation visant à faire face aux tensions et aux désaccords liés aux élections en Afrique de l'Ouest et au Sahel | Déroulement pacifique des opérations électorales et des réformes politiques dans l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel |

Résultat 2 : renforcement des partenariats régionaux et du rôle mobilisateur du Bureau au service de la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

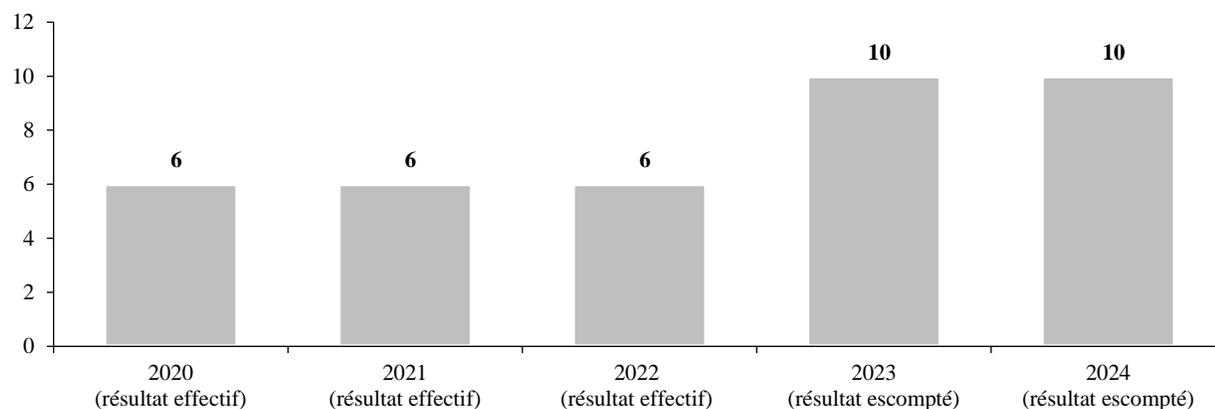
29. Le Représentant spécial a utilisé son rôle politique de premier plan et ses orientations stratégiques pour accélérer la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Il a présidé la treizième réunion du comité directeur, qui s'est tenue en mai 2022 au Tchad, et facilité l'exécution des activités relatives au pilier sécurité de la stratégie. Au total, 12 des missions de bons offices qu'il a menées en 2022 l'ont été dans des pays du Sahel, en réaction à la détérioration rapide de la situation politique, des conditions de sécurité et des besoins humanitaires dans la région. Le Bureau a travaillé en étroite collaboration avec le Bureau du Coordonnateur spécial pour le développement au Sahel afin de garantir l'adoption d'une approche commune et intégrée concernant la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Une étude sur les incidences des enjeux géopolitiques sur la paix et la prospérité au Sahel a été menée en 2022 ; elle sera achevée en 2023. Le Bureau a également travaillé en étroite collaboration avec le Groupe indépendant de haut niveau sur la sécurité et le développement au Sahel, créé en septembre 2022 et dirigé par l'ancien Président de la République du Niger, Mahamoudou Issoufou.
30. En 2024, le Bureau continuera de renforcer ses partenariats avec des organisations régionales et d'autres parties prenantes, en tirant parti de ses avantages comparatifs afin de faire avancer la réalisation des objectifs liés à la paix et à la sécurité. Il continuera également de mettre à profit son rôle fédérateur pour faire avancer la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel en menant des activités de sensibilisation et de mobilisation politiques, conformément à son mandat.

Enseignements tirés et changements prévus

31. Les enseignements tirés sont les suivants : la région endosse progressivement un rôle de fer de lance sur les questions liées à la politique et à la sécurité, en s'appuyant, pour assurer la médiation de crises politiques, parer aux défaillances en matière de gouvernance et s'atteler aux problèmes de sécurité, sur des initiatives locales et régionales qui mettent à profit les retours d'expérience issus de différentes interventions antérieures menées dans la région. Compte tenu de ces enseignements, le Bureau continuera de renforcer ses partenariats avec des organisations régionales et d'autres parties prenantes, en tirant parti de ses avantages comparatifs afin de faire avancer la réalisation des objectifs liés à la paix et à la sécurité. L'accent sera mis sur le renforcement de la collaboration à l'intérieur du système des Nations Unies et sur l'adoption d'approches régionales et internationales cohérentes afin d'éviter les chevauchements et de maximiser les effets de synergies, l'objectif étant de s'attaquer plus efficacement aux causes profondes et de mettre au point des solutions venant de la base et axées sur l'être humain.
32. Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure II).

Figure II

Mesure des résultats : nombre de séances d'information, de réunions de haut niveau et d'activités de sensibilisation organisées avec les dirigeants de la mission et les partenaires régionaux au Sahel



Produits

33. On trouvera dans le tableau 4 les produits retenus pour la mission.

Tableau 4

Produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

| Catégorie et sous-catégorie | Produits prévus : 2022 | Produits livrés : 2022 | Produits prévus : 2023 | Produits prévus : 2024 |
|---|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts | | | | |
| Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents) | 2 | 2 | 2 | 2 |
| 1. Rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité | 2 | 2 | 2 | 2 |
| Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures) | 2 | 2 | 2 | 2 |
| 2. Séances du Conseil de sécurité | 2 | 2 | 2 | 2 |
| B. Création et transfert de connaissances | | | | |
| Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours) | 9 | 9 | 15 | 15 |
| 3. Ateliers sur la paix et la sécurité, portant sur le terrorisme, l'extrémisme violent conduisant au terrorisme, la criminalité transnationale organisée, les droits humains et la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et des résolutions ultérieures sur les droits des femmes | 9 | 9 | 15 | 15 |
| Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents) | 4 | 4 | 4 | 4 |
| 4. Documents de réflexion sur la paix et la sécurité, les droits humains, l'égalité des genres et les jeunes | 4 | 4 | 4 | 4 |
| Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête (nombre de missions) | 15 | 15 | 15 | 15 |
| 5. Mobilisation et appui en faveur de réponses sous-régionales et transfrontières intégrées visant à faire face aux menaces transversales pesant sur la paix et la sécurité, notamment à l'instabilité liée aux élections et aux difficultés découlant de l'absence de gouvernance, de la réforme du secteur de la sécurité, de la criminalité transnationale organisée, du trafic, du terrorisme et de l'extrémisme violent conduisant | 15 | 15 | 15 | 15 |

| Catégorie et sous-catégorie | Produits prévus : 2022 | Produits livrés : 2022 | Produits prévus : 2023 | Produits prévus : 2024 |
|-----------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
|-----------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|

au terrorisme ; consultations sur les droits humains dans le cadre des processus politiques et électoraux ; campagne en faveur de la mise en œuvre effective de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et promotion d'une coopération et d'une coordination stratégiques renforcées au Sahel aux fins de la réalisation des objectifs de la stratégie intégrée.

C. Activités de fond

Bons offices : missions de bons offices, y compris des missions menées conjointement avec la CEDEAO et l'Union africaine, axées sur la prévention des conflits dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel, et tenant compte des droits humains et des questions de genre.

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : missions de suivi dans des pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel visant à analyser l'évolution de la situation et les nouvelles menaces et à cerner les axes sur lesquels jouer pour mener des activités d'alerte rapide et de prévention des conflits ; missions de suivi au Burkina Faso et en Gambie visant à soutenir les initiatives de pérennisation de la paix menées par l'ONU ; missions avant et après la tenue d'élections dans des pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel visant à surveiller l'évolution des tensions liées au processus électoral.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : revues au format électronique et au format papier (publication trimestrielle), campagnes d'information, brochures, dépliants et notes d'information visant à promouvoir les missions de bons offices et les activités de l'UNOWAS et à accroître la visibilité de la mission.

Relations extérieures et relations avec les médias : échanges avec les médias, séances d'information, conférences de presse, communiqués de presse, déclarations et tribunes libres.

Plateformes numériques et contenus multimédias : diffusion d'informations et promotion des missions de bons offices et des activités de l'UNOWAS sur le site Web du Bureau et sur les médias sociaux.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 5

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Catégorie de dépenses | 2022 | | 2023 | | 2024 | Variation |
|---|--------------------|------------------------|--------------------|-----------------------|---|-----------|
| | Crédits ouverts | Dépenses effectives | Crédits ouverts | Montant nécessaire | Augmentation/ (diminution) entre 2023 et 2024 | |
| | (1) | (2) | (3) | (4) | (5) = (4) - (3) | |
| Militaires et personnel de police | 146,6 | 87,2 | 113,5 | 113,5 | – | |
| Personnel civil | 9 371,8 | 9 497,7 | 9 292,6 | 9 755,1 | 462,5 | |
| Dépenses opérationnelles | 5 140,2 | 4 941,6 | 5 429,1 | 5 479,2 | 50,1 | |
| Total (déduction faite des contributions du personnel) | 14 658,6 | 14 526,5 | 14 835,2 | 15 347,8 | 512,6 | |

Tableau 6
Ressources humaines

| | Personnel recruté sur le plan international | | | | | | | | | | | Personnel recruté sur le plan national | | Volontaires des Nations Unies | | | | |
|-----------------------------|---|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|----|---|---------------|--|-----------------|-------------------------------|--|-------|---|---|
| | SGA | SSG | D-2 | D-1 | P-5 | P-4 | P-3 | P-2 | SM | G | Total partiel | AN | AL | Total partiel international | Volontaires recrutés sur le plan international | | Volontaires recrutés sur le plan national | |
| | | | | | | | | | | | | | | | Total partiel | Total | | |
| Effectif approuvé pour 2023 | 1 | 1 | – | 2 | 9 | 14 | 10 | 1 | 6 | – | 44 | 9 | 22 ^a | 31 | – | – | – | – |
| Effectif proposé pour 2024 | 1 | 1 | – | 2 | 9 | 14 | 10 | 1 | 6 | – | 44 | 9 | 22 ^a | 31 | – | – | – | – |
| Variation | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |

^a Dont un emploi de temporaire (autre que pour les réunions).

34. Le montant des ressources demandées pour 2024 pour le Bureau des Nations Unies pour l’Afrique de l’Ouest et le Sahel s’élève à 15 347 800 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir le déploiement de 1 conseiller ou conseillère militaire et de 1 conseiller ou conseillère pour les questions de police (113 500 dollars), les traitements et dépenses communes de personnel (9 755 100 dollars) correspondant à 44 emplois soumis à recrutement international (1 emploi de Secrétaire général(e) adjoint(e), 1 emploi de Sous-Secrétaire(e) général(e), 2 D-1, 9 P-5, 14 P-4, 10 P-3, 1 P-2 et 6 emplois d’agent(e) du Service mobile) et 31 emplois soumis à recrutement national [9 emplois d’administrateur(trice) et 22 emplois d’agent(e) local(e)], ainsi que les dépenses opérationnelles (5 479 200 dollars), qui se répartissent comme suit : consultants et services de conseil (172 600 dollars), voyages officiels (789 300 dollars), installations et infrastructures (249 700 dollars), transports terrestres (70 600 dollars), transports aériens (2 608 300 dollars), communications et informatique (710 300 dollars), et fournitures, services et matériel divers (878 400 dollars).
35. Pour 2024, aucun changement n’est proposé quant aux effectifs et quant à leur classe.
36. Le tableau d’effectifs du Bureau approuvé pour 2023 comprend un emploi de personnel temporaire (autre que pour les réunions). Il est proposé de reconduire cet emploi d’assistant(e) au budget et aux finances [agent(e) local(e)] en 2024, afin de faciliter et de maintenir la soumission des opérations financières de la mission à un contrôle interne.
37. Un taux de vacance de 11,4 % a été appliqué aux prévisions relatives aux emplois soumis à recrutement international, sur la base du taux de vacance effectif enregistré en mars 2023. Des taux de vacance de 0 % et de 4,5 %, respectivement, ont été appliqués aux prévisions relatives aux emplois d’administrateurs recrutés sur le plan national et aux emplois d’agents locaux, sur la base des taux de vacance effectifs enregistrés en mars 2023. Un taux de vacance de 0 % a été appliqué aux prévisions relatives aux militaires et aux conseillers pour les questions de police, sur la base des taux de vacance effectifs enregistrés en mars 2023.
38. L’augmentation des ressources proposées pour 2024 par rapport aux crédits ouverts pour 2023 s’explique par les facteurs suivants : a) l’augmentation des dépenses au titre du personnel recruté sur le plan international, en raison principalement de l’application des nouveaux barèmes des traitements et de l’application d’un taux de vacance de postes de 11,4 %, inférieur au taux de 16 % approuvé en 2023 ; cette hausse est en partie compensée par une diminution des dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan local (administrateurs recrutés sur le plan national et agents locaux),

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; G = agent(e) des services généraux ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = Sous-Secrétaire général(e).

qui tient à l'application des barèmes des traitements et des dépenses communes de personnel les plus récents ; b) la hausse des dépenses au titre des consultants et services de consultants, qui tient aux activités de conseil liées à l'élaboration d'une stratégie intégrée de planification et de mobilisation des ressources ; c) l'augmentation des dépenses relatives aux voyages officiels, qui s'explique par les activités d'information visant à promouvoir le mandat et les activités du Bureau et à appuyer les missions de bons offices du Représentant spécial et ses travaux liés aux élections dans la sous-région ; d) la hausse des dépenses au titre de la communication et de l'informatique, qui a trait à l'acquisition de logiciels, de licences et de droits d'utilisation ; e) l'augmentation des dépenses au titre des fournitures, services et matériel divers, pour un vacataire devant s'occuper du système de suivi des véhicules. Cette augmentation est en partie compensée par la baisse des dépenses au titre des installations et infrastructures, en raison de coûts moins élevés que prévus en ce qui concerne les services collectifs de distribution, l'entretien et les services de sécurité pour la nouvelle Maison des Nations Unies de Dakar, selon les estimations les plus récentes, ainsi que par une diminution des dépenses au titre des opérations aériennes, qui s'explique par une baisse du prix du carburant pour les aéronefs et de l'indemnité de subsistance de l'équipage.

Ressources extrabudgétaires

39. En 2023, le Bureau devrait recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant de 690 000 dollars, qui se répartissent comme suit :
- a) des contributions volontaires d'un montant de 515 000 dollars, qui devraient servir à appuyer des activités visant à renforcer les capacités des femmes dans la sphère politique, à promouvoir l'égalité des genres et l'avancement des femmes dans le secteur de la sécurité, à lutter contre les discours de haine et de division dans le bassin du fleuve Mano, à organiser le forum régional des conseillères et conseillers pour la paix et le développement en Afrique de l'Ouest et dans le Sahel, à renforcer la prévention des conflits ainsi que l'analyse et la coordination de portée régionale au Sahel, à faire face aux différentes menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité dans la région, notamment les changements climatiques, l'extrémisme et l'impunité, et à promouvoir l'inclusion et la cohésion sociales en Afrique de l'Ouest et au Sahel ;
 - b) des ressources provenant du recouvrement des coûts, qui s'élèvent à 175 000 dollars et devraient permettre d'apporter un appui à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à Dakar au regard des services collectifs de distribution et des services d'entretien, à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime au regard de la location et des services collectifs de distribution dans le contexte du partage de locaux avec la cellule de liaison du Bureau en Mauritanie, à la MINUSMA au regard du transport aérien et des locaux à usage de bureaux au Sénégal, et à la cellule de liaison du Bureau à Abuja.
40. En 2024, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 690 000 dollars (dont 515 000 dollars provenant des contributions volontaires et 175 000 dollars provenant de montants recouverts) devraient permettre de continuer à appuyer les activités susmentionnées visant à instaurer la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, ainsi que les activités financées au moyen des ressources issues du recouvrement des coûts.

2. Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie

(\$101 275 600)

Avant-propos

L'année 2024 sera l'occasion pour le Gouvernement fédéral somalien d'avancer dans la réalisation de ses objectifs prioritaires au niveau national, notamment le processus de révision constitutionnelle, le renforcement du fédéralisme et l'inclusivité de la vie politique. Un autre point central sera sans doute la poursuite des initiatives visant à améliorer la sécurité, à stabiliser les zones reprises aux Chabab et à avancer sur la législation prioritaire. Le Gouvernement devrait également poursuivre le dialogue avec les États membres de la fédération afin d'avancer sur les objectifs nationaux et la résolution de certains points litigieux concernant la fédéralisation.

Les efforts visant à renforcer les institutions somaliennes à l'échelle fédérale et au niveau des États devront être étendus aux structures de gouvernance locale, surtout dans les zones reprises récemment, et à l'appui à la stabilisation connexe. Plusieurs élections infranationales sont prévues en 2024, et les préparatifs des élections parlementaires et présidentielles programmées pour 2026 devraient également progresser. La transition en matière de sécurité en cours restera une priorité pour 2024, la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS) poursuivant son retrait planifié et les forces et institutions de sécurité somaliennes assumant la responsabilité principale en matière de sécurité d'ici la fin de l'année. Les Chabab continueront probablement de représenter une menace substantielle pour la sécurité dans le pays.

La Somalie continuera d'être confrontée à des problèmes récurrents et persistants sur le plan humanitaire, notamment liés aux chocs climatiques, à l'insécurité et aux mouvements de population. La Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie et le système des Nations Unies dans son ensemble maintiendront leur engagement envers la Somalie et son peuple, en collaborant de façon cohérente à l'appui des efforts de paix et de réconciliation, ainsi qu'à l'aide humanitaire et l'aide au développement.

L'Administratrice responsable
de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie
(Signé) Anita Kiki **Gbeho**

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

41. La Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) a pour mandat : a) d'offrir de bons offices à l'appui des processus inclusifs du Gouvernement somalien en matière de politiques et de réconciliation ; b) de fournir un appui technique, opérationnel et logistique aux fins de la tenue d'élections universelles inclusives en veillant à la représentation et à la participation des femmes ; c) d'appuyer la réforme du secteur de la sécurité, l'amélioration des institutions garantes de l'état de droit, l'adoption d'une approche globale de la sécurité et l'exécution du Plan de transition de la Somalie ; d) de promouvoir et protéger les droits humains et de soutenir la mise en œuvre de la politique de diligence voulue en matière de droits humains à l'échelle du système. La Mission fournit également des conseils et un appui stratégiques visant à renforcer la capacité du Gouvernement de fournir des services, d'attirer des investissements et de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et les institutions financières internationales. Le mandat de la MANUSOM est défini dans la résolution [2102 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité, qui porte création de la Mission, et a été renouvelé par les résolutions [2158 \(2014\)](#), [2221 \(2015\)](#), [2232 \(2015\)](#), [2275 \(2016\)](#), [2358 \(2017\)](#), [2408 \(2018\)](#), [2461 \(2019\)](#), [2516 \(2020\)](#), [2540 \(2020\)](#), [2592 \(2021\)](#) et [2632 \(2022\)](#) ainsi que, plus récemment, par la résolution [2657 \(2022\)](#), par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Mission jusqu'au 31 octobre 2023.
42. Dans sa résolution [2657 \(2022\)](#), le Conseil de sécurité a salué l'examen stratégique de la MANUSOM et a approuvé les indicateurs et recommandations qui y étaient énoncés. Il a également encouragé la MANUSOM à aider la Somalie à accélérer l'application de la Stratégie nationale de stabilisation de la Somalie et des plans de stabilisation des États et à assurer un soutien opportun et équilibré aux zones nouvellement ou récemment reprises aux Chabab. Il a par ailleurs demandé à la Mission de maintenir et de renforcer sa présence dans l'ensemble de la Somalie et de continuer à renforcer sa coopération avec la Somalie et la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS).

Programme de travail

Objectif

43. L'objectif auquel la Mission contribue est de faire régner la paix, la sécurité et la stabilité politique et de parvenir à la réconciliation nationale en Somalie en exécutant le mandat établi par le Conseil de sécurité et conformément aux priorités du Gouvernement fédéral somalien.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

44. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la Mission s'emploiera à :
 - a) aider le Gouvernement fédéral somalien à progresser dans la réalisation de ses objectifs prioritaires au niveau national, au moyen d'activités de sensibilisation, de bons offices et de conseils stratégiques, en coordination avec les partenaires, en vue de l'achèvement du processus de révision constitutionnelle, ainsi que du renforcement du fédéralisme et de l'inclusivité en politique ;
 - b) appuyer le Gouvernement et ses organismes de gestion des élections, tant à l'échelle fédérale qu'au niveau des États, en leur fournissant des conseils stratégiques, une assistance technique

et en coordonnant l'aide technique internationale aux fins de la préparation et de l'exécution des processus électoraux à l'échelle infranationale et nationale ;

- c) dispenser des conseils stratégiques et techniques aux femmes d'influence, aux acteurs de la société civile, au Gouvernement fédéral ainsi qu'aux États membres de la fédération afin de garantir une plus forte participation et représentation des femmes dans les processus électoraux nationaux et infranationaux, les dispositifs de réconciliation et de médiation, la vie publique, les postes à responsabilité et la prise de décision ;
 - d) aider le Gouvernement fédéral somalien à développer le secteur de la sécurité et à mettre en œuvre le Plan de transition de la Somalie, en coordination avec l'ATMIS et d'autres partenaires ; donner aux autorités somaliennes davantage de moyens d'atténuer la menace que représentent les engins explosifs, notamment les dispositifs explosifs improvisés, et de gérer efficacement les armes et munitions ;
 - e) prodiguer de bons offices, des conseils stratégiques et une assistance technique afin d'aider le Gouvernement fédéral somalien à accélérer l'exécution de la stratégie nationale de stabilisation, des plans de stabilisation des États et des initiatives de réconciliation au niveau local ;
 - f) offrir ses bons offices, des conseils stratégiques et une assistance technique aux fins du développement d'un système judiciaire fédéral et de structures de justice, ainsi que de l'amélioration de l'accès à la justice, et tout particulièrement dans les zones nouvellement ou récemment reprises, y compris grâce à un dialogue communautaire ; appuyer les initiatives visant à renforcer la coopération et la coordination tout au long de la chaîne de justice, aux différents niveaux de gouvernement ;
 - g) fournir un appui technique au Gouvernement fédéral somalien pour l'aider à tenir ses engagements pris lors de l'examen périodique universel ;
 - h) continuer d'aider le Gouvernement fédéral somalien à coordonner l'action des partenaires internationaux concernant les objectifs prioritaires au niveau national, en dégagant un consensus et en promouvant une approche commune de la communication et de la programmation. La Mission intégrera par ailleurs dans ses activités des thèmes transversaux tels que les droits humains, le genre, les jeunes, l'inclusivité, les changements climatiques et la résilience ;
 - i) progresser dans la planification de la transition, en étroite coordination avec le Gouvernement fédéral somalien, l'ATMIS, le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS) et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies.
45. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) tenue des engagements de la Mission énoncés dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2021-2025, dans le respect des objectifs prioritaires au niveau national en matière d'inclusivité de la vie politique, de sécurité, d'état de droit, de développement et de croissance économique ;
 - b) appui au Gouvernement fédéral somalien dans la mise en œuvre du plan national de développement (2020-2024) ; avancées sur les priorités présentées dans le communiqué du Conseil consultatif national de juin 2022 ;
 - c) soutien au Gouvernement fédéral somalien en vue de faire avancer la transition en matière de sécurité, en étroite coordination avec l'ATMIS.
46. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, la MANUSOM continuera de travailler en étroite collaboration avec l'ATMIS, dans le respect des priorités stratégiques et opérationnelles, notamment dans le cadre du Forum de coordination des hauts responsables, qui réunit les chefs de l'ATMIS, de la MANUSOM, du BANUS et d'autres mécanismes de coordination. On continuera d'assurer la coordination et la coopération en ce qui concerne la politique de diligence voulue en

matière de droits humains, afin de garantir le respect des règles, la lutte contre l'impunité et la mise en œuvre de mesures d'atténuation déterminées dans les évaluations des risques. Cette coopération sera particulièrement importante dans le cadre du transfert progressif des responsabilités en matière de sécurité aux forces de sécurité somaliennes.

47. En ce qui concerne la coordination et la liaison interinstitutions, la MANUSOM, tirant parti de son initiative pilote en cours en matière d'intégration, continuera d'intégrer davantage les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et de coopérer avec eux, et d'avancer sur les priorités énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2021-2025), à l'appui des priorités du Gouvernement.
48. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
 - a) le dialogue politique entre le Gouvernement fédéral somalien et l'ensemble des États membres de la fédération se poursuit et est consacré principalement aux moyens de faire progresser la réalisation des objectifs prioritaires au niveau national ;
 - b) le processus de révision constitutionnelle continue de progresser, mais certaines questions litigieuses doivent encore être examinées ; la commission parlementaire mixte de contrôle et la Commission indépendante de révision et d'application de la Constitution sont opérationnelles ;
 - c) la législation prioritaire est adoptée, ce qui fait progresser l'édification de l'État ;
 - d) les élections dans les États membres de la fédération se déroulent selon un calendrier et un modèle électoral convenus avec le Gouvernement fédéral avant les élections nationales prévues en 2026. Des organismes de gestion des élections sont créés au niveau des États membres de la fédération et une législation relative aux élections est adoptée pour organiser les élections des conseils municipaux ;
 - e) la Somalie assume progressivement les responsabilités en matière de sécurité et le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération avancent dans la mise en place d'institutions de sécurité en appliquant les mesures énoncées dans le dispositif national de sécurité et le Plan de transition ;
 - f) les forces de sécurité somaliennes sont en mesure de tenir efficacement leur territoire, ce qui rend les efforts de stabilisation en cours plus durables ;
 - g) le Conseil de sécurité, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et, plus généralement, la communauté internationale, continuent de soutenir la transition en matière de sécurité en Somalie ;
 - h) les efforts visant à développer le système judiciaire se poursuivent ;
 - i) les violations des droits humains par les parties au conflit restent préoccupantes ;
 - j) les Chabab restent sans doute la plus grande menace pour la sécurité et la stabilité en Somalie, suivis par la violence clanique et les conflits localisés ;
 - k) les jeunes Somaliens restent vulnérables face au risque de radicalisation et de recrutement par des groupes extrémistes, en particulier les Chabab ;
 - l) les femmes et les filles continuent à être touchées de manière disproportionnée par les inégalités, les violations du droit international humanitaire et les violations des droits humains et les atteintes à ces droits ;
 - m) le pays est touché par des chocs climatiques récurrents, notamment des périodes de sécheresse et des inondations.
49. La Mission continue de tenir compte des questions de genre dans ses activités, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, notamment pour ce qui est de soutenir la participation et la

représentation accrues des femmes à la vie politique et économique et aux efforts de réconciliation et de consolidation de la paix.

50. Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, la MANUSOM a élaboré un plan d'action conjoint sur deux ans (2021-2022) avec le BANUS, lequel doit être révisé et mis à jour en 2023, sur la base d'un exercice d'audit de l'accessibilité mené en 2022.

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

51. La poursuite de la pandémie en 2022 a eu un impact limité sur l'exécution des mandats, notamment en ce qui concerne la capacité de la Mission à dialoguer avec ses interlocuteurs du Gouvernement et de la société civile en raison de leur accès limité à Internet et aux technologies de conférences téléphoniques, en particulier au niveau infranational.
52. La Mission continue de tirer parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Un grand nombre de réunions, formations et ateliers continuent d'être organisés en ligne, lorsque cela est possible, ce qui permet de réduire les frais de déplacement et les journées de travail connexes. De plus, les mécanismes de contrôle et de suivi mis en place au début de la pandémie restent disponibles pour continuer à être utilisés à l'avenir, en conjonction avec des mesures d'atténuation le cas échéant.

Exécution du programme en 2022

Renforcement institutionnel en faveur des droits et de l'inclusion des personnes en situation de handicap

53. L'utilisation persistante d'engins explosifs improvisés par les Chabab constitue la plus grande menace non environnementale pour les Somaliens. En 2022, la MANUSOM a réuni une large coalition d'organismes des Nations Unies et s'est associée au Trinity College de Dublin pour apporter à l'agence nationale du handicap un support technique et un appui en matière de sensibilisation, ce qui a abouti à la réalisation d'une enquête nationale sur les handicaps, la première en Somalie. Cette enquête a permis d'obtenir des données quantitatives et qualitatives précises sur les personnes en situation de handicap, notamment les victimes d'engins explosifs improvisés, afin de permettre au Gouvernement fédéral somalien de protéger leurs droits et de comprendre leurs besoins. La Mission a également appuyé la demande de financement de l'agence nationale du handicap, qui a été acceptée, visant à rénover ses bureaux afin de les rendre accessibles et ainsi créer un espace où les personnes en situation de handicap peuvent communiquer avec l'institution nationale qui leur est dédiée. Ces efforts ont permis de mettre en avant les personnes en situation de handicap et de faire reconnaître leurs besoins par les responsables politiques. Le 4 décembre 2022, lors de la célébration de la Journée internationale des personnes handicapées, le Premier ministre somalien s'est engagé à augmenter le budget de l'agence nationale du handicap.
54. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 7).

Tableau 7
Mesure des résultats

| <i>2020 (résultat effectif)</i> | <i>2021 (résultat effectif)</i> | <i>2022 (résultat effectif)</i> |
|--|---|---|
| Une stratégie en matière de handicap a été élaborée par le Ministère des femmes et du développement des droits humains | L'agence nationale du handicap a été ouverte en juillet 2021 Recensement national des organisations de personnes en situation de handicap et des | L'agence nationale du handicap a mené la première enquête nationale sur le handicap |

| 2020 (résultat effectif) | 2021 (résultat effectif) | 2022 (résultat effectif) |
|---|--|--|
| Les partenariats interministériels sur le handicap ont été renforcés et étendus, ce qui a notamment permis l'adoption d'une stratégie d'assistance aux victimes par le Ministère de la sécurité intérieure et le Ministère des femmes et des droits humains | organisations de la société civile travaillant sur le handicap | Un financement a été obtenu pour l'agence nationale du handicap Le Gouvernement fédéral somalien s'est engagé à augmenter le budget de l'agence nationale du handicap |

Activités d'évaluation

55. Une évaluation interne sur la transformation numérique, qui s'inscrit dans la vision du Secrétaire général d'une « ONU 2.0 », et une évaluation interne de l'efficacité des communications stratégiques de la MANUSOM à l'appui de l'exécution de son mandat, sont prévues pour 2023.

Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : obtention de la confiance du public dans les institutions chargées de la sécurité et de la justice durant et après le transfert des responsabilités en matière de sécurité

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

56. En 2022, la Mission a appuyé les priorités nationales en matière d'état de droit et de sécurité en apportant des conseils d'experts et un appui à la coordination de la transition en matière de sécurité et en procédant à des analyses comparatives dans ce domaine. Elle a poursuivi sa collaboration stratégique régulière avec ses interlocuteurs somaliens et internationaux concernant la révision et la mise en place de l'architecture de sécurité nationale en vue d'une plus grande fédéralisation du secteur de la sécurité. Pour ce qui est de l'état de droit, la MANUSOM a contribué à des avancées sur le modèle judiciaire et pénitentiaire, en renforçant l'indépendance et l'impartialité du système judiciaire et en faisant progresser la mise en pratique du nouveau modèle de maintien de l'ordre.
57. En 2024, la MANUSOM intensifiera encore sa coordination avec les parties prenantes nationales et internationales afin de soutenir la transition des responsabilités en matière de sécurité de l'ATMIS aux forces de sécurité somaliennes, laquelle doit s'achever en décembre 2024, ainsi que la fédéralisation du secteur de la sécurité, la mise en place de l'architecture nationale de sécurité et la création d'un système de justice fédéré. À cet égard, les initiatives en matière de sécurité comprendront : le renforcement des cadres nationaux de gestion des armes et des munitions et de lutte contre les engins explosifs improvisés ; l'intégration et la réintégration des forces régionales et d'autres groupes locaux soutenant les opérations des forces de sécurité somaliennes ; la prévention du terrorisme et de l'extrémisme violent propice au terrorisme, ainsi que la lutte contre ces phénomènes. En ce qui concerne l'état de droit, la justice et le système pénitentiaire, l'aide apportée contribuera à renforcer la bonne gouvernance. D'autres lois relatives au maintien de l'ordre devraient être adoptées au niveau fédéral et au niveau des États, contribuant ainsi au développement d'un cadre juridique pour un système de police fédéré en Somalie.
58. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 8).

Tableau 8
Mesure des résultats

| 2020 (résultat effectif) | 2021 (résultat effectif) | 2022 (résultat effectif) | 2023 (résultat escompté) | 2024 (résultat escompté) |
|---|--|---|--|--|
| <p>Le Plan de transition de la Somalie est révisé</p> <p>Un dialogue communautaire sur la justice, la sécurité et les questions foncières est lancé dans la capitale de chaque État membre de la fédération</p> <p>Un plan de renforcement des capacités et de développement institutionnel est créé à l'intention des organes exécutifs et législatifs du Gouvernement fédéral et des États membres de la fédération, en vue d'améliorer le contrôle civil du secteur de la sécurité</p> <p>Les organes de gouvernance maritime du pays sont renforcés et la participation des femmes dans le secteur maritime est encouragée afin de soutenir la croissance de l'économie bleue dans son ensemble</p> | <p>Le Plan de transition de la Somalie est révisé et publié, la coordination technique étant assurée par les entités responsables d'appliquer l'approche globale pour la sécurité</p> <p>Les programmes conjoints relatifs à l'état de droit et à la gouvernance de la sécurité font que les organes exécutifs et législatifs du Gouvernement fédéral et des États membres de la fédération soutiennent l'exécution du Plan de transition</p> <p>Les organes responsables de la gestion des armes et des munitions en Somalie veillent au respect des obligations en matière de présentation de rapports au Comité de Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie</p> <p>Les organes de gouvernance maritime somaliens mettent au point des cadres réglementaires nationaux et le Gouvernement</p> | <p>Renforcement des capacités des forces de sécurité somaliennes, qui doivent rendre des comptes, sont abordables et capables de protéger la population civile</p> <p>Des progrès sont réalisés au niveau de la législation visant à améliorer le contrôle des forces de sécurité par des organismes civils externes</p> <p>Renforcement de la coordination stratégique entre les acteurs nationaux et internationaux du secteur de la sécurité</p> <p>Adoption de la loi relative à la police de l'État du Hirshébeli et élaboration et discussion de quatre projets de loi relatifs à la police (un au niveau fédéral et trois au niveau de l'État)</p> <p>Avancement de l'élaboration d'un nouveau modèle système judiciaire et correctionnel</p> <p>Renforcement de la coordination à l'appui de l'application de la législation maritime</p> <p>Adoption d'une stratégie nationale</p> | <p>L'ATMIS confie la responsabilité d'autres lieux et tâches prioritaires aux forces et institutions somaliennes chargées de la sécurité</p> <p>Les mécanismes de contrôle des stocks de munitions au niveau fédéral et au niveau des États sont renforcés, conformément à la stratégie nationale de gestion des armes et des munitions</p> <p>La coordination est renforcée entre les parties prenantes à la mise en œuvre du programme national de traitement et de prise en charge des combattants désengagés</p> <p>Le dialogue communautaire sur la justice se poursuit dans la capitale de chaque État membre de la fédération</p> | <p>Le retrait progressif de l'ATMIS avance, selon le plan de retrait convenu et l'affaiblissement des Chabab</p> <p>Les mécanismes de contrôle des stocks de munitions au niveau fédéral et au niveau des États sont renforcés, conformément à la stratégie nationale de gestion des armes et des munitions</p> <p>Une évaluation initiale de la situation concernant la lutte contre les engins explosifs improvisés est réalisée en vue de l'établissement d'un cadre national</p> <p>Le cadre juridique nécessaire à la mise en place d'un système policier fédéré en Somalie est affiné</p> <p>Le dialogue sur un système judiciaire légitime et efficace est inclusif et intègre les parties prenantes de tous les États membres de la fédération, en tenant compte des priorités exprimées par les communautés</p> |

| 2020 (résultat effectif) | 2021 (résultat effectif) | 2022 (résultat effectif) | 2023 (résultat escompté) | 2024 (résultat escompté) |
|--------------------------|---|---|--------------------------|--------------------------|
| | fédéral et les États membres de la fédération s'accordent sur la stratégie relative aux femmes dans le secteur maritime | de gestion des armes et des munitions et promulgation d'une législation nationale sur le contrôle des armes, restées en suspens en raison d'un processus électoral prolongé | | |

Résultat 2 : stratégies et plans d'action efficaces et coordonnés de stabilisation et de complémentarité, dont des initiatives de promotion de modes alternatifs de règlement des litiges et du dialogue communautaire inclusif, en matière de prévention et de répression du terrorisme et de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

59. La Mission a resserré sa collaboration avec les ministères et institutions essentiels, apportant son soutien à la coordination des activités de stabilisation et de prévention et de répression de l'extrémisme violent, ainsi que sur des questions connexes, tout au long de l'année 2022. Après le début des opérations militaires contre les Chabab dirigées par le Gouvernement fédéral dans la région de Galmudug et dans le Hirshébeli en août 2022, le Gouvernement a intensifié son action pour associer l'armée et la lutte contre le terrorisme à des initiatives de stabilisation, comprenant notamment des composantes de justice et de réconciliation, en particulier dans les zones nouvellement libérées. Au cours de cette période, le Gouvernement fédéral a finalisé la stratégie nationale de stabilisation, avec le soutien de la MANUSOM, qui lui a fourni des conseils stratégiques et une assistance technique, et a promulgué une nouvelle stratégie de lutte contre le terrorisme, axée sur les déserteurs influents des Chabab. La MANUSOM a également aidé le Gouvernement fédéral à revoir et à réajuster le programme national de réadaptation des déserteurs, en étroite coordination avec les donateurs.
60. En 2024, la Mission renforcera encore son soutien au Gouvernement fédéral en lui apportant des conseils stratégiques et une assistance technique en vue de la mise en œuvre efficace de la stratégie et des plans d'action nationaux de stabilisation, de la prévention et la répression de l'extrémisme violent, ainsi que de l'application de la version révisée du programme national de réadaptation des déserteurs. Les opérations militaires et les initiatives de stabilisation étant susceptibles d'être étendues à d'autres régions de la Somalie, on s'attend à ce qu'un soutien accru soit nécessaire en matière de coordination, afin d'assurer une plus grande unité d'action. Dans le cadre de l'amélioration de la coordination générale, la Mission encouragera également le renforcement de la coopération entre le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération, notamment dans les domaines de la justice et du maintien de l'ordre.
61. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 9).

Tableau 9
Mesure des résultats

| 2020 (résultat effectif) | 2021 (résultat effectif) | 2022 (résultat effectif) | 2023 (résultat escompté) | 2024 (résultat escompté) |
|--|--|--|---|--|
| Le Gouvernement a adopté une approche pangouvernementale en matière de | Des mécanismes de partage de l'information et de planification | Conseils stratégiques et aide à la coordination fournis en vue de la | Les parties prenantes somaliennes participent | Renforcement de la coordination en vue de progresser dans la mise en œuvre de la |

| 2020 (résultat effectif) | 2021 (résultat effectif) | 2022 (résultat effectif) | 2023 (résultat escompté) | 2024 (résultat escompté) |
|---|---|--|---|---|
| stabilisation et de prévention et de répression de l'extrémisme violent | conjointe relatifs aux zones à reprendre dans le cadre du plan de transition sont en place et la stratégie nationale de prévention et de répression de l'extrémisme violent et le plan de mise en œuvre de celle-ci sont révisés, ce qui garantit une bonne combinaison entre la riposte militaire et le pouvoir de convaincre (soft power) | révision et de la finalisation de la stratégie nationale de stabilisation, de l'examen et de la révision du programme national de réadaptation des déserteurs, et de la finalisation de la stratégie de lutte contre le terrorisme, permettant une approche plus cohérente entre les priorités en matière de sécurité et de consolidation de la paix, conformément au Plan de transition | activement à la mise en œuvre de la stratégie nationale révisée de prévention et de répression de l'extrémisme violent et à celle de la version révisée du programme de réadaptation des déserteurs Des initiatives de recours aux modes alternatifs de règlement des litiges sont lancées dans d'autres sites | stratégie et des plans d'action nationaux de stabilisation, du programme national révisé de réadaptation des déserteurs, ainsi que de la nouvelle approche de la prévention et de la répression de l'extrémisme violent |

Résultat 3 : résolution des questions en suspens concernant la fédéralisation grâce au dialogue entre le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération, permettant de progresser dans la révision constitutionnelle et dans la réalisation d'autres objectifs d'édification de l'État

Plan-programme pour 2024

62. La Mission a contribué, par ses bons offices, à la tenue de cinq réunions du Conseil consultatif national, qui ont joué un rôle déterminant dans l'achèvement du processus électoral et la conclusion d'un accord sur les priorités nationales après l'entrée en fonction du nouveau président.

Enseignements tirés et changements prévus

63. L'enseignement tiré pour la Mission est le suivant : il est important de maintenir le dialogue entre le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération, car plusieurs questions litigieuses continuent d'entraver les progrès vers les objectifs de fédéralisation et d'édification de l'État. Compte tenu de cet enseignement, la Mission aidera le Gouvernement fédéral à organiser régulièrement des réunions du Conseil consultatif national, ou d'un mécanisme équivalent, en usant de ses bons offices pour maximiser la présence et la participation à ces réunions. En outre, elle encouragera une plus grande inclusivité sur le plan technique afin de faire avancer les choses entre les réunions.
64. Simultanément, la Mission, par ses bons offices, ses conseils stratégiques et son assistance technique, soutiendra le Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles, le Comité de contrôle conjoint du Parlement fédéral et la Commission indépendante de révision et d'application de la Constitution dans leurs efforts pour sensibiliser le public et traduire les accords conclus par le Conseil consultatif national en propositions d'amendements constitutionnels à soumettre au Parlement.
65. Au niveau des États membres de la fédération, la Mission entretiendra des contacts avec les autorités des États afin d'identifier les nouvelles préoccupations liées au renforcement du fédéralisme et à l'édification de l'État et, grâce à ses bons offices, encouragera un dialogue constructif entre les États et le Gouvernement fédéral.

66. Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 10).

Tableau 10
Mesure des résultats

| <i>2020 (résultat effectif)</i> | <i>2021 (résultat effectif)</i> | <i>2022 (résultat effectif)</i> | <i>2023 (résultat escompté)</i> | <i>2024 (résultat escompté)</i> |
|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|--|---|
| — | — | — | <p>Le Gouvernement fédéral somalien réunit le Conseil consultatif national afin qu'il tienne des réunions selon un ordre du jour défini</p> <p>Les travaux techniques entre le Gouvernement fédéral somalien et les États membres de la fédération résultant des réunions du Conseil consultatif national (ou d'un forum équivalent) ou en préparation de ces réunions progressent</p> | <p>Les dirigeants de l'État fédéral et des États continuent d'avoir recours au Conseil consultatif national, ou un forum équivalent, comme lieu de dialogue, et les objectifs de fédéralisation et d'édification de l'État continuent d'avancer</p> <p>Des réunions du Conseil consultatif national sont organisées, sur la base d'un ordre du jour défini</p> <p>Les préparatifs et le suivi des réunions du Conseil consultatif national bénéficient d'un appui technique afin de faire progresser les travaux entre les réunions ; on encourage une plus grande inclusivité au niveau technique</p> <p>Les questions litigieuses liées à la fédéralisation et à l'édification de l'État au niveau des États membres de la fédération sont recensées et le comité technique du Conseil consultatif national s'efforce de trouver une solution</p> |

Produits

67. On trouvera dans le tableau 11 les produits retenus pour la Mission.

Tableau 11

Produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

| <i>Catégorie et sous-catégorie</i> | <i>Produits prévus : 2022</i> | <i>Produits livrés : 2022</i> | <i>Produits prévus : 2023</i> | <i>Produits prévus : 2024</i> |
|--|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts | | | | |
| Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents) | 4 | 3 | 4 | 3 |
| 1. Rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité | 4 | 3 | 4 | 3 |
| Services fonctionnels pour les réunions (nombre de documents) | 4 | 3 | 4 | 3 |
| 2. Séances du Conseil de sécurité | 4 | 3 | 4 | 3 |
| B. Création et transfert de connaissances | | | | |
| Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets) | 2 | 2 | 2 | |
| 3. Projets conjoints relatifs à un programme de lutte contre la corruption mené par l'ONU, à l'appui aux élections au suffrage universel et à l'émancipation politique des femmes, et projet de stabilisation | 2 | 2 | 2 | |
| Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours) | 258 | 258 | 297 | 264 |
| 4. Séminaires à l'appui de l'application de lois sur la protection de l'enfance | 3 | 4 | 12 | 6 |
| 5. Séminaires sur la coordination et la mise en œuvre des accords politiques fédéraux relatifs à l'état de droit et sur le recalibrage des effectifs des forces de sécurité somaliennes | 4 | – | 4 | 4 |
| 6. Séminaires sur les dépenses publiques dans les domaines de la sécurité et de la justice | 2 | – | 2 | 2 |
| 7. Ateliers sur la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits (protection des femmes) | 5 | 5 | 8 | 8 |
| 8. Ateliers, séminaires ou séances de formations sur le renforcement des capacités des institutions de défense des droits humains | 6 | 3 | 6 | 6 |
| 9. Ateliers thématiques avec des acteurs de la société civile portant sur les questions relatives aux droits humains, telles que celles qui concernent les minorités, les personnes en situation de handicap, les femmes et les enfants, sur le dialogue avec la société civile et les obligations fondamentales en matière de droits humains, et ateliers organisés à des fins de surveillance et d'information sur le comportement des forces de sécurité somaliennes en matière de droits humains et leur capacité à susciter la confiance de la population | 14 | 14 | 14 | 14 |
| 10. Ateliers à l'intention de l'équipe spéciale de pays (surveillance et information) sur les violations commises contre les enfants, notamment en temps de conflit armé | 4 | 4 | 12 | 12 |
| 11. Ateliers visant à renforcer les capacités et à harmoniser la mise en œuvre du programme national de réadaptation des déserteurs | 2 | – | 2 | 2 |
| 12. Ateliers sur la sensibilisation et le renforcement des capacités en vue de la création d'un système de justice abordable et de la mise en place du système fédéral de justice et d'administration carcérale | 6 | 9 | 20 | 16 |
| 13. Ateliers de formation à la gestion des prisons à l'intention du personnel pénitentiaire | 20 | 24 | 20 | 16 |
| 14. Ateliers sur le contrôle civil des institutions chargées de la sécurité | 8 | 5 | 8 | 5 |

| <i>Catégorie et sous-catégorie</i> | <i>Produits prévus : 2022</i> | <i>Produits livrés : 2022</i> | <i>Produits prévus : 2023</i> | <i>Produits prévus : 2024</i> |
|--|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| 15. Ateliers sur la mise en œuvre des priorités définies dans la stratégie somalienne en matière de ressources et de sécurité maritimes et sur le renforcement de la législation et de l'équité de genre dans les organismes chargés de faire appliquer le droit maritime | 8 | 8 | 5 | 5 |
| 16. Ateliers d'appui au renforcement des capacités institutionnelles en vue de la mise en œuvre du dispositif national de sécurité et du Plan de transition de la Somalie | 6 | 4 | 6 | 6 |
| 17. Ateliers sur le système d'intégrité visant à renforcer les capacités des autorités nationales et locales et des organisations de la société civile dans le domaine de la lutte contre la corruption | 1 | 1 | 1 | 2 |
| 18. Ateliers, formations et activités de renforcement des capacités sur l'approche globale pour la stabilisation de la sécurité devant permettre l'examen de l'état de mise en œuvre de la stratégie nationale de stabilisation et l'actualisation de cette stratégie, ainsi que l'examen, l'établissement et l'actualisation des plans de stabilisation des États | 7 | 4 | 7 | 7 |
| 19. Ateliers à l'échelle fédérale et au niveau des États sur la prévention de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme, y compris avec des partenaires internationaux | 6 | – | 6 | 2 |
| 20. Séminaire national sur la jeunesse, en particulier sur les priorités pour la jeunesse en Somalie, organisé en partenariat avec le Gouvernement fédéral et les ministères de la jeunesse et des sports des États membres de la fédération | 7 | – | 7 | 1 |
| 21. Ateliers, évaluations, consultations ou sessions de formation visant à soutenir les institutions de l'État fédéral et des États membres de la fédération en leur fournissant des conseils sur la gestion des armes et des munitions, de manière à réduire les risques qui pèsent sur la population civile | 40 | 42 | 40 | 40 |
| 22. Formation à la protection des civils | 12 | 12 | 12 | 12 |
| 23. Ateliers, séminaires et sessions de formation à l'intention de la Commission électorale nationale indépendante et des organismes de gestion des élections au niveau des États sur des domaines thématiques identifiés conjointement | 20 | 42 | 20 | 20 |
| 24. Ateliers sur la prévention des violences électorales visant les dirigeantes et les mesures à prendre pour y remédier | 2 | 2 | 2 | – |
| 25. Ateliers, séminaires et sessions de formation à l'intention de la Commission électorale nationale indépendante et des organismes de gestion des élections au niveau des États sur les cadres juridiques et le dialogue inclusif avec les parties prenantes | 10 | 15 | 10 | 10 |
| 26. Ateliers, séminaires et activités de formation dans les domaines du journalisme, des médias sociaux et de la couverture de la campagne électorale | 16 | 28 | 16 | 16 |
| 27. Ateliers, séminaires et activités de formation divers organisés par le Groupe de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité de la MANUSOM sur la mise en œuvre du Plan de transition de la Somalie, du nouveau modèle d'organisation de la police et de l'approche globale pour la sécurité | 6 | 1 | 16 | 16 |
| 28. Ateliers, séminaires ou événements de renforcement des capacités ou de formation sur la vie politique inclusive à l'appui des institutions gouvernementales compétentes au niveau fédéral et au niveau des États | 6 | – | 6 | 5 |
| 29. Ateliers, séminaires ou événements de renforcement des capacités ou de formation sur la consolidation de la paix, la médiation et le règlement des conflits | 5 | 3 | 5 | 5 |

| Catégorie et sous-catégorie | Produits prévus : 2022 | Produits livrés : 2022 | Produits prévus : 2023 | Produits prévus : 2024 |
|--|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| 30. Ateliers, séminaires ou événements de renforcement des capacités ou de formation sur le processus de révision constitutionnelle | 5 | 4 | 5 | 5 |
| 31. Ateliers techniques à l'intention du Conseil national de la jeunesse somalienne et du Conseil consultatif de la jeunesse | 6 | – | 6 | 2 |
| 32. Ateliers visant à renforcer les capacités de la société civile à surveiller le comportement des forces de sécurité somaliennes en matière de droits humains et à rendre compte de celui-ci et des capacités de ces dernières à susciter la confiance de la population, notamment en ce qui concerne les violences sexuelles liées aux conflits | 6 | 6 | 4 | 4 |
| 33. Consultations avec des figures féminines de la société civile et des députées et sénatrices, ateliers et séances de travail sur la médiation, la réconciliation, la négociation et les dialogues politiques à leur intention | 15 | 18 | 15 | 15 |
| Publications (nombre de publications) | 45 | 50 | 46 | 53 |
| 34. Rapports du Groupe des droits humains et de la protection sur la liberté d'expression et la protection des civils en Somalie et sur les droits humains dans le processus électoral somalien | 2 | 1 | 2 | 1 |
| 35. Rapport analytique national sur l'indice de fragilité et le modèle de maturité, et rapports à ce sujet concernant les districts | 32 | 35 | 34 | 35 |
| 36. Rapports sur les analyses, procédures, processus et pratiques exemplaires pour l'atténuation de la menace que représentent les engins explosifs improvisés | 8 | 14 | 8 | 16 |
| 37. Fiches d'information sur les interventions en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration opérées en Somalie | 2 | – | 1 | 1 |
| 38. Rapport d'étude sur l'expérience et les aspirations des femmes somaliennes en matière de paix et de politique dans le pays | 1 | – | 1 | – |
| Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête (nombre de missions) | – | 8 | – | 9 |
| 39. Activités de surveillance, d'information et de suivi relatives à la situation des droits humains, notamment aux violences sexuelles liées aux conflits et à la protection des enfants, appui aux activités de surveillance et de suivi des incidents impliquant les forces de sécurité, dans le cadre de la politique de diligence voulue en matière de droits humains | – | 8 | – | 9 |

C. Activités de fond

Bons offices : appui au Gouvernement fédéral, aux États membres de la fédération et aux autres parties prenantes pour faire avancer les priorités nationales, conformément au communiqué du Conseil consultatif national de juin 2022, notamment le processus de révision constitutionnelle et la mise en œuvre du dispositif national de sécurité ; aider les parties prenantes somaliennes à résoudre les conflits claniques et localisés, y compris dans les zones récemment récupérées.

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations auprès de la société civile sur la fédéralisation, le processus de révision constitutionnelle, la gestion et la résolution des conflits locaux et le processus de réconciliation nationale ; conseils sur la rédaction de la version révisée de la Constitution ; conseils stratégiques et techniques aux organismes de gestion des élections aux niveaux fédéral et infranational, au Parlement et aux autres parties prenantes concernant les révisions des lois électorales et les processus électoraux ; sensibilisation et mobilisation des pouvoirs publics au niveau fédéral et à celui des États, du Comité consultatif national somali et d'autres parties prenantes, notamment les aînés des clans, les comités électoraux, les politiciens et le conseil des candidats à la présidence, en vue d'améliorer la représentation des femmes aux postes de direction et leur participation à la prise de décisions politiques au sens large, aux élections, ainsi que leur représentation aux postes de direction politique au sein des institutions de gouvernance ; conseils au Gouvernement concernant l'alignement de la législation nationale sur le droit international des droits humains, s'agissant notamment des lois relatives à la violence sexuelle en temps de conflit et aux enfants et aux conflits armés ; activités de conseil et de sensibilisation sur le respect des engagements en matière de droits humains, les recommandations issues de l'examen périodique universel des droits humains, l'évaluation de la diligence due en matière de droits humains et les moyens de lutter contre les violations commises par les forces internationales, nationales ou affiliées au Gouvernement, menées à l'intention du Ministère des femmes et du développement des droits humains, des femmes d'influence, des défenseurs des droits humains, des acteurs de la société civile, des législateurs et des commissions parlementaires en vue de renforcer le cadre national de protection et de généraliser les mécanismes de lutte contre l'impunité, notamment au moyen de mécanismes de suivi de la politique de diligence voulue en

| Catégorie et sous-catégorie | Produits | Produits | Produits | Produits |
|-----------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | prévus : 2022 | livrés : 2022 | prévus : 2023 | prévus : 2024 |

matière de droits humains ; conseils au Parlement, au Gouvernement fédéral et aux États membres de la fédération sur la législation encadrant le secteur de la sécurité, ainsi que sur les réformes et les mesures budgétaires dans ce domaine, notamment sur la gestion financière durable du secteur ; consultations concernant le cadre juridique avec le Gouvernement fédéral et les institutions des États membres de la fédération chargées de la sécurité, en vue de la mise en place du dispositif national de sécurité, notamment d'un programme revu en matière de désarmement, démobilisation et réintégration ; mécanismes de coordination, activités de stabilisation durables et promotion de la planification conjointe par les forces de sécurité et les acteurs de la stabilisation dans les zones reprises ; activités de consultation, de planification et de sensibilisation menées avec les parties prenantes du secteur de la justice au niveau fédéral et au niveau des États, en vue de la mise en place d'institutions garantes de l'état de droit qui soient efficaces, indépendantes et responsables, dans le cadre de réformes plus larges ; conseils au Ministère des ports et du transport maritime sur l'économie maritime, et renforcement de l'administration maritime somalienne et de la présence des femmes dans le secteur maritime ; conseils techniques et politiques au Gouvernement fédéral et aux interlocuteurs des États membres de la fédération sur l'atténuation des risques d'explosion et la gestion des armes et des munitions, et initiatives consacrées à la gestion des armes et des munitions.

D. Activités de communication

Information : quatre campagnes stratégiques de communication au long cours destinées au public somalien portant sur les activités de l'ONU en Somalie, notamment celles relatives aux questions thématiques abordées dans le cadre de la présidence du Groupe de la communication des Nations Unies pour la Somalie, qui comprend l'harmonisation des communications, et sur le rôle moteur ou d'appui de l'Organisation dans les campagnes de communication conjointes ; collaboration avec la société civile (par ex. les associations de médias et les organisations de jeunes) en vue d'organiser des manifestations pour marquer les célébrations de l'ONU qui concernent la Somalie et d'amplifier les messages de l'Organisation ; appui aux communications et production de reportages multimédias lors des visites de hauts responsables de l'ONU en Somalie, le cas échéant ; soutien et orientations ponctuels à l'appui des activités de sensibilisation ciblées, au besoin.

Relations extérieures et relations avec les médias : établissement de relations de travail avec les médias somaliens et internationaux afin de promouvoir une meilleure compréhension du travail effectué par l'ONU en Somalie et pour faire croître le secteur des communications en Somalie, notamment grâce à des programmes de perfectionnement destinés aux médias et aux bureaux de la communication de l'administration, tant sur le plan national qu'infranational ; tenue d'au moins deux conférences de presse de hauts responsables de l'ONU et organisation d'entretiens et autres formes de reportages avec des fonctionnaires de l'Organisation, si nécessaire.

Plateformes numériques et contenus multimédias : quatre plateformes numériques (médias sociaux et numériques) qui produisent des contenus multimédias multilingues, dont au moins 250 produits (cartes, infographies et vidéos, notamment) destinés à être partagés sur les médias sociaux et d'autres canaux en ligne ; s'agissant des médias traditionnels, production d'émissions de radio en somali visant le public somalien, dont au moins 50 épisodes de l'émission « Path to peace » (la voie de la paix) et poursuite des campagnes de sensibilisation à long terme reposant sur la programmation radio ; production d'une série d'émissions de radio consacrées à des sujets prioritaires ; production de 12 mises à jour mensuelles (en anglais et en somali) mettant en avant le travail du système des Nations Unies en Somalie ; quatre rapports périodiques en anglais mettant en lumière l'action du système des Nations Unies en Somalie, destinés aux partenaires au sein du Gouvernement, aux partenaires internationaux et aux donateurs ; appui à la conception et à la création d'un large éventail de lettres d'information numériques mettant en lumière le travail de l'ONU.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 12

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Catégorie de dépenses | 2022 | | 2023 | | 2024 | Variation |
|-----------------------------------|-----------------|---------------------|-----------------|--------------------|-----------------|-------------------------------|
| | Crédits ouverts | Dépenses effectives | Crédits ouverts | Montant nécessaire | 2024-2023 | Augmentation/ (diminution) |
| | (1) | (2) | (3) | (4) | (5) = (4) - (3) | |
| Militaires et personnel de police | 16 284,3 | 15 743,6 | 16 305,2 | 16 497,8 | 192,6 | |

| Catégorie de dépenses | 2022 | | 2023 | | 2024 | Variation |
|---|-----------------|---------------------|-----------------|--------------------|-----------------|-------------------------------|
| | Crédits ouverts | Dépenses effectives | Crédits ouverts | Montant nécessaire | 2024-2023 | Augmentation/ (diminution) |
| | (1) | (2) | (3) | (4) | (5) = (4) - (3) | |
| Personnel civil | 41 478,3 | 43 753,1 | 41 814,4 | 44 833,6 | 3 019,2 | |
| Dépenses opérationnelles | 40 744,6 | 40 504,1 | 38 451,7 | 39 944,2 | 1 492,5 | |
| Total (déduction faite des contributions du personnel) | 98 507,2 | 100 000,8 | 96 571,3 | 101 275,6 | 4 704,3 | |

Tableau 13
Ressources humaines

| | Personnel recruté sur le plan international | | | | | | | | | | Personnel recruté sur le plan national | | | Volontaires des Nations Unies | | | Total | |
|-----------------------------|---|----------------|-----|----------------|-----|-----|-----|-----|----|-----------------|--|----|---------------|--|---|---------------|-------|-----|
| | SGA | SSG | D-2 | D-1 | P-5 | P-4 | P-3 | P-2 | SM | Total G partiel | AN | AL | Total partiel | Volontaires recrutés sur le plan international | Volontaires recrutés sur le plan national | Total partiel | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé pour 2023 | 1 | 2 ^a | 1 | 8 ^b | 30 | 51 | 37 | – | 57 | – | 187 | 87 | 45 | 132 | 18 | 1 | 19 | 338 |
| Effectif proposé pour 2024 | 1 | 2 ^a | 1 | 8 ^b | 30 | 51 | 37 | – | 57 | – | 187 | 87 | 45 | 132 | 18 | 1 | 19 | 338 |
| Variation | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |

^a Les dépenses afférentes à un des emplois sont prises en charge à parts égales par la MANUSOM et le Bureau de la coordination des activités de développement.

^b Dont un D-1 et un P-4 en tant qu'emplois de temporaire (autre que pour les réunions).

68. Le montant des ressources demandées pour 2024 pour la MANUSOM s'élève à 101 275 600 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir le déploiement de 625 membres de l'Unité de gardes des Nations Unies et de 14 membres de la police des Nations Unies (16 497 800 dollars), les traitements et dépenses connexes (44 833 600 dollars) correspondant à 187 emplois de temporaire faisant l'objet d'un recrutement sur le plan international (1 emploi de Secrétaire général(e) adjoint(e), 2 emplois de Sous-Secrétaire général(e), 1 D-2, 8 D-1, 30 P-5, 51 P-4, 37 P-3 et 57 emplois d'agent(e) du Service mobile), 132 emplois de temporaire faisant l'objet d'un recrutement sur le plan national [87 emplois d'administrateur(trice) et 45 emplois d'agent(e) local(e)], 19 Volontaires des Nations Unies et 23 membres du personnel fourni par des gouvernements, ainsi que les dépenses opérationnelles (39 944 200 dollars), qui se répartissent comme suit : consultants et services de conseil (571 300 dollars), voyages officiels (1 061 600 dollars), installations et infrastructures (20 121 500 dollars), transports terrestres (1 644 900 dollars), transports aériens (6 775 300 dollars), communications et informatique (5 862 900 dollars), santé (1 333 800 dollars) et fournitures, services et matériel divers (2 572 900 dollars).
69. Un taux de vacance de 0 % a été appliqué aux prévisions relatives aux membres des contingents, sur la base du taux de vacance enregistré en mars 2023. Un taux de vacance de 21,4 % a été appliqué aux prévisions relatives au personnel de police des Nations Unies, sur la base du taux de vacance enregistré en mars 2023. Un taux de vacance de 13,9 % a été appliqué aux prévisions relatives aux emplois soumis à recrutement international, sur la base des taux de vacance enregistrés en mars 2023. Des taux de vacance de 11,5 % et 20,0 %, respectivement, ont été appliqués aux prévisions relatives aux emplois d'administrateurs recrutés sur le plan national et aux emplois d'agents locaux, sur la base des taux de vacance enregistrés en mars 2023. Des taux de vacance de 22,2 % et 21,7 %, respectivement, ont été appliqués aux prévisions relatives aux emplois de police des Nations Unies et aux emplois de membres du personnel fournis par des gouvernements, sur la base des taux de vacance enregistrés en mars 2023.

respectivement, ont été appliqués aux prévisions relatives aux Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et au personnel fourni par des gouvernements, sur la base des taux de vacance moyens enregistrés en 2022. Un taux de vacance de 50,0 % a été appliqué aux prévisions relatives à un poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national approuvé en 2023, qui est actuellement vacant.

70. L'effectif proposé pour 2024 comprend le transfert d'un poste de spécialiste des questions politiques (P-4) du Bureau du (de la) Chef de Cabinet au Groupe des questions politiques et de la médiation, afin de permettre au Groupe de se concentrer davantage sur les politiques de sécurité, tout en assurant une coordination étroite avec les parties prenantes internes concernées de l'ONU.
71. Le tableau d'effectifs du Bureau approuvé pour 2023 comprend deux emplois de personnel temporaire (autre que pour les réunions). Il est proposé que ces emplois soit maintenus jusqu'à la fin de 2024, comme suit :
 - a) Le (ou la) Chef de la gestion des programmes (D-1), au sein du Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général / Groupe de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité, continuerait à superviser la composante Lutte antimines de la MANUSOM, dirigeant la planification stratégique et opérationnelle, conseillant la direction de la Mission sur les questions relatives à la lutte antimines, supervisant l'exécution du plan de travail, pilotant le dialogue avec les autorités nationales, l'équipe de pays des Nations Unies et les autres parties prenantes concernées par les activités de lutte antimines ;
 - b) Le (ou la) spécialiste des questions d'environnement (P-4) serait toujours principalement chargé(e) d'exécuter la composante environnementale du mandat de la MANUSOM, comme le prévoient les résolutions [2592 \(2021\)](#) et [2657 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité, en collaboration étroite avec le BANUS et l'équipe de pays des Nations Unies. Les besoins en conseils relatifs à l'environnement et aux changements climatiques demeurent en raison de l'aggravation des effets des changements climatiques en Somalie, qui entraîne une augmentation du nombre de demandes d'appui du Gouvernement fédéral et des États membres de la fédération. La personne titulaire continuerait d'apporter aux hauts responsables de la Mission un appui relatif aux diverses questions liées à l'environnement et aux changements climatiques et leur fournirait notamment des analyses actualisées sur les causes et conséquences environnementales des conflits et de l'insécurité, ainsi que des évaluations des risques et des stratégies pour gérer lesdits risques.
72. L'augmentation des ressources demandées pour 2024 par rapport aux crédits ouverts en 2023 s'explique principalement par : a) la hausse des dépenses prévues au titre du personnel civil, qui résulte de l'application d'un taux de vacance inférieur à celui retenu en 2023 (13,9 % contre 15,0 %) au titre des postes soumis à recrutement international ; l'application d'un taux de vacance inférieur pour les postes d'administrateurs recrutés sur le plan national (11,5 % contre 15,0 % en 2023) ; l'application d'un taux de vacance inférieur pour les emplois d'agents locaux (20,0 %, contre 22,0 % en 2023) ; b) des coûts opérationnels plus élevés en raison de l'augmentation des dépenses prévues pour les installations et les infrastructures, principalement en raison de la construction en cours d'installations pour le bureau local à Dhuusamarreeb.

Ressources extrabudgétaires

73. En 2023, la Mission devrait utiliser des ressources extrabudgétaires d'un montant de 100 000 dollars à l'appui des activités prévues liées à la paix et à la réconciliation en Somalie.
74. En 2024, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 100 000 dollars devraient permettre de continuer de financer l'appui aux activités liées à la paix et à la réconciliation.

3. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale

(3 233 200 dollars)

Avant-propos

Le contexte mondial actuel, marqué par la polarisation, la perturbation des chaînes d'approvisionnement, l'insécurité alimentaire et les changements climatiques, a des répercussions sur la situation en Asie centrale. En dépit de ces difficultés, les relations entre les cinq États d'Asie centrale demeurent constructives et se sont même approfondies dans certains domaines. Lors de leur quatrième réunion consultative, les chefs d'État d'Asie centrale ont réaffirmé leur engagement à coopérer plus étroitement pour relever des défis communs, ainsi qu'à mener un dialogue inclusif et à renforcer leur confiance en s'appuyant sur des initiatives nouvelles et existantes. Cela a servi de point de départ au renforcement du soutien fourni par le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale.

Si la coopération régionale se renforce, certaines tensions persistent, notamment dans la vallée de Ferghana. L'Organisation des Nations Unies s'est engagée à désamorcer les tensions et à fournir une aide humanitaire dans la région.

Avec l'adoption en 2022 de la version actualisée du Plan d'action conjoint pour l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies en Asie centrale, de nouvelles possibilités s'offrent au Centre régional de mener des initiatives pour lutter contre la radicalisation et le terrorisme dans la région. La mise en œuvre de la stratégie du Centre régional relative à la gestion de l'eau et au climat pour la période 2022-2025 offre un cadre de dialogue régional aux spécialistes de ces questions. Le Centre régional intensifiera ses travaux sur les femmes et la paix et la sécurité et sur les jeunes et la paix et la sécurité, questions qui ont été pleinement intégrées aux priorités régionales dans le cadre de l'initiative phare du Groupe de femmes d'influence d'Asie centrale et du projet d'académie de diplomatie préventive.

Le Centre organisera ses réunions régionales, notamment celles des vice-ministres des affaires étrangères, en examinant de près les menaces potentielles à la paix et à la sécurité, afin de faciliter la coopération, le dialogue et la confiance entre les pays de la région.

Le Secrétaire général adjoint,
administrateur chargé du Centre régional des Nations Unies
pour la diplomatie préventive en Asie centrale,
(Signé) Miroslav Jenča

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

75. Le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale est chargé d'aider les autorités nationales à cerner et à combattre les menaces qui pèsent ou risquent de peser sur la paix et la sécurité régionales. Son mandat, d'une durée indéterminée, a été défini dans un échange de lettres entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité (S/2007/729 et S/2007/280).
76. Le Centre régional joue un rôle de premier plan dans les activités de diplomatie préventive menées en Asie centrale et facilite le dialogue régional sur les questions les plus pressantes en matière de sécurité et de stabilité. Le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Centre exerce ses bons offices en Asie centrale, en tenant des réunions avec les autorités, les acteurs de la société civile et les autres parties prenantes, pour promouvoir la coopération régionale.
77. Le Centre régional a pour principale fonction de renforcer la capacité des Nations Unies de prévenir les conflits en Asie centrale. Pour ce faire, il nourrit le dialogue sur les questions de diplomatie préventive avec les gouvernements de la région et, s'ils y consentent, avec les autres parties intéressées ; il suit et analyse la situation sur le terrain et tient le Secrétaire général informé des mesures prises en matière de prévention des conflits ; il se tient en contact avec les organisations régionales compétentes, appuie leurs actions et leurs initiatives en faveur de la paix et facilite la coordination et l'échange d'informations entre elles, en tenant dûment compte de leurs mandats respectifs ; il définit le cadre politique et la direction des activités préventives des équipes de pays des Nations Unies de la région et aide les coordonnateurs résidents et les représentants du système des Nations Unies, y compris des institutions de Bretton Woods, à promouvoir l'adoption d'une approche intégrée de la diplomatie préventive et de l'assistance humanitaire ; il entretient une relation étroite avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) pour assurer une analyse complète et intégrée de la situation dans la région.
78. Les travaux actuels du Centre régional sont régis par un programme d'action quinquennal pour la période 2021-2025, qui a été adopté lors de la réunion annuelle des vice-ministres des affaires étrangères organisée en décembre 2020.

Programme de travail

Objectif

79. L'objectif auquel la mission contribue est de renforcer la sécurité et la stabilité régionales en Asie centrale.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

80. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Centre régional :
 - a) Coopérera régulièrement avec les capitales de la région, les organisations régionales et les États membres concernés. Parallèlement, le Centre régional exercera ses bons offices à des fins de diplomatie préventive au profit du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan et du Turkménistan, suivra l'évolution de la situation régionale et en fera l'analyse, et se tiendra en rapport avec les organisations régionales et d'autres entités du système des Nations Unies au nom du Secrétaire général. Grâce à ses ressources extrabudgétaires, il mettra

en œuvre des activités telles que des réunions de hauts fonctionnaires, des forums d'experts, des ateliers et des activités de formation pour favoriser la coopération entre les pays de la région et accroître les capacités sur les questions de diplomatie préventive ;

- b) Organisera des forums d'experts préparatoires, destinés à éclairer les réunions consultatives annuelles des chefs d'État d'Asie centrale. Le Centre régional continuera d'organiser la réunion annuelle des vice-ministres des affaires étrangères d'Asie centrale. Avec le concours du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), il s'efforcera de favoriser une participation accrue des femmes à la vie politique de la région, en collaborant avec des dirigeantes politiques de haut niveau sur des questions de diplomatie préventive dans le cadre de la plateforme régionale intitulée Groupe de femmes d'influence d'Asie centrale ;
- c) Œuvrera en faveur d'accords sur la gestion des eaux transfrontières dans la région. Le Centre régional s'emploiera en particulier à favoriser et à appuyer les initiatives de coopération dans les domaines de l'eau et de l'énergie et en matière d'environnement et de climat. Sa stratégie relative à la gestion de l'eau et au climat pour la période 2022-2025 est appliquée avec la participation étroite des cinq États de la région. Au moyen d'une série de séminaires et d'ateliers, le Centre régional s'attachera à faire en sorte que les décideurs connaissent mieux le droit international de l'eau, les meilleures pratiques suivies par d'autres pays et les voies qui peuvent être suivies pour que les arrangements régionaux soient adaptés aux besoins et à la situation propres à l'Asie centrale ;
- d) Mettra en œuvre la quatrième phase du projet conjoint mené avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, en appliquant le nouveau Plan d'action conjoint pour l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies en Asie centrale. En outre, dans le cadre du projet d'académie de diplomatie préventive, le Centre régional continuera de s'employer à dialoguer avec les jeunes de certaines des parties les plus déshéritées de la région. Il continuera de collaborer avec les entités des Nations Unies et les organisations régionales concernées pour mettre en œuvre des projets visant à promouvoir la diplomatie préventive dans la région. Le terrorisme et l'extrémisme violent, les dissensions sur la gestion des eaux transfrontières, les effets de plus en plus sensibles des changements climatiques et l'accroissement d'une population de jeunes en quête de nouvelles perspectives restent les principales menaces pour la stabilité et la sécurité dans la région ;
- e) Accompagnera les cinq pays d'Asie centrale dans la lutte contre les menaces qui risquent de peser sur la sécurité et la stabilité et l'assistance humanitaire lors de situations d'urgence, notamment au vu des conséquences de la pandémie de COVID-19 et de la situation humanitaire complexe que connaît l'Afghanistan. Des propositions seront élaborées à cet égard et feront l'objet de discussions lors de la réunion annuelle des vice-ministres des affaires étrangères.

81. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Les autorités des différents États améliorent la coopération au niveau régional face aux menaces transnationales que représentent le terrorisme, l'extrémisme violent conduisant au terrorisme, le trafic de drogue et la criminalité organisée et aux problèmes régionaux liés à la gestion de l'eau et des ressources naturelles ;
- b) Grâce au renforcement de la coopération et de la confiance dans la région, les gouvernements des États d'Asie centrale sont mieux préparés à s'engager plus avant en faveur d'une paix et d'une stabilité durables dans la région, y compris dans le cadre de forums de haut niveau tels que la réunion consultative des chefs d'État.

82. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, le Centre régional se tient en rapport avec la Communauté d'États indépendants, l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Organisation de Shanghai pour la coopération et d'autres organisations. Le Centre régional poursuivra ses échanges avec la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie et l'Organisation du Traité de sécurité collective sur des sujets d'intérêt commun. Le Centre régional continuera d'organiser des réunions de coordination au format « troïka » avec

l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Union européenne, une pratique qui s'est révélée utile.

83. En ce qui concerne la coordination et la liaison interinstitutions, le Centre régional coopère étroitement avec les coordonnateurs résidents des cinq pays, le Bureau de la coordination des activités de développement et les entités représentées dans les équipes de pays des Nations Unies, notamment le PNUD et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour les questions de genre, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour les questions relatives au trafic de drogue, le Bureau de lutte contre le terrorisme pour les questions de lutte antiterroriste, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture pour les questions relatives à l'eau et la Commission économique pour l'Europe pour les questions relatives à l'eau, à l'environnement et au climat. Le Centre régional fournit aux équipes de pays des Nations Unies des orientations générales en matière de diplomatie préventive pour assurer la cohérence et la complémentarité des mesures de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Il continuera de coopérer avec les acteurs concernés, notamment les institutions financières internationales telles que la Banque mondiale. En ce qui concerne les questions relatives à l'Afghanistan, il échange régulièrement des informations et coordonne ses activités avec la MANUA.
84. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
- a) Les cinq États de la région et les acteurs nationaux continuent d'œuvrer en faveur de la diplomatie préventive et de la coopération régionale ;
 - b) Les cinq pays de la région continuent de suivre l'évolution de la situation en Afghanistan et de renforcer leur préparation face aux menaces existantes et potentielles, y compris les risques liés à l'extrémisme violent et au terrorisme, au trafic de drogue et à une crise des réfugiés. Ils continuent de fournir de l'aide humanitaire à l'Afghanistan et de mobiliser la communauté internationale à cet égard.
85. Le Centre régional prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Il invite les pays participants à veiller à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein de leur délégation et à inscrire les questions de genre au programme de travail des trois ateliers régionaux d'experts portant sur les questions de diplomatie préventive et de renforcement de la confiance et organisés à l'intention des fonctionnaires des États d'Asie centrale et de l'Afghanistan. Le Centre régional veille également à intégrer dans ses activités relatives aux programmes des thèmes transversaux tels que les priorités relatives aux jeunes et à la paix et à la sécurité ainsi que les questions touchant au climat et à la sécurité, et à poursuivre l'exécution de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap à l'échelle de l'entité.
86. Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, le Centre régional a assuré la mise en œuvre du plan d'action relatif à la Stratégie et favorisé l'inclusion du handicap en interne comme en public. La Stratégie est considérée comme faisant partie intégrante des activités relatives aux programmes du Centre régional. Le Centre régional a continué d'assurer la liaison et la coordination avec les équipes de pays des Nations Unies dans cinq États d'Asie centrale et a participé activement à des manifestations relatives à la Stratégie organisées par des organismes des Nations Unies dans les États d'Asie centrale afin de promouvoir la question et de souligner l'importance de l'inclusion des personnes handicapées.

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

87. La pandémie a continué d'avoir des répercussions sur l'exécution des mandats en 2022. En particulier, du fait des restrictions de voyage qui continuent de s'appliquer, telles que l'absence de vols internationaux réguliers, la plupart des activités ont dû être organisées en ligne ou dans des formats hybrides. Cela a permis à une plus grande variété de personnes de participer aux activités.

La plupart des manifestations en ligne ont été organisées dans le cadre du projet d'académie de diplomatie préventive du Centre régional et étaient destinées aux jeunes. Toutefois, la diplomatie préventive nécessite souvent des contacts de personne à personne, en particulier sur des questions politiques sensibles telles que les réunions bilatérales de haut niveau, la réunion annuelle des vice-ministres des affaires étrangères, les manifestations organisées par le Groupe de femmes d'influence d'Asie centrale et les réunions d'experts sur l'eau et le climat des États d'Asie centrale. Dans les cas précités, le Centre régional s'est efforcé d'organiser des activités en présentiel, dans la mesure du possible. Aucune manifestation n'a été annulée en raison de la pandémie.

88. La mission continue de tirer parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés à son programme en raison de la pandémie, notamment en ayant recours à des réunions au format hybride et à la participation en ligne à des conférences régionales, à des forums et à des activités de renforcement des capacités. Les modalités de travail seront aménagées en cas de pandémie ou de propagation de maladies transmissibles.

Exécution du programme en 2022

Maintien de relations constructives entre les États d'Asie centrale et approfondissement des relations dans certains domaines

89. Malgré le contexte mondial et les menaces pesant sur la paix et la sécurité régionales en 2022, les relations entre les cinq États d'Asie centrale sont demeurées constructives et se sont même approfondies dans certains domaines. De nombreux pays d'Asie centrale ont entamé des réformes politiques, sociales et économiques au niveau national.
90. Le Centre régional a œuvré à la sécurité et à la stabilité régionales au moyen de la prévention et en aidant les États à relever les défis en matière de paix et de sécurité, en particulier les tensions liées aux différends frontaliers. Par exemple, à la suite des affrontements frontaliers qui ont eu lieu en septembre 2022 entre le Kirghizstan et le Tadjikistan, le Chef du Centre régional a collaboré avec les États et les partenaires en vue de désamorcer les tensions et leur a offert une assistance pour trouver une solution durable et à long terme aux problèmes frontaliers.
91. L'une des principales réalisations en 2022 a été l'adoption d'une version actualisée du Plan d'action conjoint pour l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies en Asie centrale. Le Centre régional a entamé la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie relative à l'eau et au climat pour la période 2022-2025, qui offre un cadre unique aux experts de l'eau des États d'Asie centrale. Le Centre régional a renforcé le partenariat régional relatif à l'autonomisation des femmes et les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans le cadre de l'initiative du Groupe de femmes d'influence d'Asie centrale. En outre, le Centre régional a continué de promouvoir le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité dans la région en formant des jeunes femmes et des jeunes hommes dans son Académie de diplomatie préventive. Des consultations et des réunions régulières ont été organisées avec des hauts fonctionnaires, des entités des Nations Unies, des coordinateurs résidents et des organisations régionales, telles que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Organisation de Shanghai pour la coopération et l'Union européenne.
92. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 14).

Tableau 14
Mesure des résultats

| 2020 (résultat effectif) | 2021 (résultat effectif) | 2022 (résultat effectif) |
|--|--|---|
| De nouveaux groupes sont inclus afin d'organiser des débats plus inclusifs et structurés entre les principales parties prenantes au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Ouzbékistan, au Tadjikistan et au Turkménistan | Le Centre régional continue d'inclure de nouveaux groupes afin d'organiser des débats plus inclusifs entre les principales parties prenantes au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Ouzbékistan, au Tadjikistan et au Turkménistan, dans le cadre de ses nouvelles initiatives et de ses nouveaux points d'ancrage | Le Centre régional contribue au renforcement de la sécurité et de la stabilité régionales en Asie centrale en appuyant les actions visant à promouvoir la paix et la confiance dans la région, grâce à des discussions plus inclusives et ouvertes et à de nouvelles initiatives des pays de la région et du Centre |

Résultats escomptés pour 2024

Renforcement de l'interaction régionale en Asie centrale face aux risques et menaces actuels et naissants pour la paix et la sécurité

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

93. Le travail effectué par le Centre régional a contribué au renforcement de la sécurité et de la stabilité régionales en Asie centrale grâce à la diplomatie préventive, ce qui a permis d'atteindre l'objectif fixé, à savoir le renforcement de la sécurité et de la stabilité régionales en Asie centrale en appuyant les actions visant à promouvoir la paix et la confiance dans la région, grâce à des discussions plus inclusives et ouvertes et à de nouvelles initiatives des pays de la région et du Centre.

Enseignements tirés et changements prévus

94. L'enseignement tiré est le suivant : les réunions en ligne avec les autorités ont donné lieu à des échanges moins ouverts et moins interactifs. Compte tenu de cet enseignement, le Centre régional s'efforcera d'augmenter le nombre de réunions tenues dans un format hybride, dans la mesure du possible, y compris pour la participation à différentes manifestations régionales.
95. Le Centre régional continuera d'aider les pays de la région à prendre des mesures concrètes pour promouvoir la paix et la confiance, en organisant des débats plus ouverts et inclusifs sur la base des initiatives nouvelles et existantes.
96. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 15).

Tableau 15
Mesure des résultats

| 2020 (résultat effectif) | 2021 (résultat effectif) | 2022 (résultat effectif) | 2023 (résultat escompté) | 2024 (résultat escompté) |
|---|---|--|--|---|
| De nouveaux groupes sont inclus afin d'organiser des débats plus inclusifs et structurés entre les principales parties prenantes au Kazakhstan, au Kirghizistan, en | Le Centre régional continue d'inclure de nouveaux groupes afin d'organiser des débats plus inclusifs entre les principales parties prenantes au Kazakhstan, au Kirghizistan, en | Le Centre régional contribue au renforcement de la sécurité et de la stabilité régionales en Asie centrale en appuyant les actions visant à promouvoir la paix et la | Le Centre régional contribue à stimuler l'interaction régionale en Asie centrale en amenant les États de la région à s'engager expressément à promouvoir la paix | L'interaction régionale est encore stimulée, les États de la région étant amenés à s'engager expressément à coopérer plus étroitement, à organiser des débats |

| 2020 (résultat effectif) | 2021 (résultat effectif) | 2022 (résultat effectif) | 2023 (résultat escompté) | 2024 (résultat escompté) |
|--|--|---|--|---|
| Ouzbékistan, au Tadjikistan et au Turkménistan | Ouzbékistan, au Tadjikistan et au Turkménistan, dans le cadre de ses nouvelles initiatives | confiance dans la région, grâce à des discussions plus inclusives et ouvertes et à de nouvelles initiatives des États de la région et du Centre | et la confiance et à organiser des débats ouverts et inclusifs, l'objectif étant qu'ils soient à même de faire face aux risques et aux menaces pour la paix et la sécurité | inclusifs et à renforcer leur confiance en s'appuyant sur des initiatives nouvelles et existantes, l'objectif étant qu'ils soient à même de faire face aux risques et aux menaces pour la paix et la sécurité afin de garantir la paix et la stabilité en Asie centrale |

Produits

97. On trouvera dans le tableau 16 les produits retenus pour la mission.

Tableau 16

Produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

| Catégorie et sous-catégorie | Produits prévus : 2022 | Produits livrés : 2022 | Produits prévus : 2023 | Produits prévus : 2024 |
|---|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts | | | | |
| Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures) | 2 | 2 | 2 | 2 |
| 1. Séances du Conseil de sécurité | 2 | 2 | 2 | 2 |
| B. Création et transfert de connaissances | | | | |
| Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours) | 3 | 3 | 3 | 3 |
| 2. Ateliers sur la diplomatie préventive et le renforcement de la confiance | 3 | 3 | 3 | 3 |
| C. Activités de fond | | | | |
| Bons offices : missions de bons offices sur des questions de diplomatie préventive, telles que la coopération dans les domaines de l'eau, de l'énergie, de l'environnement et du climat, le trafic de drogue et la lutte contre le terrorisme. | | | | |
| Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations sur l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité dans la région, et recherche de domaines dans lesquels la coopération peut être resserrée ; consultations et conseils sur l'exécution du Plan d'action conjoint pour l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale. | | | | |
| D. Activités de communication | | | | |
| Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : prospectus et dossiers d'information sur les activités de la mission ; publication du bulletin d'alerte rapide sur les eaux transfrontières du bassin de la mer d'Aral (Aral Sea Basin Transboundary Water Early Warning Bulletin) et publications liées au projet d'académie de diplomatie préventive. | | | | |
| Relations extérieures et relations avec les médias : conférences de presse et communiqués de presse sur les activités de la mission. | | | | |
| Plateformes numériques et contenus multimédias : diffusion d'informations sur le site Web de la mission ; site Web recensant les activités de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme (https://unrcca.unmissions.org/mapping-pvect-activities-5) ; maintenance et actualisation du portail « Water Unites » en tant que source d'information pour les activités liées à l'eau et au climat menées dans la région. | | | | |

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 17

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Catégorie de dépenses | 2022 | | 2023 | | 2024 | | Variation | |
|---|-----------------|---------------------|-----------------|--------------------|-----------------|---|----------------------------|---|
| | Crédits ouverts | Dépenses effectives | Crédits ouverts | Montant nécessaire | 2024-2023 | | Augmentation/ (diminution) | |
| | (1) | (2) | (3) | (4) | (5) = (4) - (3) | | | |
| Militaires et personnel de police | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Personnel civil | 2 203,8 | 2 437,8 | 2 646,3 | 2 466,2 | | | (180,1) | |
| Dépenses opérationnelles | 690,4 | 573,3 | 646,4 | 767,0 | | | 120,6 | |
| Total (déduction faite des contributions du personnel) | 2 894,2 | 3 011,1 | 3 292,7 | 3 233,2 | | | (59,5) | |

Tableau 18

Ressources humaines

| | Personnel recruté sur le plan international | | | | | | | | | | Personnel recruté sur le plan national | | | Volontaires des Nations Unies | | | | | |
|-----------------------------|---|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|----|-----------------|--|----|---------------|--|---|---|---|---------------|-------|
| | SGA | SSG | D-2 | D-1 | P-5 | P-4 | P-3 | P-2 | SM | Total G partiel | AN | AL | Total partiel | Volontaires recrutés sur le plan international | | Volontaires recrutés sur le plan national | | Total partiel | Total |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé pour 2023 | – | 1 | – | – | 1 | 2 | 2 | – | 2 | – | 8 | 4 | 18 | 22 | – | – | – | – | 30 |
| Effectif proposé pour 2024 | – | 1 | – | – | 1 | 2 | 2 | – | 2 | – | 8 | 4 | 18 | 22 | – | – | – | – | 30 |
| Variation | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |

98. Le montant des ressources demandées pour le Centre régional pour 2024 s'élève à 3 233 200 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel (2 466 200 dollars) correspondant à 30 emplois [1 emploi de Sous-Secrétaire général(e), 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 2 emplois d'agent(e) du Service mobile, 4 emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 18 d'agent(e) local(e)] qu'il est proposé de maintenir, ainsi que les dépenses opérationnelles (767 000 dollars), qui se répartissent comme suit : voyages officiels (206 600 dollars), installations et infrastructures (117 400 dollars), transports terrestres (32 300 dollars), communications et informatique (272 700 dollars), fournitures médicales (4 800 dollars) et fournitures, services et matériel divers (133 200 dollars).

99. Pour 2024, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs et quant à leur classe. Un taux de vacance de 12,5 % a été appliqué aux prévisions relatives aux emplois soumis à recrutement international, sur la base des taux de vacance enregistrés en mars 2023. Un taux de vacance de 0 % a été appliqué aux prévisions relatives aux emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et aux emplois d'agent(e) local(e), compte tenu des taux de vacance moyen enregistrés en 2022.

100. La diminution des ressources demandées pour 2024 par rapport aux crédits ouverts pour 2023 s'explique principalement par : a) l'application d'un pourcentage moins élevé de dépenses communes de personnel pour les emplois soumis à recrutement international (46,2 % en 2024, contre 55,3 % en 2023) ; b) l'application d'un taux de vacance plus élevé pour les emplois soumis à recrutement international (12,5 % en 2024, contre 5,0 % en 2023). Cette diminution est en partie compensée par une augmentation des dépenses opérationnelles, qui s'explique principalement par : a) l'augmentation des besoins en vacataires pour améliorer la gestion de l'information grâce à la numérisation et aux logiciels ainsi qu'aux licences et redevances ; b) l'augmentation des crédits demandés au titre des services de sécurité ; c) les ressources supplémentaires demandées au titre des voyages officiels pour participer aux conférences de haut niveau, aux visites et aux réunions avec des interlocuteurs politiques en dehors de l'Asie centrale, qui devraient être plus nombreuses en 2024.

Ressources extrabudgétaires

101. En 2023, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 110 000 dollars devraient permettre de financer la coopération régionale sur la gestion des eaux transfrontières en Asie centrale, ainsi que d'aider le Groupe de femmes d'influence d'Asie centrale à jouer un rôle de premier plan sur les questions liées à l'égalité des genres, aux femmes et à la paix et à la sécurité et à l'autonomisation des femmes au sein des pays de la région. La réunion annuelle des vice-ministres des affaires étrangères des États d'Asie centrale, les activités menées dans le cadre du projet d'académie de diplomatie préventive et la réunion du forum des experts d'Asie centrale ont également été financées au moyen de ressources extrabudgétaires. Un grand nombre de ces réunions doivent se dérouler dans un format hybride.
102. En 2024, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 110 000 dollars devraient être utilisées pour continuer de financer le Groupe de femmes d'influence d'Asie centrale, la réunion annuelle des vice-ministres des affaires étrangères des États d'Asie centrale, les activités menées dans le cadre du projet d'académie de diplomatie préventive et la réunion du forum des experts d'Asie centrale.

4. Équipe des Nations Unies chargée d'appuyer la Commission mixte Cameroun-Nigéria

(3 821 700 dollars)

Avant-propos

D'importants progrès ont été réalisés en 2022 en ce qui concerne l'application de l'arrêt de la Cour internationale de Justice du 10 octobre 2002. En sa qualité de président de la Commission mixte Cameroun-Nigéria, l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général, Annadif Khatir Mahamat Saleh, a négocié un accord entre les parties au sujet de l'un des quatre points de désaccord restants lors de la session de la Commission mixte qui s'est tenue à Abuja les 25 et 26 août 2022. Compte tenu de la bonne volonté et de l'engagement ferme dont ont fait preuve les chefs de délégations, nous avons l'intention, en 2024, de continuer à travailler avec les parties pour trouver des solutions aux points de désaccord qui subsistent. En outre, nous redoublerons d'efforts pour achever la démarcation de la frontière terrestre, la pose des bornes frontières ainsi que la cartographie définitive et la déclaration sur la délimitation de la frontière.

La mission continuera de promouvoir la mise en œuvre des projets de renforcement de la confiance et de développement transfrontières visant à aider les populations touchées par le processus de démarcation. Nous mobiliserons l'appui des donateurs pour financer ces initiatives. Je suis convaincu que les ressources et l'énergie investis et les espoirs placés dans ce processus seront conservés à terme par un accord contraignant et par l'engagement et le soutien des populations des deux pays.

L'action menée par la Commission mixte Cameroun-Nigéria pour faire appliquer intégralement l'arrêt de la Cour internationale de Justice de 2002 et les efforts menés pour mettre en œuvre des initiatives transfrontières et de renforcement de la confiance contribuent de façon notable à la prévention des conflits le long de la frontière entre les deux pays et au renforcement global de la stabilité dans la sous-région.

Le Président de la Commission mixte Cameroun-Nigéria
(Signé) Leonardo Santos **Simão**

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

103. La Commission mixte Cameroun-Nigéria est chargée de l'application de l'arrêt rendu le 10 octobre 2002 par la Cour internationale de Justice au sujet du différend frontalier opposant le Cameroun et le Nigéria. Il lui incombe notamment de prêter son appui aux opérations de démarcation de la frontière terrestre et de tracé de la frontière maritime, de faciliter le retrait et le transfert de juridiction dans le secteur du lac Tchad, le long de la frontière et sur la presqu'île de Bakassi, de régler la situation des populations concernées, et de formuler des recommandations sur les mesures de confiance qui doivent être prises.
104. Le mandat actuel de l'équipe des Nations Unies chargée d'appuyer la Commission mixte Cameroun-Nigéria découle d'échanges de lettres entre le Secrétaire général et la présidence du Conseil de sécurité, à savoir les lettres publiées sous les cotes [S/2017/78](#) et [S/2017/79](#), [S/2018/1130](#) et [S/2018/1131](#), [S/2019/1012](#) et [S/2019/1013](#), [S/2020/1322](#) et [S/2020/1323](#), [S/2021/1069](#) et [S/2021/1070](#) et, plus récemment, [S/2022/832](#) et [S/2022/833](#). Ce mandat est d'une durée indéterminée.

Programme de travail

Objectif

105. L'objectif auquel la mission contribue est de parvenir à une application pacifique et ordonnée de l'arrêt rendu le 10 octobre 2002 par la Cour internationale de Justice concernant le tracé des frontières terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigéria.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

106. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la mission :
 - a) Facilitera la coopération entre les parties pour régler les trois points de désaccord restants pour ce qui est de la démarcation de la frontière terrestre ;
 - b) Aidera les parties à édifier de nouvelles bornes frontière le long de la frontière terrestre ;
 - c) Établira les projets de cartes sur lesquels la démarcation de la frontière sera tracée, lesquels devront être validés par des experts des parties au cours de sessions de travail conjointes ;
 - d) Organisera et animera les réunions du comité de rédaction afin d'établir la version définitive de la déclaration sur la délimitation de la frontière une fois les travaux cartographiques achevés ;
 - e) Suivra régulièrement la situation des populations concernées par la démarcation et encouragera les projets de développement transfrontalier pour renforcer la confiance, notamment ceux relatifs aux moyens de subsistance, à l'accès à l'eau potable, au renforcement des capacités, à l'énergie verte et à la sécurité ;
 - f) Poursuivra les efforts de collecte de fonds menés auprès des donateurs internationaux et des partenaires multilatéraux afin de financer les activités de démarcation et les projets de renforcement de la confiance pour les populations concernées par la démarcation ;

- g) Renforcera la coopération sous-régionale et les bonnes pratiques en matière de gestion des frontières internationales en faisant connaître les retours d'expérience de la Commission mixte.
107. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Consensus sur le tracé de la frontière, ainsi que sur la manière dont celle-ci sera délimitée physiquement ;
 - b) Démarcation de la frontière terrestre partagée par le Cameroun et le Nigéria par l'édification et la pose de bornes frontière ;
 - c) Établissement des cartes géospatiales définitives de l'ensemble de la frontière terrestre et maritime ;
 - d) Publication d'une déclaration sur la délimitation de la frontière précisant les coordonnées des bornes ;
 - e) Appui renforcé aux travaux de démarcation et amélioration des conditions de vie des populations concernées ;
 - f) Consensus sur les meilleures pratiques en matière de gestion des frontières.
108. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, la mission collabore avec les autorités nationales camerounaises et nigérianes en vue de régler le différend frontalier entre le Cameroun et le Nigéria au moyen de réunions, d'évaluations sur le terrain et de l'édification de bornes frontière le long de la frontière.
109. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la mission coopère avec les équipes de pays des Nations Unies au Cameroun et au Nigéria pour les aider à élaborer des mesures de confiance à même de répondre aux besoins des populations vivant près de la frontière terrestre et de promouvoir de part et d'autre de celle-ci la paix, la sécurité et le développement durable. Le secrétariat de la Commission mixte est installé dans les locaux du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) à Dakar. L'UNOWAS fournit un appui administratif et logistique à la Commission mixte. Le Chef de l'UNOWAS est également Président de la Commission mixte Cameroun-Nigéria.
110. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
- a) Les deux parties, le Cameroun et le Nigéria, continuent de respecter l'arrêt de la Cour internationale de Justice et le plan de travail adopté par la Commission mixte ;
 - b) Les conditions de sûreté et de sécurité et les conditions climatiques permettent la poursuite sans entrave des opérations sur le terrain ;
 - c) Des ressources extrabudgétaires, dont des contributions volontaires supplémentaires, demeurent à disposition aux fins de la démarcation des frontières, de l'édification des bornes et de la mise en place d'initiatives de renforcement de la confiance.
111. La Commission mixte Cameroun-Nigéria prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Ainsi, on s'est adressé à des groupes de femmes pour la réalisation de projets de développement communautaire dans les domaines de l'eau potable, du renforcement des capacités d'emploi et de l'accès des populations locales au réseau électrique. La Commission mixte continuera d'effectuer régulièrement des visites le long de la frontière terrestre afin d'évaluer, de vérifier et d'assurer le respect des droits et du bien-être des populations concernées, en accordant une attention particulière aux femmes et aux jeunes ainsi qu'à d'autres groupes vulnérables.

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

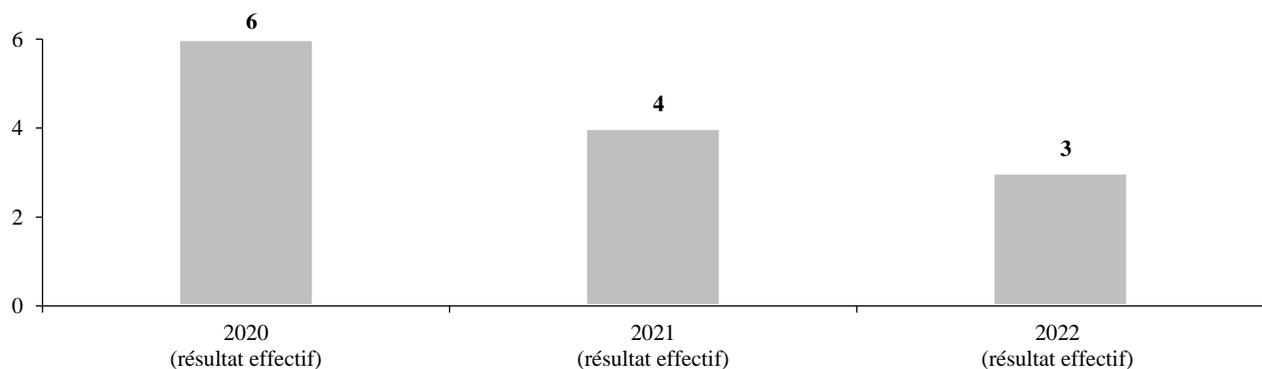
112. La poursuite de la pandémie en 2022 a eu une incidence minime sur l'exécution des mandats, et la mission a pu mener à bien la plupart de ses activités, y compris les évaluations sur le terrain, l'édification de bornes frontière et l'organisation d'une session de la Commission mixte, à laquelle les personnes ont pu participer en présentiel, grâce au respect des protocoles liés à la COVID-19.
113. La mission continue de tirer parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie, notamment grâce à la planification précoce et minutieuse des activités et à la fourniture d'un appui opérationnel accru pour soutenir et renforcer les approches et les activités existantes.

Exécution du programme en 2022

Conclusion d'un accord politique sur la frontière

114. En 2022, la Sous-Commission chargée de la démarcation, qui est présidée par la mission, a entrepris une mission d'évaluation sur le terrain dans quatre zones contestées le long de la frontière terrestre afin de tenter de concilier les positions divergentes sur certains points de désaccord. L'évaluation a abouti à un accord sur l'un des quatre derniers points de désaccord. Les parties sont convenues de soumettre à nouveau les trois points restants à la Cour internationale de Justice pour obtenir des éclaircissements sur l'interprétation de l'arrêt prononcé. À cet égard, elles se sont engagées à accepter et à appliquer pleinement toute interprétation éventuelle de la Cour.
115. En outre, la mission a collaboré avec les équipes de pays des Nations Unies au Cameroun et au Nigéria afin de cerner les domaines de coopération possibles pour des initiatives conjointes destinées à aider les populations touchées par la démarcation.
116. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure III).

Figure III
Mesure des résultats : nombre de points de désaccord restants



Résultat escompté pour 2024

Dégagement d'un consensus entre le Cameroun et le Nigéria

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

117. Le travail effectué par la mission a contribué au règlement des différends et à la conclusion d'accords pour 10 des 13 zones contestées le long de la frontière terrestre entre le Cameroun et le Nigéria depuis la mise en place de celle-ci. En outre, en 2022, 327 bornes frontière supplémentaires ont été

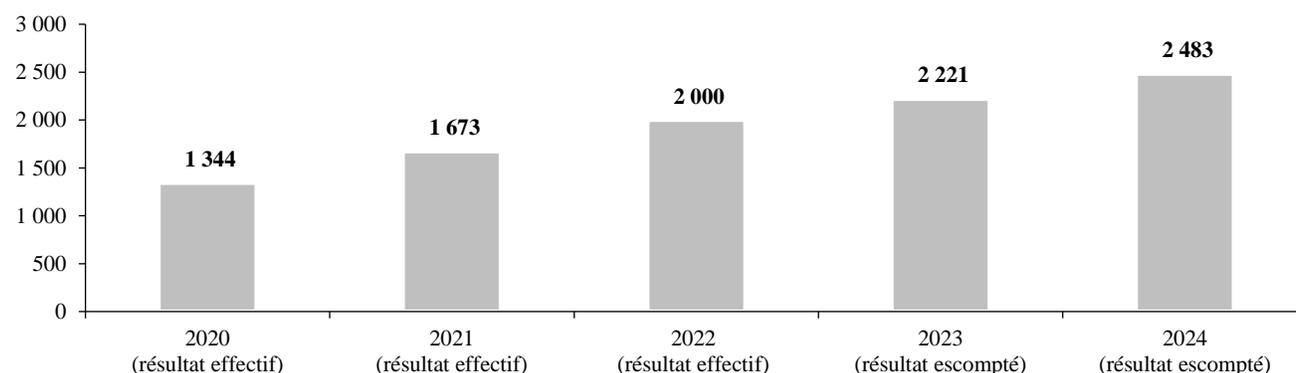
édifiées, ce qui représente 74 % des éléments de démarcation de la frontière. Le travail effectué a permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 2 000 bornes frontière édifiées.

Enseignements tirés et changements prévus

118. L'enseignement tiré est le suivant : la participation active des dirigeants des deux délégations aux réunions bilatérales et la tenue d'une session de la Commission mixte ont permis de régler plus rapidement les points de désaccord entre les parties. Compte tenu de cet enseignement, la mission tiendra des réunions plus régulières de la Commission mixte et continuera de mobiliser activement les dirigeants et les experts techniques des États parties afin d'avancer plus rapidement vers le règlement des trois derniers points de désaccord. La Commission mixte veillera également à poursuivre l'application des protocoles de sécurité adoptés par les deux parties afin de permettre un meilleur accès aux chantiers de pose des bornes.
119. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure IV).

Figure IV

Mesure des résultats : nombre de bornes édifiées (résultat cumulé)



Produits

120. On trouvera dans le tableau 19 les produits retenus pour la mission.

Tableau 19

Produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

| Catégorie et sous-catégorie | Produits prévus : 2022 | Produits livrés : 2022 | Produits prévus : 2023 | Produits prévus : 2024 |
|--|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts | | | | |
| Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents) | 2 | 2 | 2 | 2 |
| 1. Rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité | 2 | 2 | 2 | 2 |
| Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures) | 2 | 2 | 2 | 2 |
| 2. Séances du Conseil de sécurité | 2 | 2 | 2 | 2 |
| B. Création et transfert de connaissances | | | | |
| Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents) | 9 | 6 | 9 | 7 |
| 3. Communiqué de la Commission mixte Cameroun-Nigéria | 2 | 1 | 2 | 1 |

| Catégorie et sous-catégorie | Produits prévus : 2022 | Produits livrés : 2022 | Produits prévus : 2023 | Produits prévus : 2024 |
|---|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| 4. Rapport de la Sous-Commission chargée de la démarcation | 3 | 2 | 3 | 2 |
| 5. Rapport du comité directeur du projet et de l'équipe de suivi technique | 4 | 3 | 4 | 4 |
| Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête (nombre de missions) | – | 3 | 3 | 3 |
| 6. Évaluation sur le terrain, y compris validation des données et des cartes | – | 1 | 1 | 1 |
| 7. Sensibilisation de la population locale, y compris suivi du bien-être des populations concernées le long de la frontière terrestre | – | 1 | 1 | 1 |
| 8. Évaluation de la sécurité | – | 1 | 1 | 1 |

C. Activités de fond

Bons offices : offre de bons offices sur des questions liées à l'application pacifique de l'arrêt de la Cour internationale de Justice, notamment en ce qui concerne la démarcation et la coopération transfrontières ; bons offices en vue de parvenir à un consensus au sujet du processus de démarcation de la frontière.

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : conseils techniques à l'intention d'experts du Cameroun et du Nigéria visant à faciliter le règlement des points de désaccord ; promotion de la coopération transfrontières et projets socioéconomiques au profit de 177 000 personnes concernées ; activités de sensibilisation auprès des populations locales concernées dans la zone frontalière entre le Cameroun et le Nigéria.

Bases de données et supports numériques : production de supports numériques géospatiaux concernant la localisation d'environ 6 117 points convenus représentant la frontière entre le Cameroun et le Nigéria.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : brochures, prospectus, pochettes de documentation et manifestations spéciales visant à promouvoir les activités de la mission, notamment le processus de démarcation, et à mieux la faire connaître.

Relations extérieures et relations avec les médias : conférences de presse, communiqués de presse et entretiens avec les médias sur les activités de la mission.

Plateformes numériques et contenus multimédias : diffusion d'informations concernant la mission sur les réseaux sociaux.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 20

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Catégorie de dépenses | 2022 | | 2023 | | 2024 | Variation |
|---|-----------------|---------------------|-----------------|--------------------|------|--|
| | Crédits ouverts | Dépenses effectives | Crédits ouverts | Montant nécessaire | | 2024-2023 Augmentation/ (diminution) |
| | (1) | (2) | (3) | (4) | | (5) = (4) – (3) |
| Militaires et personnel de police | 75,3 | 70,3 | 58,8 | 58,8 | | – |
| Personnel civil | 1 767,7 | 1 915,0 | 1 929,2 | 1 886,1 | | (43,1) |
| Dépenses opérationnelles | 1 682,0 | 1 701,5 | 1 793,3 | 1 876,8 | | 83,5 |
| Total (déduction faite des contributions du personnel) | 3 525,0 | 3 686,8 | 3 781,3 | 3 821,7 | | 40,4 |

Tableau 21
Ressources humaines

| | Personnel recruté sur le plan international | | | | | | | | | | Personnel recruté sur le plan national | | Volontaires des Nations Unies | | | | | |
|-----------------------------|---|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|----|--------------------|--|----|-------------------------------|--|-------------------------------------|-------|------------------|----|
| | SGA | SSG | D-2 | D-1 | P-5 | P-4 | P-3 | P-2 | SM | Total G partiel | AN | AL | Total partiel | Volontaires | Volontaires | Total | | |
| | | | | | | | | | | | | | | recrutés sur le plan international | recrutés sur le plan national | | Total partiel | |
| Effectif approuvé pour 2023 | - | - | - | - | 2 | 6 | - | - | 1 | - | 9 | - | 2 | 2 | - | - | - | 11 |
| Effectif proposé pour 2024 | - | - | - | - | 2 | 6 | - | - | 1 | - | 9 | - | 2 | 2 | - | - | - | 11 |
| Variation | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |

121. Le montant des ressources demandées pour 2024 pour la Commission mixte s'élève à 3 821 700 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir le déploiement d'un(e) observateur(trice) militaire (58 800 dollars), les traitements et les dépenses communes de personnel (1 886 100 dollars) correspondant à neuf emplois soumis à recrutement international (2 P-5, 6 P-4 et 1 emploi d'agent(e) du Service mobile) et à deux emplois soumis à recrutement national (agents locaux), ainsi que les dépenses opérationnelles (1 876 800 dollars), qui se répartissent comme suit : consultants et services de consultants (525 700 dollars), voyages officiels (236 400 dollars), installations et infrastructures (149 600 dollars), transports terrestres (53 800 dollars), opérations aériennes (194 100 dollars), communications et informatique (464 200 dollars) et fournitures, services et matériel divers (253 000 dollars).
122. Pour 2024, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs et quant à leur classe.
123. Un taux de vacance de 3,7 % a été appliqué aux prévisions relatives aux emplois soumis à recrutement international sur la base du taux de vacance effectif moyen enregistré en 2022. Un taux de vacance de 0 % a été appliqué aux prévisions relatives aux emplois d'agent(e) local(e), sur la base de l'effectif réel en mars 2023.
124. L'augmentation des ressources demandées pour 2024 par rapport aux crédits ouverts pour 2023 s'explique principalement par une hausse des dépenses prévues dans les rubriques suivantes : a) communications et informatique, en raison du remplacement du matériel obsolète ; b) fournitures, services et matériel divers, en raison de la contribution aux frais de la Maison des Nations Unies à Dakar, qui fonctionne à pleine capacité ; c) voyages officiels, en raison du soutien fourni aux activités de cartographie définitive et à la pose des bornes frontalières, ainsi qu'à des missions techniques conjointes à Yaoundé. Cette augmentation est en partie compensée par une diminution des dépenses au titre : a) des installations et infrastructures, en raison de la réduction des coûts liés aux services d'utilité publique et d'entretien, qui ont été pris en compte dans la contribution à la Maison des Nations Unies ; b) des dépenses de personnel civil, en raison de la diminution du coefficient d'ajustement pour le Sénégal et de l'application d'un pourcentage moins élevé de dépenses communes de personnel pour le personnel recruté sur le plan national compte tenu de l'évolution récente des dépenses en 2022.

Ressources extrabudgétaires

125. En 2023, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 1 444 000 dollars devraient être utilisées pour financer l'édification de 221 bornes le long de la frontière entre le Cameroun et le Nigéria.
126. En 2024, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 2 294 000 dollars devraient être utilisées pour continuer de financer le projet de pose de bornes frontalières, l'objectif étant de poser 262 bornes. La Commission mixte poursuivra ses activités de collecte de fonds pour exécuter des projets

socioéconomiques au profit des populations vivant à proximité des zones concernées par le processus de démarcation.

127. L'augmentation du montant prévu des ressources extrabudgétaires qui devraient être utilisées en 2024 par rapport à 2023 tient au fait que le nombre de bornes devant être édifiées en 2024 est plus élevé que prévu.

5. Bureau de la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban

(11 308 900 dollars)

Avant-propos

Le Liban continue d'être en proie à une crise multidimensionnelle qui présente des difficultés complexes sur les plans politique, économique et humanitaire et en matière de sécurité. Une présidence vacante, un gouvernement intérimaire à l'autorité limitée et une forte polarisation politique empêchent la prise de décisions énergiques sur des mesures de réforme urgentes. Cet état de choses met en péril le fonctionnement des institutions publiques, compromet la prestation de services et aggrave la situation humanitaire des réfugiés syriens et palestiniens et les collectivités d'accueil libanaises. La stabilité du pays est menacée à un moment où les services de sécurité et d'autres institutions publiques subissent de fortes contraintes budgétaires et les salaires de leur personnel sont dévalués.

Les priorités du Bureau de la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban en 2024 seront de continuer d'encourager et de soutenir le relèvement du Liban, notamment en menant des activités d'information en faveur de l'élection d'un(e) chef d'État et de la formation d'un gouvernement doté des moyens voulus pour procéder à des réformes globales.

Les bons offices de la Coordonnatrice spéciale demeurent indispensables pour accélérer la dynamique politique en vue de stabiliser l'économie, de promouvoir la bonne gouvernance, la justice et l'application du principe de responsabilité, d'étendre l'autorité du Gouvernement libanais et de tenir le pays à l'écart des conflits régionaux. Le Bureau de la Coordonnatrice spéciale continuera de plaider en faveur de réformes globales et de collaborer avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires pour mobiliser l'aide nécessaire afin que les institutions dirigeantes du Liban puissent répondre aux besoins des Libanais.

Le Bureau de la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban continuera, en coordination avec la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, d'aider le Liban à respecter ses obligations en vertu de la résolution [1701 \(2006\)](#) du Conseil de sécurité et de promouvoir la pleine application de celle-ci. À cet égard, il s'efforcera de pousser plus loin l'élan imprimé par l'événement historique qu'était l'établissement de la frontière maritime entre Israël et le Liban.

La Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban
(Signé) Joanna **Wronecka**

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

128. La Coordinnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban est la fonctionnaire de plus haut rang des Nations Unies qui veille à l'application de la résolution [1701 \(2006\)](#) du Conseil de sécurité et représente le Secrétaire général auprès du Gouvernement libanais, des partis politiques du pays et du corps diplomatique au Liban. Le mandat de la Coordinnatrice spéciale découle de cette résolution ainsi que des décisions prises ultérieurement par le Conseil, notamment dans les documents [S/2007/85](#) et [S/2007/86](#), [S/PRST/2015/7](#) et [S/PRST/2016/10](#). La Coordinnatrice spéciale donne des orientations politiques et s'emploie à promouvoir la cohérence des activités de l'Organisation. Le Coordinnateur spécial adjoint, Coordinnateur résident et Coordinnateur de l'action humanitaire dirige l'équipe de pays des Nations Unies et l'équipe de pays pour l'action humanitaire et est chargé de planifier et de coordonner les activités d'aide humanitaire et de développement au Liban.
129. Dans sa résolution [2433 \(2018\)](#), le Conseil de sécurité a souligné la nécessité de renforcer la coopération entre le Bureau du Coordinnateur spécial des Nations Unies pour le Liban et la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) afin d'améliorer l'efficacité des missions à moindre coût. Le Secrétaire général a exposé ses recommandations à cet égard dans sa lettre au Conseil ([S/2018/1182](#)) et dans son rapport sur l'évaluation visant à déterminer si les ressources de la FINUL étaient toujours adéquates et des options destinées à améliorer l'efficacité et l'efficience de la coopération entre la FINUL et le Bureau de la Coordinnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban ([S/2020/473](#)). Dans ses résolutions [2591 \(2021\)](#) et [2650 \(2022\)](#), le Conseil a prié le Secrétaire général de mettre en œuvre les recommandations formulées dans son rapport conformément à son plan détaillé, selon qu'il convient. Dans ces mêmes résolutions, le Conseil, se déclarant préoccupé par les graves répercussions des crises sociale, économique et humanitaire sur les capacités de l'Armée et des forces de sécurité libanaises, a demandé instamment que l'appui international apporté à l'Armée libanaise et à toutes les institutions d'État chargées de la sécurité soit intensifié et approfondi dans les domaines où celles-ci en ont le plus besoin.
130. Conformément aux priorités définies par le Groupe international de soutien au Liban et à l'idée d'action préventive mise en avant par le Secrétaire général, le Bureau continue d'articuler son action autour de trois axes d'intervention stratégiques : a) la paix et la sécurité ; b) la stabilité ; c) l'appui à la stabilisation et au développement. La politique globale, définie pour le Liban dans son ensemble, à laquelle répondent ces axes d'intervention est décrite dans les cadres d'intervention et de coopération des Nations Unies. En 2022, l'Organisation des Nations Unies a lancé le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable avec le gouvernement libanais, en complément du Plan de gestion de la crise au Liban et du cadre de réforme, de relèvement et de reconstruction élaboré conjointement par l'ONU, l'Union européenne et la Banque mondiale, ainsi que du plan d'intervention d'urgence.
131. Compte tenu de la crise économique et financière qui va s'aggravant et de l'impasse politique prolongée qui a érodé les institutions d'État et empêché l'adoption des mesures de réforme et de relèvement dont le pays a grandement besoin, les bons offices de la Coordinnatrice spéciale et l'appui de l'ensemble du système des Nations Unies restent indispensables. Une présence politique continue des Nations Unies au Liban demeure essentielle pour accompagner les efforts libanais et internationaux visant à créer des conditions propices à l'application de la résolution [1701 \(2006\)](#) du Conseil de sécurité. Sur le territoire libanais, la présence constante de personnels armés, de biens et d'armes autres que ceux du Gouvernement libanais continue de porter atteinte à l'autorité de l'État et risque de raviver le conflit. Les atteintes à la souveraineté du Liban, sur terre et dans les airs, qui continuent d'être commises par Israël entravent également les efforts déployés pour parvenir à un

cessez-le-feu permanent entre les deux parties. Ces problèmes sont exacerbés par la situation instable de la région, qui amplifie le risque d'escalade et de débordement au Liban.

Programme de travail

Objectif

132. L'objectif auquel la mission contribue est de prévenir et d'atténuer les affrontements entre Israël et le Liban dans le cadre de la cessation des hostilités en vue de parvenir à un cessez-le-feu permanent et d'étendre et de consolider l'autorité de l'État pour garantir l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance politique du Liban.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

133. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la mission :
- a) Exercera ses bons offices auprès des parties pour trouver les moyens de renforcer la confiance, apaiser les tensions par des navettes diplomatiques et traiter les violations de la résolution [1701 \(2006\)](#) du Conseil de sécurité avant qu'elles ne dégènèrent en conflit ;
 - b) Poursuivra son action, en faisant fond sur l'établissement, le 27 octobre 2022, de la frontière maritime entre Israël et le Liban, afin d'aider les deux parties à s'acquitter de leurs obligations en vertu de la résolution [1701 \(2006\)](#) du Conseil de sécurité qu'elles n'ont pas encore honorées, à savoir parvenir à un cessez-le-feu permanent et trouver une solution à long terme au conflit. Ce travail sera effectué en coordination avec la FINUL et en coopération avec les autorités libanaises compétentes, y compris l'Armée libanaise, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil ;
 - c) Plaidera auprès des dirigeants politiques libanais pour qu'ils garantissent le fonctionnement ininterrompu des institutions d'État, en particulier un processus de prise de décisions et d'élaboration de politiques efficace, transparent et responsable au sein du cabinet et de l'Assemblée nationale ;
 - d) Exhortera le Gouvernement libanais à adopter un programme de stabilisation et de réforme macroéconomiques équitable qui permette de faire face à la crise financière et économique actuelle, conformément aux engagements pris au titre de l'accord de principe conclu en avril 2022 avec le Fonds monétaire international (FMI) et à tout programme futur du FMI, ainsi qu'au cadre de réforme, de relèvement et de reconstruction de 2021. En complément, la Coordinatrice spéciale continuera de plaider en faveur de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption, de l'indépendance du système judiciaire, de la transparence et de l'application du principe de responsabilité, et d'une prestation des services publics plus efficace et efficiente dans l'ensemble du pays. Le Bureau de la Coordinatrice spéciale mobilisera un soutien international d'urgence pour aider les institutions d'État chargées de la sécurité conformément à la résolution [2650 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité et, plus généralement, pour répondre aux besoins socioéconomiques et humanitaires croissants du Liban. Ces travaux interdépendants seront effectués en coordination avec la FINUL et l'équipe de pays des Nations Unies, en coopération avec les autorités libanaises compétentes et la société civile libanaise et en partenariat avec les principaux pays donateurs, les institutions financières internationales et les membres du Groupe international de soutien au Liban.
134. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Le respect des engagements pris par les parties au regard de l'actuelle cessation des hostilités ;
 - b) La création de conditions favorisant le dialogue sur l'exécution des obligations découlant de la résolution [1701 \(2006\)](#) qui n'ont pas été honorées en vue d'un cessez-le-feu permanent ;

- c) La mise en place par les dirigeants politiques libanais d'institutions d'État capables de réaliser des réformes structurelles globales pour mettre le pays sur la voie du relèvement et d'exercer une autorité effective sur l'ensemble du territoire libanais, conformément aux dispositions de la résolution 1701 (2006).
135. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, la mission agit en coordination avec la Ligue des États arabes, l'Union européenne et les institutions financières internationales comme la Banque mondiale et le FMI pour mobiliser l'appui en faveur de la stabilité et de la souveraineté du Liban. Elle se réunit avec les membres du Groupe international de soutien au Liban pour coordonner les activités de communication et de mobilisation avec les dirigeants politiques libanais. La Coordinatrice spéciale continuera de dialoguer avec les parties prenantes régionales et d'exercer ses bons offices afin d'aider à renforcer la confiance et à désamorcer les tensions et de mobiliser le plus large soutien possible en faveur de la stabilité du Liban.
136. En ce qui concerne la coordination et la liaison interinstitutions, la mission coopère étroitement avec la FINUL à l'application de la résolution 1701 (2006). Les deux missions continuent d'intensifier leur collaboration et leur action conjointe auprès des parties prenantes nationales et internationales afin de maintenir la cessation des hostilités et de renforcer l'appareil de sécurité et l'extension de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national. En vertu d'un mémorandum d'accord conclu avec la FINUL, le Bureau reçoit l'appui de la Force dans les domaines des finances, des achats, des services techniques, des communications, des services médicaux, des transports et de la logistique. Le Bureau tire également parti de la présence d'autres entités des Nations Unies, mettant à contribution tous les moyens des Nations Unies en matière de politique, de sécurité et de développement pour promouvoir la stabilité du Liban.
137. Pour rendre les activités des Nations Unies au Liban plus cohérentes encore, la mission contribue à l'analyse commune effectuée par l'équipe de pays sur des questions d'une importance capitale comme la paix et la gouvernance, l'instabilité politique, la dynamique régionale, les répercussions socioéconomiques, l'aggravation des tensions intracommunautaires et intercommunautaires et la réduction de l'espace civique. Elle contribue à l'élaboration des volets du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable qui ont trait à son mandat, comme les élections, l'appui aux institutions chargées de l'application de la loi et de la sécurité, les femmes et la paix et la sécurité, les droits humains et la lutte contre l'extrémisme violent et les discours de haine. Le Bureau dirige le groupe des résultats sur la paix et la gouvernance du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et les groupes de travail intégrés de l'équipe de pays sur les droits humains, le genre et les élections. La mission est par ailleurs membre de l'équipe spéciale sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix chargée de renforcer la complémentarité de toutes les interventions des Nations Unies.
138. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
- a) Le consensus international concernant le Liban, qui existe bel et bien, continuera d'être remis en question ;
 - b) L'impasse politique peut entraver une bonne prise de décisions, compromettre la mise en œuvre de réformes économiques, budgétaires et monétaires efficaces et empêcher la conclusion d'un accord avec le FMI au détriment du relèvement durable et inclusif du pays ;
 - c) La détérioration de la situation socioéconomique et ses répercussions humanitaires continueront de peser sur le Liban et nécessiteront qu'un programme pluriannuel de relèvement et de réforme soit mis en place ;
 - d) La crise économique et financière prolongée du Liban a érodé les institutions de l'État, diminuant leur capacité de fournir des services publics essentiels et de consolider l'autorité de l'État dans tout le pays. La persistance d'une inflation élevée, la dépréciation de la monnaie, un chômage qui dure indéfiniment, la pauvreté croissante et les défis humanitaires resteront des sources d'instabilité et de troubles sociaux ;

- e) Les tensions et l'instabilité régionales continueront de peser sur la stabilité et la sécurité intérieures ;
 - f) La présence constante d'un grand nombre de réfugiés palestiniens et syriens continuera de poser problème ;
 - g) La cessation des hostilités entre le Liban et Israël se maintiendra, ce qui permettrait de réaliser des progrès conformes à la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et de poursuivre les efforts visant à renforcer la confiance dans le prolongement de l'établissement de la frontière maritime ;
 - h) Des violations de la résolution 1701 (2006) continueront d'être perpétrées par les parties et les tensions persisteront, notamment au sujet de l'abondance et de la prolifération des armes qui échappent à l'autorité de l'État, ainsi que des violations de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban ;
 - i) L'extension de l'autorité de l'État au sud du Litani et le long des frontières continuera d'être suspendue aux besoins en matière d'ordre public dans le reste du pays, notamment de la situation budgétaire des institutions publiques chargées de la sécurité.
139. La mission prend en compte les questions de genre et la question des femmes et de la paix et de la sécurité dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Les femmes n'occupant actuellement que 8 des 128 sièges de l'Assemblée nationale (6,4 %) et un portefeuille ministériel, la mission s'emploie à renforcer leur participation et leur représentation dans la vie politique au moyen d'une série d'initiatives, notamment la formulation de propositions sur les quotas de femmes, la fourniture d'un appui ciblé aux femmes candidates aux élections, le lancement de campagnes sur les pratiques de vote et la formation de coalitions en faveur de la réforme électorale, initiatives qui ont été mises en place dans le contexte des élections législatives de 2022 en coordination avec le PNUD et ONU-Femmes et qui se poursuivront jusqu'aux élections municipales de mai 2023. La mission a établi un réseau actif de femmes députées, de personnalités des médias et d'acteurs de la société civile afin de favoriser l'avancement des femmes. Pour faire progresser le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, le Bureau s'emploiera à intensifier le dialogue avec les groupes de jeunes sur diverses plateformes et continuera à plaider en faveur de l'autonomisation des jeunes et de leur intégration dans les processus politiques et les mécanismes de prise de décisions.

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

140. Le prolongement de la pandémie de COVID-19 jusqu'en 2022 a eu une incidence sur l'exécution des mandats en limitant la possibilité pour la Coordinatrice spéciale d'exercer ses bons offices pour faire avancer les objectifs de la résolution 1701 (2006). Le système des Nations Unies a eu de la difficulté à répondre aux besoins du pays et à remédier aux pénuries importantes en raison de la pandémie et de ses effets dévastateurs sur la société, les soins de santé et l'économie. L'observation en Israël des protocoles sanitaires stricts et des restrictions aux déplacements et la limitation au Liban des réunions en personne avec des interlocuteurs extérieurs, ainsi qu'entre les membres de l'équipe de pays des Nations Unies, ont continué de poser des problèmes, notamment durant le premier semestre de 2022. La direction de la mission a collaboré avec l'équipe de pays des Nations Unies pour déterminer les activités qui pouvaient être menées conjointement, en mettant l'accent sur le renforcement de la prise en compte des questions de genre, l'inclusion du handicap, les droits humains et le principe consistant à ne laisser personne de côté.
141. La mission continue de tirer parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Des mesures de précaution rigoureuses ont été prises par la mission pour éviter la transmission de la COVID-19 parmi le personnel des Nations Unies.

Exécution du programme en 2022

Favoriser les conditions de la poursuite de l'extension et de la consolidation de l'autorité de l'État

142. En 2022, la Coordinatrice spéciale a mené une série d'initiatives qui ont contribué à la tenue en temps voulu des élections législatives de mai 2022. Il s'agissait notamment de sensibiliser les acteurs politiques, de communiquer avec la société civile, les chefs religieux et les faiseurs d'opinion, de mobiliser le Groupe international de soutien au Liban et le forum sur les élections (qui rassemblait les parties prenantes au niveau des ambassadeurs et était coprésidé par le Ministre de l'intérieur) et de fournir, en collaboration avec le PNUD, un appui technique pour l'organisation des élections. La mission a entamé un dialogue avec les partis politiques et le public pour promouvoir la participation des femmes aux élections et la représentation des femmes aux postes de décision, rassemblé les députées sur une plateforme pour l'avancement des femmes et plaidé en faveur de l'exécution du plan d'action national sur l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.
143. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 22).

Tableau 22
Mesure des résultats

| 2020 (résultat effectif) | 2021 (résultat effectif) | 2022 (résultat effectif) |
|--|---|---|
| Acceptation par les partis politiques de l'initiative de réforme proposée par la France, dont l'exécution restait en suspens | Accord des partis politiques sur un programme de réforme complet, afin de mener à bien les négociations avec le FMI | Tenue des élections législatives en mai |
| Retard pris par le gouvernement dans l'élaboration du budget de 2021 | Adoption du budget de l'État pour 2022 | |
| Blocage des discussions avec le FMI en raison de la démission du gouvernement | Saisine de l'Assemblée nationale par le Conseil des ministres de la question du budget de l'État pour 2022 | |
| Début des débats sur la réforme électorale | Soutien fructueux aux autorités libanaises dans la planification et la préparation des élections de 2022 | |
| Adoption de la loi établissant l'Instance nationale de lutte contre la corruption | | |

Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : soutenir la réforme institutionnelle et le processus démocratique après les élections, ainsi que la mise en œuvre du programme de réformes financières et économiques

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

144. En 2022, le travail effectué par la mission a contribué à soutenir le processus démocratique, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée, à savoir la tenue des élections législatives en mai 2022. Cela étant, des désaccords politiques ont empêché l'élection d'un nouveau chef d'État après l'achèvement, le 31 octobre 2022, du mandat sexennal du Président Michel Aoun. La présidence

étant vacante et le gouvernement intérimaire n'ayant qu'une autorité constitutionnelle limitée, les décisions en matière de réforme sont restées au point mort.

145. En 2024, le Bureau encouragera le fonctionnement ininterrompu des institutions publiques, en particulier une procédure d'élaboration des politiques et de prise de décisions efficace, transparente et responsable au sein du cabinet et de l'Assemblée nationale. En collaboration avec ses partenaires, la mission continuera de soutenir le relèvement du Liban au moyen d'interventions ciblées, en vue notamment de préserver le fonctionnement des institutions publiques et de permettre à celles-ci de mener à bien un ensemble de réformes globales, notamment la mise en œuvre d'un programme du FMI et l'adoption des réformes financières et macroéconomiques nécessaires pour stabiliser l'économie et faire en sorte que le Liban puisse bénéficier de nouveau de possibilités de financement international. Il s'agit là de conditions essentielles pour que le Liban respecte pleinement ses engagements et les obligations qui lui incombent au titre de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Le Bureau s'emploiera, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Groupe international de soutien au Liban, à améliorer la protection sociale pour les groupes vulnérables, à renforcer l'indépendance et l'efficacité de l'appareil judiciaire, à favoriser l'application de la stratégie nationale de lutte contre la corruption, à rendre opérationnelles la Commission nationale des droits humains et l'Instance nationale de lutte contre la corruption et à aider à l'application du plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité.
146. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 23).

Tableau 23
Mesure des résultats

| 2020 (résultat effectif) | 2021 (résultat effectif) | 2022 (résultat effectif) | 2023 (résultat escompté) | 2024 (résultat escompté) |
|---|---------------------------------------|---|---|---|
| Ouverture des débats à l'Assemblée nationale au sujet d'une nouvelle loi électorale | Adoption d'une loi électorale révisée | Tenue d'élections législatives dans les délais prévus, conformément à la nouvelle loi électorale Blocage des élections présidentielles en raison de désaccords entre les partis politiques Conclusion entre le Gouvernement et le FMI d'un accord de principe sur un programme du FMI | Suivi de la mise en œuvre du programme de réforme, conformément à l'accord conclu avec le FMI | Suivi de la mise en œuvre d'un programme du FMI et mobilisation d'une aide internationale renforcée pour le Liban Fonctionnement ininterrompu d'institutions publiques efficaces, transparentes et responsables Renforcement du dialogue entre les pouvoirs publics et la société civile et les groupes de femmes et de jeunes aux fins du rétablissement de la confiance |

Résultat 2 : faciliter un soutien international accru aux institutions publiques chargées de la sécurité par une assistance accélérée dans les domaines les plus critiques

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

147. En 2022, pour atténuer les effets de la crise économique sur l'Armée libanaise et les Forces de sécurité intérieure, le Bureau a aidé à la mise en place d'un mécanisme des Nations Unies, financé par des donateurs, pour faciliter les transferts en espèces au personnel de ces forces à titre d'assistance d'urgence. Géré par le PNUD, ce mécanisme favorisera la mise en œuvre d'un programme d'aide à la subsistance en faveur du personnel de l'Armée libanaise et des Forces de sécurité intérieure, conformément au paragraphe 10 de la résolution 2650 (2022) du Conseil de sécurité et à la politique de diligence voulue en matière de droits humains.
148. Pour 2024, en portant son attention au-delà de la fourniture d'une aide financière immédiate au personnel de sécurité, et en tenant compte de la situation économique, le Bureau recentrera son action sur le renforcement des capacités de l'Armée libanaise afin de soutenir les progrès vers un cessez-le-feu permanent. À cette fin, il contribuera à faire en sorte qu'une assistance internationale supplémentaire soit fournie rapidement à l'Armée libanaise, notamment pour répondre aux besoins logistiques courants de celle-ci et pour maintenir ses moyens de lutte contre le terrorisme et de protection de la frontière et ses capacités navales, conformément à la résolution 2650 (2022).

Enseignements tirés et changements prévus

149. Les enseignements tirés sont les suivants : cette initiative a eu un effet pervers, à savoir que le soutien international a été consacré à autres choses qu'au renforcement des capacités générales de l'Armée libanaise, les fonds limités consentis par les donateurs étant concentrés sur l'aide financière immédiate au personnel de sécurité. Compte tenu de ces enseignements, la mission continuera d'agir en coordination avec les institutions chargées de la sécurité et les donateurs pour anticiper les insuffisances et orienter l'aide internationale vers les besoins les plus pressants des institutions libanaises chargées de la sécurité, l'objectif visé étant le renforcement des capacités générales de l'Armée libanaise.
150. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 24).

Tableau 24

Mesure des résultats

| 2020 (résultat effectif) | 2021 (résultat effectif) | 2022 (résultat effectif) | 2023 (résultat escompté) | 2024 (résultat escompté) |
|--------------------------|--------------------------|---|---|--|
| – | – | Le Bureau de la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban et le PNUD ont établi un mécanisme de transfert de fonds pour fournir une assistance d'urgence à l'Armée libanaise et aux Forces de sécurité intérieure, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits humains | Poursuite du soutien à l'Armée libanaise et aux Forces de sécurité intérieure, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits humains | Appui au renforcement des capacités des institutions publiques chargées de la sécurité, outre l'assistance d'urgence |

Produits

151. On trouvera dans le tableau 25 les produits retenus pour la mission.

Tableau 25

Produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

| <i>Catégorie et sous-catégorie</i> | <i>Produits prévus : 2022</i> | <i>Produits livrés : 2022</i> | <i>Produits prévus : 2023</i> | <i>Produits prévus : 2024</i> |
|--|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts | | | | |
| Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents) | 3 | 3 | 3 | 3 |
| 1. Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité | 3 | 3 | 3 | 3 |
| Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures) | 3 | 3 | 3 | 3 |
| 2. Séances du Conseil de sécurité | 3 | 3 | 3 | 3 |
| C. Activités de fond | | | | |
| <p>Bons offices : activités de bons offices à l'appui de la prévention des conflits et de l'extension et de la consolidation de l'autorité de l'État ; activités de bons offices relatives aux élections, à la paix et à la stabilité, y compris aux questions économiques ; coopération active avec l'Armée libanaise et les Forces de sécurité intérieure, ainsi qu'avec la communauté des donateurs, afin de faciliter la poursuite de l'aide aux forces de sécurité ; mesures de renforcement de la confiance entre Israël et le Liban, y compris au sujet de la frontière maritime.</p> <p>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations avec les interlocuteurs libanais et israéliens sur l'application de la résolution 1701 (2006) ; consultations avec le Groupe international de soutien au Liban et d'autres parties prenantes régionales sur les moyens d'assurer la stabilité du Liban ; consultations sur le programme de réformes économiques et de réformes en matière de gouvernance et les priorités de développement ; conseils sur la responsabilité effective du Gouvernement, l'élaboration des orientations en matière de gouvernance et la réforme de l'administration publique ; mobilisation du soutien des partenaires internationaux en faveur des efforts faits par le pays pour étendre l'autorité de l'État et renforcer les institutions publiques chargées de la sécurité ; consultations sur la gestion intégrée de la frontière entre le Liban et la République arabe syrienne ; action de sensibilisation aux principales normes et garanties relatives aux droits humains qui pourraient avoir une incidence durable sur la sécurité et la stabilité et sur le renforcement des institutions des droits humains au Liban ; plaidoyer en faveur de la participation et de la représentation des femmes et des jeunes dans la vie politique ; mobilisation du soutien des partenaires internationaux en faveur du Liban visant à ce que les donateurs continuent de s'impliquer et de fournir des ressources pour permettre au pays de faire face à la présence de réfugiés palestiniens et syriens, en tenant compte des besoins des réfugiés et des communautés d'accueil.</p> | | | | |
| D. Activités de communication | | | | |
| <p>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : activités de communication visant à appuyer l'application de la résolution 1701 (2006) et d'autres grandes priorités relatives à la paix durable, au développement et aux droits humains au Liban ; activités visant à renforcer les relations de travail de la mission avec les principaux partenaires et parties prenantes libanais ; activités visant à collaborer avec les jeunes, notamment les étudiants, et à favoriser l'avancement et la représentation des femmes, en particulier lors des élections législatives ; activités de communication menées dans le cadre de manifestations spéciales organisées à l'occasion de la Journée des Nations Unies et de la Journée internationale des femmes visant à communiquer plus efficacement avec les parties prenantes locales et à faire mieux connaître les travaux entrepris par le Bureau de la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban ; supports d'information et activités de communication menées conjointement avec d'autres entités des Nations Unies pour faire comprendre les priorités du système des Nations Unies telles que les objectifs de développement durable.</p> <p>Relations extérieures et relations avec les médias : conférences de presse, déclarations à la presse, réunions d'information, entrevues, tribunes libres et autres activités menées auprès des médias pour communiquer de manière stratégique au sujet de l'application de la résolution 1701 (2006) ; déclarations à la presse du Groupe international de soutien au Liban sur la préservation de la sécurité, de la stabilité et de la souveraineté du Liban et sur l'application de la résolution 1701 (2006).</p> <p>Plateformes numériques et contenu multimédia : renforcer aux niveaux local et national, sur le site Web ou les médias sociaux, l'appui au Bureau de la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban et la compréhension du rôle qu'il joue et du soutien qu'il apporte à la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006).</p> | | | | |

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 26

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Catégorie de dépenses | 2022 | | 2023 | | 2024 | | Variation |
|---|-----------------|---------------------|-----------------|------------------------|-----------------|--|-------------------------------|
| | Crédits ouverts | Dépenses effectives | Crédits ouverts | Ressources nécessaires | 2024-2023 | | Augmentation/ (diminution) |
| | (1) | (2) | (3) | (4) | (5) = (4) - (3) | | |
| Militaires et personnel de police | – | – | – | – | | | – |
| Personnel civil | 8 220,1 | 9 154,1 | 8 861,8 | 9 992,1 | | | 1 130,3 |
| Dépenses opérationnelles | 1 338,3 | 1 121,6 | 1 321,3 | 1 316,8 | | | (4,5) |
| Total (déduction faite des contributions du personnel) | 9 558,4 | 10 275,7 | 10 183,1 | 11 308,9 | | | 1 125,8 |

Tableau 27

Ressources humaines

| | Personnel recruté sur le plan international | | | | | | | | | | Personne recruté sur le plan national | | | Volontaires des Nations Unies | | | Total | | |
|-----------------------------|---|----------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|----|---|---------------------------------------|----|----|-------------------------------|--|---|-------|---|----|
| | SGA | SSG | D-2 | D-1 | P-5 | P-4 | P-3 | P-2 | SM | G | Total partiel | AN | AL | Total partiel | Volontaires recrutés sur le plan international | | | Volontaires recrutés sur le plan national | |
| | | | | | | | | | | | | | | | Volontaires recrutés sur le plan international | Volontaires recrutés sur le plan national | | Total partiel | |
| Effectif approuvé pour 2023 | 1 | 1 ^a | – | 1 | 2 | 6 | 1 | – | 6 | – | 18 | 5 | 60 | 65 | – | – | – | – | 83 |
| Effectif proposé pour 2024 | 1 | 1 ^a | – | 1 | 2 | 6 | 1 | – | 6 | – | 18 | 5 | 60 | 65 | – | – | – | – | 83 |
| Variation | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |

^a Les dépenses afférentes à cet emploi sont prises en charge à parts égales par le Bureau de la Coordinatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban et le Bureau de la coordination des activités de développement.

152. Le montant des ressources demandées pour le Bureau de la Coordinatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban pour 2024 s'élève à 11 308 900 dollars (déduction faite des contributions du personnel) ; il permettrait de financer les traitements et dépenses communes de personnel (9 992 100 dollars) correspondant à 18 emplois de temporaire soumis à recrutement international (1 de secrétaire général(e) adjoint(e), 1 de sous-secrétaire général(e), 1 D-1, 2 P-5, 6 P-4, 1 P-3 et 6 d'agent(e) du Service mobile) et à 65 emplois de temporaire soumis à recrutement national [5 d'administrateur(trice) et 60 d'agent(e) local(e)], ainsi que les dépenses opérationnelles (1 316 800 dollars) qui se répartissent comme suit : consultants et services de consultants (12 300 dollars), voyages officiels (164 500 dollars), installations et infrastructures (719 500 dollars), transports terrestres (73 900 dollars), communications et informatique (235 800 dollars) et fournitures, services et matériel divers (110 800 dollars).

153. Pour 2024, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs et quant à leur classe.

154. Un taux de vacance de 5,6 % a été appliqué aux prévisions concernant les emplois soumis à recrutement international, un taux de 0 % aux prévisions concernant les emplois

d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et un taux de 6,7 % aux prévisions concernant les emplois d'agent(e) local(e), sur la base des taux de vacance effectifs de mars 2023.

155. L'augmentation des ressources demandées pour 2024 par rapport aux crédits ouverts pour 2023 s'explique par l'augmentation des dépenses prévues au titre du personnel civil, qui résulte du relèvement du coefficient d'ajustement appliqué au Liban et de l'application du dernier barème des traitements du personnel recruté sur le plan national qui a été promulgué en octobre 2022. L'augmentation est en partie compensée par la diminution des dépenses opérationnelles afférentes aux fournitures, services et matériel divers, qui tient à la baisse des dépenses de fret et des frais connexes et des dépenses afférentes aux services médicaux, des stocks suffisants ayant été constitués au cours des exercices précédents.

6. Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

(8 410 500 dollars)

Avant-propos

En 2024, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) renforcera sa coopération avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) sur les questions de paix et de sécurité, notamment en menant des initiatives conjointes d'alerte précoce et de bons offices, et mobilisera le système des Nations Unies pour renforcer les capacités de la CEEAC et de ses États membres en matière de prévention et de règlement des conflits et de pérennisation de la paix. Il facilitera la contribution de la société civile à la paix et à la sécurité, en renforçant les capacités de la Coalition régionale des organisations de la société civile pour la paix et la prévention des conflits en Afrique centrale, du réseau de médiatrices de la CEEAC et de la Coalition Jeunesse, paix et sécurité de l'Afrique centrale.

Le BRENUAC collaborera également avec la CEEAC et ses États Membres pour lutter contre les violences intercommunautaires et les discours de haine, notamment en menant des activités d'information et d'appui en faveur de l'adoption et de l'application de règlements et stratégies, avec la contribution concrète de la société civile et des médias et la participation adéquate des femmes et des jeunes.

La mission continuera à collaborer avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel pour soutenir l'action menée conjointement par la CEEAC et la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest afin de s'attaquer aux problèmes transrégionaux relatifs à la paix et à la sécurité auxquels font face l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest, en particulier dans les domaines de la sécurité maritime et de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Dans l'exercice de son mandat, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale veillera à prendre en compte systématiquement les questions de genre et à suivre une approche fondée sur les droits humains, à limiter son bilan carbone et à contribuer à la lutte contre les changements climatiques et leurs effets sur la paix et la sécurité.

Le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale
et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale
(Signé) Abdou **Abarry**

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

156. Le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) est chargé de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix et de la sécurité en Afrique centrale. Son mandat a été défini dans un échange de lettres entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité (S/2009/697 et S/2010/457). Par un autre échange de lettres (S/2021/719 et S/2021/720), le mandat a été prolongé jusqu'au 31 août 2024.
157. Le mandat actuel assigne quatre objectifs au BRENUAC, à savoir : a) suivre l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité en Afrique centrale et mener des missions de bons offices au nom du Secrétaire général en vue de prévenir et de résoudre les conflits, d'aider à pérenniser la paix et de conseiller le Secrétaire général et les entités des Nations Unies présentes dans la région sur les questions relatives à la pérennisation de la paix en Afrique centrale ; b) renforcer les capacités sous-régionales pour la prévention des conflits et la médiation dans les pays de la sous-région, en prêtant dûment attention aux principes posés dans la Charte des Nations Unies, y compris les droits humains et les questions de genre ; c) soutenir et consolider l'action menée par l'Organisation des Nations Unies dans la sous-région ainsi que les initiatives régionales et sous-régionales en matière de paix et de sécurité, y compris les aspects touchant aux droits humains et au genre ; d) renforcer la cohérence et la coordination des activités que mènent les entités des Nations Unies dans la sous-région en faveur de la paix et de la sécurité. Le BRENUAC continuera également d'accueillir le secrétariat du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, de coordonner la mise en œuvre de la stratégie régionale des Nations Unies visant à faire face à la menace que fait peser l'Armée de résistance du Seigneur et de soutenir la mise en œuvre de la stratégie régionale et du plan d'action concernant la lutte contre le terrorisme et la non-prolifération des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale.

Programme de travail

Objectif

158. L'objectif auquel la mission contribue est de prévenir les conflits et de consolider la paix et la sécurité dans la sous-région de l'Afrique centrale.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

159. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la mission :
- a) Mènera des activités de bons offices pour aider les pays à prévenir les crises politiques et les violences électorales et à résoudre pacifiquement les conflits et les crises découlant des processus politiques et électoraux, et pour promouvoir la tenue d'élections ouvertes, pacifiques et crédibles ;
 - b) Renforcera les capacités régionales et nationales de prévention des conflits et de pérennisation de la paix, notamment en apportant un soutien aux institutions nationales et aux cadres de dialogue politique qui existent. Là où ces institutions et cadres n'existent pas, le BRENUAC préconisera leur mise en place et mobilisera les entités compétentes des Nations Unies et d'autres partenaires pour soutenir leur mise en service ;

- c) Tirera parti de son partenariat avec les organisations sous-régionales, notamment la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, en matière de prévention des conflits, de médiation et d'alerte précoce, notamment pour ce qui est de favoriser la participation des femmes, des jeunes et d'autres acteurs aux stratégies de consolidation et de pérennisation de la paix et de s'attaquer aux effets néfastes des changements climatiques sur la paix et la sécurité ;
 - d) S'attaquera aux problèmes transrégionaux relatifs à la paix et à la sécurité (rapports entre agriculteurs et éleveurs), en partenariat avec les entités des Nations Unies présentes en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest ; continuera de soutenir une démarche interrégionale pour faire face à la crise dans la région du bassin du lac Tchad et d'améliorer la coordination régionale sur les dispositifs de sécurité maritime dans le golfe de Guinée ;
 - e) Poursuivra son partenariat avec la CEEAC en vue de l'élaboration et de l'application d'une stratégie régionale de lutte contre les discours de haine ;
 - f) Effectuera régulièrement des analyses d'alerte précoce pour orienter la diplomatie préventive et les efforts de bons offices, pour mettre en évidence les menaces contre la paix et la sécurité en Afrique centrale et mobiliser le soutien en faveur de la diplomatie préventive, en collaboration avec les bureaux régionaux de la CEEAC et des Nations Unies et les représentations régionales des entités des Nations Unies ;
 - g) Renforcera la cohérence des travaux des Nations Unies sur les questions de paix et de sécurité en Afrique centrale par des consultations régulières avec les entités des Nations Unies concernées dans la sous-région, coordonnera les efforts des entités des Nations Unies visant à mettre en œuvre le cadre régional de prévention des conflits et soutiendra les équipes de pays des Nations Unies dans l'adoption ou la mise en application de stratégies nationales de paix durable, alignées sur le cadre ;
 - h) Assurera la tenue régulière des réunions ministérielles du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, comme moyen de renforcer la confiance entre les États Membres en permettant à ceux-ci de discuter des menaces et des problèmes concernant la paix et la sécurité régionales, en particulier en vue de prévenir ou de traiter les conflits et les crises qui risquent de créer ou d'exacerber des tensions interétatiques ou de s'étendre au-delà des frontières nationales.
160. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Des processus électoraux pacifiques dans la sous-région, assortis de mécanismes pertinents mis en place pour prévenir d'éventuelles violences liées aux élections ;
 - b) La prévention ou l'atténuation de la violence électorale et l'amorce ou la poursuite des processus de dialogue politique soutenus par des missions conjointes d'alerte précoce et de bons offices du BRENUAC et de la CEEAC dans les pays organisant des élections ou en proie à une crise politique ;
 - c) Des progrès accomplis par la CEEAC sur la voie de l'adoption d'un cadre de gouvernance régionale en Afrique centrale ;
 - d) La tenue des réunions ministérielles du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale et l'organisation de deux visites sur le terrain de son bureau dans certains pays consacrées à des questions d'actualité liées à la paix et à la sécurité régionales en Afrique centrale ;
 - e) Une compréhension commune des principaux défis et priorités en matière de paix et de sécurité entre les entités des Nations Unies en Afrique centrale, qui tienne compte des nouveaux facteurs à l'origine des conflits, y compris les changements climatiques ;
 - f) Le renforcement de la coordination des efforts des Nations Unies à l'appui des initiatives régionales et sous-régionales en matière de paix et de sécurité et de gouvernance ;

- g) L'adoption et la mise en œuvre de stratégies nationales de paix durable alignées sur le cadre régional de prévention des conflits dans au moins trois pays ;
 - h) L'amélioration de la coordination interrégionale entre l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest sur la sécurité maritime dans le golfe de Guinée, les rapports entre agriculteurs et éleveurs et la crise dans la région du bassin du lac Tchad.
161. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, la mission effectue des analyses et des activités conjointes sur les problèmes transrégionaux en matière de paix et de sécurité avec d'autres organismes régionaux et sous-régionaux. Les analyses d'alerte précoce et les activités de bons offices sont menées, dans la mesure du possible, conjointement ou en consultation avec la CEEAC.
162. En ce qui concerne la coordination et la liaison interinstitutions, la mission continue de convoquer des réunions régulières des organismes des Nations Unies présents en Afrique centrale afin de parvenir à une communauté de vues sur les principaux défis en matière de paix et de sécurité en Afrique centrale et de créer ou de renforcer les synergies dans l'action menée par les Nations Unies, notamment grâce au cadre régional de prévention des conflits. La mission coopère étroitement avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et d'autres entités des Nations Unies dans les domaines touchant les problèmes transfrontaliers et transrégionaux en matière de paix et de sécurité, afin d'éviter les doubles emplois et de garantir une approche cohérente et rationalisée des activités menées par le système des Nations Unies dans la sous-région. Les activités d'alerte précoce et de bons offices spécifiques à chaque pays sont menées en étroite coordination avec les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents concernés.
163. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
- a) La réforme institutionnelle de la CEEAC devient pleinement opérationnelle, toutes les institutions et tous les mécanismes de paix et de sécurité étant établis et dotés de ressources adéquates pour leur fonctionnement. Le BRENUAC et la Commission de la CEEAC continuent de coopérer et de tenir des consultations régulières, et adoptent et mettent en œuvre un plan d'action conjoint dans le cadre d'un nouveau mémorandum d'accord conclu entre la Commission et l'ONU sur des questions de paix et de sécurité ;
 - b) Les États membres de la CEEAC restent déterminés à établir un cadre de gouvernance régionale, œuvrent véritablement à l'adoption et à la mise en œuvre de normes et de mécanismes de gouvernance régionale, et sollicitent ou acceptent le soutien des partenaires régionaux et internationaux, y compris celui du BRENUAC, à cette fin ;
 - c) Le paysage politique reste polarisé dans plusieurs pays de la sous-région, sur fond de revendications croissantes d'ouverture de l'espace politique et d'amélioration des cadres électoraux, ce qui accroît les risques de violence politique ou de conflit, tandis que la méfiance à l'égard des institutions publiques persiste, ce qui incite certaines parties prenantes à réclamer des cadres neutres pour discuter des principales réformes politiques, électorales et institutionnelles ;
 - d) Les élections devant se dérouler dans les pays de la région ont lieu dans le respect du calendrier prévu par la Constitution et par la loi et les pays concernés sollicitent ou acceptent l'assistance électorale de l'ONU ou l'intervention politique du Bureau de façon à prévenir les violences et à trouver des solutions aux crises liées aux élections ;
 - e) Des tensions éclatent, persistent ou s'aggravent entre plusieurs pays de la sous-région sur des questions de sécurité transfrontalière, ce qui justifie un rôle accru des institutions et mécanismes régionaux, accepté par les États concernés et soutenu par les partenaires

internationaux, pour apaiser les tensions, instaurer la confiance et régler les différends par des voies pacifiques ;

- f) La Commission et les États membres de la CEEAC sont véritablement déterminés à faciliter la participation des acteurs de la société civile, notamment la Coalition des organisations de la société civile pour la paix et la prévention des conflits en Afrique centrale et les organisations de femmes et de jeunes, aux activités de la CEEAC dans le domaine de la paix et de la sécurité, y compris en ce qui concerne l'alerte précoce, la prévention des conflits et le rétablissement de la paix. La Coalition devient pleinement opérationnelle, est dotée de ressources humaines suffisantes et bénéficie du soutien des États membres de la CEEAC et des partenaires ;
 - g) Les États membres de la CEEAC adoptent et commencent à mettre en œuvre une réglementation régionale sur le pastoralisme et la transhumance en Afrique centrale, soutiennent les mécanismes nationaux et locaux de prévention et de règlement pacifique des conflits entre agriculteurs et éleveurs, et prennent des mesures collectives pour promouvoir la transhumance transfrontalière pacifique.
164. La mission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, y compris le soutien à la mise en œuvre du plan d'action régional sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et l'adoption et la mise en application de plans d'action nationaux. Elle continue de plaider en faveur du renforcement du rôle des femmes dans la prévention des conflits et la pérennisation de la paix, et de leur représentation adéquate aux postes de décision tant au niveau national que régional. Elle s'attache avec différentes entités des Nations Unies et des partenaires extérieurs à renforcer les capacités des femmes en matière de prise de décisions et de médiation. Le BRENUAC aidera à rendre opérationnel le réseau des médiatrices de la CEEAC, créé en décembre 2021 et approuvé par les chefs d'État en janvier 2022, et à renforcer les moyens d'action du réseau. Dans ses analyses et ses rapports, la mission veille à ce que les données et les informations soient ventilées par sexe et à ce qu'il soit tenu compte de la situation et des besoins des femmes dans les analyses et les recommandations. Lors des missions d'établissement des faits et de bons offices, la mission tient des consultations et procède à des échanges de vues avec des femmes et des groupes de femmes. Les aspects relatifs aux droits humains, y compris la protection des droits des femmes, sont également pris en compte dans l'analyse des conflits et le travail d'alerte précoce et de diplomatie préventive de la mission.
165. Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, la mission encourage les États Membres à prendre des mesures appropriées pour faciliter la participation des personnes handicapées aux processus politiques et électoraux dans la région. Elle encourage et soutient également l'échange de données d'expérience entre les États de la région dans le domaine de l'inclusion du handicap, ce qui facilite ainsi l'adoption de mesures qui tiennent compte des particularités des situations régionales et nationales. Par ailleurs, elle prend en considération la situation des personnes handicapées dans ses analyses et ses rapports et veille à consulter les organisations représentant les personnes handicapées à l'occasion des missions d'établissement des faits, d'alerte précoce et de bons offices.

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

166. En 2022, la pandémie de COVID-19 n'a pas eu d'effets sur l'exécution du programme du BRENUAC. La mission a continué de s'acquitter de son mandat en matière de bons offices, de diplomatie préventive et de médiation, de soutenir les initiatives régionales et sous-régionales sur la paix et la sécurité et de renforcer la cohérence et la coordination de l'action menée par les Nations Unies en faveur de la paix et de la sécurité dans la sous-région.
167. La mission continue de tirer parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie, notamment de renforcer la communication interne et externe dans un environnement hybride (par exemple en diffusant régulièrement des communications internes coordonnées et transparentes pour

mobiliser et informer le personnel et promouvoir le bien-être) et de simplifier et rationaliser les modalités d'exécution des tâches (par exemple en tenant des réunions selon une formule hybride).

Exécution du programme en 2022

Réduction des tensions dans les contextes électoraux

168. En 2022, des élections ont eu lieu en Angola, au Gabon, au Congo, en Guinée équatoriale et à Sao Tomé-et-Principe. Les élections se sont généralement déroulées de manière pacifique et ordonnée, mais la sous-région a été confrontée à de graves problèmes de gouvernance électorale. La révision des listes électorales dans certains processus électoraux a suscité tout particulièrement des tensions. Le faible taux de participation électorale, le boycott des élections dans certains pays et les demandes de vérification et de comptage du scrutin par des organismes indépendants ont mis en évidence la méfiance générale à l'égard des systèmes électoraux dans la sous-région. Le BRENUAC a suivi de près la situation pendant la période préélectorale, notamment en déployant des missions d'établissement des faits. Il a également encouragé le dialogue politique, notamment grâce à des cadres permanents ou ponctuels établis à cet effet, en vue de créer les conditions nécessaires à la tenue d'élections ouvertes, pacifiques et crédibles.
169. Le BRENUAC a mené avec la CEEAC des missions d'établissement des faits et d'évaluation en Angola et à Sao Tomé-et-Principe, et a déterminé les risques de violence et de conflit et fait des recommandations concernant des initiatives de bons offices. Au Gabon, en Angola et à Sao Tomé-et-Principe, il a organisé des ateliers de renforcement des capacités à l'intention des organisations de femmes et de jeunes pour accroître leur participation dans la sphère politique. La mission a également collaboré avec les équipes de pays des Nations Unies et les organisations de la société civile en Angola, au Gabon et à Sao Tomé-et-Principe pour promouvoir la participation politique des femmes aux élections.
170. La récurrence et la persistance des discours de haine et des déclarations incitant à la violence sont apparues comme l'une des préoccupations majeures des États membres, en particulier dans un contexte déjà marqué par les tensions sociopolitiques, la désinformation et la mésinformation. Le BRENUAC a continué de plaider auprès de la Commission de la CEEAC et d'autres parties prenantes régionales pour qu'une stratégie régionale visant à prévenir et à combattre les discours de haine en Afrique centrale soit élaborée et adoptée.
171. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 28).

Tableau 28

Mesure des résultats

| 2020 (résultat effectif) | 2021 (résultat effectif) | 2022 (résultat effectif) |
|--|--|---|
| L'adoption par la CEEAC d'une réglementation régionale sur le pastoralisme et par elle et la CEDEAO de politiques et programmes communs a été retardée en raison des mesures qui ont été imposées pour enrayer la COVID-19 et de la réforme des institutions de la CEEAC | Diminution du nombre de problèmes liés aux élections et augmentation du nombre d'initiatives prises dans la sous-région pour favoriser un dialogue constructif et inclusif | Des missions d'alerte précoce et de bons offices ont été menées par le BRENUAC et la CEEAC dans les pays où se déroulaient des élections Les élections en Afrique centrale se sont généralement déroulées de façon pacifique, avec très peu de violence, voire sans violence |

Résultat escompté pour 2024

La violence liée aux élections est évitée ou atténuée conformément à la déclaration de Malabo sur les élections démocratiques

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

172. Sur la base des enseignements tirés des élections récemment tenus dans la région, notamment celles qui ont eu lieu en Angola, en Guinée équatoriale et à Sao Tomé-et-Principe en 2022, et dans le respect de la Déclaration de Malabo adoptée à la cinquantième réunion du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, la mission fournira un appui au moyen d'initiatives d'alerte précoce et de bons offices visant à contribuer à des processus électoraux pacifiques et ouverts au Tchad, au Congo et au Rwanda, où des élections seront tenues en 2024. Le BRENUAC encouragera la mise en place de cadres de dialogue politique ouverts et soutiendra ceux qui existent, comme autant de moyens d'apaiser les tensions, de promouvoir des processus ouverts et de renforcer la confiance dans les systèmes électoraux et les institutions participant à l'organisation des élections. En coordination avec les acteurs régionaux, dont la CEEAC, il déploiera des missions d'évaluation technique qui travailleront en étroite collaboration avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, afin de déceler et de désamorcer les nouvelles menaces contre la paix et la sécurité ou les tensions liées aux élections. Il plaidera en faveur d'un rôle plus important des médias et de la société civile dans la promotion d'élections ouvertes et pacifiques, notamment par la promotion de la participation des femmes et des jeunes, et dans la lutte contre les discours de haine.

Enseignements tirés et changements prévus

173. Les enseignements tirés sont les suivants : les initiatives d'alerte précoce, de bons offices et d'appui à la mise en place de cadres de dialogue politique contribuent à des processus électoraux pacifiques et ouverts.
174. Compte tenu de ces enseignements, la mission prévoit de collaborer étroitement avec les équipes de pays des Nations Unies et les parties prenantes nationales pour élaborer et mener des activités visant à renforcer la participation des jeunes et des femmes aux élections. Le BRENUAC usera de ses bons offices pour promouvoir le dialogue entre les parties prenantes aux élections afin de les amener à s'entendre sur les cadres, les processus et les résultats électoraux.
175. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 29).

Tableau 29
Mesure des résultats

| 2020 (résultat effectif) | 2021 (résultat effectif) | 2022 (résultat effectif) | 2023 (résultat escompté) | 2024 (résultat escompté) |
|---|--|---|---|---|
| Apport des dernières touches à une réglementation de la CEEAC sur le pastoralisme ; progrès dans l'adoption de politiques et de programmes communs en vue du prochain sommet CEEAC-CEDEAO | Diminution du nombre de problèmes liés aux élections et augmentation du nombre d'initiatives prises dans la sous-région pour favoriser un dialogue constructif et inclusif | Des missions d'alerte précoce et de bons offices ont été menées par le BRENUAC et la CEEAC dans les pays où des élections étaient tenues Des élections pacifiques se sont déroulées en | Les six missions d'alerte précoce et de bons offices menées par le BRENUAC et la CEEAC dans les États de la région contribuent à des élections pacifiques, avec très peu de violence, voire sans violence | Les six missions d'alerte précoce et de bons offices menées par le BRENUAC et la CEEAC dans les États de la région contribuent à des élections pacifiques, avec très peu de violence, voire sans violence |

| 2020 (résultat effectif) | 2021 (résultat effectif) | 2022 (résultat effectif) | 2023 (résultat escompté) | 2024 (résultat escompté) |
|--------------------------|--------------------------|---|---|---|
| | | Angola, au Congo, en Guinée équatoriale et à Sao Tomé-et-Principe, avec très peu de violence, voire sans violence | Des progrès sont réalisés dans la mise en œuvre de la déclaration de Malabo du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale et vers l'adoption d'un protocole régional sur les élections | Des progrès sont réalisés dans la mise en œuvre de la déclaration de Malabo du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale et vers l'adoption d'un protocole régional sur les élections |

Produits

176. On trouvera dans le tableau 30 les produits retenus pour la mission.

Tableau 30

Produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

| Catégorie et sous-catégorie | Produits prévus : 2022 | Produits livrés : 2022 | Produits prévus : 2023 | Produits prévus : 2024 |
|---|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts | | | | |
| Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents) | 3 | 3 | 3 | 4 |
| 1. Rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité | 2 | 2 | 2 | 2 |
| 2. Rapport du Secrétaire général sur les activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures) | 12 | 12 | 12 | 12 |
| 3. Séances du Conseil de sécurité | 2 | 2 | 2 | 2 |
| 4. Réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale | 10 | 10 | 10 | 10 |
| B. Création et transfert de connaissances | | | | |
| Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours) | 70 | 20 | 70 | 26 |
| 5. Atelier sur la prévention des conflits, la médiation, les droits humains et l'autonomisation des femmes | 45 | 17 | 45 | 20 |
| 6. Atelier s'adressant aux journalistes et aux médias sur leur rôle dans la prévention des conflits et la protection des civils | 25 | 3 | 25 | 6 |
| Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête (nombre de missions) | – | – | – | 30 |
| 7. Visites sur le terrain dans les États Membres pour recueillir des informations, consulter les parties prenantes et coordonner les actions sur les questions liées à la paix et à la sécurité sous-régionales, suivi des activités, collecte de données | – | – | – | 30 |

Catégorie et sous-catégorie

Produits prévus : 2022 Produits livrés : 2022 Produits prévus : 2023 Produits prévus : 2024

C. Activités de fond

Bons offices : bons offices, diplomatie préventive et médiation, missions et réunions diplomatiques de haut niveau, y compris en collaboration avec des organisations régionales (CEEAC, Union africaine) ; sommets, forums et réunions de haut niveau régionaux et sous-régionaux visant à promouvoir la paix et la stabilité, la sécurité maritime et les droits humains.

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : réunions de coordination stratégique et tables rondes avec des organisations régionales et sous-régionales au sujet de l'intégration régionale, de la paix et de la sécurité, des droits humains et de la lutte contre le terrorisme (notamment contre les menaces pesant sur la sécurité de la région du bassin du lac Tchad).

D. Activités de communication

Information : collaboration avec la société civile (par exemple les associations des médias et les associations de femmes et de jeunes), la CEEAC et d'autres parties prenantes pour l'organisation de manifestations visant à faire mieux connaître le mandat et les activités du BRENUAC ; collaboration avec les médias audiovisuels pour mettre en valeur le BRENUAC et faire mieux comprendre au public ses activités de bons offices et de médiation ; appui au Groupe de la communication des Nations Unies – activités conjointes aux Gabon, harmonisation des communications et campagnes d'information (par exemple à l'occasion des célébrations de l'ONU qui concernent le mandat du BRENUAC et la région de l'Afrique centrale).

Relations extérieures et relations avec les médias : programmes de renforcement des capacités destinés aux parties prenantes du secteur des médias et des communications de la sous-région, notamment dans le contexte des élections nationales prévues en 2024 (Tchad, Congo, Rwanda) ; établissement et maintien de relations de travail avec les médias aux niveaux national, sous-régional et international pour faire mieux comprendre les travaux du BRENUAC ; organisation d'au moins deux conférences de presse de hauts responsables du BRENUAC ; organisation d'entretiens et d'autres activités de reportage avec les spécialistes des questions politiques du BRENUAC.

Plateformes numériques et contenu multimédia : trois plateformes en ligne (médias sociaux et numériques) pour la diffusion de contenus multilingues ; production et diffusion de divers produits numériques (cartes, infographies, vidéos, bulletins d'information) et des contenus multimédias sur les activités menées par le BRENUAC en faveur de la paix et de la stabilité dans la sous-région ; production d'un programme de podcasts sur les domaines hautement prioritaires du mandat du BRENUAC.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024**Ressources nécessaires (budget ordinaire)**

Tableau 31

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Catégorie de dépenses | 2022 | | 2023 | | 2024 | Variation |
|---|-----------------|---------------------|-----------------|------------------------|-----------------|-------------------------------|
| | Crédits ouverts | Dépenses effectives | Crédits ouverts | Ressources nécessaires | | 2024-2023 |
| | (1) | (2) | (3) | (4) | (5) = (4) - (3) | Augmentation/ (diminution) |
| Militaires et personnel de police | – | – | – | – | – | – |
| Personnel civil | 6 894,3 | 6 569,8 | 7 238,0 | 6 610,2 | | (627,8) |
| Dépenses opérationnelles | 1 635,8 | 1 474,4 | 1 836,1 | 1 800,3 | | (35,8) |
| Total (déduction faite des contributions du personnel) | 8 530,1 | 8 044,2 | 9 074,1 | 8 410,5 | | (663,6) |

Tableau 32
Ressources humaines

| | Personnel recruté sur le plan international | | | | | | | | | | Personnel recruté sur le plan national | | | Volontaires des Nations Unies | | | | |
|-----------------------------|---|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|----|-----------------|--|----|---------------|--|---|---------------|-------|----|
| | SGA | SSG | D-2 | D-1 | P-5 | P-4 | P-3 | P-2 | SM | Total G partiel | AN | AL | Total partiel | Volontaires recrutés sur le plan international | Volontaires recrutés sur le plan national | Total partiel | Total | |
| Effectif approuvé pour 2023 | 1 | – | – | 2 | 5 | 12 | 6 | – | 7 | – | 33 | 4 | 12 | 16 | – | 1 | 1 | 50 |
| Effectif proposé pour 2024 | 1 | – | – | 2 | 5 | 12 | 6 | – | 7 | – | 33 | 4 | 12 | 16 | – | 1 | 1 | 50 |
| Variation | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |

177. Le montant des ressources demandées pour le BRENUAC pour 2024 s'élève à 8 410 500 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel (6 610 200 dollars) correspondant à 33 emplois de temporaire soumis à recrutement international (1 de secrétaire général(e) adjoint(e), 2 D-1, 5 P-5, 12 P-4, 6 P-3 et 7 d'agent(e) du Service mobile), à 16 emplois de temporaire soumis à recrutement national [4 d'administrateur(trice) et 12 d'agent(e) local(e)] et à 1 emploi de Volontaire des Nations Unies, qu'il est proposé de reconduire, ainsi que les dépenses opérationnelles (1 800 300 dollars) qui se répartissent comme suit : consultants (17 800 dollars), voyages officiels (568 100 dollars), installations et infrastructures (283 100 dollars), transports terrestres (60 000 dollars), opérations aériennes (145 800 dollars), communications et informatique (534 400 dollars) et fournitures, services et matériel divers (191 100 dollars).
178. Il est proposé de réaffecter, en 2024, un emploi de conseiller(ère) militaire (P-4) qui deviendrait un emploi de juriste au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, la personne titulaire de l'emploi étant chargée de fournir efficacement, en temps utile, des avis et conseils spécialisés sur les questions juridiques touchant le mandat et les activités de la mission, notamment les questions de droit public, international, privé ou administratif, ainsi que sur les questions de droit constitutionnel et de législation nationale.
179. Un taux de vacance de 18,2 % a été appliqué aux prévisions concernant les emplois soumis à recrutement international et un taux de 25,0 % aux prévisions concernant les emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, sur la base des taux de vacance de mars 2023. Un taux de vacance de 0 % a été appliqué aux prévisions concernant les emplois d'agent(e) local(e) et de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan national, sur la base des taux de vacance de mars 2023. Un taux de vacance de 50 % a été appliqué aux prévisions concernant l'emploi qu'il est proposé de réaffecter.
180. La diminution des ressources demandées pour 2024 par rapport aux crédits ouverts pour 2023 tient principalement à la baisse des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur le plan international et des administrateurs recrutés sur le plan national, qui s'explique par : a) l'application de taux de vacance plus élevés (18,2 % et 25,0 %), sur la base des taux de mars 2023, par rapport à ceux appliqués dans le budget de 2023 ; b) la baisse des dépenses prévues au titre des communications et de l'informatique, étant donné qu'il est prévu d'acheter moins de matériel ; diminution qui est contrebalancée par c) l'augmentation des dépenses prévues au titre des fournitures, services et matériel divers liés à la contribution aux services communs de gestion et de sécurité concernant le quartier général de la mission au Gabon.

Ressources extrabudgétaires

181. En 2023, la mission devrait recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant de 765 000 dollars qui lui serviront : à appuyer les capacités régionales de prévention, d'atténuation et de règlement des crises et des violences liées aux élections dans la sous-région de l'Afrique centrale, et en particulier à renforcer les mécanismes de gouvernance électorale et à soutenir l'adoption de normes et de mécanismes régionaux relatifs aux élections démocratiques ; à assurer le bon fonctionnement d'une plateforme régionale de femmes pour la paix et la sécurité dans la sous-région de l'Afrique centrale ; à renforcer les capacités de prévention et de règlement des conflits de la CEEAC de sorte que celle-ci soit dotée de moyens d'alerte précoce plus efficaces ; à raffermir le rôle des organes de presse en tant que catalyseurs de la paix et de la sécurité, ainsi que de la cohésion sociale. Ces ressources permettront également de financer un poste de spécialiste des questions politiques (P-4).
182. En 2024, la mission devrait recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant de 765 000 dollars qui lui serviront à continuer d'appuyer les capacités régionales de prévention, d'atténuation et de règlement des crises et des violences liées aux élections dans la sous-région de l'Afrique centrale, et en particulier à renforcer les mécanismes de gouvernance électorale et à soutenir l'adoption d'un protocole régional sur des élections démocratiques, et permettront de reconduire un poste de spécialiste des questions politiques (P-4).

7. Mission d'appui des Nations Unies en Libye

(87 903 700 dollars)

Avant-propos

Depuis le report des élections en décembre 2021, la Libye fait face à une impasse politique prolongée et à un climat de sécurité précaire. Depuis mon arrivée en Libye, en octobre 2022, j'ai consulté de nombreuses parties prenantes libyennes afin de recueillir leurs avis sur la manière de résoudre la crise politique. Le 27 février 2023, j'ai présenté au Conseil de sécurité une approche globale destinée à faire en sorte que des élections puissent avoir lieu en 2023.

La Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) continuera d'encourager la mise en place d'institutions unifiées et élues et la réconciliation nationale. La Mission et l'équipe de pays des Nations Unies apporteront leur soutien à la consolidation de la paix et à l'élaboration de cadres juridiques et politiques visant à promouvoir l'état de droit conformément aux normes et règles internationales en matière de droits humains. L'ONU en Libye améliorera la capacité des institutions garantes de l'état de droit à lutter contre les atteintes aux droits humains et les violations de ces derniers, appuiera la mise en place d'un processus de justice transitionnelle et encouragera l'unification et la professionnalisation des institutions du secteur de la sécurité, en tirant parti de l'action menée aux fins du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration des groupes armés. La MANUL soutiendra également les efforts de réunification des institutions économiques, en mettant l'accent sur la gestion transparente, équitable et responsable des ressources naturelles et des recettes dans l'ensemble de la Libye. L'ONU mènera une action intégrée en vue de promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et d'améliorer la coordination, la sensibilisation et la formation des jeunes, de manière à favoriser un processus politique inclusif, à promouvoir la réconciliation nationale et à protéger l'espace civique. L'ONU en Libye continuera également de surveiller la situation humanitaire des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile et de contribuer à des solutions durables pour les personnes qui restent déplacées en Libye.

Notre approche globale permettra de tirer le meilleur parti des interventions axées sur les priorités susmentionnées afin de promouvoir les efforts de stabilisation dans un contexte de transition politique.

Le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye,
Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye
(Signé) Abdoulaye **Bathily**

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

183. La Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) est une mission politique spéciale intégrée que le Conseil de sécurité a créée le 16 septembre 2011, par sa résolution [2009 \(2011\)](#), afin de soutenir les efforts de transition et l'action postérieure au conflit, notamment dans le cadre d'un dialogue national inclusif et de l'élaboration d'un projet de constitution.
184. Après la signature, le 23 octobre 2020, d'un accord de cessez-le-feu à l'échelle nationale qui a mis fin au conflit armé amorcé en avril 2019, le Conseil de sécurité, par sa résolution [2570 \(2021\)](#), a chargé la MANUL d'apporter son soutien à la Commission militaire conjointe 5+5 et au mécanisme de surveillance du cessez-le-feu dirigé et contrôlé par les Libyens, notamment en facilitant les mesures de confiance et en veillant au déploiement évolutif et progressif d'observateurs du cessez-le-feu de la MANUL.
185. Dans sa résolution [2656 \(2022\)](#) du 28 octobre 2022, le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 31 octobre 2023 le mandat de la MANUL, tel que défini dans la résolution [2542 \(2020\)](#) et au paragraphe 16 de la résolution [2570 \(2021\)](#).
186. Dans la même résolution, le Conseil de sécurité a de nouveau prié instamment la MANUL d'appliquer les recommandations issues de l'examen stratégique indépendant ([S/2021/716](#)), et lui a de nouveau demandé d'envisager l'ensemble des moyens pouvant lui permettre d'accroître son efficacité et de redéployer les ressources existantes, notamment par la priorisation et la reconfiguration des tâches et des ressources, en fonction des besoins et des possibilités.
187. Le 27 février 2023, le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye a proposé au Conseil de sécurité une approche globale visant à faire en sorte que des élections puissent avoir lieu en Libye en 2023. Cette approche consiste à susciter l'adhésion politique des principaux acteurs libyens à la tenue d'élections, à instaurer des conditions de sécurité propices à celles-ci, à finaliser le cadre juridique nécessaire à cet effet, à mobiliser un large éventail de Libyens et à obtenir le soutien régional et international nécessaire.

Programme de travail

Objectif

188. L'objectif auquel la Mission contribue est de favoriser la mise en place d'un processus politique inclusif devant mener à la tenue d'élections crédibles, transparentes et ouvertes à tous et toutes ; de soutenir les efforts nationaux de réconciliation, de consolidation de la paix et d'édification de l'État ; de promouvoir l'égalité des genres ; de faire progresser le respect des droits humains et les processus de justice transitionnelle ; de soutenir la réforme du secteur de la sécurité ; d'aider la Commission militaire conjointe 5+5 à poursuivre la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu d'octobre 2020 ; de fournir un appui dans d'autres domaines, conformément aux résolutions [2542 \(2020\)](#), [2570 \(2021\)](#) et [2656 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

189. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la Mission s'emploiera à :
- a) Fournir une médiation et des bons offices, ainsi qu'une assistance technique, en associant les parties prenantes libyennes à tous les niveaux et en ne laissant personne de côté, afin de

contribuer à la réunification des institutions libyennes et à faire avancer le processus politique dirigé et contrôlé par les Libyens, en complément des efforts déployés par les groupes de travail du Comité international de suivi de la situation en Libye ;

- b) Fournir une assistance technique à la Haute Commission électorale nationale et au Comité central des élections locales ;
- c) Soutenir les parties libyennes et les acteurs internationaux pour qu'ils continuent de participer à un processus de réconciliation nationale inclusif, axé sur les victimes et fondé sur les droits, et basé sur les principes de la justice transitionnelle et sur le principe de ne laisser personne de côté, tel que prévu par le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en vue de favoriser un processus politique inclusif dirigé et contrôlé par les Libyens et de contribuer à l'édification d'une paix durable ;
- d) Offrir un appui et des bons offices dans le domaine de l'état de droit, l'objectif étant de soutenir le système judiciaire et le ministère public, qui contribuent de manière essentielle à garantir la justice pour tous et toutes ;
- e) Promouvoir et protéger les droits humains, surveiller et signaler les atteintes aux droits humains, au droit international des droits de l'homme et au droit international humanitaire et les violations de ces droits, y compris la violence sexuelle en période de conflit et les violations contre les migrants, sensibiliser les esprits à la situation humanitaire et soutenir l'acheminement de l'aide humanitaire dans le pays ;
- f) User de ses bons offices et collaborer avec les autorités nationales pour réformer le secteur de la sécurité du pays, renforcer le rôle des organisations de la société civile en matière de contrôle civil, notamment en soutenant la lutte antimines, en contribuant à jeter les bases d'un processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration et à faciliter la planification opérationnelle avec les parties prenantes nationales sur l'élaboration dudit processus, la mise en place des institutions et les aspects économiques du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, et en coordonnant la fourniture de compétences techniques, de formations et de matériel ; participer à l'action déployée aux fins de l'unification des institutions militaires et de sécurité ;
- g) Aider la Commission militaire conjointe 5+5 à poursuivre la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu à l'échelle nationale grâce au travail et au déploiement de la composante chargée de la surveillance du cessez-le-feu de la MANUL à l'appui du mécanisme de surveillance du cessez-le-feu, notamment en fournissant une assistance technique et en œuvrant au retrait des combattants étrangers, des forces étrangères et des mercenaires, et soutenir les deux chefs d'état-major dans leurs efforts visant à renforcer la confiance et à réunifier les institutions militaires par la mise en place de forces de défense et de sécurité professionnelles, unifiées et responsables ;
- h) Appuyer la réforme de la politique économique, en étroite coopération avec les États Membres et les institutions financières internationales, notamment la réunification et la réforme du système bancaire du pays, la mise en place d'une politique de décentralisation et la création d'un mécanisme de gestion et de contrôle des recettes ;
- i) Promouvoir les droits des femmes et soutenir la capacité institutionnelle des organisations gouvernementales et non gouvernementales afin de faire en sorte que les préoccupations des femmes soient prises en compte et que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité soit intégré dans la planification et les mécanismes nationaux ;
- j) Engager un dialogue avec les pays voisins, y compris les pays subsahariens, pour veiller à ce que leurs points de vue et leurs préoccupations soient pris en considération.

190. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Des institutions gouvernementales unifiées et fonctionnelles, notamment les institutions économiques, contribuant à la stabilité politique et économique et à la réconciliation fondée

- sur les droits, un organe législatif fonctionnel et l'élaboration d'un cadre constitutionnel conforme aux principes démocratiques universellement reconnus et aux normes relatives aux droits humains ;
- b) Le renforcement de la responsabilité des institutions, la promotion de l'état de droit dans l'ensemble du pays et la mise en place de processus de réconciliation et de justice transitionnelle ;
 - c) L'unification des institutions du secteur de la sécurité fonctionnant sous contrôle civil, notamment des forces de défense et de sécurité professionnelles, unifiées et responsables, et le maintien du cessez-le-feu, notamment grâce à la mise en œuvre des dispositions de l'accord connexe, y compris le retrait des combattants étrangers, des forces étrangères et des mercenaires.
191. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, la Mission travaille aux côtés de partenaires locaux et internationaux, d'organisations régionales et de groupes de la société civile, notamment en présentant des exposés à la communauté diplomatique et en coordonnant son action avec l'Union africaine, la Ligue des États arabes et l'Union européenne (Quatuor pour la Libye) pour assurer une approche unifiée de l'appui au processus mené par le pays dans les domaines de la politique et de la sécurité et du règlement de la crise libyenne. De plus, le groupe de travail tripartite réunissant l'ONU, l'Union africaine et l'Union européenne poursuivra ses travaux, en particulier sur la situation des migrants et des réfugiés bloqués en Libye.
192. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies ont pris des mesures pour renforcer l'intégration et continueront de mettre l'accent sur le triple axe formé par l'aide humanitaire, le développement et la paix afin de favoriser la paix, la sécurité et le développement durable à long terme, de manière à renforcer l'impact des interventions des Nations Unies dans l'intérêt de tous les Libyens.
193. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
- a) L'Accord politique libyen de décembre 2015, la résolution [2510 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité, dans laquelle il a fait siennes les conclusions de la Conférence de Berlin sur la Libye, la feuille de route du Forum de dialogue politique interlibyen, qui a été adopté à Tunis, et les produits connexes et les résolutions [2542 \(2020\)](#), [2570 \(2021\)](#), [2629 \(2022\)](#) et [2656 \(2022\)](#), ainsi que l'approche globale adoptée en vue de faire en sorte que des élections puissent se tenir, continuent de constituer le cadre directeur de l'appui de l'ONU en Libye ;
 - b) Les acteurs politiques et les institutions de la Libye sont en mesure de parvenir à un consensus sur la manière de sortir de l'impasse politique, ce qui conduit à l'organisation d'un processus électoral inclusif et transparent dont les résultats sont acceptés, aboutissant à la mise en place de nouvelles autorités exécutives et législatives ;
 - c) L'accord de cessez-le-feu libyen d'octobre 2020, qui prévoit notamment le retrait des forces étrangères, des combattants étrangers et des mercenaires, est mis en œuvre, et un consensus est atteint entre les acteurs politiques et de sécurité concernés en Libye pour réformer et unifier les institutions de sécurité, notamment par la mise en place de conditions propices au lancement d'un processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration ;
 - d) La situation des droits humains en Libye devrait rester préoccupante, notamment en ce qui concerne le renforcement de l'état de droit et la protection et la promotion d'un espace civique permettant à tous les habitants de ce pays d'exercer leurs droits fondamentaux, en particulier leurs droits civils et politiques ; la marginalisation délibérée et le manque de représentation des femmes dans les processus politiques et de réconciliation portent atteinte à la consolidation de la paix ;
 - e) Des éléments d'instabilité, notamment des partisans du statu quo et d'autres fauteurs de troubles, continuent de s'employer à ralentir l'action menée sur le plan politique, sur le plan

économique et dans le domaine de la sécurité, c'est pourquoi la Mission doit continuer d'offrir ses bons offices, tout en favorisant la réconciliation et en appuyant les mécanismes de justice transitionnelle ;

- f) La situation humanitaire continue de s'améliorer, proportionnellement à la stabilisation des conditions de sécurité, avec une diminution constante du nombre de personnes ayant besoin d'aide humanitaire et du nombre de déplacés ;
 - g) Le secteur économique de la Libye continue de pâtir d'un manque de contrôle et de transparence en ce qui concerne la gestion des fonds publics, tandis que les efforts visant à réunifier la Banque centrale se poursuivent dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route et des recommandations de l'audit indépendant pour la réunification ;
 - h) Les partenariats stratégiques se poursuivent entre les membres de la communauté internationale, notamment les organisations régionales et l'ONU, pour favoriser un processus politique dirigé et contrôlé par les Libyens conforme au régime de sanctions de l'ONU.
194. La Mission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Elle continue de promouvoir la participation des femmes aux processus politiques et de réconciliation et leur représentation dans les institutions de l'État, notamment afin d'assurer la prise en compte des questions de genre lors de l'élaboration de la Constitution et dans le cadre des processus électoraux. Afin de garantir l'égalité des droits et des chances pour les femmes, la Mission et l'équipe de pays mèneront des activités conjointes en ce sens pour que les femmes puissent jouir de leurs droits politiques, civils, économiques et sociaux sur un pied d'égalité avec les hommes. Elles s'emploieront notamment à fournir une assistance technique aux institutions nationales et aux membres de la société civile ; à soutenir les efforts déployés par les pouvoirs publics pour se doter de lois et de politiques qui protègent les femmes contre toutes les formes de violence ; à combler les lacunes dans la fourniture de services, conformément à la législation nationale et au droit international applicable ainsi qu'aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, tout en tenant compte du contexte national ; à combattre et à prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles, en particulier celles qui se trouvent dans des situations vulnérables, notamment les femmes et les filles déplacées, migrantes et réfugiées ; à comprendre les incidences de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme sur les femmes en Libye. La Mission et l'équipe de pays continueront d'améliorer les efforts de prévention et de protection afin d'aider les institutions concernées à s'acquitter de leur mandat en matière de promotion et de protection des femmes et des filles.

Activités d'évaluation

195. Un examen stratégique indépendant a été réalisé en 2021. Celui-ci a fourni une évaluation et des recommandations en vue d'améliorer l'efficacité de la MANUL en ce qui concerne sa structure globale, la hiérarchisation des tâches, et les capacités et l'efficacité de son personnel, notamment concernant la médiation et la gestion du processus de paix. Dans sa résolution 2629 (2022), le Conseil de sécurité a fait siennes les recommandations formulées à l'issue de l'examen et a demandé à la Mission d'envisager l'ensemble des moyens permettant d'accroître l'efficacité et de réaffecter les ressources existantes, notamment en hiérarchisant et en réorganisant les tâches et les ressources.
196. En janvier 2023, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Département de l'appui opérationnel et le Département de la sûreté et de la sécurité ont mené une mission d'évaluation conjointe afin de fournir des conseils et un appui stratégiques à la direction de la MANUL en vue de la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen stratégique indépendant portant sur : a) la structure de la MANUL ; b) les priorités et la capacité de la Mission, notamment en vue de réévaluer les moyens nécessaires, les capacités et l'appui à la composante chargée de la surveillance du cessez-le-feu de la MANUL ; c) la présence des Nations Unies en Libye. La Mission a pris en compte les recommandations préliminaires dans la préparation du projet de plan-programme pour 2024.

197. En outre, en 2024, la Mission poursuivra ses efforts en vue d'améliorer la planification et le suivi de l'exécution des programmes, ainsi que l'établissement de rapports connexes, dans le cadre de ses activités d'autoévaluation. À ce titre, la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2023-2025 comprend un plan de suivi, d'évaluation et d'apprentissage et l'outil UN-Info, que la Mission utilisera pour suivre ses progrès dans la mise en œuvre de ses objectifs en matière de consolidation de la paix.

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

198. Bien qu'en 2022, la pandémie de COVID-19 n'ait pas conduit à l'annulation des activités de la Mission, elle a pesé sur les modalités d'exécution du mandat de cette dernière. La Mission a été en mesure de poursuivre ses activités au moyen de réunions en présentiel ou à distance. Des séances de travail en présentiel ont été organisées pour poursuivre la mise en œuvre de ses bons offices à l'appui de tous les axes de travail, notamment la séance plénière du groupe de travail sur la sécurité qui s'est tenue à Tunis. Les visites internationales en personne ont été essentielles pour faire avancer le plan d'action de la Commission militaire conjointe 5+5 relatif au retrait des forces étrangères, des combattants étrangers et des mercenaires de Libye.
199. La Mission continue de tirer parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie, notamment en mettant en place un dialogue numérique innovant et en proposant une assistance technique et des services consultatifs en ligne qui sont essentiels à la promotion d'un processus politique inclusif, tels que le dialogue numérique de 2022 sur les droits humains.

Exécution du programme en 2022

Mise en place de mécanismes efficaces et inclusifs et renforcement des efforts de désarmement, de démobilisation et de réintégration des groupes armés

200. Dans sa résolution [2656 \(2022\)](#), le Conseil de sécurité a souligné la nécessité de planifier le désarmement, la démobilisation et la réintégration des groupes armés et de tous les acteurs armés non étatiques concernés, dans le cadre d'une démarche visant à améliorer la sécurité et à établir un dispositif de sécurité pour toute la Libye, y compris pour la gestion des armes et des munitions et la lutte antimines.
201. En 2022, la MANUL a continué de plaider en faveur de la mise en œuvre intégrale de l'accord de cessez-le-feu, qui prévoit le recensement et la catégorisation des groupes armés. Elle a en outre fourni un soutien technique à la Commission militaire conjointe 5+5 aux fins de la mise en place d'un comité technique de désarmement, de démobilisation et de réintégration chargé de procéder à une classification des groupes armés.
202. En 2022, la composante chargée de la surveillance du cessez-le-feu de la Mission a continué de soutenir les efforts visant à maintenir l'accord de cessez-le-feu en organisant des réunions avec les observateurs libyens et les personnes référentes de la Commission militaire conjointe 5+5, en fournissant des conseils et une assistance technique sur le retrait à venir des mercenaires, des combattants étrangers et des forces étrangères, et en renforçant les capacités des observateurs libyens et internationaux. Tout au long de l'année 2022, la composante s'est également employée à renforcer la confiance entre les observateurs libyens et les personnes référentes de la Commission militaire conjointe 5+5 et a surveillé les éléments déclencheurs de violations potentielles de l'accord de cessez-le-feu.
203. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 33).

Tableau 33
Mesure des résultats

| 2020 (résultat effectif) | 2021 (résultat effectif) | 2022 (résultat effectif) |
|---|--|---|
| Un accord de cessez-le-feu a été conclu et un plan d'action pour la période de transition a été adopté jusqu'à la tenue des élections | Un comité inclusif de désarmement, de démobilisation et de réintégration a été mis en place avec le concours de la MANUL | La Commission militaire conjointe 5+5 a approuvé les modalités de création du comité de désarmement, de démobilisation et de réintégration, chargé de catégoriser les groupes armés |

Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : promouvoir la réconciliation et la mise en place d'un processus démocratique inclusif

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

204. En 2022, la Mission a contribué à la reprise des pourparlers entre la Chambre des députés et le Haut Conseil d'État afin de parvenir à un consensus sur un cadre constitutionnel relatif aux élections nationales. Elle a facilité quatre cycles de discussions constitutionnelles entre les deux chambres, notamment une réunion entre les chefs de ces dernières, en juin. Ces activités de médiation ont permis aux deux chambres de réaliser des progrès significatifs, même si celles-ci n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur une question délicate, à savoir les critères d'éligibilité des candidats à l'élection présidentielle. En 2023, les discussions se poursuivent dans le cadre des bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général. La Mission, en coopération avec le PNUD, a continué à fournir une assistance technique à la Haute Commission électorale nationale pour préparer la mise en œuvre du processus électoral une fois le cadre juridique finalisé. Dans le même temps, les deux branches de la Banque centrale de Libye ont commencé à appliquer les recommandations issues de l'audit financier organisé sous les auspices de l'ONU, lequel visait à intégrer un secteur financier marqué par les divisions. Le groupe de travail économique, coprésidé par la MANUL, s'est réuni à cinq reprises pour discuter de la mise en place d'un mécanisme de gestion et de contrôle des recettes dirigé par la Libye.
205. En 2024, la MANUL continuera d'apporter son soutien aux efforts déployés à l'échelle nationale en vue de procéder à une transition politique pacifique et de favoriser la réconciliation nationale et, après les élections, la consolidation des institutions démocratiquement élues. Elle soutiendra plus particulièrement les efforts menés par le Conseil présidentiel, avec le concours de l'Union africaine, pour consolider et mettre en œuvre une stratégie de réconciliation nationale, ainsi que pour faire adopter et promulguer une loi globale sur la justice transitionnelle. Le renforcement des capacités des organismes de gestion des élections se poursuivra en 2024 afin de préparer les cycles électoraux et les référendums à venir. La Mission continuera de mettre en œuvre sa stratégie de communication afin de soutenir le processus politique et de renforcer les capacités de prévention des discours de haine, d'incitation à la haine et de désinformation.
206. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 34).

Tableau 34
Mesure des résultats

| 2020 (résultat effectif) | 2021 (résultat effectif) | 2022 (résultat effectif) | 2023 (résultat escompté) | 2024 (résultat escompté) |
|---|--|---|--|--|
| Un dialogue interlibyen à trois volets (politique, armée et sécurité, et économie et finances) a été lancé et facilité par les groupes de travail établis dans le cadre du Comité international de suivi de la situation en Libye | Un nouveau pouvoir exécutif intérimaire, chargé de gouverner la Libye pendant la période précédant les élections nationales et pour une durée totale n'excédant pas 18 mois, a été sélectionné par le Forum de dialogue politique interlibyen, facilité par la Mission, et approuvé par la Chambre des députés | L'approche nationale multidimensionnelle de la réconciliation s'est poursuivie avec le lancement du projet du Conseil présidentiel visant à établir une vision stratégique de la réconciliation nationale, en juin 2022 | Un parlement élu unifié et un gouvernement fonctionnel et ses institutions contribuent à la stabilité politique et à la réconciliation | Un parlement, un gouvernement et des institutions fonctionnels sont en place et contribuent à la stabilité politique et à la réconciliation |
| Un accord de cessez-le-feu a été signé en octobre 2020 et une feuille de route politique couvrant la période de transition qui prendra fin lors de la tenue des élections nationales a été adoptée en novembre | L'accord visant à établir une base constitutionnelle pour les élections n'a pas été trouvé | Le dialogue relatif à l'adoption d'une constitution conforme aux normes internationales minimales s'est poursuivi | Un cadre constitutionnel est approuvé et élaboré conformément aux normes et standards internationaux | Sous réserve d'un accord sur un cadre constitutionnel national conforme aux normes internationales, et à la suite des élections de 2023, un référendum constitutionnel national est organisé en 2024 |
| Le conseil d'administration de la Banque centrale de Libye a été réactivé, permettant l'harmonisation des politiques monétaires | Le conseil d'administration de la Banque centrale de Libye a unifié les taux de change, renforçant ainsi la valeur réelle de la monnaie et supprimant les distorsions | Un appui a continué d'être apporté en vue de favoriser l'unification de la Banque centrale de Libye, la gestion des déficits nationaux et un accès aux devises étrangères qui permette de maintenir la valeur de la monnaie et de stabiliser le prix des produits de première nécessité | Un accès équitable aux processus politiques et démocratiques est garanti et protégé par la Constitution, y compris pour les femmes et les jeunes | Un accès équitable aux processus politiques et démocratiques est garanti et protégé par la Constitution, y compris pour les femmes et les jeunes |
| Un contrat a été conclu avec une société d'audit et les audits de deux succursales de la Banque centrale de Libye ont été réalisés en parallèle | Le rapport d'audit sur la Banque centrale de Libye a été publié sur la base de l'audit initié en vue de rétablir le mécanisme national d'application du principe de responsabilité et de faire avancer l'unification des deux succursales | Les efforts de réforme économique visant à rendre l'économie libyenne plus productive, plus efficace et plus transparente se sont poursuivis | Les institutions économiques et financières renforcent leur capacité à établir une stabilité macroéconomique et à mettre en œuvre des réformes économiques, afin de rendre l'économie libyenne plus productive, plus efficace et plus transparente | Les institutions économiques et financières renforcent leur capacité à établir une stabilité macroéconomique et à mettre en œuvre des réformes économiques, afin de rendre l'économie libyenne plus productive, plus efficace et plus transparente |
| La Commission d'experts économiques libyens, organe consultatif intérimaire chargé d'harmoniser la politique | Des experts économiques ont appuyé le processus | | | |

| 2020 (résultat effectif) | 2021 (résultat effectif) | 2022 (résultat effectif) | 2023 (résultat escompté) | 2024 (résultat escompté) |
|--|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| économique et de créer les conditions nécessaires à l'unification des institutions, a été officiellement établie | de transition vers un nouveau gouvernement national unifié en prenant des mesures continues, de manière à contribuer à l'harmonisation du budget national et d'autres processus économiques | | | |

Résultat 2 : renforcement des institutions de l'état de droit et du processus de justice transitionnelle protégeant les droits de toutes et tous en Libye

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

207. En 2022, la MANUL, en coopération avec d'autres parties prenantes, a aidé des experts libyens à élaborer un projet de loi sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Elle a continué de plaider contre la détention arbitraire et a soutenu un comité de haut niveau représentant le ministère public, le parquet militaire, la police, les services de renseignement et les institutions judiciaires. En 2022, le Groupe de travail sur la détention arbitraire a été rétabli à la suite d'une grève de la faim dans la prison de Mitiga. La MANUL a organisé un dialogue en ligne sur les droits humains auquel ont participé 330 personnes dans toute la Libye, lesquelles ont pu exprimer leurs préoccupations sur la question. Ce dialogue a donné lieu à une discussion avec plus de 500 personnes dans l'ensemble du pays et a permis de recueillir différents points de vue pour éclairer les activités de bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général sur le processus politique. La Mission a continué de renforcer les capacités des procureurs et des avocats en ce qui concerne les normes internationales en matière de droits humains et de justice pénale, ainsi que les droits des migrants, au moyen de formations.
208. En 2024, la MANUL, en collaboration avec l'équipe pays, aidera les institutions gouvernementales à s'acquitter de leurs obligations en matière de protection et de promotion des droits humains, de justice transitionnelle et d'état de droit, en mettant l'accent sur l'ouverture de l'espace civique, l'élimination de la détention arbitraire, des disparitions forcées et de la torture, la prise en compte de la situation des migrants, la promotion de la justice transitionnelle et de la réconciliation nationale, le respect des droits des femmes et l'élimination des violences sexuelles et fondées sur le genre. La Mission soutiendra les efforts de l'Union africaine visant à aider les institutions libyennes à mettre en œuvre un processus de réconciliation sans exclusive, fondé sur les principes de la justice transitionnelle et plaçant les droits des victimes au centre du processus. Elle continuera de renforcer les réseaux de la société civile et les mécanismes de défense des droits humains et de protéger les défenseurs et défenseuses de ces droits. Elle renforcera son dialogue avec les entités étatiques et les groupes armés qui détiennent des civils afin de lutter contre les violations des droits humains et les atteintes à ces droits. Elle redoublera d'efforts pour défendre les droits et la protection des migrants et des demandeurs d'asile, ainsi que leur accès à la justice et aux mécanismes d'établissement des responsabilités et de réparation, quel que soit leur statut. Elle offrira ses bons offices pour promouvoir la reconnaissance et l'exercice des droits des femmes et l'institutionnalisation des politiques et procédures liées à l'autonomisation des femmes et à la protection des droits des femmes et des enfants et des victimes de violence.
209. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 35).

Tableau 35
Mesure des résultats

| 2020 (résultat effectif) | 2021 (résultat effectif) | 2022 (résultat effectif) | 2023 (résultat escompté) | 2024 (résultat escompté) |
|---|---|--|---|---|
| <p>Les capacités des conseillères municipales libyennes ont été renforcées en ce qui concerne l'inclusion des femmes libyennes dans le processus de paix et le processus électoral, le droit international des droits de l'homme, la législation nationale et les recommandations relatives à l'élimination de la violence à l'égard des femmes</p> | <p>L'autorité judiciaire, notamment le Conseil supérieur de la magistrature, a été renforcée en ce qui concerne le respect, la protection et la promotion des droits humains, en mettant l'accent sur l'établissement des faits et le renforcement des systèmes judiciaire et de poursuites</p> | <p>La MANUL et ses partenaires ont aidé un groupe d'experts nationaux à rédiger et à soumettre aux organes délibérants un projet de loi sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes</p> <p>Un cadre de consultation mixte a été établi, dans le but de renforcer la surveillance, l'analyse et le signalement des atteintes aux droits humains et des violations de ces droits par la société civile</p> <p>Le comité de haut niveau sur la détention arbitraire, représentant le procureur général, le parquet militaire, la police, les services de renseignement et les institutions judiciaires a poursuivi ses activités</p> | <p>Des cadres juridiques et politiques sont adoptés et mis en œuvre par les autorités légitimes pour promouvoir l'état de droit, notamment l'approbation d'une loi sur la violence à l'égard des femmes, la modification de la loi 29 de 2013 sur la justice transitionnelle et la rédaction d'une nouvelle loi sur la réconciliation nationale</p> <p>Les institutions de l'état de droit sont renforcées en vue d'être à même de mener des enquêtes et d'engager des poursuites en cas d'atteintes aux droits humains et de violations de ces droits, ainsi que de juger et de prévenir lesdites atteintes et violations, tandis que les capacités de surveillance et de signalement des organisations de la société civile sont renforcées</p> | <p>Les autorités adoptent des cadres juridiques et politiques pour promouvoir l'état de droit, notamment la loi sur la violence à l'égard des femmes et la modification de la loi 29 de 2013 sur la justice transitionnelle et la finalisation d'une nouvelle loi sur la réconciliation nationale</p> <p>Les institutions de l'état de droit sont renforcées en vue d'être à même de mener des enquêtes et d'engager des poursuites en cas d'atteintes aux droits humains des Libyens, des migrants et des demandeurs d'asile et de violations de ces droits, ainsi que de juger et de prévenir lesdites atteintes et violations</p> <p>Les réseaux de la société civile sont soutenus, renforcés et étendus, tandis que les capacités de suivi et d'établissement de rapports des organisations de la société civile sont renforcées et que des mécanismes de protection des victimes de violences sexuelles et fondées sur le genre sont mis en place</p> |

Résultat 3 : des institutions de sécurité unifiées qui favorisent la concrétisation de la réforme du secteur de la sécurité et la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu, y compris un mécanisme efficace de surveillance du cessez-le-feu en Libye

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

210. En 2022, la Mission a facilité les négociations avec les partenaires libyens et régionaux afin de soutenir le plan d'action de la Commission militaire conjointe 5+5 pour le retrait des combattants étrangers, des forces étrangères et des mercenaires de la Libye. Cette démarche a abouti à l'activation de comités de liaison et de communication entre la Libye, le Tchad, le Niger et le Soudan au Caire en novembre 2022. Les efforts déployés par la MANUL ont également contribué à la poursuite des travaux d'unification des institutions de sécurité et de réforme du secteur de la sécurité, à l'exemple de l'appui apporté aux négociations entre les deux chefs d'état-major de l'est et de l'ouest du pays. En 2022, les activités de la Mission ont été axées sur le soutien à la Commission militaire conjointe 5+5 en vue de parvenir à un accord et d'approuver le mandat de la force militaire conjointe, tel que prévu dans l'accord de cessez-le-feu de 2020.

Enseignements tirés et changements prévus

211. L'enseignement tiré est le suivant : malgré l'impasse politique prolongée et le manque de confiance entre les acteurs libyens, la Commission militaire conjointe 5+5 peut continuer de progresser sur le plan de la sécurité. Compte tenu de cet enseignement, la Mission recensera les domaines d'accord et définira les activités à entreprendre pour jeter les bases d'une réforme efficace du secteur de la sécurité et du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, notamment l'unification des institutions de sécurité. Elle continuera de renforcer son soutien au mécanisme libyen de surveillance du cessez-le-feu, à instaurer une confiance mutuelle entre toutes les parties prenantes et à renforcer les capacités en matière de planification opérationnelle, de surveillance, de validation des dispositions du cessez-le-feu et d'établissement de rapports à ce sujet. Afin d'enrayer ou de réduire au minimum les violations du cessez-le-feu, la Mission continuera de surveiller la situation, en signalant les menaces potentielles, les discours de haine, les mouvements ou exercices militaires majeurs, et d'autres éléments déclencheurs qui pourraient conduire à une violation du cessez-le-feu.
212. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 36).

Tableau 36
Mesure des résultats

| 2020 (résultat effectif) | 2021 (résultat effectif) | 2022 (résultat effectif) | 2023 (résultat escompté) | 2024 (résultat escompté) |
|---|---|---|---|--|
| Un accord de cessez-le-feu a été signé en octobre 2020 La feuille de route politique du Forum de dialogue politique interlibyen, couvrant la période de transition qui prendra fin lors de la tenue des élections nationales, a été adoptée en novembre 2020 | Le renforcement du climat de confiance entre les parties à l'accord de cessez-le-feu a abouti à la signature, le 8 octobre, du plan d'action de la Commission militaire conjointe 5+5 relatif au retrait des forces étrangères, des combattants étrangers et des mercenaires de Libye | Maintien de l'accord de cessez-le-feu Un consensus a été établi entre les parties prenantes aux fins de la mise en œuvre du plan d'action pour le retrait des forces étrangères, des combattants étrangers et des mercenaires, qui prévoit la mise en place d'un centre d'opérations | Les institutions du secteur de la sécurité sont unifiées, placées sous contrôle civil et comprennent des forces militaires et de police fonctionnelles, professionnelles et responsables Le mécanisme libyen de surveillance du cessez-le-feu est pleinement | Les institutions du secteur de la sécurité sont unifiées, placées sous contrôle civil et comprennent des forces militaires et de police fonctionnelles, professionnelles et responsables La mise en œuvre du programme de renforcement des capacités des observateurs libyens se poursuit |

| 2020 (résultat effectif) | 2021 (résultat effectif) | 2022 (résultat effectif) | 2023 (résultat escompté) | 2024 (résultat escompté) |
|--|--|---|---|--|
| Le mécanisme de surveillance du cessez-le-feu dirigé par la Libye a été signé le 3 novembre 2020 par la Commission militaire conjointe 5+5 et la MANUL | La Commission militaire conjointe 5+5 a signé un plan d'action relatif à la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu | <p>conjoint et d'un programme de renforcement des capacités des observateurs locaux</p> <p>La Commission militaire conjointe 5+5 a approuvé les modalités de création du comité de désarmement, de démobilisation et de réintégration, chargé de catégoriser les groupes armés</p> <p>L'activation d'un comité de liaison et de communication a été approuvée lors des réunions tenues au Caire en novembre 2022 avec les pays voisins en vue du retrait des combattants étrangers et des mercenaires</p> <p>La Commission militaire conjointe 5+5 a approuvé le mandat de la force militaire commune</p> | <p>opérationnel ; il surveille les violations de l'application de l'accord de cessez-le-feu et en rend compte</p> <p>Des initiatives de réforme globale du secteur de la sécurité, visant notamment au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration des groupes armés non étatiques par le truchement de mécanismes efficaces et inclusifs sont mises en place par un comité national de désarmement, de démobilisation et de réintégration</p> | Des initiatives de réforme globale du secteur de la sécurité, visant notamment au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration des groupes armés non étatiques par le truchement de mécanismes efficaces et inclusifs sont mises en place par un comité national de désarmement, de démobilisation et de réintégration |

Produits

213. On trouvera dans le tableau 37 les produits retenus pour la Mission.

Tableau 37

Produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

| Catégorie et sous-catégorie | Produits prévus : 2022 | Produits livrés : 2022 | Produits prévus : 2023 | Produits prévus : 2024 |
|--|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts | | | | |
| Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents) | 3 | 3 | 3 | 3 |
| 1. Rapports destinés au Conseil de sécurité | 3 | 3 | 3 | 3 |
| Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures) | 6 | 6 | 6 | 6 |
| 2. Séances du Conseil de sécurité | 6 | 6 | 6 | 6 |

| <i>Catégorie et sous-catégorie</i> | <i>Produits prévus : 2022</i> | <i>Produits livrés : 2022</i> | <i>Produits prévus : 2023</i> | <i>Produits prévus : 2024</i> |
|---|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| B. Création et transfert de connaissances | | | | |
| Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets) | 16 | 12 | 16 | 17 |
| 3. Projets concernant le programme conjoint de police et de sécurité | 15 | 10 | 15 | 15 |
| 4. Projets liés à la gestion des armes et des munitions, à la lutte contre la prolifération et à l'action humanitaire de lutte antimines | 1 | 2 | 1 | 2 |
| Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours) | 138 | 130 | 138 | 130 |
| 5. Séminaires et ateliers consacrés aux sujets suivants : processus politique, renforcement de la confiance, élaboration de la constitution, réformes législative et économique, gestion des élections et campagnes électorales, médiation et résolution des conflits, prévention de l'incitation à la violence et à la haine et lutte contre celle-ci, médias, militantisme des jeunes femmes sur les médias sociaux, dialogue numérique libyen, unification de l'armée, démobilisation des groupes armés, conseils techniques, appui en matière de coordination et sensibilisation concernant les engins non explosés et la gestion des munitions ; 4 ateliers/formations liés à la lutte antimines destinés à renforcer les capacités nationales en matière de gestion des armes et des munitions et de gestion de l'intervention face aux engins explosifs | 138 | 130 | 138 | 130 |
| Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête (nombre de missions) | 35 | 35 | 35 | 40 |
| 6. Missions de suivi menées par la composante chargée de la surveillance du cessez-le-feu de la MANUL à l'appui des activités du mécanisme libyen de surveillance du cessez-le-feu, de manière à recenser des éventuelles violations présumées du cessez-le-feu et à en rendre compte ; analyse de l'évolution récente de la situation en Libye et établissements de rapports y relatifs, y compris l'évaluation périodique des menaces liées à la situation globale, qui est susceptible de présenter un risque ou d'avoir une incidence sur le programme de renforcement des capacités de surveillance du cessez-le-feu établi pour les observateurs internationaux, les observateurs libyens et la Commission militaire conjointe 5+5 (3 ateliers) ; activités destinées à soutenir les efforts de lutte antimines, axées sur la gestion des munitions ; missions de suivi de la situation des droits humains, notamment des visites dans 6 prisons et centres de détention, sous réserve de garanties d'accès par les homologues officiels, notamment en ce qui concerne les lieux de détention de fortune et secrets et d'autres types de lieux de privation de liberté, tels que les foyers pour femmes et les maisons de correction ; suivi d'une soixantaine de cas d'atteintes aux droits humains et au droit humanitaire international et de violations desdits droits, notamment dans le cadre d'actes de violence sexuelle en période de conflit, et établissement de rapports y relatifs, et suivi des questions de protection, en mettant l'accent sur les femmes et les enfants ; suivi des questions de protection à l'aide d'une approche centrée sur les victimes et sur les femmes, les enfants et les migrants, à l'intention de 30 personnes au maximum, lesquelles sont orientées vers les ambassades concernées ou se voient proposer une aide juridique et psychologique pour s'intégrer plus aisément dans la société. | 35 | 35 | 35 | 40 |
| Missions électorales (nombre de missions) | 224 | 224 | 224 | 224 |
| 7. Missions d'assistance électorale au siège de la Haute Commission électorale nationale à Tripoli ou dans ses bureaux locaux, afin de fournir des conseils techniques et de renforcer les capacités de l'organe de gestion des élections et des acteurs chargés des élections | 224 | 224 | 224 | 224 |

C. Activités de fond

Bons offices : missions de bons offices visant à favoriser un dialogue inclusif sur des questions de politique, d'économie de sécurité en dialoguant avec les institutions libyennes, les partis et formations politiques, les membres de la société civile, les femmes et les jeunes. Afin d'assurer une large participation et l'adhésion des Libyens, la Mission organisera simultanément une série de réunions avec les chefs de communautés, les femmes, les jeunes, les acteurs de la sécurité et les militants politiques ; une réunion de groupe de travail politique, une réunion de groupe de travail économique et une réunion de groupe de travail sur les droits humains par mois ; activités de bons offices sur la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu, y compris une réunion de la Commission militaire conjointe 5+5 par mois (touchant 12 à 15 acteurs libyens clés) ; une réunion de la coprésidence du groupe de travail sur la sécurité (réunissant 10 à 15 membres clés du corps diplomatique) et une réunion plénière du groupe de travail sur la sécurité (réunissant 20 à 25 membres du corps diplomatique) ; une réunion mensuelle du groupe de travail sur le secteur de la sécurité (à l'intention de 20 personnes, y compris les principaux attachés de défense et conseillers de police), ainsi que diverses réunions des sous-comités et comités de liaison à l'intérieur et à l'extérieur de la Libye, au moins une fois par mois (à l'intention de 12 personnes en moyenne), notamment dans le cadre de réunions des divers sous-comités visant à unifier les institutions militaires pour traiter du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et des politiques et cadres stratégiques en matière de sécurité, entre autres (à l'intention d'une vingtaine de personnes) ; réunions entre la composante chargée de la surveillance du cessez-le-feu de la MANUL, les observateurs libyens et les personnes référentes de la Commission militaire conjointe 5+5 (une fois par mois) et mise en œuvre du programme de renforcement des capacités des observateurs internationaux, des observateurs libyens et de la Commission militaire conjointe 5+5 (3 ateliers en 2023) ; réunion mensuelle de coordination coprésidée avec le Centre libyen de lutte antimines et les parties prenantes de la lutte antimines (environ 20 personnes) ; 1 conférence à l'occasion de la Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines et l'assistance à la lutte antimines, organisée en collaboration avec le Centre libyen de lutte antimines (50 personnes, dont des partenaires de la lutte antimines, la communauté diplomatique et les autorités libyennes) ; missions de bons offices visant à soutenir l'application du principe de responsabilité et la justice transitionnelle et renforcer les capacités nationales au moyen de conseils techniques directs et de programmes de renforcement des capacités à l'intention de 15 avocats et 15 procureurs/juges, et missions de bons offices destinées à soutenir le système judiciaire et le ministère public en matière d'état de droit durable, d'accès à la justice et de droit à un procès équitable ; missions de bons offices menées à l'appui du système judiciaire et du ministère public ; missions de bons offices visant à promouvoir la reconnaissance et l'exercice effectif des droits des femmes, conformément à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et à préconiser l'institutionnalisation des systèmes, politiques, procédures et mécanismes qui portent sur la protection et l'avancement des femmes victimes de violence, l'accès des femmes à une justice équitable et la priorité à accorder à la protection des droits des femmes et des enfants, notamment par le truchement de réunions avec les services chargés de l'avancement des femmes au sein des forces de police, la Haute Commission électorale nationale et le service du Conseil présidentiel chargé des droits des femmes.

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : soutien aux phases ultérieures du processus politique libyen, réunions d'assistance électorale, de partage d'informations et de coordination avec des partenaires internationaux d'assistance électorale et des ambassades, à l'intention de 100 personnes ; conseils visant à faire avancer le processus d'élaboration de la constitution et à organiser un référendum ; conseils à la Haute Commission électorale nationale et au Comité central des élections municipales sur les questions électorales ; assistance au renforcement des capacités techniques des organes de gestion des élections ; coordination de l'assistance électorale internationale ; soutien à la planification de la sécurité des opérations électorales et au Comité central des élections municipales aux fins des élections municipales dans le cadre d'activités menées avec les acteurs électoraux locaux ; soutien à la refonte de la politique nationale de la Libye en s'attaquant aux racines des griefs par le truchement d'un processus de réconciliation nationale et de mécanismes de justice transitionnelle nationale inclusifs, axés sur les victimes et fondés sur les droits, au moyen d'ateliers et de séminaires à l'intention de 50 personnes ; planification et exécution des activités de surveillance du cessez-le-feu ; fourniture de conseils à la Commission militaire conjointe 5+5 et au mécanisme de surveillance du cessez-le-feu dirigé et contrôlé par les Libyens, notamment des conseils juridiques si nécessaire, en vue de la mise en place d'un mécanisme de surveillance efficace et à même de coordonner et d'évaluer les progrès réalisés dans le retrait des forces étrangères et des mercenaires ; fourniture de conseils sur la politique et les cadres de sécurité, notamment un programme de renforcement des capacités à l'intention des observateurs internationaux et libyens et de la Commission militaire conjointe 5+5, mis en œuvre par le mécanisme de surveillance du cessez-le-feu ; fourniture de conseils et consultations avec le Forum de dialogue politique libyen et le groupe de femmes de la Chambre des représentants, ainsi qu'avec la société civile et les groupes de femmes, touchant environ 500 femmes ; établissement d'un plan de sensibilisation concernant la loi sur la violence à l'égard des femmes ; appui à la gouvernance, à la réforme et au développement du secteur de la sécurité, notamment à la réintégration des groupes armés non étatiques et appui au renforcement de la présence de femmes dans les forces de police ; fourniture de conseils à la Commission militaire conjointe 5+5, au mécanisme de surveillance du cessez-le-feu dirigé et contrôlé par les Libyens, au Centre libyen de lutte antimines, ainsi qu'aux organisations, entités et parties prenantes nationales et internationales de la lutte antimines sur le contrôle des armes lourdes et la gestion des armes et des munitions, et notamment apport de conseils sur l'élimination des restes explosifs de guerre, des pièges, des engins explosifs improvisés et des mines ; activités de sensibilisation et conseils sur les instruments internationaux

de contrôle des armes et de désarmement ; soutien à la coordination de la lutte antimines et à la facilitation du renforcement des capacités dans la limite des ressources disponibles ; séances de renforcement de la confiance organisées à l'intention de 50 participants issus d'autorités nationales et locales, et d'organisations de la société civile, pour faciliter la tenue de dialogues de réconciliation ; promotion et mise en œuvre de la politique de diligence voulue en matière de droits humains, y compris de la stratégie de surveillance, de constatation et de communication ; sensibilisation au respect de l'espace civique/la liberté de réunion et la liberté d'expression, à l'intention de 30 participants et de 4 institutions locales, dont le Ministère de la justice, le Ministère de l'intérieur, le Bureau du procureur et le Conseil supérieur de la magistrature, en faveur de la libération des personnes détenues illégalement ; défense des droits des femmes au moyen de discussions entre les institutions et les acteurs travaillant sur les droits des femmes et de conseils sur les lois et les politiques qui promeuvent l'égalité des genres ; conseils sur la violence à l'égard des femmes et la violence fondée sur le genre dans un contexte d'élections ; conseils et soutien visant à renforcer les capacités de 30 défenseurs et défenseuses des droits humains concernant le Groupe de travail technique sur les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information ; défense des droits et de la protection des migrants et des demandeurs d'asile, ainsi que de leur accès à la justice et aux mécanismes d'établissement des responsabilités et de réparation, quel que soit leur statut.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : campagnes et messages médiatiques et campagnes et messages de communication menés dans les médias traditionnels et sociaux afin de promouvoir le processus de paix, création de contenu visant à promouvoir la réconciliation, la cohésion sociale et le respect du droit humanitaire et du droit des droits humains, touchant un public libyen divers et varié (y compris des jeunes, des femmes, le secteur de la culture, des influenceurs sur les médias sociaux et le grand public) et 20 entités médiatiques officielles ou non, y compris des organisations de la société civile et des organisations non gouvernementales ; réunions, manifestations et visites de la direction sur le terrain dans l'est, le sud et l'ouest du pays, avec la participation de jeunes et de femmes activistes de toutes les régions de la Libye, afin de promouvoir leur rôle clé dans la consolidation de la paix et le processus de paix en Libye ; élaboration et mise en œuvre du programme de formation « Rayidat » à l'intention de 30 jeunes femmes de toute la Libye afin d'améliorer leurs compétences en matière de plaidoyer et de communication ; élaboration d'un programme de formation sur la sensibilisation à la désinformation avec les universités libyennes ; promotion des activités de sensibilisation et de dialogue de la Mission auprès des communautés locales, instauration d'un climat de confiance et soutien aux dirigeants de la MANUL et aux fonctionnaires de haut niveau lors de leurs tournées internationales et de leurs réunions avec les États Membres et le corps diplomatique.

Relations extérieures et relations avec les médias : élaboration et mise en œuvre de la stratégie de communication stratégique de la MANUL, conseils et présentations concernant les entretiens stratégiques, déclarations et échanges avec des médias internationaux et régionaux de premier plan en arabe, en anglais et en français, ainsi qu'avec certains médias nationaux ; prise de contact fréquente avec les médias locaux de toutes les régions de la Libye, l'objectif étant de les encourager à tenir compte des risques de conflits dans les informations qu'ils communiquent ; règlement des problèmes et gestion des crises résultant des campagnes médiatiques fomentant la division et visant à entraver l'exécution du mandat de la Mission ; établissement de partenariats avec les médias sociaux visant à renforcer les efforts faits pour lutter contre les discours de haine, les informations fallacieuses et la désinformation ; production de rapports de suivi traditionnel quotidiens et de suivi trimestriel des médias sociaux ; renforcement des liens professionnels avec les médias locaux, régionaux et internationaux ; communication de l'information sur la situation des droits humains et fonction de ressource publique ; élaboration de communiqués de presse et déclarations portant sur l'état d'avancement des missions de bons offices ; production en interne de produits multimédias ; réalisation d'un sondage d'opinion à grande échelle dans toute la Libye.

Plateformes numériques et contenus multimédias : mise à jour du site Web de la Mission et fils sur les plateformes des médias sociaux officiels de la Mission en arabe et en anglais mettant en avant les activités, les réunions, les événements, les messages publics et l'état d'avancement des projets et des programmes de la MANUL et de l'équipe de pays des Nations Unies ; création, avec l'aide de la Cellule Innovation du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, d'une enquête d'opinion en ligne et conduite de dialogues numériques auprès de centaines de Libyens, notamment certains groupes sociaux (notamment les jeunes et les femmes) afin de recueillir leurs avis et leurs recommandations et de les associer au dialogue politique.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 38

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Catégorie de dépenses | 2022 | | 2023 | | 2024 | | Variation |
|---|-----------------|---------------------|-----------------|--------------------|-----------------|--|-------------------------------|
| | Crédits ouverts | Dépenses effectives | Crédits ouverts | Montant nécessaire | 2024-2023 | | Augmentation/ (diminution) |
| | (1) | (2) | (3) | (4) | (5) = (4) - (3) | | |
| Militaires et personnel de police | 6 676,5 | 5 884,9 | 6 761,1 | 6 673,2 | | | (87,9) |
| Personnel civil | 33 256,5 | 39 460,1 | 41 363,6 | 42 725,8 | | | 1 362,2 |
| Dépenses opérationnelles | 29 329,0 | 36 995,9 | 39 921,8 | 38 504,7 | | | (1 417,1) |
| Total (déduction faite des contributions du personnel) | 69 262,0 | 82 340,9 | 88 046,5 | 87 903,7 | | | (142,8) |

Tableau 39

Ressources humaines

| | Personnel recruté sur le plan international | | | | | | | | | Personnel recruté sur le plan national | | | Volontaires des Nations Unies | | | | | | |
|-----------------------------|---|----------------|-----|-----|-----------------|------------|-----|-----|-----|--|-----|----|-------------------------------|--|---|---|---|---------------|----------|
| | SGA | SSG | D-2 | D-1 | P-5 | P-4 | P-3 | P-2 | SM | Total G partiel | AN | AL | Total partiel | Volontaires recrutés sur le plan international | | Volontaires recrutés sur le plan national | | Total partiel | Total |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé pour 2023 | 1 | 2 ^a | – | 7 | 18 ^b | 43 | 46 | 2 | 154 | 1 ^c | 274 | 17 | 118 | 135 | 6 | – | – | 6 | 415 |
| Effectif proposé pour 2024 | 1 | 2 ^a | – | 7 | 19 ^b | 42 | 46 | 2 | 154 | 1 ^c | 274 | 17 | 120 | 137 | 6 | – | – | 6 | 417 |
| Variation | – | – | – | – | 1 | (1) | – | – | – | – | – | – | 2 | 2 | – | – | – | – | 2 |

^a Les dépenses afférentes à un des emplois sont prises en charge à parts égales par la MANUL et le Bureau de la coordination des activités de développement.

^b Dont un emploi de temporaire (autre que pour les réunions).

^c Autres classes, sauf indication contraire.

214. Le montant des ressources demandées pour 2023 pour la MANUL s'élève à 87 903 700 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir le déploiement de 234 gardes des Nations Unies (6 673 200 dollars), les traitements et les dépenses connexes (42 725 800 dollars) correspondant à 274 emplois de temporaire soumis à recrutement international (1 SGA, 2 SSG, 7 D-1, 19 P-5, 42 P-4, 46 P-3, 2 P-2, 154 SM et 1 G), à 137 emplois soumis à recrutement national (17 AN et 120 AL), à 6 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et à 7 membres du personnel fourni par des gouvernements, ainsi que les dépenses opérationnelles (38 504 700 dollars), qui se répartissent comme suit : consultants et services de conseil (175 100 dollars), voyages officiels (1 029 600 dollars), installations et infrastructures (22 953 700 dollars), transports terrestres (379 900 dollars), opérations aériennes (6 804 900 dollars), communications et informatique (3 092 500 dollars), santé (746 100 dollars) et fournitures, services et matériel divers (3 322 900 dollars).

215. Un taux de vacance de 29,6 % a été appliqué aux prévisions relatives au personnel soumis à recrutement international, sur la base des taux de vacance effectifs enregistrés en mars 2023. Des taux de vacance de 52,9 % et 35,6 %, respectivement, ont été appliqués aux emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et aux emplois d'agent(e) local(e), sur la base des taux de vacance effectifs enregistrés en mars 2023. Un taux de vacance de 50,0 % a été appliqué aux deux emplois qu'il est proposé de créer. Un taux de vacance de 50,0 % a été appliqué aux prévisions concernant les Volontaires des Nations Unies, et un taux de vacance de 57,1 % a été appliqué aux prévisions relatives au personnel fourni par les gouvernements, sur la base du taux de vacance effectif enregistré au 31 mars 2023. Les prévisions concernant le personnel de l'Unité de gardes des Nations Unies sont fondées sur l'hypothèse que ceux-ci seront tous déployés, compte tenu de l'occupation effective des postes en mars 2023.
216. En 2024, il est proposé d'apporter les modifications ci-après au tableau d'effectifs en vue d'aboutir à une augmentation nette de deux emplois, en créant deux emplois, en reclassant un emploi et en transférant un emploi comme indiqué ci-dessous :

Bureau du (de la) Chef de cabinet

- a) Reclassement, de P-4 à P-5, d'un emploi de Coordonnateur(trice) (affaires politiques) (P-4) affecté au sein du bureau du (de la) Chef de cabinet à Tripoli, afin de renforcer la planification stratégique et la coordination opérationnelle en vue de l'expansion de la présence de la Mission en Libye, et de renforcer la coordination avec les bureaux locaux ;

Service d'appui à la mission

- b) Création d'un emploi d'assistant(e) (budget et finances) [agent(e) local(e)] au sein du Groupe du budget, afin de contribuer à l'examen, à l'analyse et à l'élaboration des prévisions de dépenses et des projets de budget ;
- c) Création d'un emploi d'assistant(e) chargé(e) des ressources humaines [agent(e) local(e)] au sein du Groupe des ressources humaines afin de soutenir les responsables et de les aider à accélérer le recrutement du personnel ;
- d) Transfert d'un poste d'assistant(e) chargé(e) de la gestion des marchés [agent(e) local(e)] du Groupe de la gestion centralisée des stocks et des demandes d'achat afin de soutenir les processus de demande d'acquisition de divers projets liés à l'achat de divers services et produits pour soutenir la mise en œuvre du plan d'acquisition de la Mission.
217. Le tableau d'effectifs de la Mission approuvé pour 2023 comprend un emploi de personnel temporaire (autre que pour les réunions). Il est proposé de maintenir ce poste en 2024, dont le (la) titulaire dirigera la composante Lutte antimines de la MANUL, conseillera la direction de la Mission sur les questions de lutte antimines, supervisera la mise en œuvre du plan de travail et pilotera le dialogue avec les autorités nationales, l'équipe de pays des Nations Unies et les autres parties prenantes concernées par les activités de lutte antimines.
218. La diminution des ressources demandées pour 2024 par rapport aux ressources approuvées pour 2023 s'explique principalement par la baisse des dépenses opérationnelles prévues, à savoir : a) une diminution des dépenses prévues au titre des installations et des infrastructures en raison d'une diminution des prévisions de dépenses relatives aux grands projets de construction, qui devraient être achevés en 2023 ; b) une diminution des dépenses prévues au titre des opérations aériennes en raison de la baisse des coûts afférents à la flotte d'avions, compte tenu de l'accord contractuel en vigueur ; c) la baisse des dépenses prévues au titre des communications et de l'informatique, à la suite des achats réalisés au cours des exercices précédents. Cette diminution est en partie compensée par la hausse des dépenses prévues au titre du personnel civil en raison de la révision du barème des traitements et de l'application d'un taux de vacance de postes moins élevé que prévu (29,6 % pour le personnel recruté sur le plan international, contre 32,9 % inscrit dans le budget de 2023).

8. Mission de vérification des Nations Unies en Colombie

(66 971 700 dollars)

Avant-propos

L'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, adopté en 2016, demeure la principale référence pour la Colombie s'agissant de faire respecter les droits des victimes, d'ouvrir des perspectives de développement et de remédier aux causes profondes du conflit armé. Il est encourageant de constater que ses signataires, à savoir le Gouvernement colombien et les anciennes Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP), ont pleinement à cœur de le mettre en œuvre.

Ainsi, le Gouvernement s'est engagé à appliquer cet instrument de façon exhaustive, en en faisant la pierre angulaire de ses efforts de paix et en mettant l'accent sur les domaines à la traîne. Cet engagement représente une nouvelle occasion de consolider la paix en Colombie.

La Mission de vérification des Nations Unies en Colombie est résolue à continuer d'œuvrer aux côtés des Colombiens pour renforcer les dividendes de la paix. Ses efforts de vérification contribuent à la réintégration de milliers d'anciens combattants et à la mise en œuvre de garanties de sécurité indispensables dans les régions touchées par le conflit. Étape essentielle, la Mission se tient par ailleurs prête à vérifier le respect des peines restauratrices relatives aux crimes commis pendant le conflit une fois que celles-ci auront été prononcées par la Juridiction spéciale pour la paix, qui continue de progresser sur cette voie, ainsi que les activités d'appui à leur application qui seront déployées par les entités étatiques concernées. En outre, dans sa résolution [2673 \(2023\)](#), le Conseil de sécurité a chargé la Mission de contrôler l'application de la réforme rurale intégrale et du chapitre consacré aux questions ethniques de l'Accord final, deux points essentiels pour s'attaquer aux schémas profondément enracinés d'inégalité et d'exclusion des régions rurales et des peuples autochtones, qui se sont perpétués et qui ont été exacerbés par le conflit armé. Au vu des nombreuses tâches lui étant confiées, la Mission conserve un rôle de vérification essentiel.

Le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie et
Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie
(Signé) Carlos **Ruiz Massieu**

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

219. À la demande du Gouvernement colombien et des anciennes Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP), le Conseil de sécurité a chargé la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie de vérifier trois aspects essentiels de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, adopté en 2016 par les deux parties, à savoir : a) la réintégration des membres des FARC-EP dans la vie politique, économique et sociale (section 3.2 de l'Accord) ; b) l'application de mesures de sécurité et de protection personnelles et collectives destinées aux ex-combattants et la mise en place de programmes complets de sécurité et de protection en faveur des populations locales et des organisations sur les territoires concernés (section 3.4 de l'Accord) ; c) le respect et l'application des peines prononcées par la Juridiction spéciale pour la paix (section 5.1.2 de l'Accord). Défini dans la résolution [2366 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, le mandat de la Mission a ensuite été renouvelé par le Conseil dans ses résolutions [2435 \(2018\)](#), [2487 \(2019\)](#), [2545 \(2020\)](#), [2574 \(2021\)](#), [2603 \(2021\)](#) et [2655 \(2022\)](#), puis élargi, dans la résolution [2673 \(2023\)](#), pour inclure la vérification de l'application des sections 1 et 6.2 de l'Accord final, relatives à la réforme rurale intégrale et au chapitre consacré aux questions ethniques.
220. La Mission de vérification agit en étroite collaboration avec les deux parties, notamment dans le cadre des organes de vérification établis par l'Accord final, en particulier la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'Accord final, le Conseil national de réintégration et la Commission nationale des garanties de sécurité, ainsi qu'avec les membres de l'équipe de pays des Nations Unies, les autorités locales et départementales et la société civile. Ses travaux de vérification conserveront une importance vitale en 2024, puisqu'elle aidera les parties à poursuivre le processus de réintégration, à renforcer la sécurité et la protection des populations vulnérables, des figures de la société civile, des défenseurs des droits humains et des ex-combattants, et à soutenir le processus de justice transitionnelle en vérifiant les peines restauratives prononcées par la Juridiction spéciale pour la paix. En outre, la Mission jouera un rôle crucial en surveillant l'application – laissant pour l'instant à désirer – des sections de l'Accord final relatives à la réforme rurale intégrale et au chapitre consacré aux questions ethniques, deux éléments particulièrement importants pour traiter les causes structurelles du conflit, faire en sorte qu'il soit tenu compte des zones rurales dans la dynamique de développement national et lutter contre la pauvreté et l'inégalité. Ce rôle de surveillance supplémentaire a été confié à la Mission par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2673 \(2023\)](#), en réponse à une demande des parties.

Programme de travail

Objectif

221. L'objectif auquel la Mission contribue est de faire progresser la mise en œuvre effective des dispositions de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable qui concernent la réintégration, les garanties de sécurité, les peines restauratives, la réforme rurale intégrale et le chapitre consacré aux questions ethniques.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

222. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la Mission s'emploiera à :
- a) Adopter une approche proactive et inclusive en matière de vérification, en faisant œuvre de sensibilisation, en usant de ses bons offices et en collaborant étroitement avec les parties à l'Accord final, les institutions concernées et les autorités nationales, régionales et locales ;
 - b) Assurer un contrôle indépendant et participer, conjointement avec les parties, aux principaux forums et institutions créés pour la mise en œuvre de l'Accord final ;
 - c) Encourager le dialogue constructif et renforcer la confiance entre le Gouvernement et le parti des Communs afin de traiter les questions en suspens liées à la mise en œuvre du processus de paix, et veiller au maintien d'une coordination et d'un dialogue permanent entre les principaux interlocuteurs, notamment les acteurs de l'ensemble du spectre politique, la société civile, le secteur privé et la communauté internationale, dans l'optique de les mobiliser à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord final.
223. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) La confiance entre les parties à l'Accord final sera renforcée ; l'action menée en vue d'assurer la viabilité du processus de réintégration sera intensifiée ; des progrès constants seront faits vers le règlement de problèmes concrets qui entravent la réintégration, notamment en ce qui concerne l'accès à la terre aux fins de la consolidation des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration et les projets productifs et la recherche de solutions de logement à l'intention des ex-combattants ; la prise en compte des questions de genre dans la réintégration et la participation active des ex-combattantes seront encouragées ; le Gouvernement mettra en place des solutions plus durables à l'intention des ex-combattants résidant à l'intérieur et à l'extérieur des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration ; des progrès seront réalisés dans la mise en œuvre des éléments clés de la réforme rurale intégrale dans les zones prioritaires ; les capacités de prévention et de règlement des différends fonciers seront renforcées ; des progrès seront réalisés s'agissant de réduire les inégalités en matière d'accès à la terre ; la mise en œuvre de programmes de développement territorial dans les zones prioritaires progressera, avec la participation active des communautés locales ;
 - b) L'État sera en mesure de mieux prévenir les attaques contre les ex-combattants, les figures de la société civile et les défenseurs des droits humains et de mieux enquêter sur ces actes, la confiance et l'entente entre les parties en ce qui concerne les mécanismes de sécurité et de protection seront renforcées et les besoins particuliers des femmes, des enfants, des ex-combattants appartenant à différents groupes ethniques, des populations autochtones en général et d'autres populations à risque seront pris en considération ;
 - c) La confiance dans le système de justice transitionnelle sera renforcée ; la capacité de la Juridiction spéciale pour la paix à faire respecter et à appliquer ses peines restauratives sera renforcée ; des contributions seront apportées à la réalisation des droits des victimes à la vérité, à la justice, à la réparation et à la non-répétition, et à leur pleine inclusion dans le système de réparation ;
 - d) Des progrès seront réalisés dans la mise en œuvre des dispositions de l'Accord final relatives aux questions ethniques ; les capacités du Forum de haut niveau sur les populations autochtones, organe consultatif sur les questions ethniques auprès de la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'Accord final, seront renforcées ; le fonctionnement des mécanismes de dialogue relatifs aux questions ethniques sera amélioré.
224. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, la Mission continuera de collaborer étroitement avec les acteurs internationaux, nationaux et locaux qui appuient la mise en œuvre de l'Accord final. Au niveau international, sa coopération active avec les membres de la communauté diplomatique et les organisations régionales contribuera à repérer les synergies et les domaines

d'intérêt et d'appui mutuels dans la mise en œuvre du processus de paix. Aux niveaux national et local, la Mission continuera de renforcer ses liens avec un vaste éventail d'acteurs de la sphère politique, de la société civile et du secteur privé, notamment les organisations locales, les groupes religieux, les groupes de jeunes et de femmes, les organisations ethniques, les associations de lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes et les institutions de justice transitionnelle. En Colombie, où la société civile est dynamique et très engagée dans le processus de paix, la coopération avec d'autres entités reste un aspect essentiel de l'action de la Mission. Cette dernière continuera également de renforcer ses relations avec les autorités départementales et locales, notamment à mesure que celles-ci assument de nouvelles fonctions en ce qui concerne le processus de réintégration et les garanties de sécurité offertes à la population.

225. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la Mission continuera de collaborer étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Bureau de la Coordonnatrice résidente. Dans la conduite de ses travaux, l'équipe de pays des Nations Unies s'appuie sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, qui devrait être examiné en 2023. Par les activités de coordination qu'elle mène dans le cadre de mécanismes conjoints à différents niveaux, la Mission peut diffuser son analyse du conflit et promouvoir la cohérence de l'action et des interventions menées au titre des piliers Paix et sécurité et Développement. Ces relations de travail étroites existent non seulement au niveau national, la Mission participant aux réunions tenues régulièrement par l'équipe de pays des Nations Unies, mais aussi au niveau local, le personnel de la Mission travaillant en étroite collaboration avec les équipes déployées par différents organismes, fonds et programmes. Dans l'optique de pérenniser la paix et de contribuer à la stabilité du pays à long terme, la Mission et l'équipe de pays ont renforcé les synergies pour exécuter des projets productifs en faveur d'anciens membres des FARC-EP et collaboré dans le cadre des activités liées aux garanties de sécurité ainsi qu'à l'exécution de projets soutenus par le Fonds pour la consolidation de la paix.
226. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
- a) La communauté internationale continue de soutenir la participation active de l'ONU et de la Mission au processus de paix ;
 - b) Le Gouvernement national et le corps législatif resteront concentrés sur la mise en œuvre de l'Accord final ;
 - c) Les autorités nationales et locales et les entités et mécanismes de l'État chargés de prévenir et de traiter les problèmes de sécurité survenant dans les zones touchées par le conflit et d'enquêter à leur sujet, tels que le Bureau de la Procureure générale, resteront résolus à renforcer leur collaboration avec la Mission de vérification ;
 - d) Les progrès constants réalisés dans le système de justice transitionnelle se traduiront par la prononciation de peines restauratives.
227. La Mission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Elle s'efforcera d'assurer une mise en œuvre adéquate de sa directive sur l'égalité des genres et de sa stratégie sur la parité des genres ainsi que de veiller à ce qu'il soit pleinement tenu compte des besoins des anciennes membres des FARC-EP dans la conception, l'exécution et le suivi des programmes, et mettra l'accent sur les garanties de sécurité offertes aux dirigeantes, aux défenseuses des droits humains et aux ex-combattantes. La Mission veillera également à la prise en compte des questions de genre dans la vérification des peines restauratives et de l'application de la réforme rurale et du chapitre consacré aux questions ethniques.
228. Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, la Mission continuera de promouvoir l'inclusion des personnes handicapées en interne en permettant aux candidats qualifiés d'accéder à des possibilités d'emploi. Au niveau politique, elle continuera de plaider pour la prise en compte des points de vue des personnes handicapées dans toutes les instances de prise de

décision, notamment au niveau du Conseil national de réintégration, de façon à faire de cette question un thème transversal de tous les aspects de la réintégration.

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

229. La poursuite de la pandémie en 2022 a eu certaines retombées, mais, malgré les difficultés, la Mission a repris toutes ses activités durant l'année et est parvenue à mener à bien ses activités de vérification dans l'ensemble du pays.
230. La Mission continue de tirer parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Les équipes déployées sur le terrain ont repris leurs activités en présentiel, les communautés n'étant pas toujours en mesure d'en bénéficier à distance. La Mission est restée favorable au maintien de modalités de travail aménagées pour le personnel en proie à des problèmes familiaux, ce qui n'a toutefois pas eu d'incidence sur l'étendue de ses activités.

Exécution du programme en 2022

Efforts de renforcement des garanties de sécurité accordées aux ex-combattants des FARC-EP et aux organisations de la société civile

231. Le travail qu'effectue la Mission s'agissant des garanties de sécurité consiste notamment à fournir des recommandations consultatives au Gouvernement sur la marche à suivre pour respecter les engagements pris dans l'Accord final. Celle-ci a ainsi formulé à l'intention des autorités des recommandations visant à renforcer les garanties de sécurité accordées aux ex-combattants des FARC-EP et aux organisations de la société civile, au moyen notamment d'actions menées dans les régions et d'un examen des politiques publiques, ainsi que par l'intermédiaire de textes de loi. La Mission a soutenu l'élaboration d'un plan d'urgence pour la protection des figures de la société civile, des défenseurs des droits humains et des ex-combattants, lequel a été présenté au Gouvernement le 5 août 2022. Ledit plan a par la suite été formellement adopté par le Gouvernement en tant que principal fil conducteur pour répondre à la crise de sécurité frappant les régions. Parmi les mesures adoptées, on retiendra notamment la création de « postes de commandement unifiés » dans un ensemble de régions prioritaires afin de répondre rapidement aux situations urgentes en matière de sécurité ; la réactivation d'institutions et espaces interinstitutionnels essentiels, comme le prévoit l'Accord final ; la modification de la législation afin de la rendre pleinement conforme à l'Accord ; la restructuration de l'Unité nationale de protection, dans le cadre notamment d'un audit formel de son fonctionnement destiné à donner suite à des accusations de corruption, l'objectif étant d'accroître l'efficacité des méthodes de protection des ex-combattants et des défenseurs des droits humains.
232. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 40).

Tableau 40
Mesure des résultats

| <i>2020 (résultat effectif)</i> | <i>2021 (résultat effectif)</i> | <i>2022 (résultat effectif)</i> |
|---------------------------------|---------------------------------|---|
| — | — | Les entités compétentes du Gouvernement et de l'État ont renforcé les garanties de sécurité accordées aux ex-combattants des FARC-EP et aux organisations de la société civile, au moyen notamment d'actions menées dans les régions et |

2020 (résultat effectif)

2021 (résultat effectif)

2022 (résultat effectif)

d'un examen des politiques
publiques, ainsi que par
l'intermédiaire de textes de loi

Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : accélérer l'action menée en faveur d'une réintégration durable

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

233. La Mission a contribué à accélérer la mise en œuvre du processus de réintégration. À compter de 2022, 75 % des ex-combattants (dont 84 % de femmes) avaient participé à des projets productifs collectifs et individuels. Les parties, avec le soutien de la communauté internationale, se sont mises d'accord sur une stratégie de viabilité portant notamment sur l'accès aux marchés, à la terre et au crédit, ainsi que sur l'assistance technique, le renforcement des coopératives d'ex-combattants, la sécurité et la participation des femmes.
234. La Mission entend continuer d'œuvrer aux côtés des parties pour promouvoir la viabilité de la réintégration.
235. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 41).

Tableau 41

Mesure des résultats

| 2020 (résultat effectif) | 2021 (résultat effectif) | 2022 (résultat effectif) | 2023 (résultat escompté) | 2024 (résultat escompté) |
|---|--|---|--|---|
| Augmentation notable du nombre de projets de réintégration collective des ex-combattants soutenus par l'État, contribuant à consolider l'intégration socioéconomique des ex-combattants partout en Colombie | Tous les projets de réintégration collective soutenus par l'État tiennent compte de facteurs qui concourent à leur viabilité, notamment l'accès aux marchés, à la terre et au crédit, l'assistance technique, le renforcement des associations productives d'ex-combattants et la garantie de la participation active des femmes | Augmentation notable du nombre d'ex-combattants et membres de leur famille qui bénéficient de mesures soutenues par l'État visant à assurer la mise en place de solutions de réintégration durables au sein et en dehors des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration | Augmentation continue du nombre d'ex-combattants et membres de leur famille qui bénéficient de mesures soutenues par l'État visant à assurer la mise en place de solutions de réintégration durables au sein et en dehors des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration | Accès, pour tous les ex-combattants certifiés, leur famille et les populations locales, à des prestations de réintégration et à des avantages offerts par l'État, ce qui contribue à la viabilité du processus de réintégration du fait de l'accent mis sur les initiatives communautaires, la réconciliation et les projets lancés au niveau local |

Résultat 2 : application rapide et efficace des peines restauratives prononcées par la Juridiction spéciale pour la paix

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

236. Le travail effectué par la Mission contribue à veiller au respect des peines restauratives à venir et à la mise en place des conditions nécessaires à leur application, ce qui permettra de renforcer la confiance dans le processus et d'aider la Juridiction spéciale pour la paix à jeter les bases de la réconciliation entre tous les Colombiens.
237. La Mission continuera de dialoguer avec les entités responsables de l'application des peines, ainsi que de leur suivi et de leur vérification. Elle affinera les méthodes de vérification pour fixer des orientations et des modèles généraux et sélectionnera des cas particuliers qui feront l'objet d'un suivi et d'une vérification plus approfondis. Elle collaborera en outre avec des institutions de l'État pour contrôler et vérifier que les conditions d'application des peines restauratives sont remplies.
238. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 42).

Tableau 42
Mesure des résultats

| 2020 (résultat effectif) | 2021 (résultat effectif) | 2022 (résultat effectif) | 2023 (résultat escompté) | 2024 (résultat escompté) |
|--------------------------|--|---|--|--|
| – | La Mission a contribué aux premiers efforts de création d'un mécanisme de surveillance et de vérification composé d'elle-même et de la Juridiction spéciale pour la paix | Création d'un mécanisme de surveillance et de vérification composé de la Mission et de la Juridiction spéciale pour la paix Vérification du respect et de l'application d'un nombre initial de peines, notamment de l'exécution des peines par les personnes sanctionnées, et de la création, par les autorités colombiennes, des conditions nécessaires à cet effet | Vérification du respect et de l'application d'un nombre important de peines, notamment de l'exécution des peines par les personnes sanctionnées, et de la création, par les autorités colombiennes, des conditions nécessaires à cet effet | Les entités gouvernementales et étatiques concernées garantissent les conditions nécessaires à l'application effective des peines restauratives prononcées par la Juridiction spéciale pour la paix dans ses différentes affaires Le respect des peines restauratives par les personnes relevant de la compétence de la Juridiction spéciale pour la paix est vérifié |

Résultat 3 : progrès dans la mise en œuvre effective de la réforme rurale intégrale et du chapitre consacré aux questions ethniques

Projet de plan-programme pour 2024

239. Dans sa résolution 2673 (2023), le Conseil de sécurité a élargi le mandat de la Mission, qu'il a chargée de vérifier la mise en œuvre de la section de l'Accord final consacrée à la réforme rurale

intégrale. Le Gouvernement s'est engagé à favoriser l'accès à la terre et à accélérer la mise en œuvre des plans visant à étendre la présence de l'État dans les zones rurales.

Enseignements tirés et changements prévus

240. L'enseignement tiré est le suivant : il est important de collaborer avec le Gouvernement et les organisations de la société civile, entre autres interlocuteurs, pour recenser les progrès et les domaines dans lesquels des améliorations pourraient être apportées, ainsi que d'offrir un soutien pour assurer une mise en œuvre complète et coordonnée des activités. Compte tenu de cet enseignement, et pour soutenir les travaux entrepris dans ses nouveaux domaines d'activité, la Mission œuvrera aux côtés d'entités gouvernementales et étatiques ainsi que d'organisations de la société civile, issues notamment des communautés afro-colombiennes et autochtones, l'objectif étant de favoriser le progrès en recensant les obstacles potentiels et en suggérant des solutions.
241. Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 43).

Tableau 43
Mesure des résultats

| 2020 (résultat effectif) | 2021 (résultat effectif) | 2022 (résultat effectif) | 2023 (résultat escompté) | 2024 (résultat escompté) |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|---|
| — | — | — | — | <p>Augmentation du nombre d'agriculteurs, de femmes et de victimes auparavant dépourvus de terres ayant reçu des parcelles de terrain (ou des titres fonciers) grâce aux mécanismes prévus dans l'Accord final</p> <p>Mise en œuvre efficace, globale et inclusive des programmes de développement territorial et des plans nationaux de réforme rurale</p> <p>Création d'un mécanisme de coordination spécifique entre le Gouvernement et les institutions de l'État chargées de la mise en œuvre du chapitre consacré aux questions ethniques</p> <p>Réalisation de progrès significatifs</p> |

| 2020 (résultat effectif) | 2021 (résultat effectif) | 2022 (résultat effectif) | 2023 (résultat escompté) | 2024 (résultat escompté) |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|---|
| | | | | <p>dans la mise en œuvre du chapitre consacré aux questions ethniques</p> <p>Mise en place d'un mécanisme de dialogue entre les institutions responsables de la mise en œuvre des activités, les populations autochtones, les entités du secteur privé et les autres parties prenantes concernées</p> <p>Renforcement du Forum de haut niveau sur les populations autochtones</p> |

Produits

242. On trouvera dans le tableau 44 les produits retenus pour la Mission.

Tableau 44

Produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

| Catégorie et sous-catégorie | Produits prévus : 2022 | Produits livrés : 2022 | Produits prévus : 2023 | Produits prévus : 2024 |
|---|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts | | | | |
| Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents) | 4 | 4 | 4 | 4 |
| 1. Rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité | 4 | 4 | 4 | 4 |
| B. Création et transfert de connaissances | | | | |
| Publications (nombre de publications) | 2 | 2 | 2 | 2 |
| 2. Rapports thématiques sur les garanties de sécurité | 2 | 2 | 2 | 2 |
| Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents) | 2 | 1 | 2 | 1 |
| 3. Manuel de vérification, comprenant un guide de vérification tenant compte des questions de genre | 1 | 1 | 1 | 1 |
| 4. Rapport thématique sur les enseignements tirés de la première année de contrôle des peines restauratives | 1 | – | 1 | – |

| <i>Catégorie et sous-catégorie</i> | <i>Produits prévus : 2022</i> | <i>Produits livrés : 2022</i> | <i>Produits prévus : 2023</i> | <i>Produits prévus : 2024</i> |
|--|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours) | 105 | 62 | 133 | 129 |
| 5. Ateliers visant à renforcer la mise en œuvre de la communication stratégique avec la Juridiction spéciale pour la paix et les personnes relevant de sa compétence | 11 | 12 | 11 | 11 |
| 6. Ateliers et séances de formation avec des personnes relevant de la compétence de la Juridiction spéciale pour la paix | 11 | 2 | 11 | 11 |
| 7. Ateliers et séances de formation régionaux avec des personnes relevant de la compétence de la Juridiction spéciale pour la paix, visant à faire connaître les orientations relatives aux tâches, travaux ou activités à visée réparatrice et restaurative, et à la restriction des droits et libertés | 11 | 10 | 11 | 11 |
| 8. Forums consacrés au système de justice transitionnelle en Colombie et au rôle de la Mission et faisant intervenir des universitaires et des décideurs et décideuses internationaux | 1 | 1 | 1 | – |
| 9. Forums spécialisés faisant intervenir des groupes de juristes, des universitaires et des organisations du secteur judiciaire de chaque région visant à expliquer le nouveau mandat | 11 | – | 11 | – |
| 10. Séances de formation et de sensibilisation organisées sur le terrain à l'intention d'organisations de femmes | 4 | – | 6 | 6 |
| 11. Ateliers visant à favoriser l'application des protocoles de gestion et de mise en commun des informations établis avec la Juridiction spéciale pour la paix et les autres intervenants | 10 | 20 | 16 | 10 |
| 12. Ateliers concernant les affaires 2, 4, 5, 7 et 9, à l'intention des populations et des autorités autochtones et afro-colombiennes | 4 | 3 | – | – |
| 13. Ateliers régionaux d'échange à l'intention de journalistes locaux et internationaux | 6 | 1 | 5 | 9 |
| 14. Ateliers organisés avec les médias aux niveaux local, régional, national et international en vue d'expliquer le mandat | 12 | 1 | 9 | 10 |
| 15. Ateliers concernant les affaires du ressort de la Juridiction spéciale pour la paix à l'intention des populations et des autorités autochtones et afro-colombiennes | – | – | 10 | 6 |
| 16. Campagnes de communication régionales organisées dans les anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration et dans les nouvelles zones de réintégration à des fins de communication spéciale et de sensibilisation | 12 | 5 | 9 | 9 |
| 17. Manifestations visant à promouvoir l'égalité des genres et la prévention de la violence fondée sur le genre ayant trait à la réintégration et aux garanties de sécurité et à la concrétisation des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité | – | – | 6 | 6 |
| 18. Réunions organisées avec les populations et les autorités autochtones, afro-colombiennes et roms au sujet des peines concernant des membres de leurs communautés | 12 | 3 | 9 | 6 |
| 19. Ateliers avec les homologues et acteurs clés, visant à faire progresser le suivi des mesures de prévention et de protection dans le cadre des dispositions relatives aux garanties de sécurité de l'Accord final | – | – | 4 | 4 |
| 20. Ateliers avec les populations et les autorités autochtones, afro-colombiennes et roms | – | – | 4 | 3 |
| 21. Manifestations nationales avec les populations et les autorités autochtones, afro-colombiennes et roms | – | – | 1 | 1 |
| 22. Manifestations avec les responsables gouvernementaux au sujet du mandat de la Mission et de la promotion de la mise en œuvre de l'Accord final | – | – | 4 | 11 |
| 23. Manifestations régionales avec les parties prenantes de l'Accord final, y compris les ex-combattants, concernant la mise en œuvre de l'Accord | – | 4 | 4 | 4 |

| <i>Catégorie et sous-catégorie</i> | <i>Produits prévus : 2022</i> | <i>Produits livrés : 2022</i> | <i>Produits prévus : 2023</i> | <i>Produits prévus : 2024</i> |
|---|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| 24. Atelier sur la mise en œuvre de nouvelles approches pour la vérification des mesures de réintégration sociale, politique et économique s'adressant aux personnes référentes au niveau régional | – | – | 1 | 2 |
| 25. Atelier sur la mise en œuvre de nouvelles approches pour la vérification des mesures de réintégration sociale, politique et économique et la réforme rurale s'adressant aux personnes référentes au niveau régional | – | – | – | 1 |
| 26. Atelier avec les parties prenantes du Gouvernement concernant la mise en œuvre du système national de réforme agraire | – | – | – | 1 |
| 27. Manifestation avec des membres des communautés locales et régionales et les autorités nationales pour faire le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des plans de développement territorial | – | – | – | 1 |
| 28. Atelier pour faire le point sur les initiatives communautaires de réintégration | – | – | – | 1 |
| 29. Atelier sur le renforcement des capacités des gardiens autochtones et afro-colombiens avec des acteurs régionaux | – | – | – | 1 |
| 30. Séminaire sur les cultures illicites et les communautés ethniques | – | – | – | 1 |
| 31. Manifestation visant à renforcer les organisations ethniques au niveau local | – | – | – | 1 |
| 32. Manifestation nationale avec le Forum de haut niveau sur les populations autochtones | – | – | – | 1 |
| 33. Rassemblement national d'ex-combattants autochtones | – | – | – | 1 |

C. Activités de fond

Bons offices : missions de bons offices en vue de l'application des dispositions des sections 1, 3.2, 3.4, 5.1.2 et 6.2 de l'Accord final, y compris les dispositions relatives à la prise en compte des questions de genre et le chapitre de l'Accord final consacré aux questions ethniques ; missions de bons offices devant faciliter le règlement de problèmes, le renforcement de la confiance et la mise en commun des efforts faits pour répondre aux difficultés d'application sur le terrain ; missions de bons offices et action en faveur de la création et du renforcement d'espaces de discussion et de forums rassemblant les homologues et les acteurs concernés en vue d'un dialogue et d'un processus décisionnel productifs ; missions de bons offices et action en faveur de visites des principales parties prenantes dans les zones de réintégration et autres lieux où les ex-combattants réalisent des projets productifs et mènent des initiatives au niveau local dans le cadre de leur processus de réintégration, notamment un soutien au renforcement du rôle des groupes de travail techniques sur les questions de genre au sein du Conseil national de réintégration ; missions de bons offices en faveur de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord final, y compris la promotion de la participation des femmes ; communication systématique avec les différents acteurs et les différentes entités publiques responsables de l'application des peines restauratives et du suivi et du contrôle de cette application.

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services de consultation et conseil visant à cerner, prévenir ou régler les problèmes liés aux conditions nécessaires à une participation politique accrue du parti des Communs, à la réintégration des ex-combattants, à l'amélioration des mesures et conditions de sécurité et de protection, et à une participation accrue à la mise en œuvre de l'Accord final ; action en faveur de la pleine mise en œuvre de dispositions de l'Accord final relatives au genre, y compris fourniture d'un soutien aux interlocuteurs gouvernementaux et tenue de consultations régulières avec les organisations de femmes et les ex-combattantes ; fourniture d'un soutien aux mécanismes de gestion de l'information de la Juridiction spéciale pour la paix afin de faciliter la mise en commun des informations concernant notamment le suivi de peines restauratives.

Bases de données et supports numériques : outils intégrés pour la vérification de l'application de la réforme agraire rurale sur la base de modèles géostatistiques et des méthodologies employées pour hiérarchiser les priorités, mesurer le progrès, et assurer le suivi ; outils intégrés pour la vérification de l'application du chapitre consacré aux questions ethniques, selon une approche transversale (phase 1 : base de données intégrée, phase 2 : automatisation des opérations) ; outils intégrés pour la gestion de l'information sur la vérification des peines restauratives (alertes précoces et cas individuels présentant un intérêt particulier) ; système de compte rendu de vérification aux niveaux local, régional et national (phase 1 : référentiel, phase 2 : traitement automatique des formulaires, phase 3 : outils d'exploration de texte) ; progrès dans l'exploitation de l'outil de suivi de l'Accord final aux niveaux local, régional et national ; bases de données et système d'information relatifs aux indicateurs liés au contexte de vérification ; base de données recensant les cas d'attaques contre d'ex-combattants des FARC-EP et leurs proches, des membres de partis politiques, des figures de la société civile et la population locale (phase 1 : alertes précoces, phase 2 : cas, phase 3 : autres questions liées aux garanties de sécurité) ; plateforme de gestion de l'information sur les organisations

| Catégorie et sous-catégorie | Produits | Produits | Produits | Produits |
|-----------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | prévus : 2022 | livrés : 2022 | prévus : 2023 | prévus : 2024 |

engagées dans des projets de réintégration économique et des projets productifs ; base de données tripartite de transition vers la légalité.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : supports d'information destinés aux ex-combattants des FARC-EP et aux populations locales, expliquant les progrès réalisés dans la mise en œuvre du mandat de la Mission et l'application de l'Accord final ; programmes d'information visant à mieux faire connaître le processus de réintégration et les mesures liées aux garanties de sécurité, les activités de mise en œuvre des peines restauratives et les progrès réalisés s'agissant de réforme rurale intégrale et du chapitre consacré aux questions ethniques ; programmes d'information des populations locales et des ex-combattants concernant les domaines d'action de la Mission ; production et diffusion de vidéos thématiques sur les zones d'intervention de la Mission ; manifestations visant à promouvoir la réconciliation entre les ex-combattants et les populations locales ; brochures, dépliants, tableaux de conférence, infographies, profils et supports d'information sur le mandat et l'action de la Mission ; programmes de sensibilisation menés dans le cadre d'émissions radiophoniques et télévisuelles dans les médias locaux, régionaux et nationaux ; partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies et le centre d'information des Nations Unies en vue de diffuser des informations utiles sur l'avancement de la mise en œuvre du mandat de la Mission et de l'Accord final.

Relations extérieures et relations avec les médias : conférences avec d'importants partenaires des médias, tels que des journalistes, des directeurs et des rédacteurs, aux niveaux local, régional et national ; conférences de presse, points de presse et visites des médias sur le terrain ; produits d'information pour les médias ; communication des rapports trimestriels du Secrétaire général.

Plateformes numériques et contenus multimédias : maintenance des comptes sur les médias sociaux et des plateformes d'information du système des Nations Unies ; diffusion d'une série de podcasts animés mettant en avant l'action menée par la Mission dans le cadre de son mandat ; rapports spéciaux ; analyses continues en vue d'améliorer la communication d'informations sur les activités et les résultats de la Mission.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 45

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Catégorie de dépenses | 2022 | | 2023 | | 2024 | Variation |
|---|-----------------|---------------------|-----------------|--------------------|-----------------|-------------------------------|
| | Crédits ouverts | Dépenses effectives | Crédits ouverts | Montant nécessaire | 2024-2023 | Augmentation/ (diminution) |
| | (1) | (2) | (3) | (4) | (5) = (4) - (3) | |
| Militaires et personnel de police | 4 140,4 | 3 509,9 | 3 234,4 | 2 972,1 | | (262,3) |
| Personnel civil | 35 419,6 | 34 402,5 | 38 453,5 | 37 035,3 | | (1 418,2) |
| Dépenses opérationnelles | 27 240,6 | 23 205,3 | 25 556,4 | 26 964,3 | | 1 407,9 |
| Total (déduction faite des contributions du personnel) | 66 800,6 | 61 117,7 | 67 244,3 | 66 971,7 | | (272,6) |

Tableau 46
Ressources humaines

| | Personnel recruté sur le plan international | | | | | | | | | | Personnel recruté sur le plan national | | | Volontaires des Nations Unies | | | | |
|-----------------------------|---|-----|------------|----------|----------|-----|----------|-----|----------|----------------|--|----------|----------|-------------------------------|--|---|---------------|-----------|
| | SGA | SSG | D-2 | D-1 | P-5 | P-4 | P-3 | P-2 | SM | G ^a | Total partiel | AN | AL | Total partiel | Volontaires recrutés sur le plan international | Volontaires recrutés sur le plan national | Total partiel | Total |
| Effectif approuvé pour 2023 | 1 | 1 | 1 | 5 | 25 | 38 | 54 | 1 | 44 | 1 | 171 | 95 | 87 | 182 | 118 | 23 | 141 | 494 |
| Effectif proposé pour 2024 | 1 | 1 | – | 6 | 26 | 38 | 58 | 1 | 48 | 1 | 180 | 101 | 88 | 189 | 121 | 24 | 145 | 514 |
| Variation | – | – | (1) | 1 | 1 | – | 4 | – | 4 | – | 9 | 6 | 1 | 7 | 3 | 1 | 4 | 20 |

^a Autres classes, sauf indication contraire.

243. Le montant des ressources demandées pour 2024 pour la Mission de vérification s'élève à 66 971 700 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir le déploiement de 120 observateur(trice)s militaires (2 972 100 dollars), les traitements et les dépenses communes de personnel (37 035 300 dollars) correspondant à 180 emplois soumis à recrutement international (1 emploi de secrétaire général(e) adjoint(e), 1 emploi de sous-secrétaire général(e), 6 D-1, 26 P-5, 38 P-4, 58 P-3, 1 P-2, 48 emplois d'agent(e) du Service mobile et 1 emploi d'agent(e) des services généraux), à 189 emplois soumis à recrutement national [101 emplois d'administrateur(trice) et 88 emplois d'agent(e) local(e)], et à 145 emplois de Volontaires des Nations Unies (121 recrutés sur le plan international et 24 recrutés sur le plan national), ainsi que les dépenses opérationnelles (26 964 300 dollars), qui se répartissent comme suit : consultants et services de consultants (520 900 dollars), voyages officiels (1 878 000 dollars), installations et infrastructures (6 829 700 dollars), transports terrestres (2 883 500 dollars), opérations aériennes (8 090 000 dollars), opérations maritimes ou fluviales (111 800 dollars), communications et informatique (4 834 400 dollars), santé (417 400 dollars) et fournitures, services et matériel divers (1 398 600 dollars).
244. Les taux de vacance appliqués aux prévisions ont été les suivants : 23,0 % pour les emplois soumis à recrutement international, sur la base des taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2022 ; 20,0 % pour les emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, sur la base du taux de vacance enregistré en mars 2023 ; 11,5 % pour les emplois d'agent(e) local(e), sur la base du taux de vacance enregistré en mars 2023 ; 5,8 % pour les emplois d'observateur(trice) militaire, sur la base du taux de vacance enregistré en mars 2023 ; 3,4 % pour les emplois de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international, sur la base du taux de vacance enregistré en mars 2023 ; 8,7 % pour les emplois de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national, sur la base des taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2022. Un taux de vacance de 50 % a été appliqué aux prévisions relatives aux emplois qu'il est proposé de créer ou de réaffecter.
245. Afin de garantir l'exécution efficace du mandat de la Mission, s'agissant notamment des nouveaux domaines d'action définis par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2673 (2023), il est proposé de procéder à un certain nombre de modifications de la structure organisationnelle et du tableau d'effectifs pour 2024, à savoir la création de 20 emplois, le reclassement de 1 emploi, la réaffectation de 3 emplois et le transfert de 11 emplois, comme suit :

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

- a) Transfert de 1 emploi de chef de bureau [affaires politiques (P-5)] depuis le bureau régional de Quibdó, afin de renforcer la capacité du Bureau du Représentant spécial en ce qui concerne la situation sur le terrain et d'améliorer la planification et la direction stratégique au siège de la Mission et dans les bureaux locaux ;

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général

- (b) Transfert de tous les bureaux régionaux et, par extension, du Bureau de la coordination sur le terrain et de tous les bureaux sous-régionaux et locaux, depuis le Bureau du Chef de cabinet vers le Bureau du Représentant spécial adjoint, afin d'adapter la structure de la Mission en vue de la mise en œuvre efficace de ses mandats, s'agissant notamment de ses nouveaux domaines d'activité en lien avec l'application de la réforme rurale et du chapitre consacré aux questions ethniques ;
- (c) Transfert de 1 emploi de chef de bureau [affaires politiques (P-5)] depuis le bureau régional de San José del Guaviare afin de renforcer les capacités d'orientation, d'analyse, de gestion et de communication servant au mandat de vérification de la Mission ;
- (d) Transfert de 1 emploi de spécialiste de la protection de l'enfance (adjoint de 1^{re} classe) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) depuis l'Équipe chargée des questions transversales, afin de garantir la fourniture en direct de conseils relatifs à la protection de l'enfance au Représentant spécial adjoint et, partant, d'améliorer la communication et l'établissement de rapports ;
- (e) Transfert de 2 emplois, à savoir 1 emploi d'attaché(e) de liaison adjoint(e) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) et 1 emploi d'assistant(e) administratif(ive) [agent(e) local(e)], depuis la Division de la vérification, afin de rationaliser le rattachement hiérarchique et d'améliorer les processus opérationnels ;

Bureau des affaires politiques

- f) Changement de nom de la Division de la vérification en Bureau des affaires politiques afin de veiller à ce que les questions d'ordre politique et opérationnel soient prises en compte de manière globale et cohérente et se traduisent par des activités sur le terrain ;
- g) Reclassement de 1 emploi de directeur(trice) [affaires politiques (D-2)] en emploi d'administrateur(trice) général(e) chargé(e) des questions politiques (D-1) au Bureau des affaires politiques, ce qui permettra d'assurer un suivi et une évaluation efficaces des actions mises en œuvre au moyen de cadres intégrés, ainsi qu'une bonne coordination des informations sur les questions transversales et une communication plus cohérente entre les structures et le siège de la Mission, situé à Bogota ;
- h) Réaffectation de 1 emploi de coordonnateur(trice) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) en emploi d'attaché(e) de liaison, l'objectif étant de collaborer avec d'importantes parties prenantes, notamment de hauts fonctionnaires, des ex-combattants et des représentants de la société civile, ainsi qu'avec divers services fonctionnels et bureaux de la Mission, conformément aux nouvelles grandes exigences politiques apparues au niveau national ;
- i) Transfert de 1 emploi de spécialiste des politiques et des meilleures pratiques (P-4) depuis le Bureau du Chef de cabinet vers le Bureau des affaires politiques, afin de garantir le recours à des pratiques éprouvées et la fourniture des orientations nécessaires pour aider le Gouvernement colombien à parvenir à une paix totale, grâce notamment au suivi des méthodes employées pour nouer un dialogue politique avec des groupes armés et au partage efficace et efficient des connaissances et des enseignements à retenir ;

Bureau de vérification de la réinsertion et de la réforme rurale

- j) Changement de nom du Bureau de vérification de la réinsertion politique, sociale et économique en Bureau de vérification de la réinsertion et de la réforme rurale afin de refléter l'inclusion des questions traitées à la section 1 de l'Accord final dans les responsabilités exercées par ce Bureau ;
- k) Création de 3 emplois, à savoir un emploi d'attaché(e) de liaison (P-3) et deux emplois d'attaché(e) de liaison (adjoint(e) de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan

national), afin de garantir que la Mission soit en mesure de s'acquitter des nouvelles tâches qui lui ont été confiées et de surveiller le respect de la section de l'Accord final consacrée à la réforme rurale intégrale, notamment en répondant aux demandes émanant des bureaux régionaux et des institutions gouvernementales, en assurant la liaison avec les acteurs du Gouvernement et de la société civile et en rassemblant les informations fournies par le Gouvernement en vue de l'établissement de ses rapports trimestriels ;

Section chargée des questions ethniques

- l) Changement de nom de l'Équipe chargée des questions transversales en Section chargée des questions ethniques, afin que la Mission dispose en son sein d'une équipe affectée exclusivement au chapitre consacré aux questions ethniques, laquelle aura pour tâche de guider et de soutenir les bureaux locaux dans l'exécution des nouvelles fonctions de vérification, tout en mobilisant les institutions responsables de la mise en œuvre de ce chapitre et en coopérant avec les autorités autochtones et les organisations qui les représentent ;
- m) Création de 5 emplois, à savoir 1 emploi d'attaché(e) de liaison (hors classe) (P-5), 1 emploi d'attaché de liaison (P-3), 2 emplois d'attaché(e) de liaison (adjoint(e) de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) et 1 emploi d'assistant(e) administratif(ve) [agent(e) local(e)], pour vérifier le respect du chapitre de l'Accord final consacré aux questions ethniques (section 6.2). Actuellement, seul un membre du personnel de la Mission, de classe P-4, est affecté à cette tâche, mais l'élargissement du mandat confié à celle-ci exige d'y consacrer des moyens amplement supérieurs ;

Bureaux, antennes et pôles régionaux et équipes locales

- n) Reclassification des bureaux régionaux de Quibdó et de San José del Guaviare en antennes, à des fins de rationalisation du rattachement hiérarchique ; ces antennes relèveront des bureaux régionaux de Medellín et de Villavicencio, respectivement ;
- o) Création de 2 emplois d'attaché(e) de liaison (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) dans les bureaux régionaux de Cúcuta et Florencia, respectivement, dont les titulaires seront chargés de renforcer lesdits bureaux en assurant la liaison avec de multiples interlocuteurs gouvernementaux, des organisations de la société civile, le monde universitaire et le secteur privé, de participer aux mécanismes de coordination de la mise en œuvre du mandat et d'assurer la coordination et la complémentarité des actions menées avec l'équipe de pays des Nations unies. Les titulaires de ces emplois fourniront ainsi aux bureaux régionaux une expertise technique et analyseront la mise en œuvre des chapitres de l'Accord final consacrés aux questions ethniques et à la réforme rurale ;
- p) Création de 2 emplois d'attaché(e) de liaison (P-3) dans les bureaux régionaux de Medellín et de Valledupar, respectivement, afin d'assurer la bonne mise en œuvre du mandat de la mission. Les titulaires de ces emplois feront le lien entre les hauts fonctionnaires et les équipes qu'ils dirigent, ainsi qu'entre les représentants de la mission et les autorités nationales et leurs homologues dans ces lieux d'affectation ;
- q) Transfert de 1 emploi d'attaché(e) de liaison (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) depuis l'ancienne Division de la vérification vers le bureau régional de Bogota, afin de soutenir le Chef du bureau dans l'exécution des tâches lui incombant dans la région ;

Bureau du Chef de cabinet

- r) Transfert du Groupe des questions juridiques, de l'Équipe chargée des questions de genre, de l'Équipe déontologie et discipline et du Bureau du (de la) conseiller(ère) militaire depuis le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général afin de rationaliser le rattachement hiérarchique et d'améliorer les processus opérationnels ;

- s) Création de 1 emploi de spécialiste des droits des victimes (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) afin de renforcer la structure du pays et sa capacité en matière de prévention de l'exploitation et des abus sexuels, de mettre en place un cadre solide, en particulier s'agissant de la mobilisation de la population, et de travailler en étroite collaboration avec les partenaires pour donner la priorité aux droits et aux besoins des victimes, des personnes survivantes et des personnes touchées ;

Bureau du Chef de l'appui à la mission

- t) Création de 1 emploi d'assistant(e) administratif(ve) (Service mobile), dont le (la) titulaire veillera à ce qu'une fonction centrale de contrôle administratif et un système de suivi soient disponibles, l'objectif étant de renforcer l'efficacité et l'efficience de la fourniture de services administratifs. La création de cet emploi permettra d'apporter une réponse adéquate et opportune à l'augmentation de la charge de travail du Bureau résultant de l'élargissement du mandat et de l'augmentation des effectifs de la Mission ;
- u) Transfert de 1 emploi de fonctionnaire d'administration (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) depuis le bureau régional de Quibdó afin de renforcer les capacités du Bureau en matière d'administration et de coordination ;

Groupe de l'appui à la mission

- v) Transfert de 1 emploi de fonctionnaire d'administration (P-4) depuis le Bureau du Chef de l'appui à la mission, afin de garantir la fourniture d'un appui administratif et logistique à toutes les composantes de la Mission. Ce changement permettra d'assurer une bonne coordination avec tous les bureaux régionaux et sous-régionaux, ainsi qu'avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies opérant en Colombie ;
- w) Réaffectation de 1 emploi de logisticien(ne) (Service mobile) en tant que fonctionnaire d'administration pour aider le Groupe à faire face à la charge de travail supplémentaire lui incombant en matière d'administration et de logistique ;

Groupe des ressources humaines

- x) Création de 1 emploi d'assistant(e) chargé(e) des ressources humaines (Service mobile) en vue du renforcement du Groupe des ressources humaines, l'objectif étant de garantir que les cadres supérieurs de la Mission bénéficient d'un soutien et de conseils stratégiques solides et fiables et de faire en sorte que le processus de recrutement et les formalités d'entrée en fonctions se déroulent sans heurts et dans les temps, du fait notamment de la nécessité de créer des emplois supplémentaires et de les pourvoir rapidement pour garantir le succès de la mise en œuvre du mandat élargi ;

Groupe du contrôle des mouvements

- y) Changement de nom de l'Équipe de contrôle des mouvements, au sein de la Section de gestion de la chaîne d'approvisionnement, en Groupe du contrôle des mouvements, afin de refléter les nouvelles responsabilités lui incombant du fait du niveau de complexité accru des résultats et des produits requis, de fournir de meilleurs services aux clients, tant pour le transport multimodal des passagers que pour la manutention des marchandises à l'appui de la mission, et de veiller à ce que toutes les activités soient menées dans le respect des règles, réglementations et procédures de l'ONU applicables en matière de sécurité ;
- z) Création de 2 emplois de spécialiste de l'organisation des mouvements et transports (1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) pour soutenir les opérations aériennes quotidiennes et garantir la sécurité et la rapidité des mouvements de personnel et de fret vers toutes les régions, suite à l'élargissement du mandat de la Mission et à l'utilisation des nouveaux avions déployés dans la Mission ;

Groupe des ressources financières, des résultats et de la gestion des risques

- aa) Création de 1 emploi d'assistant(e) au budget et aux finances (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), dont le (la) titulaire sera chargé(e) d'appuyer plus avant toute une série de tâches de bureau, ayant trait par exemple à la gestion des montants à recevoir au titre de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), aux demandes de remboursement de la TVA, au rapprochement de tous les soldes des comptes débiteurs, aux échanges entretenus avec l'autorité fiscale compétente, au suivi des soldes impayés, à la mise en place d'un système d'archivage et de gestion des dossiers précis et complet, et au suivi des factures ;

Groupe des technologies

- bb) Réaffectation de 1 emploi d'assistant(e) aux systèmes d'information [agent(e) local(e)] en emploi d'assistant(e) à la réception et à l'inspection afin de garantir une approche cohérente, intégrée et efficace des activités d'entreposage au sein du Groupe des technologies, s'agissant notamment de la réception, du stockage, de la conservation et de la distribution des marchandises ;

Équipe de la gestion centralisée des stocks

- cc) Transfert de 1 emploi d'assistant(e) au contrôle du matériel et à la gestion des stocks [agent(e) local(e)] depuis le Groupe des approvisionnements essentiels, afin de garantir que les biens adéquats soient livrés au bon moment, au bon endroit et dans la quantité voulue, et de veiller à ce que ceux-ci parviennent aux destinataires dans un état intact et soient enregistrés sur les plateformes appropriées, l'objectif étant de garantir une bonne tenue des registres ;

Section de la gestion des opérations et des ressources

- dd) Transfert de 1 emploi de fonctionnaire d'administration (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) depuis le bureau régional de San José del Guaviare pour renforcer les capacités administratives, logistiques et de coordination de la Section, qui comprend désormais également le Groupe de la formation ;

Section de la prestation de services

- ee) Transfert de 1 emploi d'assistant(e) administratif(ve) [agent(e) local(e)] depuis la Section de la gestion des opérations et des ressources afin de renforcer le soutien administratif au sein de la Section ;

Section de la sécurité

- ff) Création de 2 emplois d'agent(e) de protection rapprochée (Service mobile) au sein du Groupe des services de protection afin d'assurer la sécurité du Représentant spécial du Secrétaire général, sur la base d'une évaluation de la gestion des risques de sécurité réalisée par le Département de la sûreté et de la sécurité. Les titulaires de ces emplois seront chargés de gérer les opérations de protection rapprochée du Chef de la Mission et de mettre en œuvre diverses mesures destinées à atténuer les risques encourus par celui-ci et, partant, à assurer sa sécurité et sa sûreté.

246. La diminution des ressources demandées pour 2024 par rapport aux crédits ouverts pour 2023 s'explique principalement par : a) la baisse des dépenses relatives au personnel militaire et au personnel civil (s'agissant des observateurs, des membres du personnel recruté sur le plan international et du personnel recruté sur le plan national et des Volontaires des Nations Unies), en raison de l'application pour 2024 de taux de vacance de postes plus élevés que ceux figurant dans le budget approuvé pour 2023 ; b) la diminution des besoins en services de facilitation de réunions. Celle-ci est partiellement compensée par : a) la création proposée de 14 nouveaux emplois en vue de la mise en œuvre du mandat élargi ; b) l'augmentation des dépenses liées au personnel recruté sur le plan national, du fait de l'actualisation, en 2022, des barèmes des traitements ; c) l'augmentation

des ressources demandées au titre des opérations aériennes, en raison de l'application des tarifs contractuels les plus récents pour les hélicoptères ; d) la hausse des ressources demandées au titre des installations et infrastructures, du fait de l'application des derniers prix contractuels pour la location des locaux et les services d'entretien ; e) l'augmentation des ressources demandées au titre des voyages officiels, à l'appui de la mise en œuvre des mandats.

Ressources extrabudgétaires

247. En 2023, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 743 000 dollars devraient être utilisées pour financer l'exécution de cinq grandes initiatives ayant trait à la promotion de l'accès aux garanties de sécurité, à la mise en place de conditions plus propices à la réconciliation, à la facilitation du dialogue, aux peines restauratives, et aux efforts relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité.
248. En 2024, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 743 000 dollars devraient être utilisées pour financer la poursuite des projets s'étant révélés efficaces en matière d'ouverture de l'espace politique aux fins de l'exécution des mandats, ainsi que pour appuyer la mise en œuvre de nouvelles propositions axées sur les victimes et les communautés.

9. Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda

(34 766 200 dollars)

Avant-propos

En 2024, la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda (MINUAHH) continuera de faire preuve de la souplesse nécessaire pour s'acquitter de son mandat et répondre à l'environnement dynamique dans lequel elle travaille. Le budget 2024 vise à prendre en compte la prochaine phase des travaux de la Mission conformément à son mandat, en répondant à l'évolution de la situation au Yémen et en soutenant la pleine réalisation de l'Accord sur la ville de Hodeïda et les ports de Hodeïda, de Salif et de Ras Issa (Accord sur Hodeïda). Il s'agira notamment de rétablir des mécanismes conjoints de désescalade et de collaboration entre les parties, d'établir la présence de la MINUAHH dans les zones contrôlées par le Gouvernement yéménite, d'étendre les patrouilles aux ports et aux lignes de front, d'assurer la coordination de la lutte antimines et de mobiliser la population.

Dans ce contexte, le budget continuera de soutenir les efforts déployés par la Mission pour axer ses actions sur les données et les connaissances ainsi que pour jouer le rôle de centre névralgique d'analyse pour le système des Nations Unies à Hodeïda. Le renforcement des capacités géospatiales de la Mission, la collecte de données et les outils de gestion de l'information, ainsi que la mise en place de structures appropriées pour améliorer la gestion de l'information, feront partie intégrante de ces efforts.

En outre, la collaboration soutenue avec les parties, les acteurs régionaux et la communauté diplomatique restera primordiale en 2024. L'accent sera mis en priorité sur la coordination avec le système des Nations Unies au Yémen afin de tirer parti des efforts déployés collectivement pour soutenir la stabilité naissante à Hodeïda. Le présent budget entend fournir à la MINUAHH les outils et les ressources nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Le Chef de la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda
et Président du Comité de coordination du redéploiement
(*Signé*) le général de division (à la retraite) Michael **Beary**

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

249. La Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda (MINUAAH) est chargée d'aider les parties à l'Accord de Stockholm (S/2018/1134, annexe) à appliquer l'Accord sur la ville de Hodeïda et les ports de Hodeïda, de Salif et de Ras Issa (Accord sur Hodeïda) et à s'acquitter des engagements qu'elles ont pris dans le cadre de l'Accord sur Hodeïda. Son mandat a été défini dans la résolution 2452 (2019) du Conseil de sécurité et prorogé par les résolutions 2481 (2019), 2505 (2020), 2534 (2020), 2586 (2021) et, en dernier lieu, par la résolution 2643 (2022) jusqu'au 14 juillet 2023.
250. Le mandat confié à la Mission par la résolution 2643 (2022) est le suivant : a) diriger le Comité de coordination du redéploiement et assurer son fonctionnement, avec l'assistance d'un secrétariat composé de membres du personnel des Nations Unies, en vue de superviser le cessez-le-feu, le redéploiement des forces et les opérations de déminage dans l'ensemble de la province de Hodeïda ; b) surveiller le respect, par les parties, du cessez-le-feu dans la province de Hodeïda et le redéploiement mutuel des forces à l'extérieur de la ville de Hodeïda et des ports de Hodeïda, de Salif et de Ras Issa ; c) collaborer avec les parties pour que la sécurité de la ville de Hodeïda et des ports de Hodeïda, de Salif et de Ras Issa soit assurée par les forces de sécurité locales, dans le respect de la législation yéménite ; d) faciliter et coordonner l'appui qu'apporte l'Organisation des Nations Unies en vue d'aider les parties à appliquer intégralement l'Accord sur Hodeïda.
251. En novembre 2021, le retrait unilatéral des forces conjointes alliées au Gouvernement yéménite de la ville de Hodeïda vers les districts du sud de la province de Hodeïda a déplacé la ligne de front de plus de 100 km vers le sud. Quelques hostilités se poursuivent dans ces zones, mais elles restent d'ordre tactique.
252. Les effets positifs de la trêve de six mois (du 2 avril au 2 octobre 2022) négociée par l'ONU se font sentir à Hodeïda. Cependant, la liberté de circulation accrue dont jouit la population civile a entraîné une augmentation considérable du nombre de victimes de mines terrestres, à mesure que les populations retournent sur leur lieu de résidence.
253. Il est d'une importance primordiale de préserver la nature civile des ports de la province de Hodeïda. Aucune trace d'objets ou de manifestations militaires n'a été observée dans ces ports au cours de l'année 2022 dans le cadre des patrouilles effectuées par la MINUAAH. Toutefois, tant qu'une solution politique durable n'aura pas été trouvée, des affrontements armés pour prendre le contrôle de ces ports restent possibles.
254. La période de stabilité relative qui a été constatée en 2022 a été l'occasion pour la MINUAAH de mener des visites de contrôle dans les districts touchés par le conflit, de part et d'autre de la ligne de front. La Mission a l'intention de mener ces activités de manière régulière.

Programme de travail

Objectif

255. L'objectif auquel la Mission contribue est d'épauler les parties dans l'application de l'Accord sur la ville de Hodeïda et les ports de Hodeïda, de Salif et de Ras Issa (Accord sur Hodeïda) et leurs engagements, conformément à l'Accord sur Hodeïda.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

256. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la Mission s'emploiera à :
- a) continuer de s'adapter à la situation en constante évolution dans la province de Hodeïda pour s'assurer qu'elle est la mieux placée et la mieux structurée pour s'acquitter de son mandat. Elle établira et maintiendra à cette fin une présence sur le territoire du Gouvernement yéménite, au sud des lignes de front nouvellement formées, tout en opérant sa base dans la ville de Hodeïda, pour garantir une représentation, des capacités et des activités sur les territoires des deux parties ;
 - b) diriger le Comité de coordination du redéploiement, principal organe de contrôle de l'Accord sur Hodeïda, et en assurer le bon fonctionnement. Le Chef de la Mission, en sa qualité de Président, encadrera les réunions régulières tenues entre les parties dans un lieu mutuellement convenu par elles, dans l'intention de rétablir les mécanismes de dialogue et de liaison, afin de superviser et de garantir le redéploiement des forces, le respect du cessez-le-feu à l'échelle de la province et la fourniture de services de sécurité par les forces de sécurité locales dans la ville de Hodeïda et ses ports, dans le respect de la loi yéménite ;
 - c) renforcer et réaligner les structures conjointes convenues précédemment dans le cadre du Comité de coordination du redéploiement, face aux réalités nouvelles, ainsi que dans les zones touchées par le conflit, compte tenu de l'évolution du contexte, notamment la désescalade ;
 - d) maintenir des capacités renforcées en matière de suivi, dans les limites du plafond autorisé, pour élargir et renforcer la surveillance des ports de Hodeïda, de Ras Issa et de Salif, à l'aide de patrouilles quotidiennes dans toutes les installations portuaires, en vue d'observer le redéploiement de toutes les forces militaires hors de ces lieux et l'élimination de toutes les manifestations de la présence militaire, conformément à son mandat. Les patrouilles sur le terrain seront également étoffées dans les territoires tenus par les parties se trouvant de part et d'autre des lignes de front, notamment dans les zones touchées par le conflit ;
 - e) apporter des compétences et un appui techniques pour faire avancer l'action de déminage dans la province de Hodeïda, en étroite coordination avec les partenaires et conformément aux priorités définies par les deux parties, en mettant l'accent sur les lieux présentant un risque élevé pour les civils ;
 - f) faire progresser l'évaluation et la coordination sur le plan de l'exécution des projets centrés sur la population dans des lieux clés situés de part et d'autre des lignes de front, en mettant l'accent sur les groupes vulnérables, tels que ceux touchés par le conflit, les femmes et les enfants, ainsi que de manière coordonnée avec des mesures de développement plus vastes, et de façon pleinement complémentaire, de manière à épauler les populations locales, à désamorcer les tensions, à renforcer la cohésion sociale et à accroître la stabilité.
257. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) permettre le renforcement de la confiance mutuelle et du dialogue entre les parties pour étayer l'application de l'Accord sur Hodeïda, contribution essentielle au processus de paix général ;
 - b) favoriser de manière soutenue un dialogue avec les deux parties et l'égalité d'accès aux deux parties, dans leurs territoires respectifs qui ont été déplacés dans la province de Hodeïda ;
 - c) renforcer l'application du cessez-le-feu dans toute la province et améliorer la sécurité de la population locale, notamment réduire le nombre de victimes résultant de violations du cessez-le-feu ;
 - d) maintenir la sécurité de la ville de Hodeïda et des ports de la province et donner l'assurance que les forces militaires sont redéployées à l'extérieur de ces lieux, que toutes les manifestations restantes de la présence militaire sont éliminées et que les responsabilités en matière de sécurité sont assumées par les forces de sécurité locales en ces lieux, dans le respect de la législation yéménite ;

- e) faire baisser la violence dans la province de Hodeïda du fait de la dissipation des tensions entre les parties, de l'amélioration de la stabilité et du renforcement des mesures de protection de la population locale ;
 - f) faire avancer le déminage de la ville de Hodeïda, des ports de la province et d'autres lieux prioritaires et réduire le risque de victimes civiles occasionnées par des engins explosifs improvisés ou d'autres restes explosifs de guerre ;
 - g) favoriser un processus renforcé et inclusif pour garantir l'application de l'Accord, sur la base du renforcement de la participation locale.
258. Pour ce qui est de la coopération avec d'autres entités, la Mission continuera d'assurer la liaison et de se coordonner avec les parties afin de garantir la sûreté et la sécurité des membres de son personnel et de ses locaux, ainsi que l'entrée et la circulation dans le pays, sans entrave ni retard, de son personnel et de son matériel, des vivres et des fournitures de première nécessité. La Mission continuera de se concerter à chaque fois que cela sera possible avec les parties prenantes locales, des partenaires et d'autres organismes dans la province de Hodeïda afin de veiller à suivre une approche unifiée pour ce qui est d'appuyer et d'appliquer l'Accord sur Hodeïda et de recenser les possibilités de renforcer la stabilité et la confiance dans ce processus. La Mission intensifiera ses relations avec les acteurs régionaux pouvant influencer positivement les progrès dans la mise en œuvre de son mandat.
259. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la Mission coopère étroitement avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, par l'intermédiaire duquel la Mission fait rapport au Siège de l'Organisation. Les deux missions partagent des informations et des analyses, coordonnent leurs déplacements et leurs exposés au Conseil de sécurité et harmonisent leurs messages, tout en partageant la même structure d'appui aux missions. En outre, la MINUAAH facilite l'appui fourni aux parties par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et d'autres partenaires sur le plan de l'application intégrale de l'Accord sur Hodeïda. Elle entretient des relations de travail étroites avec le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies et les membres de l'équipe de pays des Nations Unies, et en particulier avec le Programme alimentaire mondial, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Mécanisme de vérification et d'inspection des Nations Unies, ainsi qu'avec d'autres organismes œuvrant dans les domaines de l'action humanitaire et du développement dans la province de Hodeïda. La Mission se consulte et se coordonne, selon que de besoin, avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et ONU-Femmes pour renforcer l'application du cessez-le-feu, parvenir à une désescalade et garantir l'accès aux zones qui sont dans le besoin.
260. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
- a) une volonté politique suffisante et la participation des acteurs nationaux, régionaux et internationaux pour permettre l'application de l'Accord sur Hodeïda ;
 - b) la non-reprise des combats entre les parties, dans la province de Hodeïda, et l'élimination des obstacles militaires persistants empêchant les acteurs concernés d'emprunter les principaux itinéraires de ravitaillement à destination ou en provenance de la zone d'opérations de la Mission ;
 - c) l'instauration d'un climat politique favorable aux travaux du Comité de coordination du redéploiement et de ses mécanismes conjoints subsidiaires, permettant aux parties de faire progresser le plein redéploiement et de mettre sur pied des forces de sécurité locales ;
 - d) la reprise de la pleine participation des parties aux activités du Comité de coordination du redéploiement et leur détermination à revitaliser le processus de dialogue et à participer aux mécanismes conjoints subsidiaires chargés de surveiller le cessez-le-feu et de désamorcer la situation, de renforcer la confiance et l'action de déminage commune ;

- e) l'aval et la coopération du Gouvernement yéménite pour permettre à la Mission d'établir une présence dans les zones situées au sud des nouvelles lignes de front, d'avoir un accès égal aux deux parties et d'être en mesure de se déployer pleinement et d'opérer en continu et sans entrave ;
 - f) l'instauration d'un environnement opérationnel sûr et propice et de mesures de confiance entre les parties et avec d'autres partenaires, pour susciter un appui et une participation constants aux activités de la Mission ;
 - g) l'instauration d'une coopération constante sur le plan opérationnel avec des structures exerçant un commandement et un contrôle effectifs dans les deux parties afin de favoriser le respect de l'Accord à tous les niveaux ;
 - h) la facilitation et la fourniture par les parties d'un plein accès à la Mission afin qu'elle bénéficie d'une liberté de circulation dans toutes les zones requises pour pouvoir observer et surveiller efficacement les ports de Hodeïda, de Ras Issa et de Salif et accéder au quotidien à toutes les installations portuaires et aux zones touchées par le conflit dans l'ensemble de la province, y compris dans les districts du sud, à proximité des lignes de front qui ont été déplacées ;
 - i) la fourniture de l'accès et de la coopération nécessaires, par les parties, pour faire progresser le déminage dans la ville de Hodeïda, les ports et les zones prioritaires dans d'autres districts, afin de renforcer la protection de la population locale, compte tenu de l'évolution du contexte dans la province.
261. La Mission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Dans le cadre de la mise en œuvre des projets locaux à effet rapide en 2023, des partenariats seront établis avec la société civile et les groupes œuvrant en faveur des femmes et des filles dans la province de Hodeïda. Ces efforts seront facilités par la poursuite de consultations élargies visant à promouvoir la participation des femmes à la mise en œuvre de l'Accord sur Hodeïda ainsi qu'aux activités et mécanismes connexes. La Mission s'efforcera de réduire les conséquences dévastatrices des mines terrestres et des restes explosifs de guerre sur les femmes et les enfants dans l'ensemble de la province, en soutenant des campagnes de sensibilisation aux risques adaptées aux femmes et aux enfants. Elle favorisera l'égalité des droits et des chances pour les femmes et la prise en compte active et intégrale des questions de genre dans la planification et l'exécution des activités de la Mission et de celles menées par les parties. Un groupe de travail sur la parité des genres sera mis en place au sein de la Mission afin de faire progresser et de suivre le plan d'action sur la parité des genres en interne, concernant des questions telles que le recrutement et le maintien en activité du personnel ou encore l'instauration d'un environnement de travail propice et d'une culture de travail valorisante. Une attention particulière sera accordée aux besoins et aux préoccupations des femmes recrutées sur le plan national.
262. Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, un groupe de travail sur l'inclusion du handicap au sein de la Mission (composé de membres du service d'appui à la mission et du Bureau du (de la) Chef de cabinet) sera chargé d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action pour l'inclusion du handicap pour faire face aux obstacles, aux défis et aux priorités des personnes handicapées propres à l'environnement de travail de la Mission. Dans un premier temps, l'accent sera mis sur les questions de recrutement et d'accessibilité. En outre, compte tenu du rôle de la MINUAAH dans la coordination de la lutte antimines et des conséquences dévastatrices des mines terrestres et des restes explosifs de guerre sur la population civile de Hodeïda, l'inclusion du handicap sera prise en compte dans les activités relatives aux programmes afin que les victimes des mines terrestres puissent participer pleinement et activement aux travaux de la Mission, dans la mesure du possible.

Activités d'évaluation

263. Les évaluations qui ont été menées à bien en 2022 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du projet de plan-programme pour 2024 :

- a) Un processus d'examen interne a été mené entre juillet et octobre 2022 pour veiller à ce que la MINUAAH soit la mieux placée pour répondre aux nouvelles priorités définies lors de la prorogation de son mandat en juillet 2022, et à ce que la Mission ait la souplesse nécessaire pour répondre au contexte changeant à Hodeïda et à l'évolution du processus de paix en général au Yémen. Un séminaire-retraite a été organisé en août 2022, sur la base du document d'intention du nouveau Chef de la Mission, afin de répondre à la prorogation du mandat de la Mission et de définir la vision stratégique qui orientera les activités de la Mission en 2023 et 2024 ;
 - b) La MINUAAH examine régulièrement les progrès accomplis au regard des objectifs fixés ainsi que les effets de ses travaux. À cette fin, elle examine les documents de planification stratégique et effectue un suivi régulier des résultats. La Mission entend poursuivre l'évaluation de certains aspects de ses activités opérationnelles en 2023, ce qui lui permettra de tirer des enseignements qu'elle pourra appliquer à ses travaux en 2024. Elle pourra ainsi mener davantage d'activités d'évaluation ou suivre les activités en cours en 2024. La nature exacte des efforts d'évaluation sera définie avec le soutien de la Section de l'évaluation de la Division de la transformation opérationnelle et des questions de responsabilité (Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité), et de la Division de l'inspection et de l'évaluation du Bureau des services de contrôle interne.
264. Il a été tenu compte des résultats et des enseignements des évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du projet de plan-programme pour 2024. Par exemple, le processus d'évaluation décrit ci-dessus a conduit à la création d'un groupe de travail sur les patrouilles et à l'expansion effective des activités de patrouille et de surveillance en 2022. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'établissement d'une présence de la MINUAAH dans les zones de la province de Hodeïda contrôlées par le Gouvernement yéménite.
265. Une autoévaluation devrait être menée en 2024 sur l'un des aspects de la mise en œuvre du mandat, mais l'objet exact de cette évaluation n'a pas encore été arrêté.

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

266. La poursuite de la pandémie en 2022 a eu des conséquences limitées sur l'exécution des mandats. En début d'année, les déplacements du personnel à l'intérieur et à l'extérieur du Yémen étaient encore difficiles, mais des mesures ont été prises de façon à ce que cela ne se répercute pas outre mesure sur les activités de la Mission. Au second semestre de 2022, la plupart des restrictions liées à la COVID-19 avaient été assouplies ou levées, de sorte que la pandémie n'a pas eu d'incidence majeure sur l'exécution des programmes.
267. La Mission continue de tirer parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie, et a notamment adopté des mesures visant à assurer la tenue régulière d'évaluations des risques en coordination avec le système des Nations Unies au Yémen et à faire en sorte que les protocoles liés à la COVID-19 soient examinés et mis à jour à la lumière de l'évolution de la situation au Yémen. En outre, le plan de continuité des opérations et de l'importance critique de la Mission est continuellement revu et adapté, face à l'évolution des réalités et des risques au Yémen.

Exécution du programme en 2022

Une meilleure appréciation de la situation par les parties prenantes et une analyse plus approfondie de la situation dans la province de Hodeïda

268. Les opérations de la Mission et sa présence renforcée lui ont permis de jouer le rôle de centre névralgique d'analyse pour le système des Nations Unies à Hodeïda. Compte tenu de l'importance que revêtent les ports de Hodeïda sur les plans humanitaire et économique et sur le plan du développement, une meilleure appréciation de la situation et une analyse plus approfondie

concernant les ports, les violations du cessez-le-feu, la situation militaire sur la ligne de front, les incidents liés aux mines terrestres, les zones contaminées et l'évolution de la situation politique sont essentielles pour que la Mission et ses partenaires puissent soutenir la mise en œuvre de l'Accord sur Hodeïda et contribuer à la recherche d'une issue au conflit. À cette fin, la Mission a considérablement amélioré ses outils géospatiaux et ses méthodes de collecte et d'analyse des données et a renforcé ses systèmes de gestion de l'information. Elle a également augmenté le nombre de missions de contrôle effectuées dans les districts touchés par le conflit, qui lui permettent de recueillir des informations sur le terrain pour enrichir ses analyses, et peut donc poursuivre ses efforts.

269. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 47).

Tableau 47

Mesure des résultats

| 2020 (résultat effectif) | 2021 (résultat effectif) | 2022 (résultat effectif) |
|--------------------------|--------------------------|--|
| – | – | Une meilleure appréciation de la situation et des outils d'analyse permettent de soutenir la planification et la programmation des partenaires dans la province de Hodeïda |

Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : surveiller le redéploiement des forces militaires et l'élimination de toutes les manifestations de la présence militaire des ports de Hodeïda, de Ras Issa et de Salif et garantir l'égalité d'accès de la Mission aux territoires des deux parties

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

270. En 2022, la Mission a revu sa stratégie en matière de patrouilles et, malgré les restrictions importantes à la liberté de circulation, elle a pu mener à bien ses patrouilles sans préavis, conformément à son mandat, ce qui lui a permis d'atteindre la cible fixée, à savoir garantir l'égalité d'accès de la Mission aux territoires des deux parties de part et d'autre des lignes de front de Hodeïda. L'un des résultats remarquables a été la conduite de la première mission de contrôle dans le sud de la province de Hodeïda. Par la suite, des missions de contrôle ont été effectuées dans les districts touchés par le conflit, de part et d'autre de la ligne de front. La fréquence des patrouilles dans les ports a augmenté au cours de l'année 2022, bien que des restrictions à la liberté de circulation ont continué de s'appliquer.
271. En 2024, la MINUAAH s'efforcera d'étendre et d'intensifier la surveillance des zones de front et des districts touchés par le conflit placés sous le contrôle du Gouvernement yéménite et des autorités de facto, et d'effectuer des visites sans préavis dans toutes les zones portuaires et leurs environs.
272. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 48).

Tableau 48
Mesure des résultats

| 2020 (résultat effectif) | 2021 (résultat effectif) | 2022 (résultat effectif) | 2023 (résultat escompté) | 2024 (résultat escompté) |
|--------------------------|--------------------------|---|---|--|
| – | – | L'égalité d'accès de la Mission aux territoires des deux parties de part et d'autre des lignes de front de Hodeïda est garantie | Surveiller le redéploiement des forces militaires et l'élimination de toutes les manifestations de la présence militaire des ports de Hodeïda, de Ras Issa et de Salif et garantir l'égalité d'accès de la Mission aux territoires des deux parties | Étendre les activités de patrouille et de surveillance menées dans les ports et leurs environs aux districts touchés par le conflit et aux zones situées de part et d'autre de la ligne de front contrôlée par les parties |

Résultat 2 : renforcement de la confiance de la communauté dans l'Accord sur Hodeïda et les activités connexes menées par l'ONU

Projet de plan-programme pour 2024

273. Le conflit dans la province de Hodeïda continue d'avoir des effets dévastateurs sur la vie des communautés. Étant donné qu'une ligne de front est active dans le sud de la province, de nombreuses communautés sont encore hors de portée pour les opérations d'aide humanitaire. Par conséquent, la confiance dans l'Accord sur Hodeïda et dans le processus de paix en général reste limitée. Un travail de proximité avec les groupes communautaires a été entrepris pour pouvoir mieux accéder aux bénéficiaires potentiels et mieux comprendre leurs besoins. Ces activités ont été menées à bien en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres acteurs. Les premières missions de contrôle effectuées par la MINUAAH dans les districts touchés par le conflit, de part et d'autre de la ligne de front, ont ensuite permis à d'autres entités de mettre en œuvre des programmes humanitaires et de développement dans des zones qui n'étaient pas ou peu desservies auparavant. Les projets de la Mission centrés sur la population seront donc au premier plan d'une approche coordonnée qui permettra à l'équipe de pays des Nations Unies d'améliorer la situation des communautés vivant dans le sud de la province de Hodeïda.

Enseignements tirés et changements prévus

274. L'enseignement tiré est le suivant : les projets centrés sur la population doivent être axés sur des activités génératrices de revenus et sur la remise en état des infrastructures à petite échelle.
275. Compte tenu de cet enseignement, la Mission mettra l'accent sur les activités génératrices de revenus dans des domaines présentant un intérêt culturel et économique pour les populations de Hodeïda, principalement dans le secteur de la pêche, étant donné qu'il s'agit d'une zone côtière. Les missions de contrôle dans les zones touchées par le conflit ont permis de constater qu'il était nécessaire de mettre en place des projets d'infrastructure à petite échelle, notamment l'installation de panneaux solaires dans les écoles et les dispensaires et la remise en état des points d'eau.
276. Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 49).

Tableau 49
Mesure des résultats

| 2020 (résultat effectif) | 2021 (résultat effectif) | 2022 (résultat effectif) | 2023 (résultat escompté) | 2024 (résultat escompté) |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|---|--|
| – | – | – | Renforcement de la capacité des groupes de femmes dans les districts touchés par le conflit à soutenir des initiatives dans leur communauté | Amélioration de la disponibilité des services et des activités génératrices de revenus pour les hommes et les femmes dans les districts touchés par le conflit |

Produits

277. On trouvera dans le tableau 50 les produits retenus pour la Mission.

Tableau 50
Produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

| Catégorie et sous-catégorie | Produits prévus : 2022 | Produits livrés : 2022 | Produits prévus : 2023 | Produits prévus : 2024 |
|---|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts | | | | |
| Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents) | 1 | 1 | 1 | 1 |
| 1. Lettres du Secrétaire général adressées au Conseil de sécurité | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures) | 35 | 32 | 36 | 36 |
| 2. Séances du Conseil de sécurité et du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité | 7 | 12 | 12 | 12 |
| 3. Réunions du Comité de coordination du redéploiement | 17 | 9 | 9 | 9 |
| 4. Réunions bilatérales avec les parties prenantes politiques régionales | 11 | 11 | 15 | 15 |
| B. Création et transfert de connaissances | | | | |
| Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours) | 16 | 1 | 16 | 8 |
| 5. Ateliers organisés avec des représentants locaux sur l'application de l'Accord sur Hodeïda | 8 | 1 | 8 | 4 |
| 6. Ateliers organisés avec des parties prenantes politiques et civiles sur l'application de l'Accord sur Hodeïda | 8 | – | 8 | 4 |
| Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête (nombre de missions) | 60 | 63 | 108 | 108 |
| 7. Missions de suivi et patrouilles | 60 | 63 | 108 | 108 |
| C. Activités de fond | | | | |
| Bons offices : missions de bons offices dans le cadre de l'action menée par les parties pour appliquer pleinement l'Accord sur Hodeïda, notamment des réunions avec les acteurs politiques locaux à Hodeïda et des représentants des deux parties à Aden et à Sanaa, ainsi qu'avec les interlocuteurs régionaux et internationaux. | | | | |
| Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations avec les parties prenantes yéménites, régionales et internationales concernées, en vue de bien cerner les problèmes à régler et de conseiller les parties s'employant à appliquer l'Accord sur Hodeïda ; sensibilisation des parties prenantes yéménites, régionales et internationales à l'application de l'Accord et au renforcement du cessez-le-feu dans la province ; examen de la possibilité de tirer parti du soutien de la cellule d'innovation du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix pour lancer un sondage d'opinion auprès de | | | | |

| Catégorie et sous-catégorie | Produits | Produits | Produits | Produits |
|-----------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | prévus : 2022 | livrés : 2022 | prévus : 2023 | prévus : 2024 |

la population de la province de Hodeïda, axé sur l'effet du conflit et des violations du cessez-le-feu sur la population civile, en particulier après le changement de la situation militaire à Hodeïda, avec 500 à 600 participants de part et d'autre des lignes de front modifiées, afin de mieux comprendre le vécu de la population civile, en particulier les groupes marginalisés, les femmes et les jeunes ; fourniture de conseils techniques aux parties sur la lutte antimines, supervision et coordination des initiatives de lutte antimines menées par les partenaires à Hodeïda, et promotion de la conduite d'activités de lutte antimines par des organisations non gouvernementales internationales dans la province.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : établissement et maintien de relations stratégiques avec les partenaires de la Mission, y compris le Groupe de la communication des Nations Unies, afin de veiller à l'harmonisation des messages communs des Nations Unies et à la coopération à divers niveaux ; élaboration et mise à jour régulière des messages clés de la Mission transmis publiquement et en réponse à l'évaluation de la situation sur le terrain ; activités de sensibilisation pour permettre à la MINUAAH de consulter de manière adéquate divers groupes d'intérêts locaux, des dignitaires religieux et des représentants de la société civile et d'organisations de jeunes et de femmes afin d'élargir la participation et de garantir un processus inclusif sur l'application de l'Accord.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse, messages et matériel audiovisuel sur les activités et les messages clés de la Mission ; relations nouées avec les médias partenaires pour assurer une couverture exacte des messages et des activités de la Mission ; réponses en temps utile aux demandes faites par les médias ; renforcement des contacts et des relations informelles avec les médias partenaires.

Plateformes numériques et contenus multimédias : création d'un site Web et mises à jour fréquentes des activités et des déclarations publiques de la Mission ; mises à jour régulières des activités et des déclarations publiques de la Mission par la voie des médias sociaux ; communication de photographies et de vidéos faisant la promotion des activités et des messages clés de la Mission sur toutes les plateformes numériques.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 51

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Catégorie de dépenses | 2022 | | 2023 | | 2024 | Variation |
|---|-----------------|---------------------|-----------------|--------------------|------------------|-------------------------------|
| | Crédits ouverts | Dépenses effectives | Crédits ouverts | Montant nécessaire | 2024-2023 | Augmentation/ (diminution) |
| | (1) | (2) | (3) | (4) | (5) = (4) - (3) | |
| Militaires et personnel de police | 2 343,1 | 171,6 | 2 342,1 | 678,5 | (1 663,6) | |
| Personnel civil | 13 160,5 | 11 093,1 | 13 448,0 | 15 777,8 | 2 329,8 | |
| Dépenses opérationnelles | 26 788,4 | 18 266,3 | 20 281,5 | 18 309,9 | (1 971,6) | |
| Total (déduction faite des contributions du personnel) | 42 292,0 | 29 531,0 | 36 071,6 | 34 766,2 | (1 305,4) | |

Tableau 52
Ressources humaines

| | Personnel recruté sur le plan international | | | | | | | | | | Personnel recruté sur le plan national | | | Volontaires des Nations Unies | | | | |
|-----------------------------|---|-----|-----|-----|-----|-----------------|-----------------|-----|----|---|--|----|----|-------------------------------|--|---|---------------|-------|
| | SGA | SSG | D-2 | D-1 | P-5 | P-4 | P-3 | P-2 | SM | G | Total partiel | AN | AL | Total partiel | Volontaires recrutés sur le plan international | Volontaires recrutés sur le plan national | Total partiel | Total |
| Effectif approuvé pour 2023 | – | 1 | 1 | 1 | 6 | 11 ^a | 19 ^a | 1 | 31 | – | 71 | 11 | 80 | 91 | – | – | – | 162 |
| Effectif proposé pour 2024 | – | 1 | 1 | 1 | 6 | 11 ^a | 20 ^a | 1 | 32 | – | 73 | 12 | 80 | 92 | – | – | – | 165 |
| Variation | – | – | – | – | – | – | 1 | – | 1 | – | 2 | 1 | – | 1 | – | – | – | 3 |

^a Dont un P-4 et un P-3 en tant qu'emplois de temporaire (autre que pour les réunions).

278. Le montant des ressources demandées pour 2024 pour la MINUAAH s'élève à 34 766 200 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir le déploiement de 75 observateurs des Nations Unies (678 500 dollars) ; les traitements et les dépenses communes de personnel (15 777 800 dollars) correspondant à 73 emplois soumis à recrutement international (1 emploi de Sous-Secrétaire général(e), 1 D-2, 1 D-1, 6 P-5, 11 P-4, 20 P-3, 1 P-2 et 32 emplois d'agent(e) du Service mobile), à 92 emplois soumis à recrutement national [12 emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 80 emplois d'agent(e) local(e)] et aux postes de 5 membres du personnel fournis par des gouvernements ; ainsi que des dépenses opérationnelles (18 309 900 dollars), qui se répartissent comme suit : voyages officiels (629 100 dollars), installations et infrastructures (4 862 200 dollars), transports terrestres (500 600 dollars), opérations aériennes (9 461 200 dollars), communication et informatique (1 126 100 dollars), santé (773 600 dollars), fournitures, services et matériel divers (657 100 dollars) et projets à effet rapide (300 000 dollars).
279. Un taux de vacance de postes de 88,0 % a été appliqué aux estimations relatives aux observateurs des Nations Unies, ainsi que des taux de 23,9 % aux emplois soumis à recrutement international, de 18,2 % aux administrateurs recrutés sur le plan national et de 13,8 % aux emplois d'agent(e) local(e), compte tenu des taux de vacance enregistrés en mars 2023. Un taux de vacance de 90,0 % a été appliqué aux prévisions relatives au personnel fourni par des gouvernements, et un taux de vacance de 50,0 % pour les emplois nouveaux ou réaffectés.
280. Afin de garantir l'exécution efficace du mandat, il est proposé de procéder à un certain nombre de modifications de la structure organisationnelle et du tableau d'effectifs pour 2024, à savoir la création de trois emplois, la réaffectation d'un emploi et le transfert de cinq emplois, comme indiqué ci-après.

Bureau du Chef de la Mission et Président du Comité de coordination du redéploiement

- Réaffectation d'un emploi de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) de la Section des affaires politiques afin de fournir des conseils au Chef de la Mission sur les dynamiques politiques complexes au Yémen et sur les différents acteurs politiques qui entrent en jeu dans le processus de paix ;
- Réaffectation d'un emploi de juriste (P-4) du Bureau du (de la) Chef de cabinet, dans le cadre de la réorganisation du Bureau du (de la) Chef de cabinet (décrit à l'alinéa c) ci-après) ;

Bureau du (de la) Chef de cabinet

- Afin d'optimiser les fonctions de planification stratégique et de coordination au sein de la Mission, le Bureau du (de la) Chef de cabinet sera réorganisé pour se concentrer principalement

sur l'appréciation et l'analyse de la situation, la gestion de l'information (y compris les flux d'information), la planification stratégique et les communications. Les changements ci-après sont proposés à cet effet :

- i) Transfert du Centre d'opérations conjoint du Bureau du Chef de la Mission au Bureau du (de la) Chef de cabinet afin de permettre une meilleure appréciation de la situation et d'accroître l'incidence des travaux ;
- ii) Transfert du Centre conjoint de coordination et de communication du Bureau du Chef de la Mission au Bureau du (de la) Chef de cabinet, et changement de nom en tant que Cellule d'analyse conjointe de la Mission, afin de renforcer l'analyse conjointe et de permettre à la Mission de jouer le rôle de centre névralgique du système des Nations Unies pour l'analyse de la situation à Hodeïda ;
- iii) Transfert d'un emploi de coordonnateur(trice) (P-4) du Bureau de la Chef adjointe de la Mission et Présidente adjointe du Comité de coordination du redéploiement afin de soutenir les capacités de planification stratégique, de promouvoir les partenariats et de renforcer les approches intégrées ;
- iv) Transfert d'un emploi de spécialiste de l'information (P-3) et d'un emploi de spécialiste de l'information (adjoint(e) de 1^{re} classe) du Bureau du Chef de la Mission afin d'intensifier les efforts de la Mission en matière de communication externe et d'information publique, sous la supervision du (de la) Chef de cabinet ;

Section des affaires politiques

- d) Réaffectation d'un emploi de spécialiste des affaires civiles (P-3), qui deviendrait un emploi d'analyste de données, afin d'accélérer les efforts en faveur d'une organisation axée sur les données s'appuyant sur l'utilisation et la gestion des données pour prendre des décisions et intervenir en connaissance de cause ;

Groupe consultatif militaire

- e) Changement de nom de la Section du Mécanisme de liaison et de coordination, qui deviendrait le Groupe consultatif militaire, compte tenu de la situation à Hodeïda, et réorganisation du Bureau du (de la) Chef de cabinet, de sorte que le rôle de coordination opérationnelle intégrée soit assumé par le Centre d'opérations conjoint du Bureau du (de la) Chef de cabinet ;

Bureau du (de la) Chef de l'appui à la Mission

- f) Création d'un emploi de médecin (P-3) à Hodeïda, d'un emploi de médecin (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) et d'un emploi d'aide-soignant(e) (agent(e) du Service mobile) afin de constituer une capacité médicale en interne, conformément aux conclusions de l'examen du concept de soutien sanitaire de la Mission, comme indiqué plus en détail dans les paragraphes ci-dessous.

Examen du concept de soutien sanitaire de la Mission à Hodeïda

281. La MINUAAH a procédé à un examen de son concept de soutien sanitaire à Hodeïda en décembre 2022 et en février 2023. L'examen a porté sur le centre de soins de la MINUAAH situé dans le complexe formé de quatre villas à Hodeïda, sur d'autres hôpitaux et établissements de santé à Hodeïda, Sanaa et Aden, sur les directives générales en matière d'évacuation sanitaire et sur la mise en œuvre des politiques et procédures promulguées par la Division de la gestion des soins et de la sécurité et de la santé au travail du Département de l'appui opérationnel. L'examen a également porté sur les statistiques médicales fournies par le prestataire de services médicaux et la clinique des Nations Unies, et une évaluation complète des risques pour la santé a été réalisée afin de déterminer les risques sanitaires et les mesures d'atténuation qui permettraient d'éliminer ces risques ou de les ramener à des niveaux acceptables. En outre, la Mission a effectué des visites d'évaluation à l'hôpital

militaire soudanais et à l'hôpital militaire français de Djibouti, et a tenu des réunions avec l'équipe d'aviation et l'équipe d'évacuation sanitaire aérienne basées à Djibouti ainsi que des réunions et des entretiens avec des membres du personnel essentiel de la MINUAAH.

282. Les conclusions et les recommandations issues de cet examen sont les suivantes :
- a) L'hôpital Al-Amal de Hodeïda est considéré comme étant de niveau III et peut être utilisé comme hôpital central par la MINUAAH. Un mémorandum d'accord devrait être conclu avec cet hôpital pour que le personnel de la MINUAAH puisse y être pris en charge, et un programme de don du sang sans rendez-vous sera notamment mis en place ;
 - b) S'agissant des soins hospitaliers, des services d'orientation et des services d'évacuation sanitaire primaire et secondaire, la MINUAAH peut se tourner vers les établissements de santé nationaux plutôt que vers ceux de Djibouti pour la prise en charge des urgences médicales et chirurgicales et des cas critiques ;
 - c) Les contrats existants pour l'évacuation sanitaire secondaire par ambulance aérienne à partir de Sanaa peuvent être utilisés pour les cas les plus graves ;
 - d) Il est possible de créer des synergies en affectant du personnel médical financé par la MINUAAH à la clinique de l'équipe de pays à Hodeïda et en permettant aux membres du personnel médical financé par la Mission d'accéder à EarthMed (qui n'est pas accessible aux prestataires) ;
 - e) À Sanaa, il est recommandé que les établissements suivants soient utilisés comme hôpitaux centraux par la MINUAAH : University of Science and Technology Hospital, Yemen German Hospital et Saudi German Hospital ;
 - f) Un service mortuaire temporaire devrait être mis en place dans l'enceinte de la MINUAAH.
283. Sur la base de ces recommandations, la Mission a proposé de mettre en place une capacité médicale interne, constituée de trois emplois. Elle a également mis fin à son contrat de services d'évacuation sanitaire aérienne à Djibouti. Elle a par ailleurs travaillé en liaison avec l'équipe médicale de l'équipe de pays des Nations Unies afin de trouver des moyens de soutenir la clinique de l'équipe de pays à Hodeïda et d'étendre la prise en charge au personnel de la MINUAAH. En outre, la MINUAAH a entamé une procédure de passation de marché aux fins de la mise en place d'un service mortuaire à Hodeïda, conformément à la recommandation issue de l'examen.
284. Le tableau d'effectifs du Bureau approuvé pour 2023 comprend deux emplois de personnel temporaire (autre que pour les réunions). Il est proposé que ces emplois soient maintenus jusqu'à la fin de 2024, comme suit :
- a) Un emploi de spécialiste de la gestion de programme (P-4) au sein du Bureau de la Chef adjointe de la Mission et responsable adjointe de la coordination à Hodeïda, pour continuer d'apporter un savoir-faire sur le plan du programme de déminage dans la ville de Hodeïda, dans les ports et dans la province en général, tout en étant intégré à la Mission ;
 - b) Un emploi de spécialiste des finances et du budget (P-3) au sein de la Division des finances des missions du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, dont le titulaire exercera des fonctions d'appui et dont la présence restera essentielle et permettra au Siège de disposer de capacités suffisantes pour gérer les ressources financières, élaborer les budgets et fournir des services aux organes délibérants lors de l'examen des projets de budget des missions politiques spéciales.
285. La diminution des ressources proposées pour 2024 par rapport aux crédits ouverts pour 2023 s'explique principalement par les facteurs suivants : a) la diminution des besoins au titre des services de santé contractuels fournis par l'antenne chirurgicale et l'équipe d'évacuation sanitaire aérienne ; b) la diminution des besoins au titre des observateurs des Nations Unies, qui tient à l'application d'un taux de vacance plus élevé (88,0 % pour 2024, contre 25,0 % dans le budget approuvé pour 2023) ; c) la diminution des besoins au titre des fournitures, services et matériel divers, qui

s'explique par la baisse des crédits prévus pour les réunions du Comité de coordination du redéploiement et les réunions bilatérales. Cette diminution est en partie contrebalancée par : a) la proposition de création de trois nouveaux emplois (1 P-3, 1 emploi d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et un emploi d'agent(e) du Service mobile) ; b) l'augmentation des besoins au titre du personnel recruté sur le plan international du fait de barèmes de traitement plus élevés utilisés dans les estimations fondées sur les traitements moyens effectifs des fonctionnaires en poste, et de l'augmentation des dépenses communes de personnel pour les emplois au Yémen compte tenu du montant des dépenses effectives engagées en 2022 ; c) l'augmentation des besoins au titre de la location et de l'exploitation d'un hélicoptère, en raison de l'augmentation des coûts afférents à la flotte et des coûts par heure de vol ; d) l'augmentation des besoins au titre des projets à effet rapide afin de mobiliser les populations des deux parties au conflit ; e) une prévision de dépenses au titre des services opérationnels et de la sécurité concernant la mise en place de locaux terrestres supplémentaires dans la ville de Hodeïda et d'une annexe supplémentaire dans les districts du sud de la province de Hodeïda.

10. Bureau intégré des Nations Unies en Haïti

(29 975 100 dollars)

Avant-propos

Haïti continue de faire face à d'immenses défis liés au rétablissement des institutions démocratiques et de l'état de droit et à la protection des droits humains. L'adoption de la résolution 2653 (2022) du Conseil de sécurité et la signature, le 21 décembre 2022, du Consensus national pour une transition inclusive et des élections transparentes, ont permis aux Haïtiens de s'engager dans un dialogue en vue de restaurer les institutions démocratiques du pays. Cependant, la violence des bandes armées s'est développée à un rythme alarmant dans des zones auparavant considérées comme relativement sûres tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de Port-au-Prince et a plongé le peuple haïtien dans l'une des pires crises des droits humains depuis des décennies.

Le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti continue d'inviter les acteurs haïtiens de la sphère politique, de la société civile et de la vie économique à s'unir pour résoudre les crises que traverse le pays en matière de politique et de sécurité. Des efforts sont en cours pour lutter contre la violence de quartier, protéger et promouvoir les droits humains et continuer de renforcer la Police nationale d'Haïti. Il convient cependant de faire davantage pour lutter contre l'impunité des bandes armées et de leurs soutiens, notamment en luttant contre l'intensification des violences commises par ces bandes et en apportant un appui à la Police.

Il faut de toute urgence progresser vers une solution nationale qui permette de remédier à l'impasse politique dans laquelle le pays est depuis si longtemps enlisé afin de rétablir une sécurité durable et la stabilité sociale et économique d'Haïti. En outre, compte tenu de la rapidité avec laquelle les conditions de sécurité se dégradent, il est impératif de maintenir le pays au centre de l'attention et de l'action internationales. Dans ce contexte, l'appui décisif apporté par l'Organisation des Nations Unies restera essentiel pour faire progresser la sécurité, l'état de droit, la stabilité et la paix en Haïti.

La Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti
et Chef du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti
(Signé) María Isabel **Salvador**

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

286. Le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) est chargé de conseiller le Gouvernement haïtien sur les moyens de promouvoir et renforcer la stabilité politique et la bonne gouvernance, y compris l'état de droit, de favoriser un environnement pacifique et stable, notamment en facilitant un dialogue national sans exclusive entre les Haïtiens, et de protéger et promouvoir les droits humains. Son mandat découle des priorités arrêtées par le Conseil de sécurité dans des résolutions et décisions, en particulier la résolution [2476 \(2019\)](#). Dans sa résolution [2645 \(2022\)](#), le Conseil a décidé de proroger le mandat du Bureau jusqu'au 15 juillet 2023.
287. La signature du Consensus national pour une transition inclusive et des élections transparentes par le Premier Ministre et un large éventail de parties prenantes le 21 décembre 2022 représente une étape importante vers la mise en place de dispositions transitoires inclusives permettant de créer les conditions nécessaires au rétablissement des institutions démocratiques. Dans ce contexte, le Gouvernement haïtien s'est attelé, en 2023, à élargir le consensus autour de cet accord, notamment en créant un haut conseil de transition et en organisant des discussions multipartites sur la sécurité, et à élaborer une feuille de route plus détaillée en vue de la transition, laquelle permettra d'aboutir à la tenue d'un référendum constitutionnel et d'élections. Dans cette perspective, les priorités stratégiques du BINUH pour 2024 consisteront, en étroite collaboration avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, à : donner des conseils au Gouvernement national sur les questions politiques et les questions concernant la bonne gouvernance, la police, l'état de droit et les droits humains ; encourager le dialogue et le consensus entre les parties prenantes sur les principales réformes à mettre en place en matière de constitution, de sécurité et de gouvernance ; améliorer la capacité de la Police nationale d'Haïti à assurer la sécurité publique ; renforcer le secteur de la justice et de l'administration pénitentiaire pour garantir l'état de droit et la protection des droits humains.

Programme de travail

Objectif

288. L'objectif auquel le Bureau contribue est de renforcer la stabilité politique et la bonne gouvernance en Haïti, y compris la responsabilité et l'état de droit, de favoriser un environnement pacifique et stable, de protéger et de promouvoir les droits humains et de renforcer l'égalité des genres.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

289. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau :
- a) Facilitera le dialogue et la collaboration entre les parties prenantes nationales afin d'élargir le consensus national et d'établir une feuille de route pour les élections ;
 - b) Dispensera des conseils stratégiques et apportera une assistance technique aux systèmes policier, judiciaire et pénitentiaire du pays et aux institutions nationales des droits humains, en vue de promouvoir le respect des normes internationales, des droits humains et de la parité des genres ;
 - c) Aidera à réduire la criminalité et la violence civile, en partenariat avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, à l'appui des institutions gouvernementales qui luttent contre les causes socioéconomiques profondes de l'insécurité.

290. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Capacité accrue des institutions publiques à prendre la tête de l'action menée pour remédier aux causes de l'instabilité et des inégalités en Haïti ;
 - b) Mise en place d'institutions efficaces, inclusives et responsables qui contribuent à consolider la stabilité, à lutter contre l'impunité et à créer un environnement protecteur ;
 - c) Appui renforcé aux institutions publiques pour juguler la violence en bande organisée et assurer ainsi la protection des femmes et des jeunes, des communautés et des moyens de subsistance ;
 - d) Amélioration de la capacité de la police à assurer la sécurité publique grâce à la mise en œuvre de la réforme de la police prévue dans le plan de développement stratégique de la Police nationale pour 2022-2025, lequel est financé par des fonds publics suffisants et un panier de fonds multidonateurs.
291. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, le BINUH collabore avec des organisations régionales, notamment l'Organisation des États américains et la Communauté des Caraïbes. Il travaille également en étroite collaboration avec la communauté diplomatique en vue de faciliter la coordination des mesures visant à favoriser l'obtention d'un consensus politique et à éviter les impasses, selon les besoins.
292. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau travaille de manière intégrée avec l'équipe de pays des Nations Unies dans les domaines prescrits. Le Bureau et l'équipe de pays ont mis la dernière main à un plan-cadre de coopération pour le développement durable pour la période 2023-2027, qui définit quatre priorités stratégiques englobant cinq objectifs.
293. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
- a) La polarisation politique se poursuit, ce qui compromet la formation d'un consensus permettant de prendre les mesures concrètes nécessaires à l'application des réformes prévues dans les domaines politique, juridique et économique ;
 - b) La précarité des conditions de sécurité continue d'avoir des répercussions tant sur le rythme que sur la viabilité des réformes politiques, juridiques et économiques. De plus, la plupart des violences ayant lieu dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, la distribution des ressources publiques – qui sont déjà sollicitées à l'excès – est faussée, ce qui réduit les capacités des institutions chargées de la sécurité et réduit le rendement des investissements en la matière. Malgré tout, ces problèmes de sécurité n'empêchent pas complètement l'Organisation des Nations Unies de s'acquitter de ses tâches ;
 - c) Le Gouvernement haïtien continue d'investir dans le développement des capacités de la Police nationale d'Haïti et de la Direction de l'administration pénitentiaire, y compris en allouant des crédits suffisants, qui seront complétés par des contributions externes grâce au panier de fonds multidonateurs géré par le PNUD ;
 - d) Les effets sur Haïti des risques naturels, y compris les ouragans et les tremblements de terre, bien qu'imprévisibles, devraient rester les mêmes que ceux observés ces dernières années ;
 - e) La communauté internationale des donateurs et les autorités nationales s'accordent sur les grandes priorités en matière de développement qui sont liées aux problèmes de développement structurel, auxquelles elles allouent des ressources adéquates, ainsi sur la mise en place de dispositifs de coordination plus solides en vue de faire avancer la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
294. Le Bureau tient compte des questions de genre dans sa planification, ses activités, ses produits et ses résultats, et encourage la participation effective des femmes aux processus, dialogues et négociations politiques ainsi que leur représentation aux postes de décision dans les institutions conformément au seuil requis de 30 % prévu à tous les niveaux par la Constitution. Les informations communiquées par le Bureau comprendront des données ventilées collectées en coordination avec ONU-Femmes,

qui porteront sur les conséquences des violations des droits humains et des atteintes à ces droits pour les femmes, sur les actions intentées dans des affaires de violence à l'égard de femmes ou de filles et sur l'issue de ces actions. En outre, le Bureau collaborera avec des acteurs de la société civile s'occupant des questions de genre et des droits humains dans le cadre de l'application des recommandations formulées en 2016 par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et de celles issues du deuxième Examen périodique universel de la situation des droits humains en Haïti, qui date également de 2016.

Activités d'évaluation

295. Le BINUH procède actuellement à une évaluation de l'action qu'il a menée pour faire face aux troubles civils survenus entre septembre et novembre 2022, l'objectif étant de renforcer sa stratégie d'intervention en cas de crises futures.
296. Il est prévu de procéder en 2024 à l'évaluation de l'appui apporté aux processus politiques et électoraux en vue du rétablissement de la gouvernance démocratique, dans l'hypothèse que le Gouvernement haïtien organisera des élections d'ici la fin de 2023, comme cela a été proposé.

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

297. La poursuite de la pandémie de COVID-19 en 2022 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats : il a fallu notamment reconfigurer les séminaires, les ateliers et les formations pour qu'ils puissent se tenir en ligne et recourir à des moyens virtuels pour fournir un soutien stratégique et consultatif.
298. Le Bureau continue de tirer parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie, notamment en tenant des réunions virtuelles ou hybrides pour renforcer les pratiques et activités existantes.

Exécution du programme en 2022

Les autorités de la Police nationale d'Haïti ont amélioré leur performance et renforcé la sécurité dans le pays

299. L'année 2022 a été marquée par une augmentation de la criminalité en Haïti, notamment des homicides, des enlèvements et des viols, ainsi que par la multiplication des guerres intestines entre bandes, lesquelles ont entraîné la mort ou le déplacement de nombreux civils, la violence liée aux bandes demeurant la principale menace pour la sécurité publique en Haïti. Malgré un environnement opérationnel très difficile, le Bureau a continué d'appuyer les efforts déployés par la police pour démanteler les réseaux criminels et les bandes organisées, notamment en fournissant des conseils stratégiques dans le cadre d'un partage des locaux avec la police, y compris avec l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti et la Direction de l'administration pénitentiaire, le but étant d'aider la police à renforcer sa capacité opérationnelle et de lutte contre les bandes et de permettre à ses hauts responsables de répondre aux défis en matière de sécurité en adoptant notamment des dispositifs de lutte contre les enlèvements et des stratégies fondées sur le renseignement policier. Le BINUH et d'autres partenaires ont en outre aidé la police à élaborer un nouveau plan de développement stratégique triennal pour 2022-2025, lequel est plus facile à mettre en place et est axé sur le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles, la promotion de l'état de droit et l'amélioration de la gouvernance en matière de sécurité. En outre, la mobilisation autour de la situation de sécurité en Haïti a continué de croître grâce l'action concertée menée par la communauté internationale au cours du dernier trimestre de 2022 pour encourager la professionnalisation de la Police nationale. Appuyé par le BINUH, le plaidoyer en faveur d'un panier de financement commun multidonateurs géré par le PNUD a jusqu'à présent abouti à des annonces

de contributions volontaires s'élevant à 17,75 millions de dollars, sachant que 28 millions de dollars avaient été demandés. Le groupe de travail technique établi dans le cadre du panier de fonds, qui se compose de membres de la Police nationale, de représentants de l'Organisation des Nations Unies et de partenaires financiers, a tenu sa première réunion le 30 novembre 2022.

300. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 53).

Tableau 53
Mesure des résultats

| 2020 (résultat effectif) | 2021 (résultat effectif) | 2022 (résultat effectif) |
|---|---|--|
| Faible satisfaction de la population à l'égard des services publics fournis par les institutions nationales | Une gouvernance mise à mal du fait de la crise politique et d'un manque de dynamisme, d'ouverture, de participation et de représentation dans la prise de décisions | Soutien important au panier de fonds de la part des donateurs et amélioration de la performance de la police grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de réformes |

Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : des institutions efficaces, inclusives et responsables contribuent à consolider la stabilité et à créer un environnement protecteur

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

301. Le travail effectué par le Bureau a contribué à appuyer les efforts faits par le Gouvernement pour renforcer les institutions et soutenir les réformes visant au rétablissement des institutions démocratiques et d'une gouvernance efficace en Haïti. Parmi les principales initiatives, on peut citer les efforts visant à renforcer le système judiciaire national, qui ont consisté à revitaliser la Cour de cassation, à poursuivre l'action menée pour libérer les personnes placées en détention provisoire, à mettre en place un panier de financement à l'appui de la professionnalisation de la Police nationale et à renforcer la capacité de la police à lutter contre l'insécurité, et ont permis d'atteindre l'objectif fixé, à savoir l'adoption de réformes essentielles concernant les institutions judiciaires, policières, pénitentiaires et chargées de la lutte contre la corruption qui permettent de jeter les bases nécessaires à la mise en place d'institutions plus efficaces, plus responsables et plus transparentes.
302. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 54).

Tableau 54
Mesure des résultats

| 2020 (résultat effectif) | 2021 (résultat effectif) | 2022 (résultat effectif) | 2023 (résultat escompté) | 2024 (résultat escompté) |
|--|---|--|---|--|
| Amélioration de la satisfaction de la population grâce à la mise en conformité du Code pénal et du Code de procédure pénale avec les normes et règles internationales relatives à la justice | Lancement de la mise en œuvre de réformes essentielles concernant les institutions haïtiennes judiciaires, policières, pénitentiaires qui permettent de jeter | Poursuite de l'adoption de réformes essentielles concernant les institutions haïtiennes judiciaires, policières, pénitentiaires et | Appropriation progressive par les institutions judiciaires de réformes essentielles qui permettent la mise en place de mesures de lutte contre la corruption, | Amélioration de l'efficacité et de la responsabilité au sein des forces de police grâce à la poursuite des efforts visant à mettre en œuvre le plan de développement stratégique de la |

| 2020 (résultat effectif) | 2021 (résultat effectif) | 2022 (résultat effectif) | 2023 (résultat escompté) | 2024 (résultat escompté) |
|--|---|---|--|---|
| pénale et aux droits humains et promulgation de ces nouveaux codes par décret présidentiel ; nomination de femmes à la tête de l'ordre des avocats de Port-au-Prince et du Ministère des droits de l'homme et de la lutte contre la pauvreté extrême | les bases de l'amélioration de l'efficacité et de la responsabilité de ces institutions et de rendre celles-ci plus accessibles à la population Prise de fonctions d'un nouveau gouvernement et reprise de la formation sur la stratégie nationale de réduction des détentions provisoires | chargées de la lutte contre la corruption Lancement de la mise en œuvre du panier de fonds, lequel jette les bases de l'amélioration de l'efficacité, de la responsabilité et de la transparence | favorisent l'application du principe de responsabilité et améliorent l'accès à la justice tout en réduisant durablement le taux de détention provisoire Approbation du plan d'action national pour les droits humains par le Conseil des ministres Efficacité du soutien technique apporté par le plan de développement stratégique de la Police nationale d'Haïti pour 2022-2025 Soutien important au panier de fonds de la part des donateurs et amélioration de la performance de la police grâce aux réformes | Police nationale d'Haïti pour la période 2022-2025 Grâce à la mise en œuvre du panier de fonds, obtention de meilleurs résultats dans des domaines tels que : a) l'administration, le commandement et le contrôle de la police ; b) les compétences techniques et spécialisées en matière de gestion et d'enquêtes criminelles ; c) l'application du principe de responsabilité et le contrôle de la police, y compris par l'intermédiaire de l'Inspection générale ; d) la planification stratégique Les institutions judiciaires exercent leurs fonctions conformément au cadre juridique national Mise en œuvre de réformes de la justice dans le cadre des efforts visant à réduire le taux de détention provisoire |

Résultat 2 : le dialogue et la recherche d'un consensus entre les principales parties prenantes et les institutions publiques permettent de remédier au vide institutionnel et aux causes de l'instabilité du pays

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

303. Le travail effectué par le Bureau a contribué à l'instauration de conditions propices à la recherche d'un consensus, ce qui a permis d'aboutir à la signature d'un nouvel accord le 21 décembre 2022 mais n'a pas permis d'atteindre l'objectif fixé, à savoir la préparation d'une élection présidentielle et d'élections législatives, la création d'un conseil électoral provisoire crédible et l'organisation d'un

référendum constitutionnel, les divisions politiques s'étant accentuées et la violence liée aux bandes ayant augmenté, situation qui a conduit le Gouvernement à faire son possible pour renouveler et élargir le consensus sur la voie à suivre.

Enseignements tirés et changements prévus

304. L'enseignement tiré est le suivant : pour remédier au dysfonctionnement institutionnel en Haïti, la recherche de consensus sur la voie politique à suivre doit être envisagée de manière globale mais souple afin que le pays soit à même de lutter contre les causes de l'instabilité. Compte tenu de cet enseignement, le Bureau fera en sorte que ses bons offices et ses efforts de mobilisation politique soient axés sur la recherche d'un consensus sur l'orientation future d'Haïti, consensus qui mettra le pays sur la voie de la paix et du développement durable. Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 55).

Tableau 55

Mesure des résultats

| 2020 (résultat effectif) | 2021 (résultat effectif) | 2022 (résultat effectif) | 2023 (résultat escompté) | 2024 (résultat escompté) |
|--|---|--|--|---|
| Les mandats de tous les parlementaires de la Chambre basse et des deux tiers du Sénat ont pris fin | L'assassinat du Président, ainsi que la mort du Président de la Cour de cassation, ont conduit au dysfonctionnement des trois branches du pouvoir | D'importants troubles civils et une augmentation de la violence en bande organisée ont accru les préoccupations à l'échelle internationale concernant la situation en Haïti et conduit, en réponse à la demande d'assistance du Gouvernement haïtien concernant le déploiement d'une force internationale spécialisée armée, à la formulation par le Secrétaire général d'une recommandation visant au déploiement d'une force d'action rapide autre que celle des Nations Unies, ainsi qu'à l'imposition de sanctions, lesquelles ont contribué à la signature, le 21 décembre, d'un consensus servant de feuille de route pour | Des élections se tiennent comme suite à la proposition du Gouvernement d'organiser un référendum constitutionnel en 2023 | À l'issue du référendum constitutionnel proposé par le Gouvernement en 2023, et dans l'hypothèse que les élections générales ont lieu comme prévu, les institutions élues commencent à fonctionner, y compris le pouvoir exécutif et le Parlement |

| 2020 (résultat effectif) | 2021 (résultat effectif) | 2022 (résultat effectif) | 2023 (résultat escompté) | 2024 (résultat escompté) |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| | | la préparation des élections en 2023 | | |

Produits

305. On trouvera dans le tableau 56 les produits retenus pour le Bureau.

Tableau 56

Produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

| Catégorie et sous-catégorie | Produits prévus : 2022 | Produits livrés : 2022 | Produits prévus : 2023 | Produits prévus : 2024 |
|---|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts | | | | |
| Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents) | 3 | 3 | 4 | 4 |
| 1. Rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité | 3 | 3 | 4 | 4 |
| Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures) | 3 | 7 | 4 | 4 |
| 2. Séances du Conseil de sécurité | 3 | 7 | 4 | 4 |
| B. Création et transfert de connaissances | | | | |
| Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours) | 55 | 87 | 40 | 150 |
| 3. Séminaires, ateliers et activités de formation dans quatre grands domaines d'activité : a) mise en œuvre du plan stratégique visant à renforcer et à équiper la Police nationale d'Haïti, à conserver un service de police capable d'assurer le maintien de la sécurité publique, à réduire la violence en bande organisée, à mieux contrôler la police et à protéger les droits humains et mobilisation de ressources à cette fin ; b) exécution, par les autorités nationales et l'équipe de pays des Nations Unies, de programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration, de réduction de la violence de proximité et de gestion des armes et des munitions ; c) gestion et contrôle des prisons et des centres de détention conformément aux normes internationales ; d) promotion des droits humains et présence des femmes, en tant que décideuses, dans les institutions nationales, les partis politiques et les initiatives de dialogue et de recherche de consensus | 55 | 87 | 40 | 150 |
| Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets) | – | – | 9 | 9 |
| 4. Projets visant à appuyer la mise en œuvre du panier de fonds pour la Police nationale d'Haïti, axés notamment sur la planification stratégique, la vérification des antécédents, les opérations fondées sur le renseignement, les activités de lutte contre les bandes organisées et les flux financiers illicites, ainsi que sur l'appui à l'élaboration du cadre juridique de la police nationale | – | – | 6 | 6 |
| 5. Projets destinés à renforcer les contrôles aux frontières aériennes, terrestres et maritimes, notamment par la mise en place du Programme de contrôle des conteneurs, du Programme de communication aéroportuaire et du Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime | – | – | 3 | 3 |
| Publications (nombre de publications) | 2 | 3 | 2 | 2 |
| 6. Rapports thématiques conjoints publiés sur les droits humains | 2 | 3 | 2 | 2 |
| Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents) | 11 | 9 | 11 | 10 |
| 7. Activités ou documents apportant un appui consultatif aux interlocuteurs nationaux | 11 | 9 | 11 | 10 |

| Catégorie et sous-catégorie | Produits prévus : 2022 | Produits livrés : 2022 | Produits prévus : 2023 | Produits prévus : 2024 |
|-----------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
|-----------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|

Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête (nombre de missions)

| | | | | |
|---|---|----|----|----|
| | – | 19 | 45 | 50 |
| 8. Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : missions visant à évaluer les installations pénitentiaires, la condition des personnes détenues, l'administration et les dispositifs de sécurité ; à inspecter les services de police, notamment l'état des commissariats et des services dans chaque département, ainsi que l'administration interne et la qualité de ces services ; à évaluer les commissariats et les services de police aux fins de l'évaluation de la mise en œuvre du panier de fonds créé à l'appui de la Police nationale d'Haïti ; à évaluer la situation des droits humains et les allégations de violations de ces droits ; à faire appliquer la politique de diligence voulue en matière de droits humains ; missions conjointes de surveillance visant à évaluer la violence des bandes dans sept quartiers de Port-au-Prince contrôlés par les bandes et dans d'autres communautés du pays | – | 19 | 45 | 50 |

C. Activités de fond

Bons offices : bons offices menés par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour : a) promouvoir la coopération et le dialogue entre les principaux acteurs politiques et sociaux, dégager un consensus et renforcer la stabilité politique et la bonne gouvernance, y compris l'état de droit ; b) aider les autorités nationales et les partenaires internationaux à faciliter les initiatives de paix locales, à réduire la violence des bandes et la violence de proximité et à favoriser un environnement pacifique et stable, notamment en développant et en équipant davantage la Police nationale d'Haïti grâce à un panier de fonds multidonateurs ; c) faire prendre conscience des atteintes aux droits humains et des violations de ces droits, de la violence sexuelle et fondée sur le genre et de la discrimination fondée sur le genre et renforcer l'application du principe de responsabilité institutionnelle pour lutter contre de telles violations et atteintes et pour mettre fin à l'impunité de leurs auteurs.

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : priorité donnée à la mise en place d'initiatives visant à promouvoir le dialogue et la recherche de consensus ; apport de conseils sur le développement d'institutions efficaces, responsables et transparentes et sur la mise en œuvre de réformes politiques, juridiques et économiques ; élaboration d'un cadre institutionnel et d'un calendrier électoral ; fourniture de conseils d'experts à la Police nationale d'Haïti et à la Direction de l'administration pénitentiaire pour renforcer les capacités de la police et des services pénitentiaires et le contrôle de ceux-ci ; apport de conseils aux institutions et organismes publics sur l'exécution des plans d'action visant à promouvoir et protéger les droits humains et l'égalité des genres ; apports de conseils sur l'élaboration d'un cadre réglementaire de maîtrise des armements, notamment sur la mise en œuvre d'un mécanisme interinstitutionnel de gestion globale des armes et des munitions.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : supports de sensibilisation (brochures, prospectus, tableaux de conférence, infographies, bannières) donnant des explications sur les objectifs thématiques du mandat de la mission ; activités d'information sur les grandes priorités de la mission, menées en collaboration étroite avec le Groupe de la communication des Nations Unies ; campagnes menées dans les médias traditionnels et numériques, y compris la presse écrite, la radio et les médias sociaux, visant à appuyer les initiatives et programmes réalisés conjointement avec d'autres entités des Nations Unies en ce qui concerne les élections, le désarmement, la démobilisation, la réintégration et la réduction de la violence de quartier, ainsi que les questions touchant à la police et aux services pénitentiaires, la justice et les droits humains.

Relations extérieures et relations avec les médias : plan stratégique visant à assurer la couverture des principales activités de la mission, dont des conférences de presse, des éditoriaux sur des questions essentielles, des points de presse, des communiqués de presse, des publications et entretiens avec les groupes cibles et les réseaux visés, en étroite coordination avec le Groupe de la communication des Nations Unies ; veille médiatique quotidienne, l'objectif étant de fournir une analyse stratégique des tendances observées dans les médias, des risques associés et des possibilités à exploiter afin de formuler des orientations aux fins de la gestion de la communication de crise.

Plateformes numériques et contenus multimédias : création et gestion des sites Web et des contenus publiés sur les médias sociaux ; production et diffusion de contenus destinés à des produits et des campagnes multimédias (l'accent étant mis sur la radio numérique) qui appellent l'attention des principaux acteurs sur les priorités de la mission et favorisent la transparence et l'application du principe de responsabilité ; conception de campagnes et de produits destinés aux plateformes de médias sociaux afin de montrer les effets de l'action de la mission, en collaboration étroite avec le Groupe de la communication des Nations Unies, l'équipe de pays des Nations Unies et le Siège de l'Organisation des Nations Unies.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 57

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Catégorie de dépenses | 2022 | | 2023 | | 2024 | Variation |
|---|-----------------|---------------------|-----------------|--------------------|-----------------|-------------------------------|
| | Crédits ouverts | Dépenses effectives | Crédits ouverts | Montant nécessaire | 2024-2023 | Augmentation/ (diminution) |
| | (1) | (2) | (3) | (4) | (5) = (4) - (3) | |
| Militaires et personnel de police | 826,4 | 609,0 | 1 226,1 | 1 056,9 | | (169,2) |
| Personnel civil | 16 254,3 | 16 474,8 | 19 278,1 | 22 403,4 | | 3 125,3 |
| Dépenses opérationnelles | 4 760,6 | 5 933,5 | 7 397,9 | 6 514,8 | | (883,1) |
| Total (déduction faite des contributions du personnel) | 21 841,3 | 23 017,3 | 27 902,1 | 29 975,1 | | 2 073,0 |

Tableau 58

Ressources humaines

| | Personnel recruté sur le plan international | | | | | | | | | | Personnel recruté sur le plan national | | | Volontaires des Nations Unies | | | Total | |
|--|---|-----|----------------|-----|-----|----------|-----|----------|----------|----------------|--|----|----|-------------------------------|--|---|----------|---------------|
| | SGA | SSG | D-2 | D-1 | P-5 | P-4 | P-3 | P-2 | SM | G ^a | Total partiel | AN | AL | Total partiel | Volontaires recrutés sur le plan international | Volontaires recrutés sur le plan national | | Total partiel |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé pour 2023 ^b | – | 1 | 1 ^c | 5 | 10 | 22 | 14 | 1 | 34 | 2 | 90 | 21 | 37 | 58 | – | – | – | 148 |
| Effectif proposé pour 2024 ^b | – | 1 | 1 ^c | 5 | 10 | 23 | 14 | 2 | 35 | 2 | 93 | 21 | 37 | 58 | 4 | – | 4 | 155 |
| Variation | – | – | – | – | – | 1 | – | 1 | 1 | – | 3 | – | – | – | 4 | – | 4 | 7 |

^a Autres classes, sauf indication contraire.

^b 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4 et deux emplois d'agent(e) des services généraux approuvés en tant qu'emplois de temporaire (autre que pour les réunions).

^c Les dépenses afférentes à cet emploi sont prises en charge à parts égales par le BINUH et le Bureau de la coordination des activités de développement.

306. Le montant des ressources demandées pour 2024 pour le BINUH s'élève à 29 975 100 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir le déploiement de 21 membres de la police des Nations Unies (1 056 900 dollars) ; les salaires, les dépenses communes de personnel et les primes de danger (22 403 400 dollars) correspondant à 93 emplois soumis à recrutement international (1 sous-secrétaire général(e), 1 D-2, 5 D-1, 10 P-5, 23 P-4, 14 P-3, 2 P-2, 35 agents du Service mobile et 2 agents des services généraux) et à 58 emplois soumis à recrutement national (21 administrateurs et 37 agents locaux), dont 7 emplois nouvellement créés (1 P-4, 1 P-2, 1 agent(e) du Service mobile et 4 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international) et 2 emplois occupés par des membres du personnel fournis par des gouvernements ; les dépenses opérationnelles (6 514 800 dollars), qui se répartissent comme suit : consultants et services de consultants (224 900 dollars), voyages officiels (248 300 dollars), installations et infrastructures (3 257 200 dollars), transports terrestres (639 900 dollars), communication et informatique

(1 507 800 dollars), santé (252 000 dollars) et fournitures, services et matériel divers (384 700 dollars).

307. Un taux de vacance de 15,9 % a été appliqué aux prévisions relatives aux emplois soumis à recrutement international sur la base du taux de vacance effectif moyen enregistré en 2022. Des taux de vacance de 14,7 % et 15,5 %, respectivement, ont été appliqués aux prévisions relatives aux emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et aux emplois d'agent(e) local(e), sur la base des taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2022. Un taux de vacance de 15,4 % a été appliqué aux prévisions relatives au personnel de police des Nations Unies sur la base du taux de vacance effectif moyen enregistré en 2022. Un taux de vacance de 50 % a été appliqué aux prévisions relatives aux emplois qu'il est proposé de créer (personnel civil recruté sur le plan international et Volontaires des Nations Unies compris). Les prévisions de dépenses pour le personnel fourni par des gouvernements pour 2024 sont fondées sur l'hypothèse que ceux-ci seront tous déployés, compte tenu de l'occupation effective des postes en mars 2023.
308. Le Bureau a procédé à un examen des besoins en personnel civil afin d'améliorer son dispositif d'appui à la mission et de répondre à l'évolution de la situation sur le terrain. Les emplois qu'il est proposé de créer et les nouveaux rapports hiérarchiques qu'il est proposé d'établir visent à combler les lacunes et à répondre aux besoins du dispositif d'appui à la mission sur le plan structurel afin que le Bureau puisse s'acquitter efficacement de son mandat. À cette fin, il est proposé de prendre les mesures suivantes :

Bureau du (de la) Chef de l'appui à la mission

- a) Création d'un emploi de spécialiste de la gestion de programme (P-4). Le (la) titulaire sera chargé(e) d'améliorer la coordination des travaux des groupes de l'appui à la mission en assurant la liaison entre les services d'appui et le Bureau du (de la) Chef de cabinet (au sein du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général) et les services organiques. Il (elle) sera également chargé(e) d'élaborer des directives générales et des circulaires, de faire appliquer les politiques et les procédures, de garantir le respect de la délégation de pouvoir et d'assurer le suivi et la mise en œuvre des recommandations formulées par les auditeurs et les commissions d'enquête ;

Groupe des achats

- b) Restructuration consistant à rattacher à la Section de la gestion des opérations et des ressources le Groupe des achats, précédemment rattaché à la Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et de la prestation de services, l'objectif étant de garantir une séparation adéquate des responsabilités et un meilleur équilibre de la charge de travail entre les deux piliers ;
- c) Création d'un emploi de spécialiste des achats (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2). Le (la) titulaire sera responsable de l'acquisition et de la fourniture de biens et de services, dans un souci de rentabilité et de conformité avec les politiques et pratiques de l'ONU en matière d'achats. Il (elle) veillera au respect de la séparation des fonctions prescrite en assurant le suivi et l'exécution des fonctions dans Umoja, ce qui permettra au (à la) Chef du Groupe des achats de se consacrer à des activités plus stratégiques ;

Groupe des ressources humaines

- d) Création d'un emploi de spécialiste des ressources humaines (Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international). Le (la) titulaire sera chargé(e) de l'administration des droits à prestations du personnel et de l'entrée en fonctions des membres du personnel recrutés sur le plan national et sur le plan international. Il (elle) appuiera le Groupe dans le cadre des recrutements et des affectations, notamment en participant à la sélection des candidates et candidats aux emplois de bureau et des catégories apparentées. Il (elle) sera également

chargé(e) de la gestion et de la coordination des demandes d'autorisation de voyage et des activités de formation ;

Groupe des finances et du budget

- e) Création d'un emploi de spécialiste des finances et du budget (Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international). Le (la) titulaire aidera le Groupe des finances et du budget à assurer une gestion efficace des ressources, y compris pour ce qui est du suivi des ressources budgétaires et de l'exécution du budget ;

Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et de la prestation de services

- f) Création d'un emploi d'assistant(e) (gestion du matériel) (Service mobile). Le (la) titulaire assurera la direction du Groupe de gestion du matériel et de gestion centralisée des stocks et sera chargé(e), entre autres, de la réception et de l'inspection du matériel reçu ; de la vérification périodique de l'inventaire des biens durables de l'Organisation ; de la tenue rigoureuse des registres dans Umoja, dans un souci de transparence et de responsabilité ;

Groupe du génie

- g) Création d'un emploi d'ingénieur(e) (Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international). Le (la) titulaire de l'emploi sera chargé(e) de faire en sorte que la mission dispose de suffisamment de bureaux équipés, d'une alimentation électrique fiable, d'une climatisation adéquate, d'un approvisionnement continu en eau et d'un programme durable de gestion des déchets. Il (elle) veillera à la séparation appropriée des tâches au sein du Groupe lors du traitement des opérations dans le module Umoja de gestion des biens immobiliers ;

Groupe de la gestion des acquisitions et des marchés

- h) Création d'un emploi de fonctionnaire chargé(e) des demandes de fourniture de biens et services (Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international). Le (la) titulaire sera chargé(e) de préparer les demandes de divers services et produits conformément au plan d'acquisition du Bureau. Il (elle) contribuera à l'élaboration du plan de sélection des fournisseurs et tiendra à jour les bases de données et récapitulatifs internes y relatifs afin d'assurer le suivi des demandes en suspens.

309. Le tableau d'effectifs du Bureau approuvé pour 2023 comprend cinq emplois de personnel temporaire (autre que pour les réunions). Il est proposé que ces emplois soient maintenus jusqu'à la fin de 2024, comme suit :

- a) Un emploi d'administrateur(trice) général(e) chargé(e) des droits humains (D-1) au sein du Service des droits humains de la mission, dont le (la) titulaire sera responsable de l'application des dispositions fixées par le Conseil de sécurité en matière de droits humains, telles qu'elles sont énoncées dans le mandat du BINUH adopté dans la résolution [2476 \(2019\)](#). Les fonctions attachées à cet emploi, qui nécessitent une expertise en matière de droits humains, permettront au BINUH de tisser des liens de confiance avec les hauts responsables des autorités haïtiennes de manière à pouvoir fournir une assistance technique et des conseils aux institutions nationales s'occupant des droits humains ;
- b) Trois emplois de soutien au sein de l'équipe Haïti de la Division des Amériques du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, à savoir un emploi de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5), un emploi de spécialiste des questions politiques (P-4) et un emploi d'assistant(e) d'équipe (agent(e) des services généraux), dont les titulaires assument depuis 2019 des fonctions qui permettent au BINUH de dispenser des conseils et des analyses stratégiques aux responsables du Siège chargés de prendre des décisions concernant le Bureau. Les principales fonctions attachées à ces emplois ne sont pas temporaires, mais assumées durant toute la durée de vie de la mission, et sont nécessaires à l'exécution du mandat de la mission depuis son démarrage jusqu'à sa fermeture ;

- c) Un emploi d'assistant(e) au budget et aux finances (agent(e) des services généraux) au Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, la Division des finances des missions ayant besoin de personnel pour continuer de fournir un soutien soutenu et de haute qualité aux organes législatifs chargés d'examiner les budgets des missions politiques spéciales. Le maintien de cet emploi permettra également de disposer des capacités suffisantes pour la préparation du budget, l'administration du budget et le contrôle de l'exécution du budget des 39 missions politiques spéciales.
310. L'augmentation des ressources proposées pour 2024 par rapport aux crédits ouverts pour 2023 tient principalement à l'augmentation des dépenses prévues au titre du personnel civil, qui comprennent :
- a) la fourniture d'une prime de danger approuvée en octobre 2022 et non prévue dans le budget de 2023 ;
 - b) la réduction du congé de détente de 8 à 6 semaines, qui entraînera des paiements supplémentaires ;
 - c) l'augmentation des traitements du personnel recruté sur le plan international et des dépenses communes de personnel ;
 - d) la création de sept emplois, dont trois emplois soumis à recrutement international et quatre emplois de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international. Cette augmentation est compensée en partie par : l'application d'un taux de vacance de 15,4 % pour le personnel de police des Nations Unies, plus élevé que le taux de vacance budgétisé pour 2023, qui reposait sur l'hypothèse d'un déploiement complet ; une diminution des ressources demandées au titre des communications et de l'informatique, le Bureau ayant acquis un stock suffisant au cours de l'exercice précédent ; la baisse des dépenses qu'il est prévu de faire au titre de l'expertise externalisée et des affectations provisoires, des emplois devant être créés pour remplir les fonctions concernées.

11. Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan

(64 897 500 dollars)

Avant-propos

En 2022, le Soudan a continué de subir les conséquences du coup d'État de 2021, qui a plongé le pays dans l'incertitude et dans une crise politique, économique et sécuritaire multidimensionnelle. Il est toujours privé d'aide au développement. Les problèmes de sécurité qui touchent les civils se sont multipliés dans tout le pays et les besoins humanitaires ont considérablement augmenté. Les manifestations se sont poursuivies pour dénoncer le coup d'État et la situation socioéconomique.

Le 5 décembre 2022, les dirigeants militaires et un large éventail d'acteurs civils ont signé un accord-cadre politique, afin de jeter les bases d'un accord politique définitif et de la formation d'un nouveau Gouvernement dirigé par des civils, ce qui a permis d'ouvrir la voie à une période de transition vers une gouvernance démocratique. Dans ce contexte, la présence intégrée des Nations Unies au Soudan prévoyait de continuer à travailler en étroite collaboration avec la communauté internationale pour appuyer les priorités de la nouvelle période de transition, le but étant de mettre en place une assise solide pour le nouveau Gouvernement.

Cependant, le 15 avril 2023, des combats à grande échelle ont éclaté entre les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide, plongeant le pays dans un conflit et provoquant une catastrophe humanitaire. La Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (UNITAMS) reste dans le pays et a temporairement reconfiguré sa présence. Ses objectifs immédiats sont les suivants : a) parvenir à un cessez-le-feu stable entre les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide, qui s'accompagne d'un mécanisme de surveillance ; b) empêcher l'escalade du conflit ; c) protéger les civils et fournir une aide humanitaire ; d) préparer, lorsque le moment sera venu, un nouveau processus politique qui verra la participation d'un large éventail d'acteurs civils et politiques, y compris les femmes. La MINUATS coordonne ses efforts avec l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement.

En 2024, les priorités de la MINUATS tiendront nécessairement compte de l'évolution de la situation. Si les objectifs immédiats énoncés ci-dessus sont atteints, la MINUATS redoublera d'efforts pour soutenir une transition politique inclusive, tout en s'employant à renforcer la protection des civils, l'appui fourni à la Force de police soudanaise et l'état de droit, et en menant des activités de sensibilisation visant à mobiliser des ressources et un soutien en faveur de l'action humanitaire. Elle continuera d'apporter son concours à l'application intégrale de l'Accord de Djouba pour la paix au Soudan en assurant la présidence du Comité du cessez-le-feu permanent pour le Darfour, en s'efforçant d'associer les mouvements armés non signataires au processus de paix et en coordonnant les initiatives de consolidation de la paix au niveau infranational.

Elle reste déterminée à favoriser une transition politique contrôlée et dirigée par les Soudanais, qui offre aux jeunes, aux femmes et aux hommes la possibilité de réaliser leurs aspirations.

Le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan
et Chef de la Mission intégrée des Nations Unies
pour l'assistance à la transition au Soudan
(Signé) Volker **Perthes**

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

311. Le mandat de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) est défini dans les résolutions [2524 \(2020\)](#), [2579 \(2021\)](#) et [2636 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité. Conformément au mandat énoncé au paragraphe 3 de la résolution [2579 \(2021\)](#), la Mission poursuit les quatre objectifs stratégiques suivants : a) soutenir la transition politique, les avancées vers une gouvernance démocratique ainsi qu'en matière de protection et de promotion des droits humains, et la paix durable ; b) appuyer les processus de paix et la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba et des futurs accords de paix ; c) appuyer la consolidation de la paix, la protection des civils et l'état de droit, en particulier au Darfour et dans les Deux Zones (Nil-Bleu et Kordofan méridional) ; d) appuyer la mobilisation de l'assistance économique et de l'aide au développement et la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide à la consolidation de la paix. Le Conseil a en outre décidé que la Mission devait privilégier l'appui aux six domaines suivants : a) la surveillance du cessez-le-feu au Darfour ; b) la mise en œuvre du Plan national de protection des civils du Gouvernement soudanais (voir [S/2020/429](#)) ; c) les négociations de paix en cours et futures entre le Gouvernement soudanais et les groupes armés soudanais ; d) la mise en œuvre inclusive des dispositions de l'Accord de paix de Djouba relatives au partage du pouvoir ; e) le processus de rédaction de la Constitution ; f) l'appui à la Force de police soudanaise et au secteur de la justice. La nécessité de fournir, si les parties aux négociations le demandent, un appui modulable à l'exécution de tout accord de paix futur est également inscrite dans le mandat de la Mission.
312. L'impasse politique causée par le coup d'État de 2021 a continué de nuire à la progression de la transition et à l'exécution du mandat. Les lacunes de commandement des principales institutions gouvernementales et de leurs interlocuteurs se sont cruellement fait sentir tout au long de l'année 2022. En outre, dans le prolongement de la crise politique, les tensions ont dégénéré en violences dans des zones auparavant calmes. La résurgence de la violence à grande échelle a démontré la fragilité grandissante de l'État, exacerbée par l'absence persistante d'un gouvernement. Les autorités locales n'avaient pas les capacités et les ressources nécessaires pour assurer la protection des civils et rien n'a été fait pour remédier aux causes profondes des principaux motifs de mécontentement. En outre, en l'absence de gouvernement civil, aucun progrès n'a été accompli en ce qui concerne la reprise des pourparlers de paix avec les mouvements armés non signataires de l'Accord de paix de Djouba. Dans tout le Soudan, plus de 260 000 personnes ont été déplacées en raison du conflit et 349 000 personnes ont été touchées par des inondations en 2022. Depuis avril 2023, et au moment de l'établissement du présent rapport, le Soudan était de nouveau ravagé par un conflit entre les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide, ce qui a contraint l'Organisation des Nations Unies à reconfigurer temporairement sa présence au Soudan, en restant dans le pays et en apportant un soutien au peuple soudanais, l'accent étant mis sur l'obtention de pauses humanitaires ou de cessez-le-feu, la désescalade et la reprise des négociations politiques. Les partenaires humanitaires estiment que 15,8 millions de personnes, soit environ un tiers de la population, ont déjà besoin d'une aide humanitaire en 2023, ce qui représente le nombre le plus élevé depuis 10 ans.
313. Dans le cadre du mécanisme trilatéral auquel elle participe avec l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, la MINUATS a accompli des progrès pour ce qui est de faciliter et d'appuyer un dialogue dirigé par les Soudanais, le but étant de parvenir à un accord permettant de reprendre le processus de transition politique civile. À la suite du conflit qui a éclaté en avril 2023 entre les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide, en coordination avec ses partenaires régionaux la MINUATS s'attache désormais en priorité à : a) parvenir à un cessez-le-feu stable, qui s'accompagne d'un mécanisme de surveillance ; b) empêcher l'escalade du conflit ; c) protéger les civils et fournir une aide humanitaire ; d) préparer, lorsque le moment sera venu, un nouveau processus politique qui verra la participation d'un large éventail d'acteurs civils et

politiques, y compris les femmes. En fonction de l'évolution de la situation, et une fois qu'un cessez-le-feu stable aura été instauré, la MINUATS espère qu'elle pourra, dès que possible, poursuivre ses travaux dans les domaines suivants : a) dans le cadre du mécanisme trilatéral, mener des missions de bons offices intensives, notamment en facilitant la tenue d'un dialogue visant à améliorer la participation politique, à la demande des parties soudanaises ; b) en collaboration avec ses partenaires, se préparer à accompagner le processus de transition une fois qu'un gouvernement civil aura été mis en place ; c) promouvoir les droits humains et la protection des civils, notamment en renforçant les activités de sensibilisation, alors que des informations continuent de faire état de violations des droits humains, et en prêtant main-forte à la Force de police soudanaise et aux institutions garantes de l'état de droit, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies ; d) soutenir la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba, notamment en apportant son appui au Comité du cessez-le-feu permanent pour le Darfour et à d'autres mécanismes essentiels, en concluant des accords de paix avec les mouvements armés non signataires après le rétablissement d'un gouvernement dirigé par des civils et en collaborant avec ses partenaires pour promouvoir l'instauration et la consolidation de la paix à l'aide d'évaluations détaillées de la situation locale.

Programme de travail

Objectif

314. L'objectif général auquel la Mission contribue est d'appuyer la transition politique vers une gouvernance démocratique inclusive au Soudan, compte tenu des répercussions de l'éruption de violence survenue en avril 2023, de manière à favoriser une paix et un développement durables et à garantir la protection des civils, le respect des droits humains et le maintien de l'état de droit.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

315. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, et en fonction de l'évolution de la situation, la Mission s'emploiera à :
- a) Offrir ses bons offices et une assistance technique à l'appui de la consolidation de la paix et de la transition politique au Soudan, notamment en facilitant les pourparlers et en aidant le pays à franchir des étapes importantes en vue de sa transition, telles que le processus d'élaboration de la Constitution et la tenue d'élections ;
 - b) Favoriser la participation effective d'un large éventail de parties prenantes soudanaises, notamment la société civile, les femmes, les jeunes, les réfugiés, les personnes déplacées et les membres des groupes marginalisés, à la transition politique et à la mise en œuvre des accords de paix ;
 - c) Faciliter les pourparlers en vue de conclure des accords de paix avec les parties non signataires ;
 - d) Aider les institutions soudanaises à rendre la justice et à établir les responsabilités et à coordonner les activités de protection des civils et de consolidation de la paix menées par les entités des Nations Unies, notamment dans les domaines de la prévention et de l'atténuation des conflits et de la réconciliation au niveau local ainsi que de la lutte contre la violence de proximité, en particulier celle qui touche les femmes, les enfants et les groupes vulnérables. En particulier, la Mission continuera de soutenir l'application intégrale, par les autorités soudanaises, du Plan national de protection des civils, notamment en appuyant la Force de police soudanaise et les institutions garantes de l'état de droit, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies ;

- e) S'acquitter des obligations qui lui incombent au titre de sa présidence du Comité du cessez-le-feu permanent pour le Darfour et appuyer les différentes structures du Comité au titre des dispositions en matière de sécurité de l'Accord de paix de Djouba ;
 - f) Appuyer la mobilisation des ressources internationales, les réformes socioéconomiques nationales et la mise en place d'une structure nationale pour la planification du développement et l'utilisation efficace de l'aide.
316. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) des accords de paix inclusifs, globaux et durables et un processus de transition politique démocratique et inclusif, contrôlé et dirigé par les Soudanais ;
 - b) des institutions garantes de la protection des droits humains et de l'état de droit renforcées et responsables ;
 - c) un environnement protecteur propice à la coexistence pacifique et à la réconciliation entre les communautés ;
 - d) un appui cohérent fourni par les entités des Nations Unies et la communauté internationale face aux difficultés socioéconomiques.
317. Le coup d'État de 2021 a aggravé la situation politique déjà complexe au Soudan et a contribué à exacerber la méfiance entre les parties prenantes et à amplifier les frustrations et les griefs, en particulier au niveau infranational, ainsi qu'à détériorer la sécurité et les conditions économiques et sociales. Il a également eu pour conséquence de créer un environnement opérationnel empêchant la Mission de s'acquitter pleinement de son mandat, et celle-ci a dû s'adapter pour faire face à l'évolution de la situation. La reprise du conflit en avril 2023, dans le cadre duquel des combats ont éclaté entre les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide, a eu de lourdes conséquences sur les conditions de sécurité et l'environnement opérationnel de la MINUATS. La Mission a été contrainte de reconfigurer temporairement sa présence et de revoir ses priorités immédiates pour concentrer ses efforts sur l'instauration d'un cessez-le-feu durable, la satisfaction des besoins humanitaires et la facilitation de la reprise des négociations politiques.
318. Dans ce contexte, les besoins concernant les missions de bons offices et de facilitation politique menées par la MINUATS resteront élevés, afin de soutenir l'action menée par le Soudan pour mettre en œuvre les accords de paix ou de cessez-le-feu actuels et futurs, ainsi que la transition politique. Les besoins en matière d'assistance devraient augmenter en 2024, comme cela a été le cas ces dernières années, et la récente intensification de la violence a encore affaibli les capacités soudanaises et accentué l'état de fragilité générale dans lequel se trouve tout le pays. Sachant que la Mission a été mise en place avant le coup d'État de 2021, alors que les circonstances étaient bien différentes, ses capacités seront insuffisantes pour répondre aux nouvelles exigences et attentes, compte tenu du changement radical d'environnement opérationnel.
319. Pour répondre à ces besoins croissants, la MINUATS réorganisera sa structure afin de mettre en place un pilier politique dirigé par un ou une représentant(e) spécial(e) adjoint(e) supplémentaire ; dans cette optique, elle consolidera ses capacités dans les domaines des affaires politiques, de l'appui constitutionnel, de l'assistance électorale et de l'état de droit, et renforcera les moyens de sa composante consacrée au Comité du cessez-le-feu permanent pour le Darfour et des bureaux régionaux. Elle se dotera de capacités de supervision supplémentaires au niveau de la direction afin de mener des activités de coopération politique complexes à l'échelon national et infranational en cette période critique. Elle renforcera son orientation stratégique et ses processus de gestion afin de dispenser efficacement des conseils techniques et d'apporter une assistance dans l'exécution des tâches et des réformes relatives à la transition, ainsi que dans la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba. Elle facilitera également la coordination des efforts visant à dialoguer avec les parties qui n'ont pas adhéré aux accords politiques et de paix en vigueur, afin d'instaurer la confiance et de les encourager à se joindre au processus de paix et à soutenir l'application des accords de transition.

320. Il demeurera essentiel de maintenir le partenariat politique du mécanisme trilatéral. La Mission continuera également de se coordonner étroitement avec d'autres partenaires, tels que les États Membres et les institutions financières internationales, de manière à optimiser les effets conjugués de l'action menée et à éviter la répétition inutile d'activités, en tirant parti des avantages comparatifs de chaque acteur et en précisant la répartition des tâches.
321. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies maintiendront une présence intégrée au Soudan et mettront en place une planification, une programmation et des activités conjointes aux fins de l'exécution du mandat. Afin de faire face à l'évolution de l'environnement opérationnel et de faciliter un nouveau processus de transition, il était prévu d'élaborer un nouveau cadre de coopération intérimaire, qui devait servir de cadre stratégique intégré entre la MINUATS et l'équipe de pays des Nations Unies, en englobant leurs domaines d'activité respectifs, et permettre de définir l'appui intégré de l'ONU. Cependant, en raison du conflit qui a éclaté en avril 2023, le projet de cadre de coopération intérimaire a été mis en attente et l'actuel plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2024. Malgré ces difficultés, la MINUATS jouera un rôle essentiel pour ce qui est de redynamiser les mécanismes de coordination des donateurs et de mobiliser la communauté internationale afin de catalyser le soutien apporté à la population soudanaise et de faciliter la reprise du processus de transition politique et la mise en place d'un gouvernement dirigé par des civils. La Mission étudiera la possibilité de conclure des partenariats avec les institutions financières internationales afin de traiter les risques multidimensionnels et la question des conflits et de la fragilité selon une approche cohérente. Elle travaillera en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies pour soutenir l'application des dispositions des accords de transition et de paix ayant trait aux droits humains, à l'application du principe de responsabilité et à l'état de droit, en particulier celles qui garantissent la justice et les droits des femmes. Elle veillera également à garantir la continuité et l'efficacité de la coopération entre missions sur les questions régionales, en concertation avec les missions et les envoyés des Nations Unies concernés, l'accent étant mis sur la prévention régionale.
322. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
- a) Un cessez-le-feu durable entre les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide, qui s'accompagne d'un mécanisme de surveillance, est mis en place ;
 - b) Après la reprise des négociations politiques, les parties prenantes soudanaises s'accordent sur la voie à suivre pour mener à bien la transition politique, ce qui permet de mettre en place un gouvernement de transition crédible dirigé par des civils et d'autres institutions de transition clés et de relancer les pourparlers de paix avec les parties non signataires, ainsi que d'accorder plus d'attention aux réformes constitutionnelles et à la préparation des élections ;
 - c) Bien que l'Accord de paix de Djouba demeure incomplet, sa mise en œuvre progresse de manière soutenue, avec la collaboration des parties signataires, ce qui se traduit par des retombées bénéfiques pour la population ;
 - d) Les conditions de sécurité restent instables et imprévisibles dans certaines parties du pays, ce qui pourrait entraîner une escalade majeure des violences en cas d'enlisement du processus de relance de la transition politique ;
 - e) La situation économique reste désastreuse et risque de menacer la transition politique, mais la communauté internationale recommence progressivement à prêter une assistance technique et financière au pays après la reprise d'une transition crédible ;
 - f) La confiance de la population à l'égard des institutions, en particulier celles chargées de la protection des civils, de la justice et de l'état de droit, est faible, mais le Soudan commence à mettre en œuvre le Plan national de protection des civils et d'autres réformes, ce qui offre des perspectives de progrès avec l'appui de la communauté internationale ;

- g) La MINUATS continue d'assurer la présidence du Comité du cessez-le-feu permanent pour le Darfour en exerçant principalement des fonctions de facilitation et de conseil auprès des parties ;
 - h) Les autorités soudanaises continuent d'appuyer le mandat et la présence de la Mission dans le pays, notamment en ce qui concerne le respect de l'accord sur le statut de la Mission ;
 - i) Les partenaires internationaux continuent d'accompagner la transition soudanaise et l'application de l'Accord de paix de Djouba, notamment en offrant au pays leur assistance dans la mise en œuvre des initiatives prioritaires en matière de consolidation de la paix et de développement.
323. La Mission prend en compte les questions de genre dans ses activités, ses produits et ses résultats, le but étant de soutenir la participation pleine et entière, la représentation et la protection des femmes dans le processus de paix et le processus politique et dans tous les aspects de la vie sociale et économique. Il s'agira notamment d'aider à prendre en compte et à surmonter toutes les formes d'inégalité et de discrimination et de promouvoir une transition inclusive et respectueuse de l'égalité des genres en continuant de placer les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité ainsi que l'inclusion des jeunes au centre de l'action de la Mission, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, d'une part, et sur les jeunes et la paix et la sécurité, d'autre part. Dans cette optique, divers groupes de femmes de tout le Soudan participent aux négociations politiques, à l'élaboration de la constitution et au renforcement des capacités et s'emploient à obtenir une place au sein des organes de décision dans le cadre de la transition politique.

Activités d'évaluation

324. Aucune évaluation formelle n'a été menée à bien en 2022. Cependant, la MINUATS continue d'examiner les mécanismes internes afin d'améliorer la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes, le but étant de renforcer les capacités pour mieux mesurer les progrès accomplis en ce qui concerne l'incidence, l'efficacité, la cohérence et la durabilité des activités. En outre, elle continue de mettre à profit les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience en concertation avec l'équipe de pays des Nations Unies, en assurant la coprésidence du groupe de travail intégré sur le suivi, l'évaluation et l'apprentissage.
325. En 2024, dans la mesure du possible, la MINUATS s'emploiera à renforcer le rôle de l'évaluation et l'application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes, ainsi que dans les directives de politique générale portant sur la disponibilité et l'utilisation des ressources et l'obtention efficace de résultats.

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

326. La COVID-19 a exacerbé la situation déjà précaire qui régnait au Soudan, où sévit une instabilité socioéconomique et politique. Les retards causés par la COVID-19 et le coup d'État d'octobre 2021, ainsi que la suspension de la délivrance de visas en 2022, ont nui à l'exécution du mandat : le déploiement du personnel a été ralenti, en particulier dans les nouveaux lieux d'affectation, ce qui a entraîné des retards supplémentaires dans la planification et la mise en œuvre des programmes. Parmi les effets de la pandémie sur les activités de la Mission, on peut citer le report ou l'annulation de réunions, d'ateliers, de conférences et d'événements en présentiel aux niveaux national et infranational, alors que l'accès informatique des parties prenantes était limité dans différentes régions du Soudan.
327. La MINUATS a mis en place tous les protocoles et les mesures nécessaires pour protéger son personnel et ses partenaires contre la COVID-19 et a adopté plusieurs modalités de travail aménagées pour s'acquitter de son mandat, notamment la formation et l'intégration des nouveaux arrivés en ligne et le recours exceptionnel au télétravail, tout en limitant les déplacements pour les ateliers et

les conférences. Les méthodes qui ont bien fonctionné ont été intégrées dans les plans de la Mission pour 2024. Dans un contexte politique fragile, où il est souvent difficile d'accéder à Internet sur le terrain, la Mission a dû s'adapter sur le plan pratique pour trouver un juste milieu entre la gestion des risques et la nécessité d'obtenir des résultats.

Exécution du programme en 2022

Mesures visant à faciliter la participation des femmes aux processus de paix

328. La MINUATS a dialogué avec des groupes de femmes soudanaises de tous horizons politiques pour connaître leur opinion sur le processus politique, le rôle des femmes et leur participation à la prise de décision. Dans le cadre des consultations facilitées par la Mission au début de 2022, le taux de participation des femmes était de 33 %. À la suite de ces consultations, la MINUATS a aidé des Soudanaises à créer une délégation autonome en faveur des droits des femmes, le but étant qu'elle participe sur un pied d'égalité avec les autres délégations prenant part aux négociations au processus politique facilité par le mécanisme trilatéral. Cet organe, le groupe de défense des droits des femmes, a émis des recommandations et des avis sur les questions de genre et a bénéficié d'une aide au renforcement des capacités et d'un soutien technique de la MINUATS en matière de médiation et de négociation.
329. En collaboration avec ONU-Femmes et le PNUD, la Mission a facilité la tenue de dialogues qui ont abouti à la création d'une coalition de femmes issues de divers partis politiques, de mouvements armés et de la société civile, qui se sont rassemblées autour d'une plateforme unifiée pour plaider en faveur de la participation des femmes aux processus politiques et aux processus de paix et de la prise en compte de l'égalité des genres dans l'élaboration de la constitution. Ces efforts ont directement contribué à l'intégration de dispositions relatives à l'égalité des genres dans l'accord-cadre politique du 5 décembre 2022. La MINUATS a également appuyé les activités de sensibilisation de haut niveau menées par la coalition en renforçant ses capacités et en organisant des séances de formation. En outre, elle a soutenu l'action menée pour renforcer les capacités des femmes vivant dans des zones contrôlées par le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord-faction Abdelaziz Hélou, notamment en ce qui concerne le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, l'égalité des genres, la médiation et les cessez-le-feu. Des contacts réguliers se sont poursuivis tout au long de l'année 2022 avec des femmes issues de partis politiques, de mouvements armés, de la société civile et du monde universitaire.
330. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 59).

Tableau 59
Mesure des résultats

| 2020 (résultat effectif) | 2021 (résultat effectif) | 2022 (résultat effectif) |
|--------------------------|---|---|
| – | Des progrès sont réalisés en ce qui concerne la participation des femmes aux processus politiques et leur influence sur ceux-ci | Progression de la participation effective des femmes, le taux de représentation des femmes dans le processus politique s'établissant à 33 % ; mise en place d'une délégation autonome en faveur des droits des femmes (le groupe de défense des droits des femmes) participant sur un pied d'égalité aux négociations ; création d'une coalition de femmes issues de tous horizons politiques en faveur de la |

2020 (résultat effectif)

2021 (résultat effectif)

2022 (résultat effectif)

prise en compte des questions de genre, ce qui a contribué à l'intégration de dispositions relatives à l'égalité des genres dans l'accord-cadre politique

Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : transition politique et progrès accomplis dans l'instauration d'une gouvernance démocratique et d'une paix inclusive et globale au Soudan

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

331. Au début de 2022, la MINUATS a lancé un processus politique intra-soudanais inclusif, à l'issue duquel le mécanisme trilatéral a élaboré un cadre de coordination destiné à la prochaine phase du processus. Ces efforts ont abouti à la signature, le 5 décembre 2022, de l'accord-cadre politique entre les parties militaires et civiles, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée, à savoir la réalisation de progrès sur la voie d'un accord politique inclusif. Dans le cadre de ce processus, la Mission s'est employée, entre autres, à favoriser une meilleure prise en compte des partis politiques dans l'accord-cadre politique, à encourager la tenue de vastes consultations dans tout le Soudan, à donner aux groupes de femmes les moyens de participer officiellement aux pourparlers politiques et à appeler l'attention au niveau national sur les problèmes qui règnent dans l'est du pays, notamment en organisant une visite conjointe de haut niveau du mécanisme trilatéral à Kassala. Le mécanisme trilatéral a également cherché à faire en sorte que les parties non signataires de l'Accord de paix de Djouba participent au processus politique et au processus de paix en menant des initiatives de sensibilisation et de dialogue.
332. En 2024, sous réserve de l'instauration d'un cessez-le-feu durable, assorti d'une reprise des négociations politiques, et de l'ouverture d'une nouvelle période de transition vers une gouvernance démocratique, la MINUATS utilisera ses bons offices pour soutenir une transition politique dirigée par des civils, en mettant l'accent sur les principales priorités définies par les parties prenantes soudanaises. La Mission continuera de fournir un appui politique, technique et consultatif, notamment pour répondre aux besoins croissants liés aux activités visant à préparer l'élaboration de la Constitution et les élections, de faire avancer des questions essentielles, telles que la justice transitionnelle et la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba, et de faciliter les pourparlers de paix avec les parties non signataires.
333. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 60).

Tableau 60
Mesure des résultats

| 2020 (résultat effectif) | 2021 (résultat effectif) | 2022 (résultat effectif) | 2023 (résultat escompté) | 2024 (résultat escompté) |
|--------------------------|--|---|--|---|
| – | Les progrès accomplis dans les processus de transition politique et d'élaboration d'un accord de paix plus global, auxquels les femmes et les jeunes | Des progrès ont été réalisés dans la conclusion d'un accord politique inclusif visant à relancer une transition dirigée par des civils, grâce à | Un cessez-le-feu durable est instauré entre les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide, ce qui ouvre la voie à une reprise des | Des progrès sont réalisés dans la mise en œuvre des priorités de la transition, notamment en ce qui concerne la justice transitionnelle, les arrangements |

| 2020 (résultat effectif) | 2021 (résultat effectif) | 2022 (résultat effectif) | 2023 (résultat escompté) | 2024 (résultat escompté) |
|--------------------------|--|---|---|--|
| | ont été davantage associés, ont été ralentis par le coup d'État d'octobre 2021 | une participation accrue des femmes et des jeunes Les progrès accomplis en vue d'instaurer la paix avec les parties non signataires et d'accélérer les négociations nécessaires ont été ralentis par le coup d'État d'octobre 2021 | négociations politiques Des progrès sont obtenus en ce qui concerne les arrangements constitutionnels et les parties restent attachées aux accords de paix et mènent à bien les négociations nécessaires | constitutionnels et les dispositifs électoraux, et les parties non signataires s'engagent à adhérer aux accords de paix une fois achevées les négociations nécessaires |

Résultat 2 : mobilisation accrue de l'assistance économique et de l'aide au développement et coordination de l'aide humanitaire et de l'aide à la consolidation de la paix

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

334. La situation économique au Soudan est restée fragile après le coup d'État d'octobre 2021. Par ailleurs, les activités et les programmes d'aide au développement ont été interrompus, ce qui a eu de profondes répercussions sur la situation sociale et économique du pays, ainsi que sur les perspectives de relèvement et de développement. La MINUATS et l'équipe de pays ont renforcé la coordination interne et élaboré une stratégie commune des Nations Unies pour la période 2022-2023 afin de fixer des cibles et des priorités conjointes dans ce contexte. Compte tenu du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, elles ont défini les priorités suivantes : a) services essentiels, stabilisation et résilience des populations ; b) protection des civils, état de droit et droits humains ; c) transition démocratique, consolidation de la paix et prévention des conflits. Le fonds d'affectation spéciale pluripartenaire a permis de promouvoir un appui intégré.
335. L'objectif fixé en ce qui concerne la mobilisation de ressources en faveur des activités essentielles de consolidation de la paix dans les zones touchées par le conflit n'a pas été atteint. Le maintien de la suspension de l'aide des donateurs internationaux a considérablement entravé les activités de mobilisation de ressources de la Mission. À la fin de 2022, la MINUATS et l'équipe de pays ont lancé un processus de planification qui permettrait d'intensifier la coordination et la mobilisation des ressources en cas de formation d'un nouveau gouvernement civil.
336. La situation économique et humanitaire s'est considérablement détériorée en raison du conflit qui a éclaté entre les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide en avril 2023, ce qui a encore compromis les objectifs de la Mission pour 2023. En 2024, sous réserve de l'arrêt des hostilités actuelles et d'une relance du processus politique qui permettrait une reprise complète de ses activités, la Mission redoublera d'efforts pour appuyer et coordonner les activités de développement économique entreprises par le Gouvernement de transition et la communauté internationale, notamment celles menées en faveur de l'allègement de la dette, de l'assistance économique et de l'accroissement des investissements étrangers directs. Elle continuera également de coordonner l'aide humanitaire dans un contexte d'accroissement des besoins.
337. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 61).

Tableau 61
Mesure des résultats

| 2020 (résultat effectif) | 2021 (résultat effectif) | 2022 (résultat effectif) | 2023 (résultat escompté) | 2024 (résultat escompté) |
|--------------------------|--|--|---|--|
| – | L'intensification des échanges avec les institutions financières internationales a permis d'alléger la dette du pays et de coordonner l'aide des donateurs, mais les progrès réalisés ont été réduits à néant après le coup d'État d'octobre | Les progrès réalisés dans la mobilisation de ressources en faveur des activités essentielles de consolidation de la paix dans les zones touchées par le conflit ont dans l'ensemble été freinés par la suspension de l'aide au développement, à la suite du coup d'État d'octobre 2021 | Sous réserve de l'arrêt des hostilités actuelles et d'une relance du processus politique, reprise des activités de soutien et de coordination en matière de développement économique entre le Gouvernement de transition et les partenaires internationaux, notamment sous la forme d'un allègement de la dette et d'un renforcement de l'assistance économique étrangère | Des progrès sont faits dans la coordination de l'aide au développement économique dans le cadre de dispositifs gérés en collaboration avec les institutions financières internationales et les partenaires, et des mesures de soutien socioéconomique sont mises en place dans les zones sensibles |

Résultat 3 : amélioration du dispositif de protection et de la situation des droits humains grâce à la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba, notamment de ses dispositions en matière de sécurité

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

338. En 2022, la MINUATS a aidé le Gouvernement soudanais à accélérer la mise en œuvre du Plan national de protection des civils, notamment en dispensant des conseils techniques au mécanisme national chargé de suivre l'exécution du plan. Bien que les progrès aient été limités, la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies ont fourni une assistance technique à la Force conjointe de maintien de la sécurité, conformément au Plan national et à l'Accord de paix de Djouba. De novembre à décembre 2022, elles ont notamment animé deux ateliers sur le respect des droits humains et des principes du droit international humanitaire à l'intention de la Force conjointe de maintien de la sécurité. Au total, 1 500 membres de la Force ont suivi ces formations axées sur la protection de l'enfance. Les ateliers ont permis d'apporter des connaissances essentielles à la Force et de lui transmettre des principes de protection indispensables à l'exercice de ses fonctions, telles que détaillées dans l'Accord de paix de Djouba. En outre, en mai 2022, la MINUATS et l'équipe de pays ont organisé une séance de formation des formateurs à l'intention de 56 membres de la Force, afin de constituer une réserve durable de soldats dotés des compétences nécessaires pour former les nouvelles recrues et de renforcer le respect du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire.
339. En 2024, si l'environnement opérationnel le permet (amélioration des conditions de sécurité, notamment par la mise en place d'un cessez-le-feu durable), la MINUATS poursuivra ses travaux dans les domaines des droits humains, de la protection des civils, de la protection des femmes, de l'état de droit et de la protection de l'enfance. À cet égard, elle renforcera la surveillance et le

signalement des violations des droits humains et des atteintes à la protection dans les points chauds et les zones touchées par les conflits. Elle tiendra compte des droits humains dans ses activités et soutiendra les réformes judiciaires et législatives, la justice transitionnelle, l'application du principe de responsabilité et l'état de droit. La mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba restera une priorité et la MINUATS fournira un appui modulable aux mécanismes décrits dans l'Accord, en mettant l'accent sur la Commission nationale pour la paix et le mécanisme de suivi et d'évaluation, ainsi que sur l'application des dispositions relatives à la propriété foncière et à l'utilisation des terres. Elle offrira également une plateforme afin d'examiner les questions de consolidation de la paix et assurera la présidence du Comité du cessez-le-feu permanent pour le Darfour, dont elle continuera de renforcer les capacités par des formations visant à lui permettre d'exercer ses activités dans tous les secteurs. Les activités de lutte antimines se poursuivront également, l'accent étant mis sur la mise en place d'un environnement protecteur.

340. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 62).

Tableau 62

Mesure des résultats

| 2020 (résultat effectif) | 2021 (résultat effectif) | 2022 (résultat effectif) | 2023 (résultat escompté) | 2024 (résultat escompté) |
|--------------------------|---|---|---|---|
| – | Les capacités nationales de protection civile ont été renforcées et des mesures ont été prises pour mettre en place des réformes clés pour la protection des droits humains et le respect de l'état de droit, mais le coup d'État d'octobre a freiné, voire défait les avancées réalisées | Les progrès accomplis dans la restauration des capacités nationales en matière de protection civile et la mise en œuvre des principales dispositions de l'Accord de paix de Djouba ont été ralentis par le coup d'État d'octobre 2021 | Sous réserve de l'arrêt des hostilités actuelles, les capacités nationales de protection des civils sont renforcées | Des progrès sont faits dans la mise en œuvre des réformes en faveur de la protection des droits humains, de l'application du principe de responsabilité et du respect de l'état de droit L'Accord de paix de Djouba, y compris le protocole de cessez-le-feu permanent et les dispositions finales en matière de sécurité pour une paix durable au Darfour, est en cours d'application |

Produits

341. On trouvera dans le tableau 63 les produits retenus pour la mission.

Tableau 63

Produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

| <i>Produits</i> | <i>Produits prévus : 2022</i> | <i>Produits livrés : 2022</i> | <i>Produits prévus : 2023</i> | <i>Produits prévus : 2024</i> |
|--|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts | | | | |
| Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents) | 4 | 4 | 4 | 4 |
| 1. Rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité | 4 | 4 | 4 | 4 |
| Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures) | 4 | 4 | 4 | 4 |
| 2. Séances du Conseil de sécurité | 4 | 4 | 4 | 4 |
| B. Création et transfert de connaissances | | | | |
| Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets) | 2 | 2 | 2 | 2 |
| 3. Lancement du programme commun des Nations Unies pour la consolidation de la paix | 2 | 2 | 2 | 2 |
| Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours) | 375 | 190 | 311 | 402 |
| 4. Ateliers et consultations civiques sur des sujets relatifs aux négociations et accords de paix, ainsi qu'à la transition politique, y compris la rédaction de la constitution et le recensement de la population | 61 | 90 | 60 | 90 |
| 5. Réunions et ateliers consacrés à l'application du cessez-le-feu et des dispositions en matière de sécurité | 43 | 9 | 60 | 60 |
| 6. Séminaires et consultations sur les questions électorales | 53 | – | 14 | 14 |
| 7. Ateliers et consultations sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration | 28 | 6 | 18 | 18 |
| 8. Ateliers sur la lutte contre la violence au sein de la collectivité | 21 | 7 | 10 | 15 |
| 9. Ateliers et séances de formation sur les droits humains et la protection | 49 | 16 | 28 | 30 |
| 10. Ateliers sur l'état de droit | 23 | 18 | 24 | 25 |
| 11. Formations, ateliers et séminaires sur la protection des civils, la police de proximité, la violence sexuelle et fondée sur le genre et les enquêtes en la matière à l'intention des agents de la Force de police soudanaise | 97 | 36 | 91 | 136 |
| 12. Formation des membres du Comité du cessez-le-feu permanent au Darfour, des Comités sectoriels et des équipes sur le terrain aux fins du renforcement de leur capacité de remplir leur rôle conformément aux mandats du Comité du cessez-le-feu permanent | – | 8 | 6 | 14 |
| Publications (nombre de documents) | 16 | 27 | 10 | 16 |
| 13. Bulletins d'information présentant des articles et des reportages de société en rapport avec les initiatives menées par les entités des Nations Unies, leurs réalisations et leur travail sur l'ensemble du territoire soudanais | 6 | 18 | 4 | 10 |
| 14. Matériel de sensibilisation et d'enseignement, notamment des affiches et/ou des brochures, portant sur des questions thématiques liées à la paix et au développement durables | 10 | 9 | 6 | 6 |
| Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents) | 5 | 1 | 3 | 1 |
| 15. Manuel sur la protection des civils à l'intention des membres de la Force de police soudanaise et livrets de poche à l'usage des commandants sur la protection des civils aux termes des lois en vigueur | 1 | – | 1 | – |
| 16. Manuel sur la police de proximité à l'intention des membres de la Force de police soudanaise | 1 | – | – | – |

| <i>Produits</i> | <i>Produits prévus : 2022</i> | <i>Produits livrés : 2022</i> | <i>Produits prévus : 2023</i> | <i>Produits prévus : 2024</i> |
|---|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| 17. Manuel sur la violence sexuelle liée aux conflits et la violence sexuelle et fondée sur le genre à l'intention des membres de la Force de police soudanaise | 1 | – | 1 | – |
| 18. Documentation sur le financement de la consolidation de la paix au Soudan | 2 | 1 | 1 | 1 |
| Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête (nombre de missions) | – | 31 | 30 | 30 |
| 19. Missions de suivi et d'enquête sur les droits humains et la protection des civils | – | 31 | 30 | 30 |

C. Activités de fond

Bons offices : exercice de bons offices dans l'optique de dialoguer avec toutes les parties concernées afin de soutenir la transition soudanaise, notamment en facilitant les pourparlers politiques, les négociations de paix et l'application des accords de paix, et de fournir une assistance technique à la transition politique du pays ; fourniture d'une assistance technique dans le cadre des efforts nationaux visant à faire en sorte que la rédaction de la constitution se fasse de manière inclusive, participative et transparente et jette les bases de l'établissement d'un consensus et d'un dialogue sur la cohésion sociale, la bonne gouvernance, la protection des civils, les droits humains et l'état de droit ; soutien à l'action menée par les autorités nationales pour appliquer les dispositions de la Déclaration constitutionnelle relatives aux droits humains, à l'égalité, à l'application du principe de responsabilité et à l'état de droit, notamment le renforcement d'institutions indépendantes, représentatives et garantes de l'état de droit ; soutien aux mesures prises par les autorités nationales et locales pour assurer et garantir la sécurité, la justice et la protection, et notamment pour accroître la sensibilisation aux violations et aux atteintes aux droits humains, à la violence sexuelle et fondée sur le genre et à la discrimination fondée sur le genre, pour renforcer la confiance et l'application du principe de responsabilité à l'échelle nationale, ainsi que pour lutter contre ces violations et atteintes et mettre fin à l'impunité des auteurs.

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations, conseils et action en faveur de la transition politique et des processus de paix auprès d'un large éventail de parties prenantes provenant de tout le Soudan, notamment la société civile, les femmes, les jeunes, les réfugiés, les personnes handicapées, les personnes déplacées et les membres de groupes marginalisés ; réunions et consultations avec des organisations internationales, régionales et sous-régionales, ainsi qu'avec les États Membres concernés, sur la situation politique et les conditions de sécurité au Soudan ; conseils et action en faveur de la mise en place d'institutions et de la formulation de cadres législatifs et stratégiques nécessaires à l'application des dispositions de la Déclaration constitutionnelle relatives aux droits humains, à l'égalité, à la prise en compte des questions de genre, à l'application du principe de responsabilité et à l'état de droit, y compris le renforcement d'institutions responsables, représentatives et garantes de l'état de droit dans les zones touchées par le conflit, qui favorisent l'établissement d'un dispositif de protection et font avancer le processus de paix, en étroite collaboration avec la société civile ; action en faveur de progrès dans le rétablissement effectif de la chaîne de justice pénale dans tout le Soudan ; action en faveur de la mobilisation de ressources, notamment à destination du fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour la consolidation de la paix ; fourniture d'un appui et de conseils techniques au Centre national de lutte antimines du Soudan concernant la lutte contre les mines et le respect de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel ; fourniture de conseils et action en faveur de l'élaboration d'initiatives locales de lutte antimines dans les zones contrôlées par des groupes armés non étatiques.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : supports d'information (brochures, prospectus, tableaux de conférence, infographies, supports promotionnels, foire aux questions, messages) donnant des explications sur le mandat de la Mission et présentant des faits nouveaux la concernant ; manifestations destinées à informer sur les grandes priorités de la Mission en étroite collaboration avec les partenaires et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies dans la zone de la Mission et manifestations de sensibilisation avec les parties prenantes nationales ; production de contenus destinés à être diffusés par les médias nationaux et locaux ; activités de proximité ciblant des publics difficiles à atteindre par l'intermédiaire de partenaires, moyennant le recours à des moyens alternatifs comme les télécommunications, le théâtre et d'autres méthodes de communication traditionnelles ; séances de formation visant à renforcer les capacités et à améliorer les relations, notamment avec les médias, ainsi que les reportages sur l'action des Nations Unies ; programmes d'information, de sensibilisation et d'échange avec les populations locales et les parties prenantes dans cinq États du Darfour au sujet des activités menées par les structures du Comité du cessez-le-feu permanent ; programmes d'information sur la protection des civils, la police de proximité et la violence sexuelle et fondée sur le genre à l'intention des agents de la Force de police soudanaise.

Relations extérieures et relations avec les médias : plan stratégique couvrant les principales activités de la Mission ; conférences de presse, points de presse, communiqués de presse ; interviews et publications ciblées avec les médias en étroite coordination avec le Groupe de la communication des Nations Unies et avec les publics et réseaux cibles ; vidéos des activités de la Mission ; veille médiatique hebdomadaire et analyse des tendances observées dans les médias, notamment suivi de la

| Produits | Produits | Produits | Produits | Produits |
|----------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | prévus : 2022 | livrés : 2022 | prévus : 2023 | prévus : 2024 |

mésinformation et de la désinformation, des risques associés et des possibilités à exploiter, et gestion de la communication de crise.

Plateformes numériques et contenus multimédias : plateformes numériques (Web et médias sociaux) ; contenus destinés à différents produits et campagnes multimédias qui favorisent la transparence et l'application du principe de responsabilité et appellent l'attention des principaux acteurs sur les priorités de la Mission ; conception de campagnes et de produits destinés aux plateformes de médias sociaux afin de montrer les effets de l'action de la mission, en collaboration étroite avec le Groupe de la communication des Nations Unies, l'équipe de pays des Nations Unies et le Siège de l'Organisation des Nations Unies.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 64

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Catégorie de dépenses | 2022 | | 2023 | | 2024 | Variation |
|---|-----------------|---------------------|-----------------|--------------------|-----------------|--|
| | Crédits ouverts | Dépenses effectives | Crédits ouverts | Montant nécessaire | | 2024-2023 Augmentation/ (diminution) |
| | (1) | (2) | (3) | (4) | (5) = (4) - (3) | |
| Militaires et personnel de police | 1 900,5 | 1 483,5 | 2 035,1 | 2 699,3 | | 664,2 |
| Personnel civil | 27 601,4 | 30 785,2 | 38 355,3 | 36 460,6 | | (1 894,7) |
| Dépenses opérationnelles | 26 817,7 | 24 380,3 | 25 737,6 | 25 737,6 | | – |
| Total (déduction faite des contributions du personnel) | 56 319,6 | 56 649,0 | 66 128,0 | 64 897,5 | | (1 230,5) |

Tableau 65

Ressources humaines

| | Personnel recruté sur le plan international | | | | | | | | | | Personnel recruté sur le plan national | | | Volontaires des Nations Unies | | | | |
|-----------------------------|---|----------------|-----|-----|-----------------|-----------------|-----|-----|----|----------------|--|----|-----|-------------------------------|--|---|---------------|-------|
| | SGA | SSG | D-2 | D-1 | P-5 | P-4 | P-3 | P-2 | SM | G ^a | Total partiel | AN | AL | Total partiel | Volontaires recrutés sur le plan international | Volontaires recrutés sur le plan national | Total partiel | Total |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé pour 2023 | 1 | 1 ^b | 2 | 5 | 21 ^c | 40 ^c | 37 | 2 | 68 | 1 | 178 | 57 | 109 | 166 | 7 | 5 | 12 | 356 |
| Effectif proposé pour 2024 | 1 | 2 ^b | 2 | 5 | 21 ^c | 40 ^c | 37 | 2 | 68 | 1 | 179 | 57 | 109 | 166 | 7 | 5 | 12 | 357 |
| Variation | – | 1 | – | – | – | – | – | – | – | – | 1 | – | – | – | – | – | – | 1 |

^a Autres classes, sauf indication contraire.

^b Les dépenses afférentes à l'emploi de sous-secrétaire général(e) sont prises en charge à parts égales par la MINUATS et le Bureau de la coordination des activités de développement.

^c Dont un P-5 et un P-4 approuvés en tant qu'emplois de temporaire (autre que pour les réunions).

342. Le conflit qui a éclaté en avril 2023 entre les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide a eu de lourdes conséquences sur les conditions de sécurité et l'environnement opérationnel de la MINUATS. La Mission a dû reconfigurer temporairement sa présence et revoir ses priorités

immédiates. À l'heure actuelle, elle a provisoirement transféré à Port Soudan, à Kassala et à Entebbe (Ouganda) les activités d'appui qui étaient auparavant menées à partir de Khartoum et d'autres régions du Soudan, en tirant parti de ses locaux et des bureaux d'autres entités des Nations Unies à Port Soudan. Elle a déployé une petite équipe chargée de coordonner ses opérations à partir de Port Soudan, afin d'appuyer les missions de bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général, qui a été transféré à Port Soudan pour continuer de mener à bien les activités inscrites au mandat de la Mission. En outre, il a été décidé de garder au Centre de services régional d'Entebbe une équipe chargée d'apporter un soutien essentiel à la Mission pour continuer d'appuyer les opérations et assurer la poursuite des activités. Le Centre de services régional et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo fournissent un appui à l'équipe d'Entebbe dans les domaines de la finance, de la logistique et de l'informatique et des communications.

343. Le montant des ressources demandées pour 2024 pour la MINUATS s'élève à 64 897 500 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir le déploiement de 28 observateurs militaires (1 322 300 dollars) et de 42 membres de la police des Nations Unies (1 377 000 dollars), les traitements et dépenses communes de personnel (36 460 600 dollars) correspondant à 179 emplois de temporaire soumis à recrutement international (1 SGA, 2 SSG, 2 D-2, 5 D-1, 21 P-5, 40 P-4, 37 P-3, 2 P-2, 68 emplois d'agent(e) du Service mobile et 1 d'agent(e) des services généraux), dont un emploi de sous-secrétaire général(e) qu'il est proposé de créer, à 166 emplois soumis à recrutement national (57 AN et 109 AL) et à 12 Volontaires des Nations Unies (7 Volontaires recrutés sur le plan international et 5 Volontaires recrutés sur le plan national), ainsi que les dépenses opérationnelles (25 737 600 dollars), qui se répartissent comme suit : consultants et services de consultants (210 900 dollars), voyages (876 300 dollars), installations et infrastructures (3 279 500 dollars), transports terrestres (1 327 200 dollars), opérations aériennes (10 320 000 dollars), communication et informatique (3 168 200 dollars), santé (868 100 dollars) et fournitures, services et matériel divers (5 687 400 dollars).
344. Un taux de vacance de 23,7 % a été appliqué aux prévisions relatives aux emplois de temporaire soumis à recrutement international qu'il est proposé de maintenir, sur la base du taux de vacance effectif enregistré en mars 2023. Un taux de vacance de 43,8 % a été appliqué aux emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et un taux de 29,4 % a été appliqué aux emplois d'agent(e) local(e). Des taux de vacance de 43,0 % et de 80,0 % ont respectivement été appliqués aux prévisions relatives aux Volontaires des Nations Unies recrutés sur les plans international et national, compte tenu des taux de vacance effectifs enregistrés en mars 2023. Un taux de vacance de 50 % a été appliqué à l'emploi qu'il est proposé de créer. Des taux de vacance de 10,7 % et de 38,0 % ont été appliqués aux prévisions de dépenses relatives aux observateurs militaires et aux membres de la police des Nations Unies, respectivement, compte tenu des niveaux de déploiement effectif observés en mars 2023.
345. Compte tenu de l'expérience acquise et afin de s'adapter à l'évolution rapide de la situation sur le terrain, il est proposé pour 2024 d'apporter certains ajustements et ajouts importants à la structure et aux effectifs de la Mission, l'idée étant d'optimiser davantage les ressources et l'exécution du mandat, comme indiqué ci-dessous :

Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général chargé(e) des affaires politiques

- a) Création du Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général chargé(e) des affaires politiques à Khartoum, qui sera dirigé par un(e) Sous-Secrétaire général(e) travaillant sous la supervision du Représentant spécial du Secrétaire général. La mise en place de ce bureau est proposée pour répondre à l'augmentation des besoins concernant les missions de bons offices et de facilitation politique menées par la MINUATS, afin de mettre en œuvre les accords de paix ou de cessez-le-feu actuels et futurs, ainsi que la transition politique. Dans le cadre de la création proposée d'un pilier politique, les services organiques de la Mission seront réorganisés, notamment le Bureau de l'appui à la transition politique, la

Division de l'assistance électorale intégrée, le Groupe consultatif sur les questions de police, le Groupe de l'état de droit, la direction des bureaux régionaux et la composante de la Mission consacrée au Comité du cessez-le-feu permanent pour le Darfour, et seront rattachés au Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général chargé(e) des affaires politiques ;

- b) Création d'un emploi de représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général chargé(e) des affaires politiques ayant rang de sous-secrétaire général(e), dont le ou la titulaire sera basé(e) à Khartoum et fera rapport au Représentant spécial du Secrétaire général, et le remplacera en son absence dans ses fonctions de dialogue politique, et contribuera à améliorer la gestion d'ensemble des activités de la Mission liées au pilier politique et à renforcer la présence de l'encadrement sur le terrain. Dans un contexte politique et sécuritaire très instable, qui évolue rapidement, et dans un environnement opérationnel difficile, le (la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) jouera un rôle essentiel en apportant un appui au Représentant spécial, en fournissant des orientations stratégiques et en assurant la gestion de la composante politique de la Mission. Ces fonctions seront indispensables alors que la direction politique de la Mission aura de plus en plus besoin de voyager à l'extérieur du pays pour dialoguer avec des interlocuteurs clés. Cette réorganisation permettrait également à l'autre Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général (qui assume également les fonctions de Coordinatrice résidente et de Coordinatrice de l'action humanitaire) de concentrer ses efforts sur l'intégration au sein de l'équipe de pays des Nations Unies et de la communauté humanitaire dans son ensemble, notamment dans les domaines de la protection des civils, de la consolidation de la paix et des droits humains. Le (la) titulaire serait chargé(e) des missions suivantes : a) fournir des conseils techniques et fonctionnels au Représentant spécial sur toutes les questions liées aux bons offices et à la facilitation de négociations visant à favoriser la paix et le renforcement de la confiance entre les parties ; b) superviser la planification stratégique et la mise en œuvre des programmes relevant du pilier politique de la Mission, notamment en élaborant une stratégie politique cohérente concernant les travaux de toutes les sections et entités présentes sur le terrain ; c) établir d'étroites relations de travail avec les principaux interlocuteurs de haut niveau à l'échelle infranationale, nationale, régionale et internationale, à l'appui des bons offices du Représentant spécial, et orienter la coopération stratégique de la Mission avec les parties prenantes concernées, en particulier au niveau infranational.
346. Le tableau d'effectifs de la Mission approuvé pour 2023 comprend deux emplois de personnel temporaire (autre que pour les réunions), qu'il est proposé de maintenir en 2024 :
- a) un emploi de coordonnateur(trice) hors classe (P-5) au Bureau intégré de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général (Coordinatrice résidente et Coordinatrice de l'action humanitaire), qui serait chargé(e) de diriger et de coordonner les composantes de la Mission relatives à la protection des civils, à la consolidation de la paix et aux droits humains, de mettre en œuvre la vision commune et de superviser les partenariats stratégiques et les échanges avec les institutions financières internationales, les donateurs internationaux et le Gouvernement, conformément à la résolution [2579 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, dans laquelle celui-ci a demandé de faire de l'intégration une priorité ;
- b) un emploi de spécialiste de la gestion de programme (P-4) au sein du Groupe de lutte antimines du Bureau intégré de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général (Coordinatrice résidente et Coordinatrice de l'action humanitaire), dont le (la) titulaire serait chargé(e) d'apporter une assistance technique en matière de lutte antimines et d'enlèvement des engins explosifs dans les zones prioritaires de la zone de responsabilité de la MINUATS, en particulier dans les Deux Zones, et d'encourager les initiatives de lutte antimines dans les zones contrôlées par des groupes armés.
347. La diminution des ressources proposées pour 2024 par rapport aux crédits ouverts pour 2023 s'explique par une baisse des dépenses prévues au titre du personnel civil, du fait de l'application d'un taux en pourcentage plus faible pour les dépenses communes de personnel (66,8 % contre 77,7 % dans le budget approuvé pour 2023), ainsi que de l'application d'un taux de vacance de postes

plus élevé pour les administrateurs recrutés sur le plan national (43,8 % contre 30,0 % en 2023). Cette diminution est en partie compensée par une augmentation des crédits demandés au titre des militaires et du personnel de police, qui tient à l'application d'un taux de vacance plus faible pour les observateurs militaires (10,7 % contre 40,0 % en 2023), ainsi qu'à l'application des taux standard de l'indemnité de subsistance (missions) les plus récents, qui sont supérieurs à ceux appliqués dans le budget de 2023.

348. Compte tenu de l'évolution et de l'instabilité de l'environnement sécuritaire et opérationnel, le montant demandé au titre des dépenses opérationnelles (25 737 600 dollars) ne fait apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023, afin de permettre à la MINUATS de continuer à s'acquitter de son mandat, sous réserve que de nouveaux changements interviennent en ce qui concerne les conditions de sécurité et les paramètres opérationnels, changements qui mettront du temps à se manifester. Le Secrétariat continuera d'évaluer la situation et de prendre les mesures nécessaires pour répondre de manière flexible aux besoins sur le terrain, notamment en s'acquittant comme il se doit de son devoir de diligence vis-à-vis du personnel de la Mission, afin de fournir un appui à la MINUATS pour qu'elle continue de mener ou de faciliter des activités dans le domaine politique et dans d'autres domaines, le but étant de résoudre la crise actuelle et de favoriser un retour à la stabilité et la reprise du processus politique.

Ressources extrabudgétaires

349. En 2023, la Mission devrait utiliser des ressources extrabudgétaires d'un montant de 6 025 000 dollars comme suit :
- a) un montant de 5 781 000 dollars au titre du fonds d'affectation spéciale de la Mission, qui servirait à appuyer les bons offices et les activités politiques de la Mission et à financer le maintien de six emplois [1 P-3, 3 agents du Service mobile, 1 administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 1 agent(e) local(e)], ainsi que d'autres activités visant notamment à prolonger l'action menée par la Mission en faveur des processus de paix en cours et à en accroître la portée, à promouvoir les missions de bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général, à faciliter la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba et à appuyer les déploiements locaux destinés à désamorcer les tensions ;
 - b) un montant de 244 000 dollars au titre du fonds d'affectation spéciale pluriannuel du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, qui servirait à financer les dépenses de personnel afférentes à deux emplois (1 P-4 et 1 administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), afin de permettre aux Soudanaises de participer véritablement à de futurs dialogues inclusifs visant à trouver une solution politique durable à la crise au Soudan, de protéger leurs droits dans le cadre de la transition démocratique et de faire appel aux services d'un(e) conseiller(ère) sur la question du climat et de la paix et de la sécurité.
350. En 2024, la Mission devrait utiliser des ressources extrabudgétaires d'un montant de 2 744 000 dollars comme suit :
- a) un montant de 2 500 000 dollars au titre du fonds d'affectation spéciale de la Mission, qui servirait à appuyer les bons offices et les activités politiques de la Mission et à financer le maintien de six emplois [1 P-3, 3 agents du Service mobile, 1 administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 1 agent(e) local(e)] ainsi que d'autres activités visant notamment à prolonger l'action menée par la Mission en faveur des processus de paix en cours et à en accroître la portée, à promouvoir les missions de bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général, à faciliter la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba et à appuyer les déploiements locaux destinés à désamorcer les tensions ;
 - b) un montant de 244 000 dollars au titre du fonds d'affectation spéciale pluriannuel du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, qui servirait à financer le maintien de deux emplois (1 P-4 et 1 administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), afin de permettre aux Soudanaises de participer véritablement à de futurs dialogues inclusifs visant à trouver une solution politique durable à la crise au Soudan, de protéger leurs droits dans le

cadre de la transition démocratique et de faire appel aux services d'un(e) conseiller(ère) sur la question du climat et de la paix et de la sécurité.

351. La diminution du montant estimatif des ressources extrabudgétaires qui devraient être utilisées en 2024 par rapport à 2023 tient à la suspension de l'aide consécutive au coup d'État de 2021. Il est à espérer que la reprise du processus de transition facilitera la mobilisation des ressources et des contributions volontaires, et permettra de progresser dans la mise en œuvre d'un accord de paix plus global et de s'acheminer vers l'instauration de la paix et le développement du pays.

Annexe I

Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

[A/77/7/Add.4](#)

Le Comité consultatif prend note de la capacité existante du Bureau intégré de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général, Coordinatrice résidente et Coordinatrice de l'action humanitaire, qui compte actuellement six emplois, ainsi que de la capacité supplémentaire des bureaux des composantes travaillant sur la protection civile et l'assistance électorale. Par conséquent, le Comité n'est pas entièrement convaincu de la proposition et recommande que l'emploi de coordonnateur(trice) hors classe (P-5) proposé soit créé en tant qu'emploi de temporaire (autre que pour les réunions) à ce stade. Il compte que des informations actualisées seront communiquées dans le prochain projet de budget (par. 44).

Le Comité est préoccupé par le nombre d'emplois vacants depuis longtemps dans les missions politiques spéciales susmentionnées, en particulier pour ce qui est des emplois soumis à recrutement national, et compte que les recrutements s'achèveront sans tarder et que des informations actualisées seront données à l'Assemblée générale dans le prochain projet de budget (par. 48).

Le Bureau intégré de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) comprend l'équipe de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général, Coordinatrice résidente et Coordinatrice de l'action humanitaire, ainsi que l'équipe de consolidation de la paix. Il est intégré au Bureau de la Coordinatrice résidente, au secrétariat conjoint du Fonds pour la consolidation de la paix et du fonds d'affectation spéciale pluripartenaire et au groupe chargé des solutions durables.

Gérées par un (une) chef, les capacités du Bureau aident la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général, Coordinatrice résidente et Coordinatrice de l'action humanitaire à garantir la cohérence concernant les produits prévus et les résultats escomptés dans le cadre de son pilier, lequel englobe la consolidation de la paix, les droits humains, la protection, la lutte antimines et l'intégration des activités de la Mission avec celles de l'équipe de pays des Nations Unies pour ce qui est du lien entre la paix, l'action humanitaire et le développement.

Les missions politiques spéciales ont pris des mesures en matière de recrutement afin de pourvoir les postes vacants le plus rapidement possible.

Par exemple, la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie a renforcé son groupe des ressources humaines pour faire face au nombre élevé de recrutements (plus de 90 depuis juin 2022). En outre, elle prévoit de procéder, au deuxième trimestre 2023, à la migration vers Inspira du recrutement des emplois soumis à recrutement national, ce qui permettra également d'accélérer la procédure de recrutement pour ces emplois. Cela garantira également un processus simplifié, équitable et transparent, une portée plus large, un suivi plus facile et une séparation adéquate des fonctions et responsabilités.

Le Comité consultatif note les écarts importants entre les crédits et les dépenses depuis 2020, et espère qu'une évaluation des ressources médicales sera effectuée pour garantir une utilisation efficace et efficiente des ressources et des services, et que des informations actualisées à ce sujet figureront dans le prochain rapport relatif au budget (par. 71).

Le Comité consultatif note que des disparités persistent entre les groupes régionaux et compte que des efforts supplémentaires seront faits pour parvenir à une représentation géographique équitable des États

La Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda (MINUAAH) a intensifié sa campagne de recrutement tout au long de l'année 2022 et considérablement augmenté le nombre d'entrées en fonctions de son personnel civil et de ses observateurs, qui est passé de 90 en 2021 à 141 en mars 2023.

La MINUATS a recruté activement afin de pourvoir les postes vacants, y compris les postes soumis à recrutement national. En 2022, l'entrée en fonctions du personnel de la Mission recruté sur le plan international a été ralentie du fait de retards dans la délivrance des visas. En outre, il a été difficile de recruter au niveau national en raison de l'insuffisance de candidates et candidats qualifiés, principalement dans les régions, où des activités de sensibilisation supplémentaires ont dû être menées. La Mission s'est efforcée de tenir compte de la diversité ethnique du pays, en particulier dans les régions, ce qui a nécessité des efforts supplémentaires de sensibilisation et la publication de nouveaux avis de vacances de postes.

Le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) a connu une forte rotation du personnel recruté sur le plan national (47 % au cours des trois derniers exercices budgétaires), principalement en raison de la détérioration des conditions de sécurité dans le pays. Bien que la Mission s'efforce de susciter l'intérêt de la main-d'œuvre nationale, le nombre de candidates et candidats qualifiés reste faible en raison d'un manque d'expérience, de formation et de qualifications professionnelles. Les organismes, fonds et programmes présents en Haïti ont rencontré les mêmes difficultés.

On trouvera dans le document complémentaire des informations détaillées concernant le dernier état d'avancement, pour chaque mission, de la procédure de recrutement des emplois vacants depuis plus de deux ans.

La MINUAAH a procédé à une évaluation indépendante de ses ressources médicales pour garantir une utilisation efficace et efficiente des ressources et des services. Les conclusions de l'évaluation sont présentées au paragraphe 281 du présent rapport. Elles ont également été prises en compte dans le projet de budget pour 2024, dans lequel il est proposé de créer trois emplois dans le domaine médical et de réduire les services contractuels.

Les missions politiques spéciales ont pris des mesures pour renforcer les efforts visant à assurer une représentation géographique équitable au sein de leur personnel. Dans de nombreuses missions, les

Membres parmi le personnel dans toutes les missions politiques spéciales et que des informations actualisées à ce sujet seront communiquées dans tous les futurs projets de budget (par. 75).

responsables des emplois à pourvoir sont tenus de montrer, données à l'appui, que les recommandations formulées à cet égard ont été appliquées. Le modèle révisé des mémorandums relatifs à la sélection du personnel permet désormais aux responsables des emplois à pourvoir d'examiner, avant de confirmer la sélection d'un ou d'une candidat(e), si le choix proposé améliore la représentation géographique de la mission. Les données font également l'objet d'un suivi trimestriel par l'intermédiaire du tableau de bord de gestion, ce qui permet d'orienter les décisions relatives au recrutement.

Des mesures ont également été prises pour que les exigences linguistiques soient revues à la baisse de manière à élargir le vivier de candidats. Par exemple, dans le cadre de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, il a été envisagé de ne plus exiger la « maîtrise » de l'espagnol mais seulement une « connaissance pratique » de la langue, ou de considérer la maîtrise de l'espagnol comme souhaitable plutôt qu'indispensable. Cela n'est cependant pas toujours possible, l'exercice de certaines fonctions essentielles exigeant une parfaite maîtrise de la langue.

Les informations concernant la représentation géographique par pays des emplois soumis à recrutement international dans les 39 missions politiques spéciales ont été regroupées à l'annexe XIX du document publié sous la cote [A/78/6 \(Sect. 3\)/Add.1](#).

Le Comité consultatif compte que des données ventilées sur le recouvrement des coûts et les ressources liées au partage des coûts seront présentées dans des tableaux distincts dans les futurs projets de budget (par. 78).

Les informations concernant les accords de recouvrement et de partage des coûts de toutes les missions politiques spéciales sont présentées de manière centralisée aux annexes VI, VII et VIII du document publié sous la cote [A/78/6 \(Sect. 3\)/Add.1](#), ce qui permet d'en avoir une vue d'ensemble.

Le Comité consultatif compte qu'à l'avenir, les projets de budget contiendront des informations plus détaillées sur la coopération entre les missions politiques spéciales et le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (par. 80).

Les missions politiques spéciales, qu'elles soient ou non intégrées, continuent d'optimiser leur coopération avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents afin de créer une plus grande synergie. Quelques exemples sont présentés ci-après.

Le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) collabore avec les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents de la région pour élaborer et mettre en œuvre des projets financés au moyen de ressources extrabudgétaires. En 2022, trois projets de ce type ont été réalisés dans le cadre de cette collaboration. Le BRENUAC et les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents travaillent également de concert pour assurer le suivi de la situation politique et des conditions de

sécurité dans les pays de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale. Le BRENUAC appuie en outre les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies en contribuant aux efforts déployés au niveau national pour prévenir les conflits structurels : il participe notamment à l'établissement des bilans communs de pays, des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et des stratégies de pérennisation de la paix.

La Mission de vérification des Nations Unies en Colombie a étroitement collaboré avec le Bureau du Coordonnateur résident et l'équipe de pays pour promouvoir, aux niveaux national et stratégique et sur les plans sectoriel et technique, l'application intégrale de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Le Représentant spécial du Secrétaire général participe à des réunions régulières avec le Coordonnateur résident et certains organismes, fonds et programmes pour examiner l'état d'avancement de l'application d'éléments précis de l'Accord. Ces réunions comprennent une réunion bimestrielle avec l'équipe de pays sur des questions ayant trait à la paix, des réunions hebdomadaires avec le Bureau du Coordonnateur résident et les chefs des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, et des réunions trimestrielles avec les organisations de femmes, lesquelles visent à examiner les progrès réalisés dans l'application des dispositions de l'Accord relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes. Des missions sur le terrain ont également été menées conjointement avec le Bureau du Coordonnateur résident et certains chefs d'organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Sur les plans sectoriel et technique, les différents piliers de la Mission chargés de la vérification rencontrent également les organismes, fonds et programmes de manière régulière, en vue de coordonner les activités menées pour faire progresser l'application de l'Accord, notamment les travaux du groupe de travail interinstitutions sur les garanties de sécurité, des groupes de travail sur la réintégration, du groupe de travail interinstitutions sur les questions ethniques et de l'équipe spéciale chargée des questions de genre dans le cadre de la coopération internationale.

La Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda (MINUAAH) coopère avec le Bureau du Coordonnateur résident et l'équipe de pays dans toute une série de domaines qui contribuent à l'exécution de son mandat. On peut citer en exemple les activités

menées conjointement avec l'équipe de pays du Yémen dans le cadre de campagnes de sensibilisation aux mines, ainsi que l'appui apporté en matière de coordination et de soutien logistique à l'opération d'assistance du bateau-citerne FSO SAFER.

Le BINUH s'est pour sa part efforcé de renforcer l'intégration en participant conjointement avec l'équipe de pays aux principaux forums d'élaboration des politiques et des stratégies. Au niveau technique, le BINUH, le Bureau de la Coordonnatrice résidente et l'équipe de pays collaborent dans le cadre de programmes communs et d'équipes conjointes dans des domaines tels que la réduction de la violence de proximité, la justice, les élections et la réforme de la police.

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

[A/77/7/Add.19](#)

Le Comité consultatif compte que des informations au sujet de la stratégie de communication et de son incidence seront communiquées dans le prochain rapport sur le budget-programme (par. 13).

Le BINUH lance actuellement une campagne nationale de communication d'une durée d'un an ciblant en particulier les jeunes, par l'intermédiaire de la radio, de la presse écrite, de vidéos, des médias sociaux et d'activités de sensibilisation, l'objectif étant de mobiliser un soutien en faveur de la mission et des bons offices qu'elle mène pour favoriser un environnement pacifique et stable, notamment en promouvant la coopération et le dialogue entre les principaux acteurs politiques et sociaux, en renforçant la stabilité politique et la bonne gouvernance et en favorisant la présence des femmes, en tant que décideuses, dans les institutions nationales, les partis politiques et les initiatives de dialogue et de recherche de consensus.

Dans le cadre de cette campagne, des activités de communication stratégique faisant appel à la radio, à la presse écrite, à la diffusion de vidéos et à Internet seront menées pour promouvoir la mise en œuvre du plan stratégique du Bureau visant à aider le Gouvernement à renforcer la Police nationale d'Haïti, à réduire la violence des bandes et à mieux contrôler la police. D'autres activités de communication seront menées pour informer le public haïtien des programmes de sensibilisation du Bureau sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la réduction de la violence de proximité et la gestion des armes et des munitions.

Pour compléter les activités de communication axées sur la sécurité publique et le soutien à la police, le BINUH mettra sur pied, en coopération avec le Groupe de la communication des Nations Unies, une campagne de communication stratégique utilisant les médias de masse, les médias sociaux et des

Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur la situation de sécurité seront communiquées dans le prochain projet de budget (par. 17).

manifestations publiques pour sensibiliser la population aux violations des droits humains et aux atteintes à ces droits, à la violence sexuelle et fondée sur le genre et à la discrimination fondée sur le genre, et renforcer l'application du principe de responsabilité institutionnelle pour lutter contre ces violations et atteintes et mettre fin à l'impunité dont jouissent leurs auteurs.

Enfin, cette stratégie de communication consistera à organiser, avec le concours de la presse écrite et des médias audiovisuels, des activités qui permettent aux Haïtiens d'être davantage au fait de leurs droits et des procédures juridiques et qui visent à sensibiliser l'opinion publique aux efforts déployés par le BINUH et les institutions nationales pour améliorer le fonctionnement des institutions judiciaires et pénitentiaires.

Tout en mettant en œuvre cette stratégie, le BINUH utilise de plus en plus les médias sociaux pour mieux atteindre les principales parties prenantes haïtiennes et la population, diffuse de nombreux communiqués de presse, articles de journaux et contenus multimédia appelant l'attention sur les activités et les déclarations de l'ONU, et collabore avec les médias d'information nationaux et internationaux pour élargir la portée de ses messages.

La violence liée aux bandes organisées a atteint des niveaux inégalés depuis des décennies et reste la principale menace pour la sécurité publique en Haïti. Ces bandes armées étendent leur influence dans des quartiers de la zone métropolitaine de Port-au-Prince qui étaient considérés jusqu'à récemment comme relativement sûrs. À Port-au-Prince, les rivalités entre bandes ont déplacé des dizaines de milliers de personnes, dont la plupart se sont réfugiées dans des camps improvisés, qui, devenus eux-mêmes le théâtre d'infractions violentes, ont mis encore plus à mal les capacités d'une police nationale déjà débordée.

Bien que le terminal pétrolier de Varreux soit désormais en partie opérationnel après avoir été bloqué par des bandes organisées pendant deux mois en 2022 (ce qui avait privé le pays de la quasi-totalité de ses ressources en carburant), l'Autorité portuaire nationale et d'autres ports commerciaux continuent d'être constamment attaqués par ces bandes. Le transport routier reste risqué, les conteneurs d'expédition et les marchandises étant régulièrement détournés et pillés. La police a continué à avoir du mal à maintenir des patrouilles à proximité des ports, tandis que les bandes ont gardé le contrôle de la plupart des principales voies de transport reliant

Prenant note de la nécessité de déployer du personnel d'appui aux missions dans le cadre d'affectations provisoires, le Comité consultatif espère que de plus amples informations sur l'efficacité du modèle d'appui à la mission figureront dans le prochain projet de budget (par. 24).

Le Comité consultatif n'est pas entièrement convaincu de l'opportunité de faire appel à l'externalisation pour répondre à des besoins périodiques en matière d'appui aux missions. Il espère que de plus amples informations sur l'efficacité du modèle d'appui en Haïti figureront dans le prochain projet de budget (par. 26).

Port-au-Prince aux départements du nord et du sud du pays.

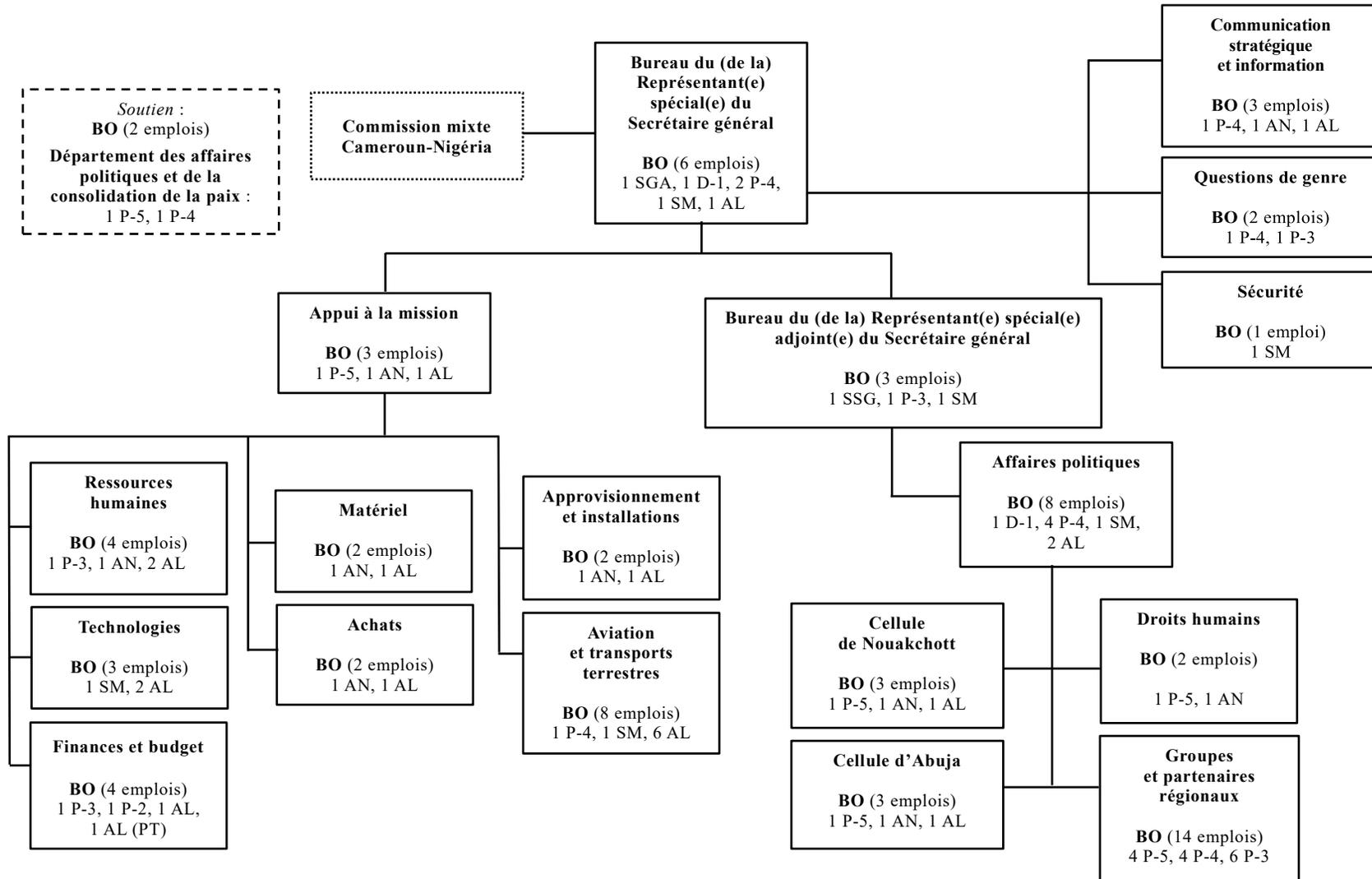
De décembre 2022 à début 2023, le BINUH a procédé à un examen des besoins en personnel civil de sa structure d'appui à la mission. L'examen a tenu compte du rapport coût-efficacité, de la complexité de la charge de travail, du volume et du nombre d'actifs, du nombre de fonctionnaires et de clients bénéficiant de services d'appui et de l'augmentation rapide de la demande dans le domaine des ressources opérationnelles et de la chaîne d'approvisionnement. En outre, dans le cadre de cet examen, il a été envisagé de réduire le nombre de demandes d'affectation provisoire et d'avoir recours à des emplois réguliers pour remplir des fonctions à caractère permanent. La proposition contenue dans le projet de budget pour 2024 s'appuie sur les conclusions issues de l'examen.

Afin d'améliorer l'efficacité de la prestation des services d'appui, le BINUH prévoit de simplifier et de renforcer sa structure d'appui, que ce soit avec les effectifs existants ou avec les effectifs proposés. Les emplois qu'il est proposé de créer visent à combler les lacunes et à répondre aux besoins du dispositif d'appui à la mission sur le plan structurel afin que celle-ci puisse s'acquitter efficacement de son mandat.

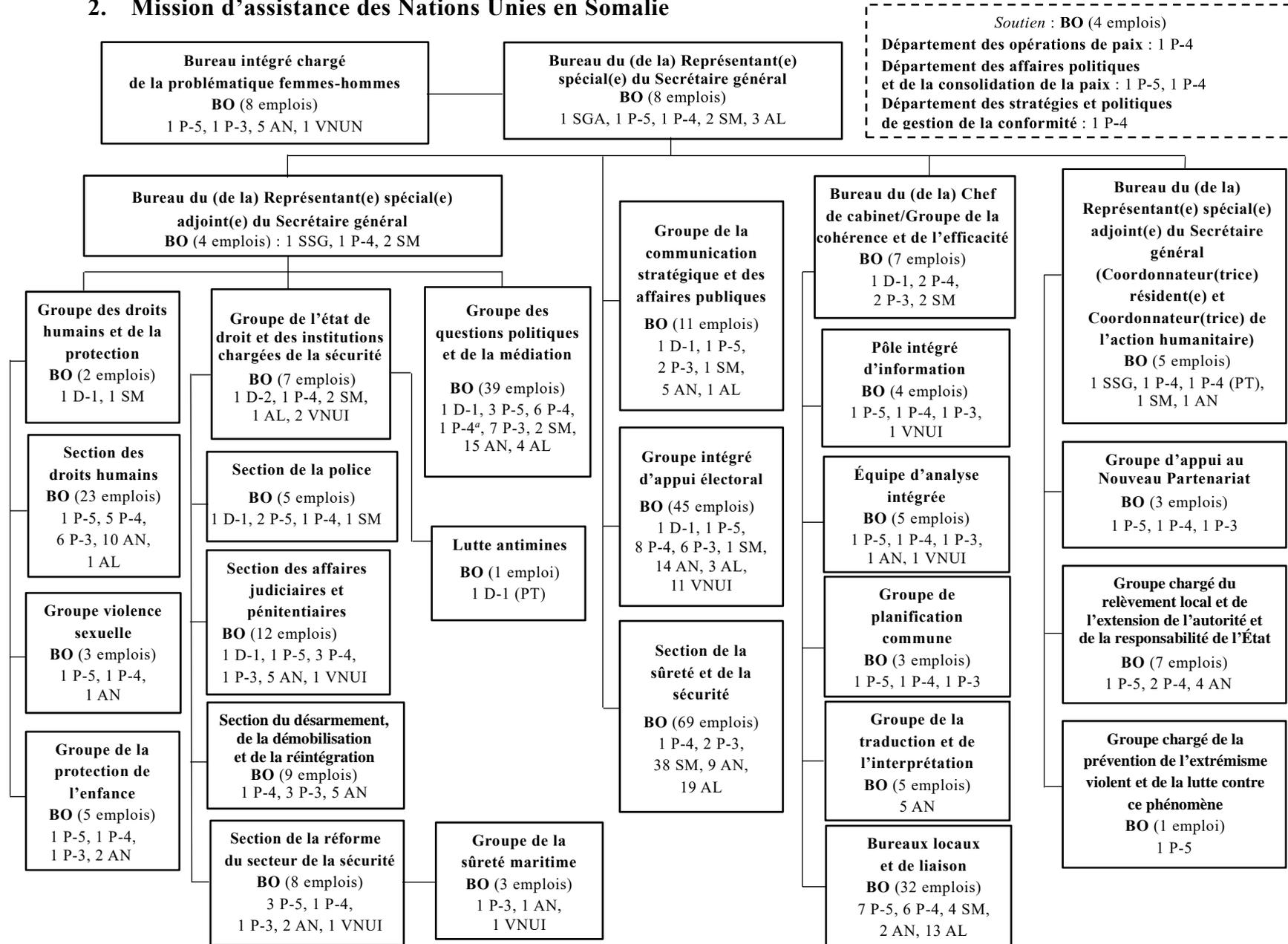
Annexe II

Organigrammes et répartition des postes pour 2024

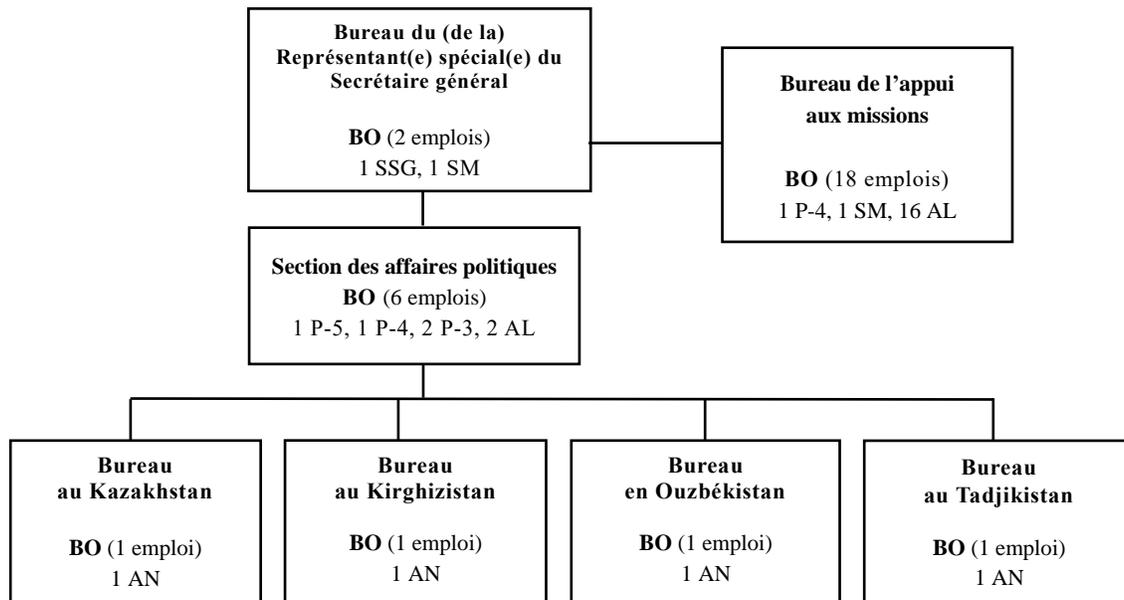
1. Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel



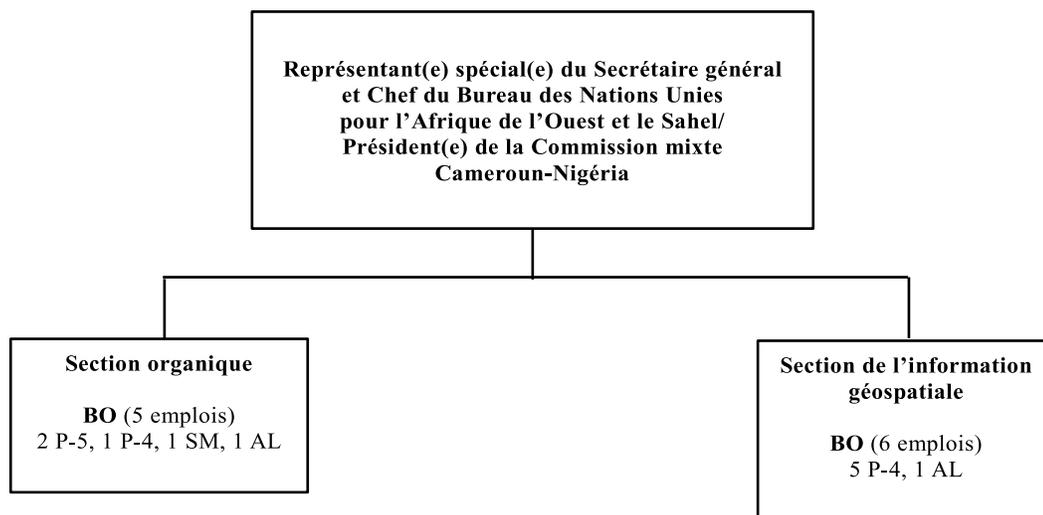
2. Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie



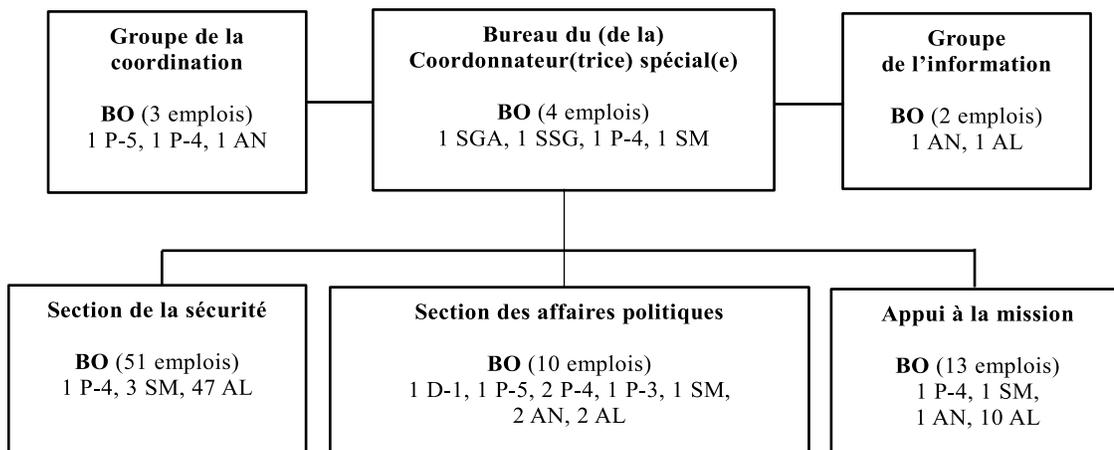
3. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale



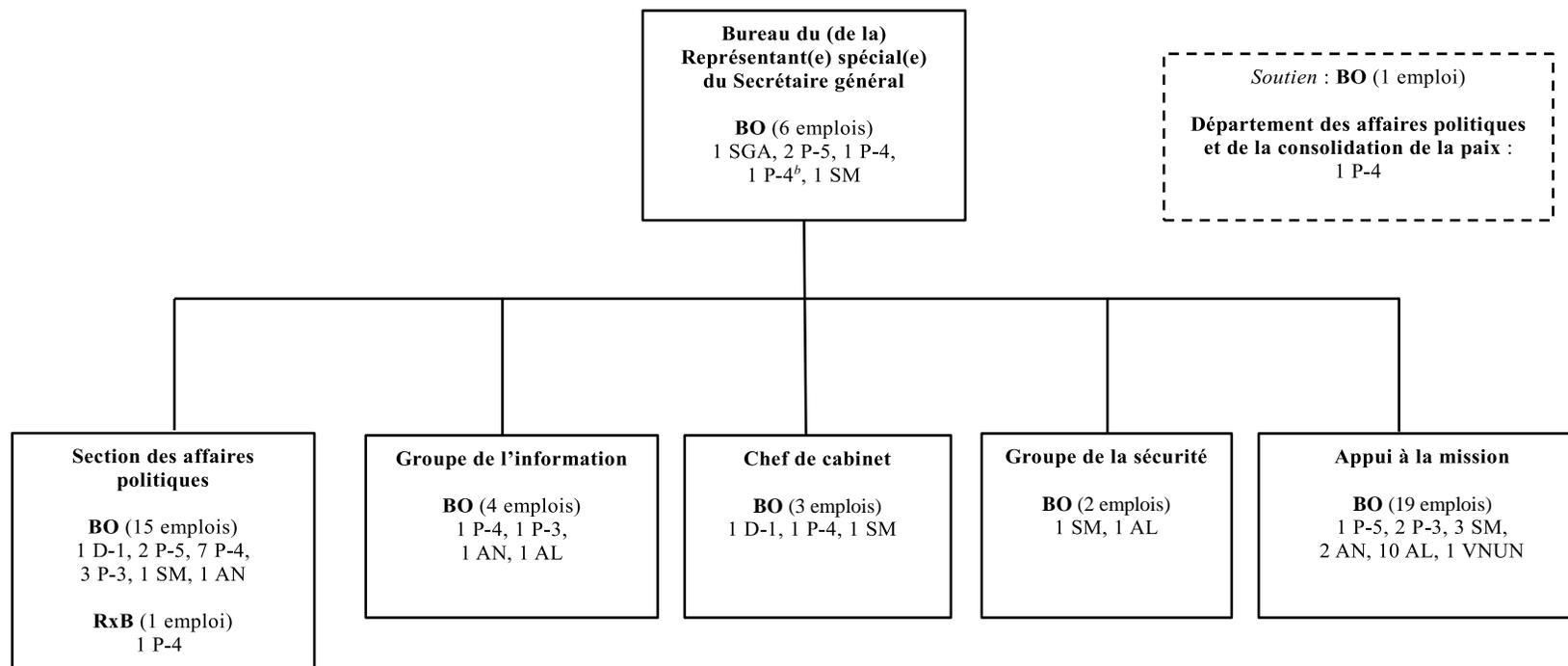
4. Équipe des Nations Unies chargée d'appuyer la Commission mixte Cameroun-Nigéria



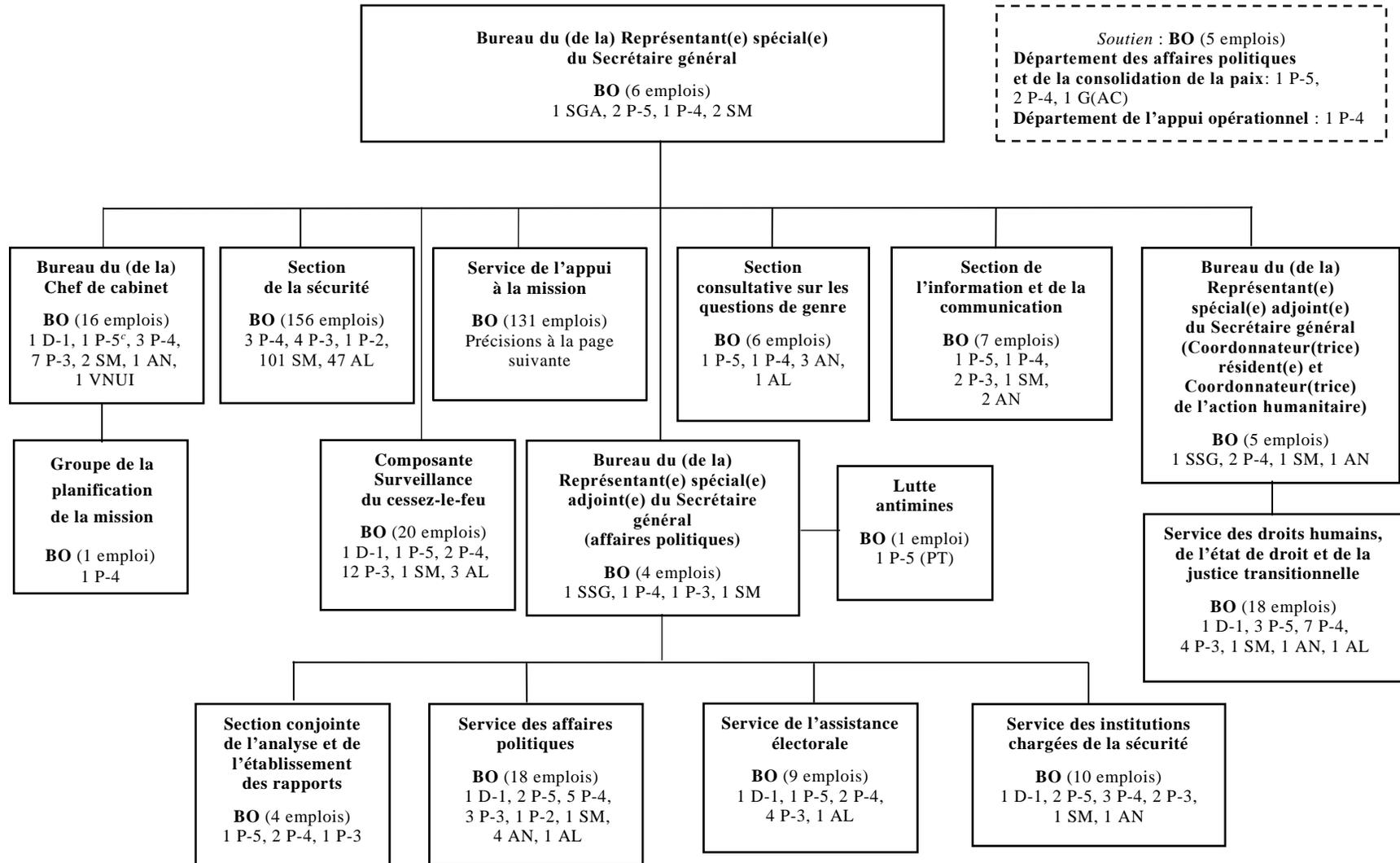
5. Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e) des Nations Unies pour le Liban



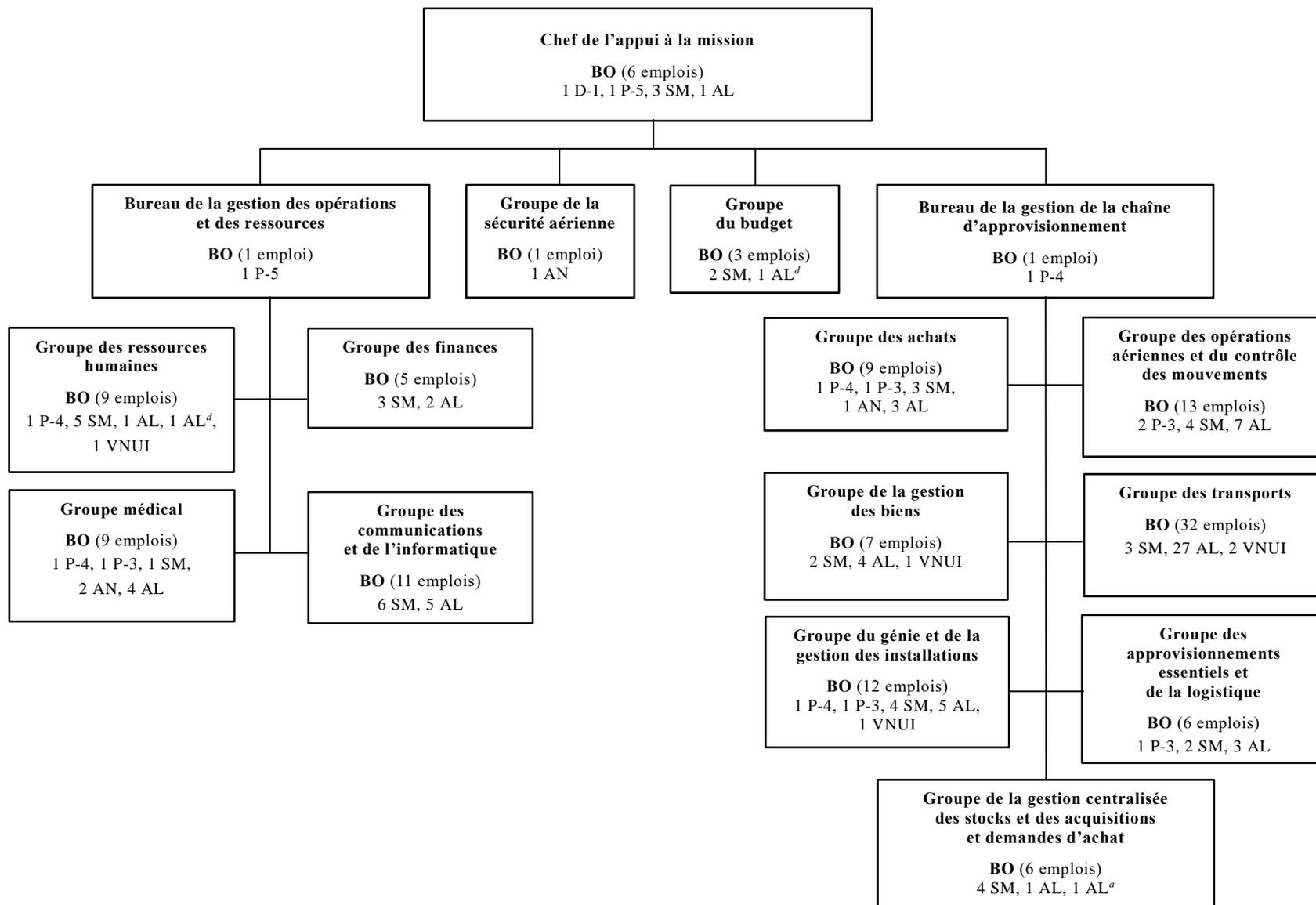
6. Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale



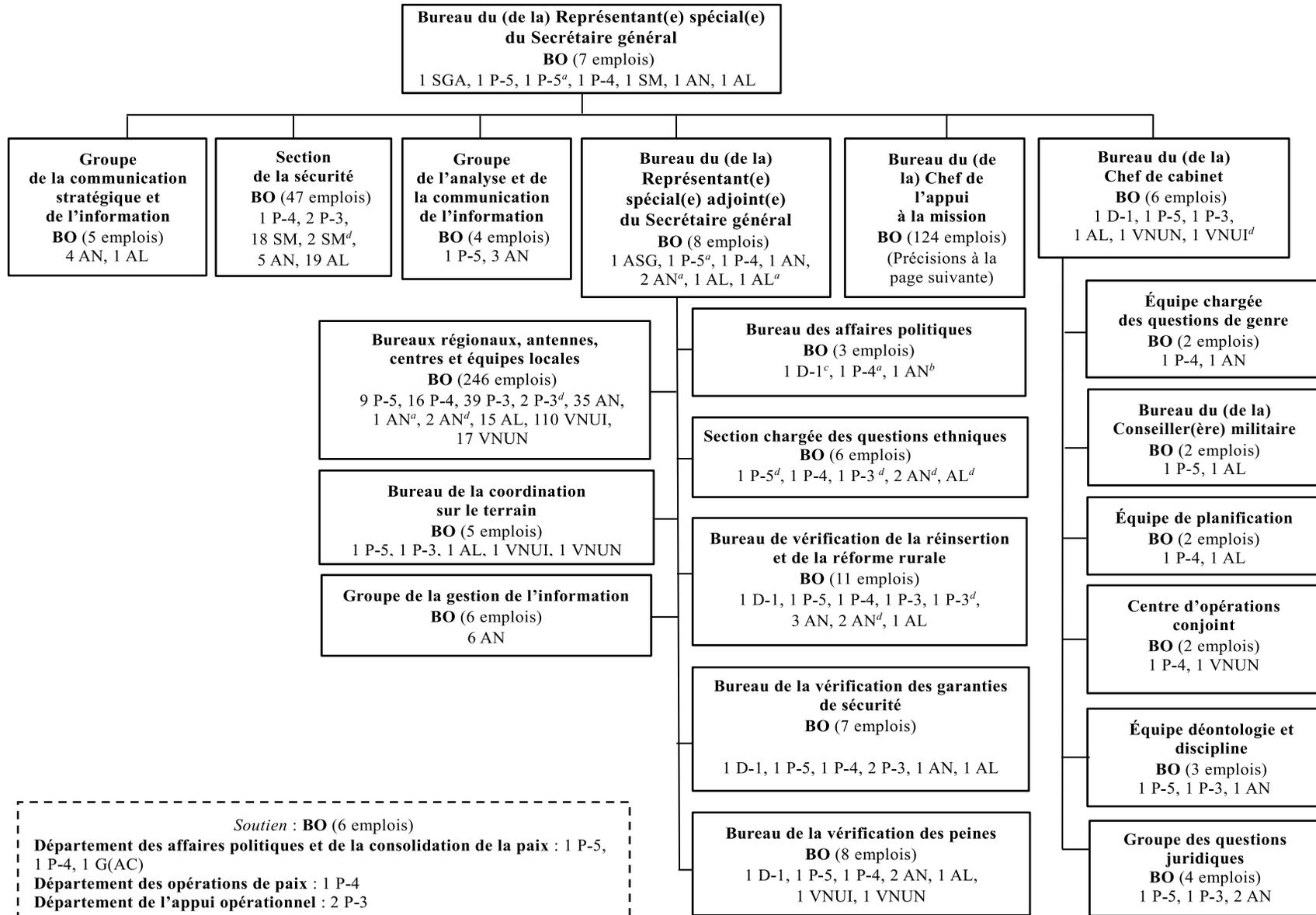
7. Mission d'appui des Nations Unies en Libye



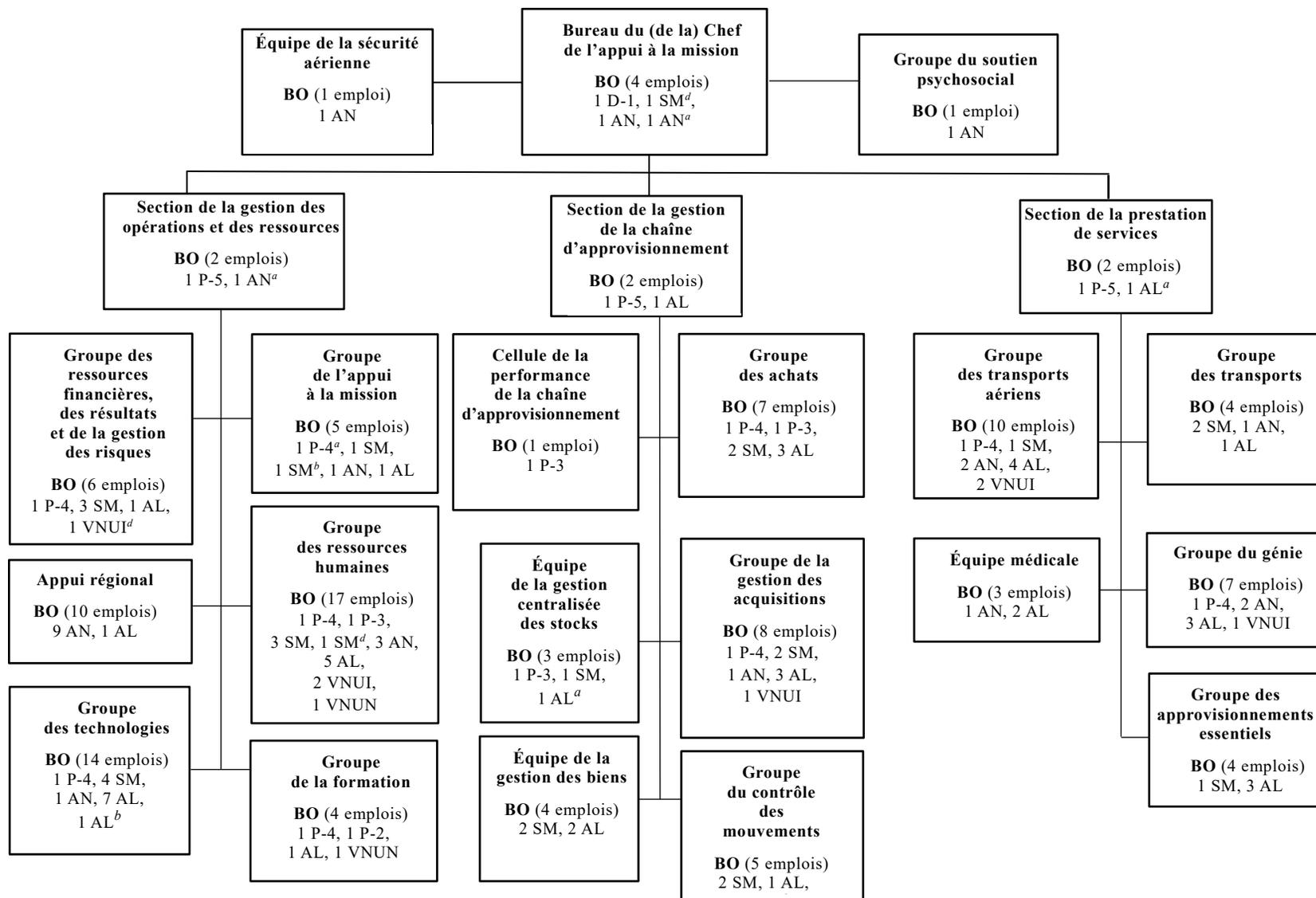
Mission d'appui des Nations Unies en Libye (*suite*) : Service de l'appui à la mission



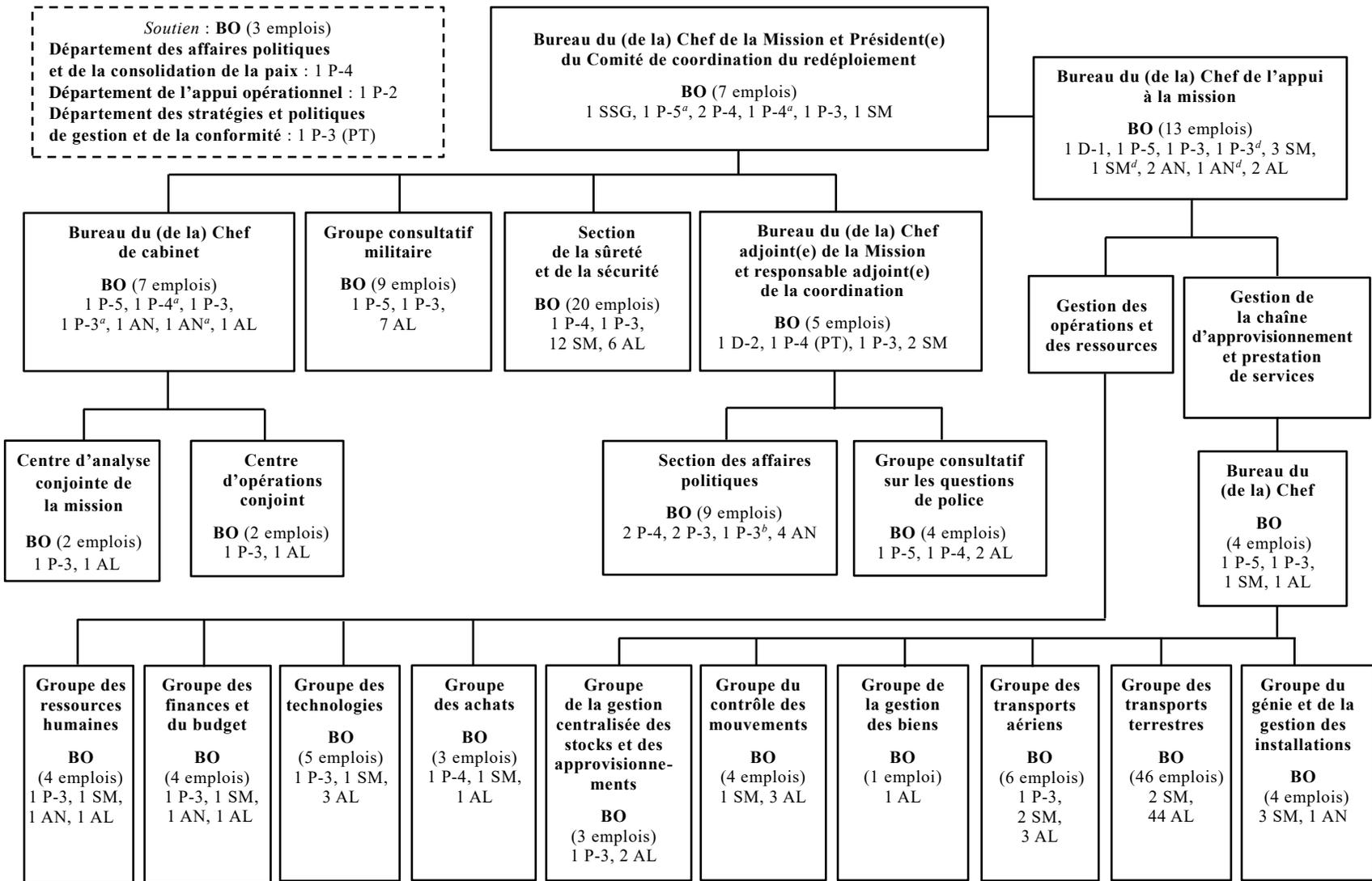
8. Mission de vérification des Nations Unies en Colombie



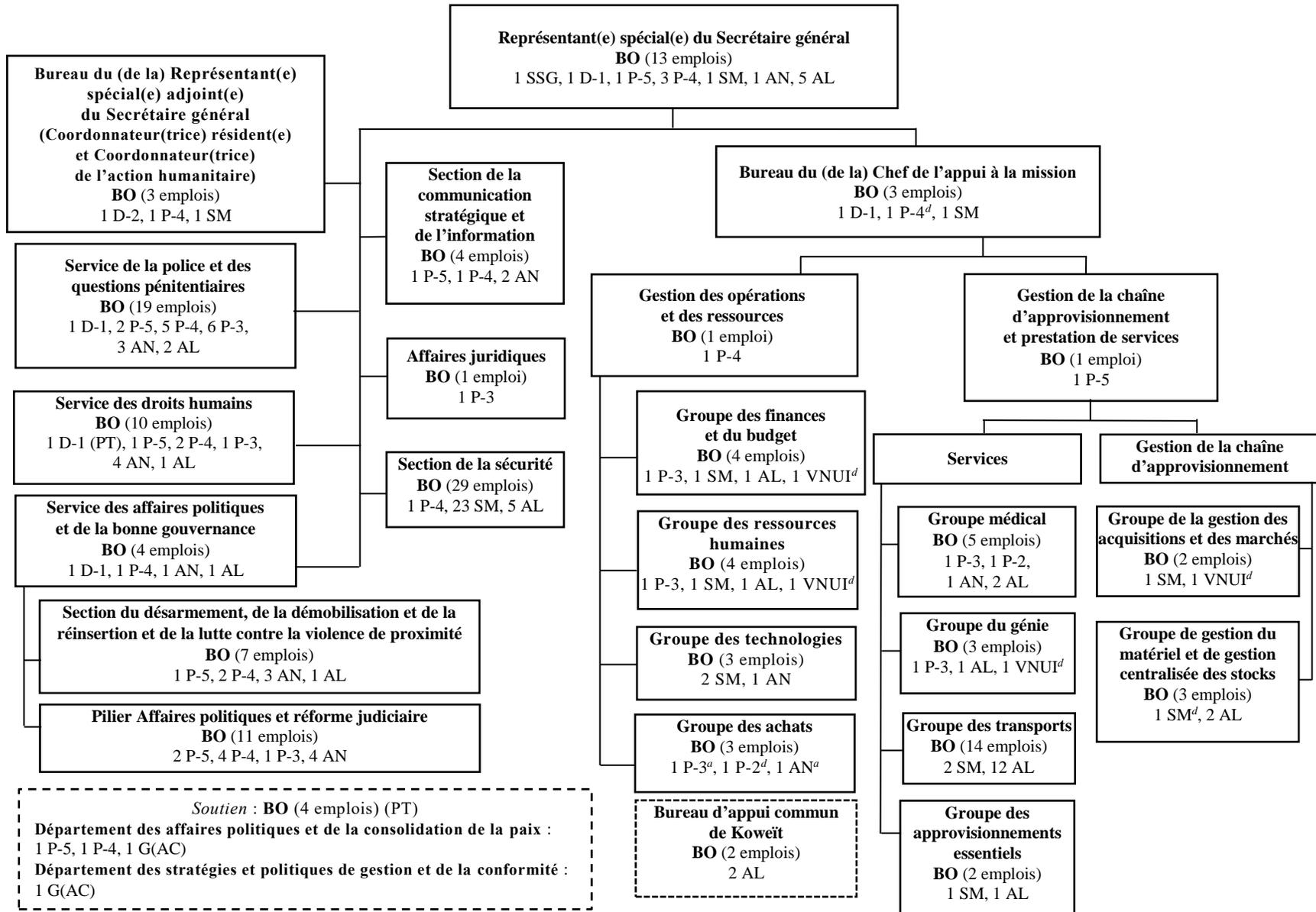
Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (suite) : appui à la mission



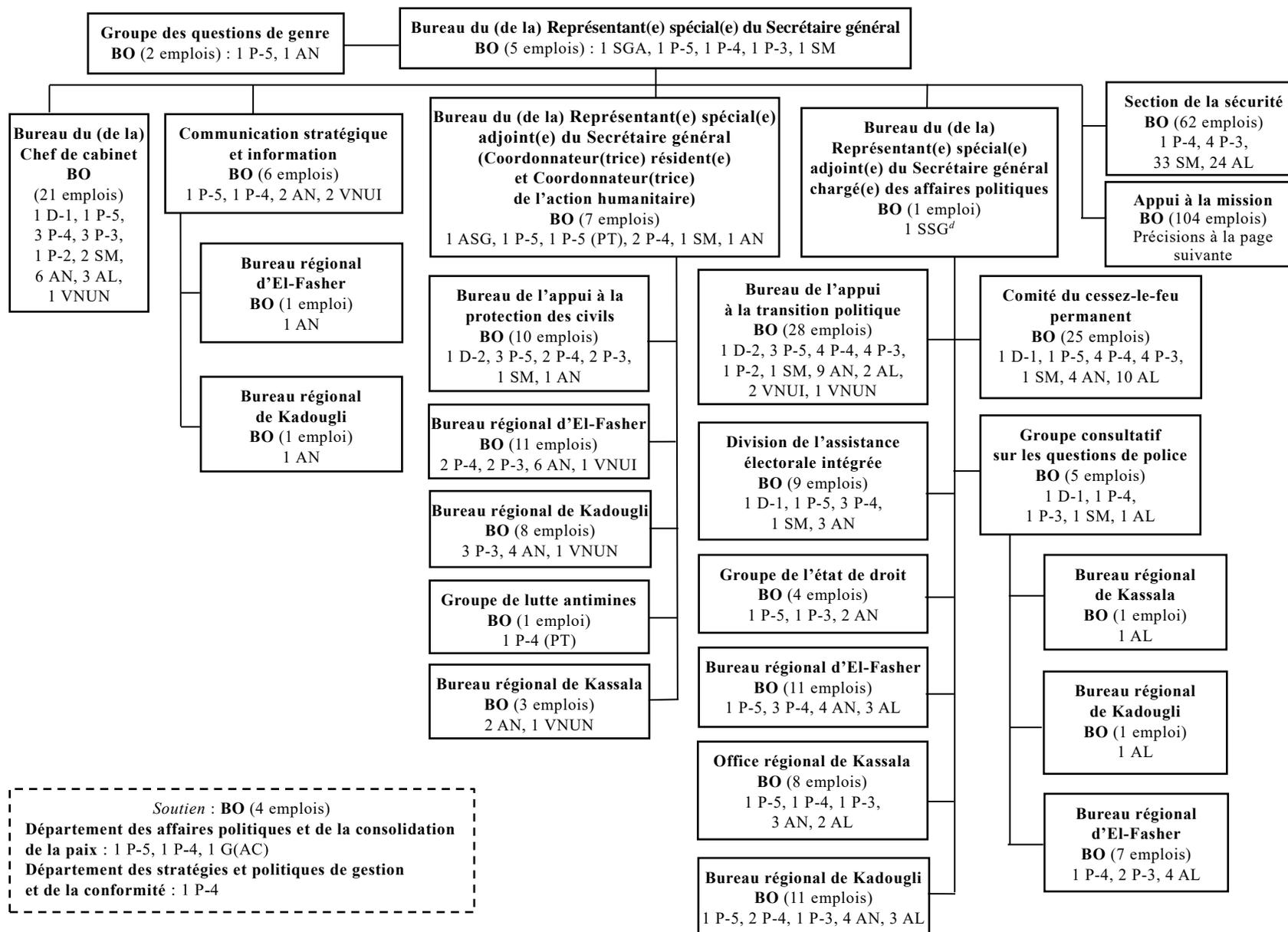
9. Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda



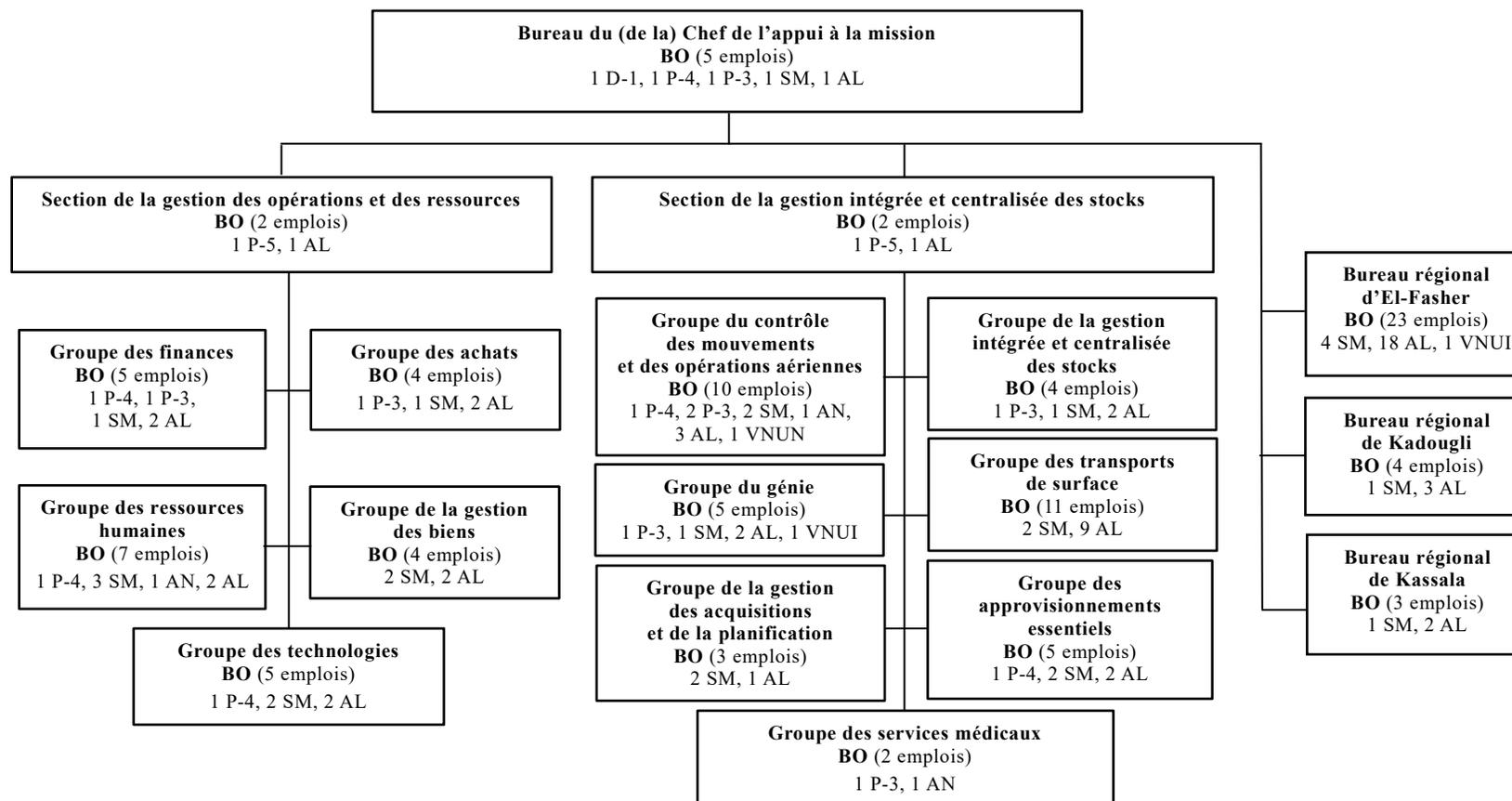
10. Bureau intégré des Nations Unies en Haïti



11. Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan



Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (*suite*) : appui à la mission



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BO = budget ordinaire ; G = agent(e) des services généraux ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; PT = personnel temporaire ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e) ; VNUI = Volontaires des Nations Unies recruté(e)s sur le plan international ; VNUN = Volontaires des Nations Unies recruté(e)s sur le plan national.

^a Transfert.

^b Réaffectation.

^c Reclassement.

^d Création.

^e Transformation.